This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

D'AUTUN

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE

DE SAINT-MARTIN

D'AUTUN

DE L'ORDRE DE SAINT-BENOIT

PAR J.-GABRIEL BULLIOT

Membre de la Société Éduenne et de plusieurs autres Sociétés archéologiques

AUTUN

IMPRIMÉ PAR MICHEL DEJUSSIEU

1849

DC801
A4 38
v. 1

ERRATA

Cet ouvrage ayant été imprimé, en grande partie, durant l'absence de l'auteur, il s'y est glissé des fautes assez nombreuses, nous relevons seulement celles qui altèrent le sens ou la correction de la phrase.

pages. lignes.

28, — 8, crèche, *lisez* brèche.
47, — 11, rapporter, *lisez* rappeler.
65, — 15, les troupes, *lisez* ses troupes.
209, — 23, et ils s'inquiètent peu, *lisez* et s'inquiètent peu.
220, — 4, l'anniversaire la fondatrice, *lisez* l'anniversaire de la fondatrice.
224, — 27, placez le point et finissez la phrase après ces mots : en 878.
230, — 19, tous étaient restreints, *lisez* astreints.
231, — 1, ces dernières, *lisez* ces derniers.
285, — 24, déduction à ces dernières, *lisez* déduction de ces dernières.
327, — 31, ordre, *lisez* Ordre.
335, — 27, infectèrent, *lisez* infecta.
362, — 4, *diseure*, lisez *nisure*.
388, — 5, Ordre, *lisez* ordre.

BARDWELL

AVANT-PROPOS

Ces recherches historiques ont été ébauchées dans une notice de quelques pages publiée en 1843. Moins incomplètes aujourd'hui, elles se composent, en grande partie, de l'analyse des chartes imprimées et manuscrites qui concernent le monastère autunois [1]. Dans ces documents

[1] Un second volume renfermant les chartes et pièces justificatives paraîtra prochainement.

INTRODUCTION

I

Lorsque lespeuples du nord eurent envahi le monde romain, on put croire que la civilisation allait périr tout entière, et l'humanité interrogeant les débris restés sur leurs traces, cherchait des yeux l'arche de salut. Cette grande organisation de l'empire, fruit d'une politique que mille ans de guerre n'avaient pu lasser, minée depuis longtemps par l'appauvrissement physique et moral des races, par les turpitudes du polythéisme et des mœurs romaines, n'offrait plus que des lambeaux épars disputés par la violence et l'anarchie. Les bandes tumultueuses des Germains remplaçaient les légions sur les

voies impériales. Les dieux muets n'avaient plus rien à répondre au mépris de leurs adorateurs. Les écoles se taisaient ou n'avaient de voix que pour flatter les empereurs. Le ciseau tombait des mains des artistes. L'agriculture, frappée par une fiscalité impitoyable, voyait ses derniers colons grossir les hordes qui dévastaient les campagnes et les cités. Le glaive, seule loi du monde, retraçait le contour des provinces et des empires.

En vain les conquérants, les législateurs, les philosophes, les poètes s'étaient unis pour fonder l'alliance des races du midi et de l'occident; en vain la guerre et la paix, servant tour à tour la cause de l'unité romaine, avaient rapproché dans une même famille les peuples civilisés; la barbarie, dans un dernier choc, renversait cet édifice délabré où s'étaient épuisés tant de siècles, où s'étaient donné rendez-vous toutes les puissances du génie humain.

Par une singulière coïncidence, cette terrible réaction des peuples du nord se produisait au moment où l'influence de Rome semblait avoir pénétré au cœur de leur patrie et de leurs institutions. Leurs chefs, épris d'admiration pour la puissance impériale, paraissaient oublier l'indépendance native, s'enrôlaient dans les milices, ambitionnaient les titres de consuls et de patrices. Eblouis par la force apparente, la pompe extérieure, les merveil-

Germanie de Tacite. Les légionnaires, quittant l'épée pour la charrue, avaient converti en prairies fertiles, en vignes, en riches moissons, les marécages, les bruyères des Marcomans et des Bructères. Des chaussées indestructibles unissaient le Pont-Euxin à l'Océan ; des ponts, des canaux, des digues, d'immenses murailles fortifiées, des temples, des basiliques, des théâtres, des palais, remplaçaient les chétives bourgades, les retranchements grossiers, les enceintes de pierres, les roches entassées des races primitives. Trèves, cette Rome du nord, disputait de luxe, de science, d'éloquence, avec les plus illustres métropoles. Les cent seize villes des anciens itinéraires, Mayence, Cologne, Vienne, Augsbourg, avaient grandi sur le sol des futaies où naguère on cheminait sans issue durant soixante jours.

Le génie romain avait marqué les institutions de la même empreinte. Une administration complète assimilait la Germanie aux autres parties de l'empire. A Trèves résidait le préfet du prétoire. Dans les huit provinces, des présidents, des consulaires, des préposés du trésor, des procureurs des monnaies, des maîtres des milices, fonctionnaires du fisc, de la justice, de l'armée, assuraient à l'administration impériale sa puissance et sa régularité. Les libertés municipales de l'Italie s'étendaient à un grand nombre de colonies. Plusieurs d'entr'elles avaient leur curie, leur sénat, leurs assemblées du peuple. Athènes et Rome leur envoyaient des maîtres de rhétorique et de grammaire. Elles possédaient des écoles entretenues, restaurées par la libéralité des empereurs dont elles payaient les bienfaits par des panégyriques ; et de cette terre native de la barbarie on avait vu

un Frank, un habitant du Danube, Mérobaudes, venir disputer le prix de la poésie et de l'adulation à la cour des Césars.

C'était un assez beau triomphe pour la civilisation latine d'avoir ainsi conquis le sol et les intelligences. Toutefois ce triomphe était incomplet, il n'atteignait pas les consciences; le fond des âmes lui échappait. Il eût fallu des vérités morales, des croyances religieuses pour les régénérer. Or, le paganisme n'avait rien à enseigner, rien à révéler. Sur le terrain de la religion, Rome dut se borner à des échanges. Il se fit un commerce de divinités, un pêle-mêle de cultes entre le nord et le midi; encore l'avantage se trouvait-il du côté des peuples germaniques. Dans leurs sombres mythologies, dans les luttes de leurs dieux, dans les plaisirs sanglants des fêtes de la vie future, d'énergiques croyances soulevaient les âmes jusqu'au mépris de la mort. Tout, dans leurs traditions, rappelait les combats, le dogme de la fatalité, la nécessité des sacrifices humains. Les divinités latines pâlissaient devant ces cultes impitoyables; elles ne pouvaient qu'énerver les esprits et les cœurs. Toutes les passions obscènes ou abjectes du cœur humain y trouvaient leur déification. Mars, Hercule, la Victoire, la Fortune, divinisaient la force brutale de la guerre ou du succès; Bacchus, Adonis, Vénus, Priape,

romaine, alléchés à son luxe, à ses arts dégénérés, d'autres moins connus, campés au-delà des frontières impériales, Goths, Franks, Alemans, Saxons, Huns, Vandales, parcouraient le nord de la Germanie du Caucase au Rhin. Leurs tribus débordaient sur les provinces par un torrent continu. Elles venaient se heurter aux populations romaines sans y rester étrangères, sans s'y mêler complètement. Empreintes de la rudesse primitive de leurs aïeux, elles ne connaissaient Rome que par les efforts de Rome pour les soumettre, par ses cruautés et ses exactions. A leurs yeux, les représentants de la civilisation romaine, c'étaient le lieutenant impérial qui recrutait les légions, le procureur qui levait les impôts, et qui, à défaut de l'or qu'ils connaissaient à peine, enlevait leurs peaux de bœufs et de buffles, et mettait à l'encan troupeaux et familles. Rome, impuissante à les dompter, cherchait à les affaiblir en soufflant entr'eux la discorde; elle excitait à s'entr'égorger des tribus entières, prête à donner le coup de grâce au plus faible. Les exterminations entretenues durant plus de trois siècles, de César à Constantin, les populations vendues sur les marchés ou jetées aux lions des amphithéâtres avaient accumulé une dette de vengeance et préparé lentement le triomphe des victimes. Le nombre, la puissance passaient chaque jour du côté de ces dernières. L'esclavage les avait semées par masse dans toutes les parties de l'empire, le recrutement militaire les avait incorporées aux légions dont elles étaient devenues la principale force. La dégénération des races italiques, les affranchissements de plus en plus multipliés leur avaient livré les emplois publics. Esclaves, affranchis, colons, soldats,

ils pénétraient l'empire, ou plutôt, ils étaient déjà l'empire. [1]

Devant cette double invasion, de la guerre et de l'assimilation des races, l'unité romaine aurait disparu si le christianisme n'eût repris la tâche où celle des dieux et des empereurs finissait. Il apportait l'énergie qui leur avait manqué, en attaquant la barbarie au fond intime de sa nature, dans les passions. Chargé de perpétuer la civilisation, de reconstituer l'unité des peuples, il se présenta seul devant l'invasion. Au moment où les préfets et les patrices fuyaient les provinces, les philosophes leurs portiques, les prêteurs leurs basiliques, les papes, les évêques, les moines restèrent, et avec eux la science, la justice, la vérité, le dévouement.

Jeté entre les deux ennemis de Rome, la férocité et la mollesse, l'Evangile avait une double action à exercer. Il avait à régénérer la conscience romaine, à épurer celle des Barbares; à conquérir la première pour s'en faire un moyen de prosélytisme contre les seconds. Dès les premiers jours, il avait attaqué le paganisme dans les centres les mieux fortifiés, dans les villes les plus florissantes, dans les colonies pénétrées le plus intimement des idées romaines. S'il était permis d'assigner à l'activité humaine une part dans l'œuvre de Dieu, on pourrait croire que la semence divine germa plus facilement dans

tendances plus élevées. Virgile et Platon, développant le sentiment de l'harmonie, l'habitude des hautes conceptions, posaient à leur insu une marche à l'autel du Dieu inconnu; et le beau, dans ses efforts vers l'idéal, jaillissant de la statuaire antique, inclinait les âmes à l'intelligence de cette beauté spirituelle que l'Evangile allait révéler.

Aussi le christianisme en quittant l'Orient, apparaît-il d'abord dans les métropoles; à Rome, à Marseille, à Vienne, à Lyon, à Autun, partout où la civilisation l'a devancé. Sur les siéges établis par les apôtres de Rome ou de Smyrne, se succèdent les descendants des plus illustres familles sénatoriales. Héritiers des traditions d'une société expirante, froissés dans leur dignité aristocratique, dans les délicatesses de leur esprit et de leurs mœurs, pénétrés d'une tristesse profonde à la vue des convulsions où se débattait le monde et n'espérant de salut pour lui qu'à l'ombre de la croix, ils allèrent chercher ce salut aux pieds des autels. Versés dans les lettres grecques et latines, entretenant partout de vastes correspondances, luttant par la parole et par la plume contre le paganisme et l'hérésie, les évêques représentent le mouvement intellectuel de leur époque. Ils commandent le respect par leurs vertus, la soumission par leurs lumières, l'admiration par leur fermeté et leur dévouement; personne, au nom des titres reconquis de la dignité morale, ne pouvait faire une guerre plus énergique aux vices de la société romaine.

Le paganisme, miné par la raison, vide de croyances sérieuses, n'avait d'autres gages de durée que la force de l'usage, l'ignorance des peuples. La philosophie, patri-

moine des lettrés, égarée dans la multitude de ses systèmes, était convaincue d'impuissance. La corruption des mœurs elle-même, pouvait repousser, mais non pas nier la doctrine évangélique. Forts contre les doctrines, les évêques l'étaient moins contre les personnes. Plusieurs causes restreignaient leur action dans des limites difficiles à franchir. L'étendue de leurs diocèses, l'insuffisance de leur clergé séculier, leurs fonctions civiles comme défenseurs de la cité, leur origine aristocratique, entraînant avec elle une inégalité marquée de richesse et d'éducation, concouraient à diminuer leur influence.

Elle tendit à s'affaiblir encore en présence de l'établissement définitif des Barbares dans l'empire romain. Bientôt en effet ils pénétrèrent dans la société ecclésiastique comme ils avaient pénétré dans la société civile, et lui portèrent une grave atteinte. « Ils avaient assez d'in-
» telligence pour s'apercevoir de l'avantage qu'il y avait
» pour eux à s'emparer des positions suprêmes de l'E-
» glise, et au bout d'un petit nombre de générations,
» ils avaient placé les rejetons de leurs familles sur la
» plupart des siéges épiscopaux. Dès ce moment, l'E-
» glise perdait de son caractère protecteur et sympa-
» thique à l'égard des populations conquises. Il était
» impossible qu'au milieu du déplacement de la puis-
» sance matérielle qui appartenait aux évêques, la loi

» L'Eglise dut tourner ses regards vers des institu-
» tions moins vulnérables et plus dégagées par leur na-
» ture même des intérêts humains. » — Sa force se réfugia dans des ministres plus obscurs. Elle évita dans l'abnégation et l'humilité le péril de tenter la cupidité et l'ambition. « De là l'immense développement que
» prirent en Europe, immédiatement après l'établisse-
» ment des Germains, les institutions monastiques et
» particulièrement l'ordre fondé par saint Benoît [1]. »

L'éducation des Barbares fut l'œuvre de ces dernières; œuvre de patience, de courage, de sacrifices inouïs, à peine achevée après sept siècles de travaux. Répandus partout, dans les villes, dans les bourgs, dans les lieux incultes, dans les forêts, solitaires, reclus, moines, cénobites s'attachèrent à déraciner des cœurs et des institutions le paganisme romain et le paganisme germanique. Missionnaires ardents, ils parcouraient le pays, prêchant dans les églises, sur les places, le long des chemins, au milieu des peuplades attroupées, parlant leur langage, s'inspirant de leur esprit et de leurs usages pour les gagner à la foi. Unissant l'autorité de l'exemple à celle de la parole, ils protestaient contre leurs passions violentes, leur vie toute de tumulte et de guerre, par la patience, la persuasion, la douceur, l'humilité, la charité, l'abstinence. A l'oisiveté intempérante, ils opposaient le travail assidu des mains et l'ennoblissaient en le partageant avec le colon et l'esclave. Enfin, comme à ces peuples vivant par les sensations plus que par l'intelligence, il fallait

[1] Lenormand. Cours d'histoire moderne, t. 1er, p. 234 et passim.

des signes qui ébranlassent l'imagination pour subjuguer l'esprit et le cœur, des légions de saints apparurent, doués de vertus surnaturelles et de la puissance du miracle. Tels furent ces conquérants pacifiques qui prirent la contre-partie de l'invasion; saint Patrick, couvrant l'Irlande de monastères, le moine Augustin, allant avec quelques disciples convertir l'île des Bretons, et Boniface, la Germanie; grandes et calmes figures au milieu de la barbarie, unissant sur leurs fronts la majesté antique à l'auréole des saints et des martyrs.

Au moment où tout se disloque et tombe en pièces, religion, pouvoirs publics, lois, mœurs, l'esprit d'association, qui semblait menacé d'une mort inévitable, est miraculeusement préservé dans les monastères. Seuls, ils résistèrent aux attaques portées aux éléments de l'ordre social et conservèrent l'exemple d'une société parfaite. La famille, la commune, l'état, y retrouvèrent le germe de vie qui les avait abandonnés et ne se ranima complètement que dans la communauté chrétienne. Elle était comme un monde à part dans le monde de l'humanité; un foyer de charité et de lumière qui devait, en pénétrant la société civile, la transformer pour les siècles à venir.

On sait quel était l'état de la famille chez les Romains et chez les peuples initiés à leur civilisation. Un luxe qui

philosophie stoïcienne avaient échoué contre un mal porté à ses dernières limites par l'activité désordonnée de plusieurs générations. En vain des lois nombreuses étaient-elles rendues pour enlever à la famille le caractère de domination matérielle qu'elle tenait du vieux droit romain et d'une morale dégradée; les lois se brisaient devant l'autorité plus forte de l'habitude. Si la puissance paternelle avait perdu en partie son caractère absolu, si la loi protégeait le fils contre un châtiment qui pouvait aller autrefois jusqu'à la mort, si elle lui assurait en certaines circonstances la possession d'un pécule, si elle avait établi l'émancipation forcée pour le soustraire aux rigueurs du pouvoir paternel, il n'en restait pas moins à ce pouvoir le droit de vendre le nouveau-né, de l'exposer sur les chemins, à la porte des monuments et des églises, privilége fatal aux enfants des pauvres, livrés le plus souvent à la mort et à la dent des chiens, selon l'expression d'un concile [1].

Dans les familles riches, l'éducation des enfants abandonnée aux esclaves comme une tâche servile, s'imprégnait d'une corruption résultant de la désaffection et du mauvais exemple des parents, ainsi que de l'absence de toute autorité de la part d'un maître subalterne, jouet des caprices et des instincts prématurément dépravés de son élève. De ces mains vénales il passait aux écoles publiques, où le commentaire des poètes présentait, dans les turpitudes des dieux et des héros, l'exemple des voluptés; où l'enseignement de l'éloquence était l'art de plier la parole à des jeux d'esprit en dehors de toute conviction.

[1] Loi de Constantin en 329. — Loi de Théodose en 394.

Le sort de l'épouse n'était pas meilleur que celui du fils de famille. Il lui était inférieur de toute la puissance de ce préjugé de la sagesse antique qui voyait dans la femme un être d'une nature subalterne, un instrument de plaisir et de reproduction. Malgré les lois portées par les empereurs pour restreindre le célibat, punir l'adultère, prohiber le mariage à raison de parenté et limiter les causes de divorce, le code chrétien de Justinien n'en avait pas moins toléré la possession d'une concubine, la dissolution du mariage si le mari était esclave, prisonnier, ou absent durant cinq années, et le divorce, sur la demande libellée de l'un des époux. Telles étaient les concessions arrachées par cinq siècles d'un libertinage effréné, les restes honteux d'une immoralité sans nom.

A cet abaissement de la famille, quel contraste opposaient les monastères ! C'était d'abord la virginité proposée comme première vertu. C'était un esprit d'humilité et de pénitence qui frappait de stupeur les populations païennes, et leur faisait considérer les vierges, les cénobites, les solitaires, comme des êtres extraordinaires placés entre l'héroïsme et la folie. Les vœux perpétuels enchaînant la liberté morale aux abstentions les plus sévères protestaient hautement contre la passion qui se jouait, au nom de ses caprices irrésistibles, des liens fragiles du mariage. La femme, rachetée par sa partici-

semblable devant Dieu, même récompense aux mêmes vertus.

Le monastère était non moins précieux à l'enfance. Là se pratiquait à la lettre ce précepte du Christ : « Sinite parvulos venire ad me. » Les moines recueillaient dans les lieux d'exposition les enfants abandonnés. Ils rachetaient sur les marchés publics ces jeunes captifs entraînés loin d'un pays dévasté, d'une famille massacrée, et dont la vente était pour les bandes barbares un objet de commerce. Plusieurs abbés employaient à ce rachat une grande partie de leurs revenus. Ils adoptaient sous le nom d'*Oblats*, c'est-à-dire *offerts*, ceux que leur confiaient les parents, dans le désir de les consacrer à Dieu, ou plus souvent dans l'intention de s'en épargner la charge.

Fils d'ingénus, de captifs, d'esclaves, tous se trouvaient réunis sur le pied d'égalité, soustraits à la puissance du père ou du maître, admis à cette liberté des enfants de Dieu dont la société civile n'avait jamais présenté l'image. Une fois voués à l'autel, ils ne relevaient que de lui, étaient à tout jamais émancipés, inviolables dans leur personne, placés sur le chemin des premières dignités de l'Eglise. Riches ou pauvres, venus de tout pays, ils recevaient au monastère les soins de la vie du corps, une instruction gratuite conforme à leur vocation, et l'enseignement plus précieux de la parole chrétienne.

Le municipe ne reposait pas sur une base moins despotique et moins affaiblie que la famille. Le pouvoir impérial, obéré sous les charges imposées par les invasions, avait converti les fonctions municipales en em-

plois fiscaux, et transformé les magistrats en exacteurs. Le principal lien entre l'empereur et les sujets était l'impôt, impôt tellement écrasant que la moyenne propriété disparut à la longue, par la confiscation ou l'abandon. Les détenteurs préféraient devenir simples colons, partager les produits de la terre avec le grand propriétaire, plutôt que de la posséder eux-mêmes; ils se libéraient ainsi des charges publiques. Une misère affreuse régnait dans les villes. Dépourvues de moyens de résistance contre les invasions, privées de ces institutions qui assurent la sécurité de chacun, elles étaient désertées par une foule d'habitants. Pauvres, veuves, orphelins, fils de famille, hommes lettrés, cherchaient ailleurs un asile, aimant mieux vivre parmi les Barbares que de périr sous le fouet du fisc. Il fallut faire des lois pour les contraindre à subir cette qualité de citoyen romain, ambitionnée autrefois comme un honneur.

Telle avait été la détresse des provinces, de Dioclétien à Constantin. C'était au milieu de ce désordre que la société chrétienne se formait lentement depuis trois siècles. Elle était la seule association où le lien de la charité et du secours mutuel fût en vigueur; la seule qui pût satisfaire aux besoins du cœur et de l'intelligence. Il n'était donc pas étonnant qu'à mesure que le nombre des fidèles augmentait, l'ascendant moral passât de leur

société temporelle. « Sans cette transmutation, a dit un publiciste célèbre, la société municipale se fût complètement dissoute. [1] »

L'intervention des races du Nord ne tarda pas d'altérer cette organisation nouvelle. Les troubles civils causés par l'invasion, la division profonde existant entre les vainqueurs et les vaincus, une multitude d'usages contradictoires empruntés à des législations différentes, ne permirent pas longtemps d'espérer la conservation du municipe épiscopal. Aussi disparut-il dans un grand nombre de pays pour faire place aux institutions féodales, moins favorables à la liberté.

Les monastères seuls conservèrent, durant tout le règne de la féodalité et jusqu'à l'émancipation des communes, le type religieux de la commune la plus étroitement unie qui ait jamais existé. Si celles du moyen âge empruntèrent à l'administration romaine quelques-uns de leurs magistrats, quelques-unes de leurs fonctions, c'est au monastère qu'elles empruntèrent l'esprit de solidarité qui leur valut plus tard l'affranchissement. C'est là qu'elles puisèrent une foule d'institutions dont nous sommes fiers encore aujourd'hui, sans nous souvenir de les avoir reçues de ces moines dont le nom semble contradictoire avec celui de civilisation.

Les monastères furent les premiers à posséder un asile pour la réception des voyageurs riches ou pauvres, un hôpital où étaient recueillis les malades, et quelquefois

[1] V. Guizot, Essai sur l'Histoire de France. 1836. p. 21, 22.

logés et nourris à résidence fixe un certain nombre d'indigents, un grenier d'abondance et de réserve pour parer aux disettes, un trésor commun pour subvenir aux besoins de l'avenir. De là se répandaient sur les populations environnantes les secours de l'aumône, les consolations de la parole chrétienne. Les marchands et les artisans se réunissaient dans le voisinage, attirés par la facilité de trouver du travail au monastère, par l'étendue des franchises, par la protection qui s'attachait, aux yeux mêmes des Barbares, à la sainteté monastique. Des foires, des marchés s'y établissaient; on s'y livrait à l'exploitation de toutes les industries ayant pour objet l'agriculture, les travaux de construction, la décoration des églises. Les murs des monastères étaient la sauvegarde des travailleurs, comme leurs dotations étaient le pain des pauvres.

Ces grands centres d'activité, fondés en tous lieux, près des villes, dans les campagnes, dans les forêts ou les contrées les plus inhabitées, renouvelèrent en quelques siècles la face des provinces. Une répartition plus juste de la population s'établit sur le sol. « A peine, chez les anciens, » connaît-on un autre genre de vie que celui des cités. » La vie des champs, cette dispersion d'une population » immense qui, dans les temps modernes, forme une

» possible sans l'ascendant et la protection qu'exercèrent » des abbayes puissantes. » [1]

Dans ces campagnes où s'élevèrent des fermes, des villages, des bourgs, des cités, les moines défrichaient les terrains incultes, desséchaient les marais, construisaient des chaussées, renfermaient dans leur lit les eaux des fleuves, passaient les voyageurs dans des bacs, jetaient des ponts, traçaient des chemins, garantissaient leur sûreté en y plantant des croix et de saintes images, organisaient des chasses générales contre les bêtes féroces, et tenaient lieu, vis-à-vis des populations, de cette police qui constitue une partie du perfectionnement de nos sociétés modernes.

« Les propriétés monastiques, outre leur utilité ma- » térielle, en eurent une autre qui n'a peut-être pas été » suffisamment remarquée. La situation d'une grande » partie des peuples de l'Europe au moment de l'inva- » sion et longtemps après elle, se rapprochait beaucoup » de cet état de fluctuation et de mobilité où se trouvent » les nations qui n'ont fait encore aucun pas dans la » carrière de la civilisation et de la culture. C'est pour- » quoi l'idée de la propriété, l'une des plus fondamen- » tales dans toute organisation sociale, y avait fort peu » de racines. Les attaques contre la propriété étaient » très fréquentes à cette époque, aussi bien que les atta- » ques contre les personnes. L'homme qui se trouvait » sans cesse obligé de défendre ce qu'il possédait, se » laissait aussi entraîner à usurper la propriété d'autrui. » La première chose à faire pour remédier à un mal si

[1] Balmès. Le Protestantisme et le Catholicisme comparés, t. II, p. 245.

» grave, était de donner assiette et fixité aux popula-
» tions par le moyen de la vie agricole, et d'accoutumer
» les peuples au respect de la propriété, non-seulement
» par des raisons tirées de la morale et de l'intérêt privé,
» mais encore par l'aspect des domaines appartenant à
» des établissements regardés comme inviolables, et
» contre lesquels on ne pouvait lever la main sans com-
» mettre un sacrilége. Ainsi les idées religieuses se
» liaient aux idées sociales et préparaient lentement une
» organisation qui devait atteindre son complément dans
» des jours plus paisibles. » [1]

Par là se trouvaient aussi modifiées les conditions fondamentales du droit de propriété. Un nouvel élément de respect et de stabilité lui était acquis contre les attaques dont, sous différentes formes, il n'a cessé d'être l'objet. En effet, dans la pensée de la philosophie antique et de la jurisprudence romaine, la propriété dérivait uniquement de l'occupation première ou du droit de conquête. La loi du plus fort était posée à la base de l'édifice social, le résultat de la violence donné comme un droit respectable aux yeux de la justice. N'y avait-il pas là une contradiction évidente, une tentative impossible pour rapprocher deux idées qui s'excluent, un appel implicite à une lutte impie entre le riche et l'indigent? Ainsi ne l'a pas entendu le christianisme. A côté du précepte : « Tu ne déroberas

primitive, comme le moyen le plus puissant de la réhabilitation spirituelle. Il en faisait le fondement de la propriété, qui n'est autre chose que le résultat d'un devoir accompli, le produit de l'activité physique ou morale de l'homme appliquée à la satisfaction de ses besoins et à son perfectionnement. C'est parce que le travail est un devoir dont l'Eglise a sans cesse exalté la sainteté, et dont elle a flétri l'abstention du nom de crime, que le fruit du travail est aussi sacré que le travail lui-même. Tous deux se prêtent un appui mutuel ; l'accomplissement du devoir conduit forcément au respect du droit.

Dans l'obligation du travail étendue à tous, les monastères pratiquaient la seule véritable égalité, celle qui profite à tous, en ne laissant s'égarer ou se perdre aucune activité. Les différentes aptitudes y trouvaient leur direction naturelle. Chaque instant du jour recevait un emploi, une consécration ininterrompue vers le but de la règle. Celle-ci renfermait dans ses applications diverses la fin à laquelle doivent tendre tout homme et toute société ici bas : le perfectionnement de soi-même par l'amour de Dieu, le perfectionnement de ses frères par la charité, le perfectionnement de cette terre par le travail des bras et de l'intelligence ; tâche immense proposée aux efforts de l'humanité, et qu'elle doit poursuivre sans jamais la remplir. Ainsi se trouvait renfermée dans la règle même des monastères l'idée du progrès indéfini ; ainsi préparèrent-ils durant des siècles, d'une main infatigable, cet immense développement d'agriculture, d'industrie, de recherches scientifiques et d'art qui forme le principal titre de dignité des civilisations chrétiennes.

L'avenir même des institutions politiques modernes

Enfin, par son esprit de charité universelle, qui n'est autre chose que l'esprit du christianisme, l'institution monastique embrassait l'humanité tout entière. Pour elle, il n'y avait ni temps ni distance. Une même pensée unissait les moines de différentes nations dans la pratique d'une règle analogue, dans une affection commune. Ce lien n'était pas exclusivement spirituel, il recevait à chaque instant son application dans la vie pratique. Les moines furent les premiers, après l'invasion, qui voyagèrent dans un autre but que celui du commerce et de la conquête. Chaque jour arrivait dans un monastère un religieux parlant une langue étrangère. Il faisait des récits de maisons lointaines, dont ses nouveaux frères ne connaissaient que le nom. Ils les entretenait des œuvres qui s'y étaient accomplies, dés saints qui en étaient sortis. Il demandait en échange de ces communications, la permission de lire un manuscrit rare possédé par le couvent, s'assurait des moyens de correspondance et de secours mutuels dans les temps de détresse, inscrivait le nom de sa maison sur le rôle des associations de prières, et emportait avec lui quelques reliques en souvenir de son voyage. Quand la guerre sévissait de tous côtés, quand les tribus d'une même nation, quand les membres d'une même famille se déchiraient entr'eux, il ne fallait rien moins que de pareils exemples

raux dans leur sévérité ces instituts monastiques, où l'autorité n'existait que dans la mesure nécessaire pour plier intimement les âmes à des sentiments véritablement fraternels et démocratiques. Et puisque nous avons laissé échapper ce mot de démocratie qui retentit aujourd'hui dans toutes les bouches, les monastères ne formaient-ils pas une sorte de démocratie religieuse, avant-garde et initiatrice de la démocratie civile? C'est ce qu'exprime éloquemment un de nos modernes Bénédictins dans un passage qui servira de corollaire à ces considérations.

« Quand il ne s'agirait que de savoir d'où viennent ce » peuple souverain et ces institutions populaires qui » effraient les uns et qui réjouissent les autres, serait-ce » une étude oiseuse? historiens aveugles, vous cherchez » dans les ténèbres les plus lointaines les premières » franchises de nos pères. Vous broyez vos éléments » germaniques, galliques, romains, gallo-romains, et » vous oubliez ce qui remplit ces temps premiers, les » institutions chrétiennes. Vous faites à grands labeurs » l'enquête des révolutions de la plus humble commune, » et dans vos récits démocratiques vous n'avez pas de » place pour les communautés qui ont enfanté vos com- » munes, pour ces cénobites qui sont les premiers pères » du peuple, pour ces abbés et ces moines qui ont fondé, » affranchi, les premiers, défendu jusqu'au bout ces » villages et ces villes, leurs chartes, leurs péages, leurs » foires, leurs routes, leurs usines, leurs chaumières et » leurs cimetières. Publicistes inconséquents, vous dé- » clamez à la fois contre le monopole des castes nobi- » liaires et contre les priviléges du cloître et les exemp- » tions abbatiales. Ces abbayes étaient les palais du

» peuple, le donjon des plébéiens; la citadelle des fran-
» chises communales, le berceau de la démocratie légi-
» time et chrétienne. Le peuple régnait dans ces abbayes,
» s'y affranchissait, s'y ennoblissait, y montait par tous
» les degrés de l'intelligence, de la puissance, de la
» sainteté, jusqu'au faîte de la terre et du ciel. Le der-
» nier vilain, le plus souvent, portait une crosse qui
» valait un sceptre et pesait autant que la plus lourde
» épée; et sous ce règne ou régime abbatial, il y avait,
» mille ans avant vos constitutions, un solennel suffrage,
» un droit d'élection à tous les degrés, un budget voté,
» contrôlé, rectifié; et de l'assemblée capitulaire, ces
» choses passaient d'elles-mêmes sous le chêne du vil-
» lage, dans les halles de la cité. Il en fut ainsi jusqu'au
» moment où la commande armoriée, l'usurpation
» séculière, aux grands applaudissements des libres
» penseurs, tua la liberté des monastères et confisqua
» les franchises des communes. » [1]

Nous ne parlerons pas des services rendus aux lettres et aux arts. Nous ne dirons pas comment l'héritage de l'antiquité nous a été transmis avec ce respect du passé que l'on trouve seulement dans les hommes qui croient à l'avenir; comment cet héritage s'est successivement agrandi, et comment presque tous les écrivains remarquables du VIe au XIIIe siècles furent des moines, ou

imperceptible des manuscrits jusqu'à l'immense cathédrale, a trouvé dans les moines ses adeptes les plus patients et les plus hardis. Toutes ces choses ont été dites mieux que nous ne pourrions le faire. En présence d'un aussi vaste sujet, nous rougissons, en vérité, des réflexions qui précèdent. Il y aurait un livre entier à écrire, et ce livre aurait pour titre : *De la Civilisation moderne par les Monastères.*

II

Centre vénéré d'initiations druidiques, puis foyer d'idées romaines au cœur de la Gaule, le pays Eduen auquel les Burgondes donnèrent plus tard leur nom, fut, un des premiers, converti à l'Evangile. Le Christ, dans son humilité, se l'attacha plus énergiquement que n'avait fait le peuple-roi dans le prestige de sa grandeur.

s'étaient dispersés dans les solitudes de l'Egypte et de l'Asie mineure. Ils vivaient du travail des mains, de pénitence, de prière, de contemplation. Ces essais individuels, que nulle règle n'avait encore disciplinés, où l'esprit suivait sans contrôle et sans entraves les inspirations d'une foi ardente, recélaient le germe d'institutions plus complètes et qui devaient couvrir la face du monde. Eclaireurs isolés, quoique répandus cependant par milliers, les *solitaires* devancèrent partout les *cénobites;* la cellule précéda le monastère.

Au moment même où l'Orient donnait naissance à la vie érémitique, sainte Marie-Magdeleine, suivant la tradition provençale, l'inaugurait dans la grotte de la Sainte-Baume, entre Aix et Marseille. Les îles voisines de l'Italie, celles du midi et de l'ouest de la Gaule virent successivement aborder de nouveaux habitants s'ouvrant, au sein des mers, ces retraites cachées que la Thébaïde offrait à leurs frères. Bientôt ils se répandirent sur le continent, comme pour s'assurer si la solitude était possible parmi les hommes, et en 387, au moment où s'élevaient les premiers monastères gallo-romains, ils avaient pénétré jusqu'aux environs de Trèves. Leur genre de vie fut en honneur dans nos contrées jusqu'au IXe siècle.

Peu d'entr'eux nous ayant laissé leurs noms, on a cru généralement que ces solitaires n'avaient pas été nombreux en Occident. Mais des témoignages considérables déposent du contraire. Grégoire de Tours et les légendaires du Ve au VIIe siècle, en citent de fréquents exemples. L'esprit de mortification le plus austère présidait au choix de leur habitation, si on peut appeler de ce

nom le lieu de leur demeure. Ils n'avaient, en effet, pour la plupart, d'autre toit que l'ombre des forêts et la voûte du ciel. Les uns se cachaient dans les crevasses des rochers, dans le creux des arbres, dans les excavations de la terre, ou se bâtissaient des huttes de neige pendant l'hiver. Les autres se fixaient auprès d'une simple pierre ou dans des tombeaux abandonnés. D'autres enfin s'entouraient d'une palissade de bois pour se soustraire aux yeux de l'homme, mais non aux intempéries des saisons.

En remontant d'ailleurs à l'origine des premiers monastères burgondes, on voit qu'ils prirent naissance d'un groupe de solitaires attirés autour de quelque saint par l'édification de ses vertus et de ses conseils. Les établissements monastiques ne déracinèrent même ce genre de vie qu'avec peine. Saint Colomban, effrayé du nombre de religieux qui quittaient les monastères et se dispersaient dans les bois, sous prétexte d'une plus grande perfection, sollicitait du pape Grégoire le Grand les moyens d'arrêter ces désertions. [1]

Aux portes d'Autun, près des tombeaux élevés dans le polyandre de la *via strata* aux saints et aux premiers évêques Symphorien, Amateur, Rhétice, Simplicius, des solitaires occupaient de nombreuses cellules. Tel fut, dans ces temps primitifs, Léonien, le seul sur lequel

C'était un captif que les Burgondes, dans une de leurs incursions, avaient amené de Pannonie où depuis longtemps régnait l'Evangile. Il était né à Sabaric, patrie de saint Martin. Clos dans sa cellule pendant un grand nombre d'années, il détermina plusieurs fidèles à imiter son exemple. Ayant quitté Autun par un motif inconnu, il se retira à Vienne en Dauphiné. C'était l'usage, à Vienne, que l'évêque choisît un saint homme qui se vouât à la réclusion dans l'intérieur de la ville. Etrangère au monde, ne communiquant avec lui que par la charité, cette victime volontaire passait sa vie à offrir au ciel les vœux des fidèles et à prier pour eux. Léonien fut désigné afin de remplir ce rôle de médiateur entre Dieu et la cité. Il resta reclus quarante ans, sans qu'un regard humain eût aperçu son visage. Il recevait par une étroite fenêtre le pain de chaque jour et donnait des conseils spirituels à ceux qui accouraient le visiter. Une foule de religieux se fixèrent autour de sa cellule du fond de laquelle il dirigeait deux monastères. [1]

La vie commune suivit de près la vie solitaire. L'arrivée des disciples de saint Polycarpe dans la province lyonnaise dut déterminer quelques essais d'organisation monastique. Ce saint vivait en communauté avec ses clercs; il est probable que ces derniers introduisirent, dans les églises qu'ils fondèrent, la règle du maître.

Ce fut seulement à la veille de l'établissement des Visigoths dans l'Aquitaine et des Burgondes dans la Séqua-

[1] Mabillon. Annales Bénédictines, t. I, p. 31, 32, 36. On croit que saint Léonien vint à Autun en 487.

nie, que saint Martin, en 360, dota la Gaule de sa première grande fondation, et inaugura la vie commune à Ligugé et à Marmoutiers. Ce jalon était à peine fixé, que l'île Barbe, Saint-Victor de Marseille et Lérins ouvraient à la science et aux vertus monastiques de célèbres abris. Dépositaire des traditions romaines, plus épargnée dans les désastres de l'invasion germanique, la Gaule méridionale se trouvait en outre en communication directe avec l'Orient, où, depuis longtemps, les moines vivaient réunis sous diverses règles. Elle reçut les institutions nouvelles, les propagea avec rapidité, et le courant remonta du midi au nord.

Vers 430, un moine, nommé Sabin, dirigeait le monastère d'Ainay, au confluent du Rhône et de la Saône [1]. Dans un de ces voyages fréquents alors, où les hommes de piété allaient, comme les anciens Sages, à la recherche de nouvelles lumières, saint Romain, né en Burgondie, s'arrêta près de lui. Sabin possédait quelques livres sur les anachorètes d'Orient. Son hôte les lut, et pénétré d'admiration à la vue des prodiges accomplis par la volonté humaine aidée de Dieu, il jugea ses voyages désormais inutiles. Il reprit la route de son pays, se proposant d'y vivre comme les disciples d'Antoine et de Pacôme. Dans les montagnes du Jura, il fit choix d'une retraite impénétrable et vécut quelque temps en ermite. Bientôt son frère se réunit à lui, renouvelant l'exemple

l'image de Tabenne et de Scétis. Ils élevèrent près d'une voie romaine le monastère de Condat [1], qui porta pendant plusieurs siècles le nom de saint Oian, un des successeurs de saint Romain. Versé dans la littérature grecque et latine, passant ses nuits à l'étude, saint Oian fut, dans les temps barbares, une des gloires les plus pures de Condat. Il avait connu à Vienne le reclus Léonien, et reçu de lui, en signe d'affection, un scapulaire de poil qu'il portait l'été, rappelant par ce vêtement les cilices de poil de chèvre des anachorètes d'Orient. Saint Antoine, au moment de sa mort, avait de même envoyé à saint Athanase et à l'évêque Sérapion un manteau et une peau de brebis.

Le nombre des religieux augmentant sans cesse, la montagne stérile de Condat ne put bientôt suffire à leurs besoins ; une émigration devint indispensable. Saint Romain fut placé à la tête des nouveaux colons avec son frère Lupicin. Ils bâtirent à quelque distance l'abbaye de Lauconne, vers le milieu du Ve siècle. Leur famille monastique ne tarda pas d'étendre ses ramifications jusqu'en Allemagne. Les deux frères se partagèrent la direction générale, l'un à Condat, l'autre à Lauconne. Avant de mourir, ils eurent la joie de voir leur sœur quitter le monde et venir sur leurs traces chercher Dieu et la paix. L'hospitalité qu'ils lui accordèrent était digne de son sacrifice ; ils élevèrent pour elle l'abbaye de Baume ; elle y vécut avec cent compagnes.

« Dans l'histoire naïve des deux frères paraissent leurs

[1] Saint Claude, archevêque de Besançon, s'y retira et y mourut en 698. La ville de Saint-Claude doit son origine à ce monastère.

» vertus et leur caractère opposé; la douceur de saint » Romain et la rigidité de son frère, véritable père du » désert, ses austérités surpassant, dit le légendaire, » toutes celles de l'Orient et de l'Egypte; sa longue vie, » la faveur dont il jouit près des rois de Bourgogne, son » costume formé de peaux d'animaux et de sabots gros- » siers, qu'il ne quittait qu'en se rendant à l'assemblée » du comte. La foule se presse sur leurs pas; ils défri- » chent des forêts aussi antiques que le monde. La ha- » che, le hoyau, quelques livres, et surtout les livres » saints, voilà toute la richesse de ces solitaires. »[1]

Si l'on excepte l'île Barbe, où des religieux apparaissent dès l'origine de l'Eglise lyonnaise, peu d'Eglises peuvent faire preuve d'institutions cénobitiques avant Autun. La règle primitive y arriva des deux principaux centres qui réunirent en Orient les forces monastiques, l'Egypte et Césarée de Cappadoce, où saint Antoine et saint Basile avaient donné des préceptes à la vie solitaire ainsi qu'à la vie commune. Ces deux règles précédèrent toutes les autres et formèrent le code du premier monastère d'Autun.

Celle de saint Antoine y fut introduite probablement par saint Cassien d'Alexandrie, qui l'avait pratiquée dans la Thébaïde, après avoir été instruit dans la foi par ce saint martyr Théonas qui avait évangélisé le midi de

de l'épiscopat, lorsque, sur la foi d'une vision, il s'embarqua pour la Gaule dans le dessein d'y propager le Christianisme, malgré les remontrances des autres évêques et du peuple. Avec douze compagnons recueillis en Italie, il vint à Autun dans le courant du IVe siècle, attiré par la réputation de saint Rhétice, évêque de cette ville, pontife d'une éminente piété et l'un des docteurs les plus savants de l'Eglise. Il lui succéda, suivant Grégoire de Tours, vers 334. Le premier soin de saint Cassien fut d'aller prier au polyandre de la *via strata*. Il se prosterna dans l'oratoire élevé sur les cendres de saint Symphorien. Il en devint comme *un nouvel habitant* [1]. Il y choisit sa sépulture. « J'ai vu, dit Grégoire de Tours, le sépulcre » de ce grand pontife. Il est presque troué par les ma- » lades qui s'y font porter afin d'enlever un peu de pous- » sière dont ils se servent comme d'un remède efficace. »

Rien n'était plus populaire que le souvenir de saint Symphorien; rien n'était plus fait aussi pour frapper les esprits et pour toucher les cœurs. L'origine de ce jeune gallo-romain, issu d'une des familles les plus anciennes et les plus riches d'Augustodunum, élevé dans toutes les délicatesses des lettres antiques, la pureté de sa vie, l'élévation et la noble simplicité de son caractère, la fermeté de ses réponses au proconsul Héraclius, son courage en marchant au supplice sous les exhortations de sa mère, renonçant ainsi à ce que le monde pouvait don-

[1] Cum autem S. Cassianus ad oratorium S. Symphoriani martyris pervenisset, ubi ejus sancti corporis reliquiæ venerantur, orationi sine intermissione, novus habitator assistebat. — Vita S. Cassiani apud Boll.

ner de bonheur ou d'illusions, avaient fait du martyr éduen une de ces figures empreintes de l'idéal de la beauté chrétienne, et qui, une fois entrevues, ne s'oublient jamais. Son culte s'était répandu avec rapidité. Toutes les villes de la Celtique et de la première Belgique lui élevèrent, à l'exemple d'Autun, une église presque constamment confiée à des moines. L'ouest, le midi de la Gaule inscrivirent son nom à une place d'honneur sur les dyptiques sacrés. A Langres, sous la Crypte romaine des SS. Jumeaux Speusippe, Eleusippe et Mélasippe, enfants martyrs que la tradition donnait comme parents de saint Symphorien, ses reliques perpétuaient dans les souvenirs chrétiens l'antique fraternité des Lingons et des Eduens.

Après son supplice [1] des hommes que les actes du martyre désignent sous le nom de *religieux* [2] recueillirent son corps. Ils formèrent autour de son tombeau, objet de la vénération même des païens, un groupe au sein duquel saint Cassien mit vraisemblablement en vigueur la règle égyptienne de saint Antoine; c'est du moins le seul moment où l'on puisse assigner son introduction.

Quoi qu'il en soit, en 421, Euphrone, alors simple prêtre, et depuis évêque d'Autun, construisit une basi-

lique et jeta les fondements d'une abbaye, dignes toutes deux de saint Symphorien. Lui-même élut le lieu de son repos près de celui du martyr. On voyait encore son tombeau au XVIIIe siècle, à côté de la crypte où avaient été déposés les restes de la famille de Symphorien. Il était de marbre blanc, en forme de coffre, avec le monogramme du Christ entouré de deux roses et de deux palmes surmontées de deux colombes, symboles de l'Esprit-Saint ou de l'âme s'envolant au ciel.

Environ quatre-vingts ans après cette fondation, un disciple de Laurens, abbé de Saint-Symphorien, saint Lauthein, né sur le territoire d'Autun, d'une noble famille gallo-romaine, choisissait dans les rochers et les forêts primitives du Jura, en un lieu déshonoré par les superstitions païennes, l'emplacement d'un monastère. C'était celui qui prit son nom à Siest ou Silèce près de Poligny. Soixante-dix religieux l'occupèrent dès l'origine. Leur nombre s'étant augmenté, il en conduisit une partie à Baume-les-Moines, où il eut bientôt quarante disciples.

En 542, Nectarius, évêque d'Autun, étant allé à Milan vénérer les restes de saint Nazaire, y rencontra un pélerin de Cappadoce, Emanus qui, après avoir résidé sept ans à Rome et en Italie, se dirigeait vers Autun, attiré par une vision au tombeau miraculeux de Symphorien. L'évêque l'emmena et le garda avec lui plusieurs années. Emanus évangélisa ensuite le pays druidique des Karnutes; mais sa vénération pour Symphorien le ramena à Autun au moment de la fête de ce saint. Il attira la foule par ses miracles et reçut des mains de Nectaire les ordres sacrés. Une vision nouvelle

le conduisit dans l'Orléanais et le pays Chartrain, où continuant d'annoncer la parole de Dieu, il mourut assassiné par des voleurs. [1]

Au commencement du VIe siècle, la vie religieuse était à saint Symphorien dans toute sa ferveur. De ses écoles fécondes sortaient des hommes qui devinrent l'honneur de l'Eglise des Gaules. Le grand et pieux évêque Germain quittait la direction de cette abbaye pour s'asseoir sur le siége épiscopal de Paris [2]. Il fondait avec un de ses disciples, Droctovée, et quelques moines de Saint-Symphorien, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Saint Virgile, abbé de St-Symphorien, devenait archevêque d'Arles, à la recommandation de Syagrius d'Autun, et vicaire du pape Grégoire le Grand dans les royaumes de Bourgogne, de France et d'Austrasie.

Mais la gloire principale de l'abbaye éduenne était dans les restes sacrés dont elle était dépositaire. Les évêques continuaient de choisir leur sépulture dans son église ou dans le polyandre voisin de la *via strata* sanctifié par les cryptes et les tombeaux des premiers chrétiens. [3] Là, dès une haute antiquité, plusieurs oratoires

[1] Lecointe. Annales ecclesiastici Francorum, t. 1, an. 542, 545, 547.

[2] S. Germain fit construire à Paris, à côté de Saint-Germain-des-

et les basiliques de Saint-Etienne et Saint-Pierre étaient ouverts à la vie régulière. On y entendait retentir nuit et jour les chants des moines. Grégoire de Tours visita ce célèbre cimetière et recueillit les pieuses traditions qui s'y rattachaient : « On m'a raconté, dit-il, que deux ha-
» bitants du pays, venus pendant la nuit dans le cime-
» tière pour prier, entendirent des voix chanter des
» cantiques sacrés dans la basilique de Saint-Etienne.
» Frappés de ces sons harmonieux, ils s'approchent de
» la porte du temple, persuadés que les religieux célè-
» brent matines [1]. Ils entrent, et après avoir longtemps
» prié, les genoux en terre, ils se lèvent et jettent les
» yeux sur le chœur qui leur apparut rempli d'une
» splendeur éblouissante et d'une foule de personnages
» inconnus. Un de ces chantres mystérieux s'avance
» vers les visiteurs et leur dit : vous avez fait une chose
» exécrable, en entrant dans le sanctuaire où nous
» adressons à Dieu des prières que nul homme vivant
» ne doit entendre; sortez d'ici, éloignez-vous de cette
» demeure, autrement vous périrez. Un des visiteurs
» sortit aussitôt, son compagnon s'obstina à rester et
» mourut quelques jours après. C'est une croyance dans
» le pays, qu'à certains jours, surtout aux fêtes so-
» lennelles, en entend de pareils chants harmonieux
» dans ce cimetière. »

Les pèlerins accouraient des parties éloignées de la Gaule vers ce lieu, l'un des plus vénérés de l'Occident. Saint Germain, évêque d'Auxerre, revenant d'Angleterre combattre l'hérésie de Pélage et de Célestius, et se ren-

[1] « Autumantes à quibusdam *religiosis* vigiliis celebrari » Greg. Tur. de gloriâ Confessorum.

dant à Rome, s'arrêta dans la basilique de saint Symphorien. Il visita le tombeau de Cassien avec qui il avait été lié autrefois d'amitié. Une foule immense se pressait sur ses pas au *cœmeterium*, expression dont Grégoire de Tours, auteur de ce récit, commence à se servir. Saint Germain s'étant mis en prière, une croix de couleur sombre apparut tout à coup sur le couvercle de marbre du tombeau. Adressant alors la parole au mort : — « Que faites-vous là, mon glorieux frère? » — Aussitôt une voix entendue de tous les assistants sortit de la tombe et prononça ces paroles : « Je jouis d'une douce paix en » attendant mon rédempteur. — Mon frère, reposez » longtemps dans le sein de Jésus-Christ, reprit saint » Germain; priez pour ce peuple et pour moi, afin que » nous puissions un jour nous réveiller au son désiré » de la trompette de la résurrection, et prendre part aux » joies de la céleste patrie. »

Les rois des deux premières races ne dédaignaient pas d'entreprendre un pèlerinage sur ce sol privilégié, qui était à la fois le berceau de la foi chrétienne et le tombeau de la splendeur romaine [1]. Ce concours universel valut à

[1] Dans un ancien martyrologe de Saint-Symphorien, on lisait que plusieurs rois étaient venus à certains jours de l'année y prier et accomplir des vœux : le roi burgonde Gontramn, Childéric, Charles le Simple, Rodulph, Louis d'Outremer, etc. Childéric célébra la fête de Pâques à Saint-Symphorien en 675; mais comme chez les

l'église de Saint-Symphorien un droit d'asile aussi étendu et aussi respecté que celui de l'église de Saint-Martin de Tours. Grégoire de Tours en cite un exemple remarquable.

Gontramn, roi de Bourgogne, voulant venger son neveu Herménégilde, mis à mort par Leuvigilde, son père, roi des Visigoths, pour s'être refusé à embrasser l'arianisme, l'armée burgonde, au lieu de se réunir pour attaquer Leuvigilde, saccagea les bords de la Saône et du Rhône, et se livra aux derniers excès contre la population gallo-romaine, n'épargnant ni les prêtres ni les églises. A la suite de ces brigandages, les généraux craignant la colère du roi, se réfugièrent dans l'église de Saint-Symphorien. Gontramn, pénétré de chagrin en apprenant la conduite de ses troupes, résolut de prévenir par un exemple le retour de pareils excès. Il vint à Autun tenir son plaid, vers la fin du mois d'août, époque à laquelle la fête de saint Symphorien attirait une foule nombreuse. Les fugitifs n'osant quitter leur asile, Gontramn leur accorda un sauf conduit, leur promit de ne point sévir contre eux avant le jugement des grands, et les fit comparaître devant l'assemblée où il exposa lui-même ses griefs : « Comment pourrions-nous, dit-il, être vic-
» torieux, puisque nous faisons le contraire de nos pères.
» Eux, en élevant des églises et mettant tout leur espoir
» en Dieu, en honorant les martyrs et respectant les
» prêtres, ont remporté des victoires, soumis leurs en-
» nemis par l'épée et le bouclier. Mais nous, sans crainte
» de Dieu, nous dévastons ses sanctuaires, nous égor-
» geons les prêtres, nous livrons à la dérision et nous
» dispersons les reliques des saints. Non, on ne peut
» vaincre avec de tels crimes. Aussi nos bras sont-ils

» sans vigueur, notre épée sans force, nos boucliers
» sans protection. Si donc j'ai autorisé ces excès, que
» Dieu les fasse retomber sur moi; mais si vous avez agi
» au mépris de mes ordres, la hâche doit frapper vos
» têtes; la mort de l'un des principaux chefs sera un
» exemple pour l'armée. Mieux vaut le châtiment des
» criminels que de voir la colère de Dieu tomber sur
» un pays innocent. »

Les chefs répondirent : « Excellent prince, la gran-
» deur et la bonté de ton âme surpassent toute louange.
» On connaît ta crainte de Dieu, ton amour des églises,
» ton respect des prêtres, ta charité envers les pauvres.
» Nous rendons hommage à tes vertus, à la sagesse de
» tes paroles; mais que pouvons-nous lorsque l'armée
» entière est dans le vice, et que chacun met son plaisir
» à des actes coupables? Personne ne craint le roi, per-
» sonne ne redoute ni duc ni comte. Si quelqu'un dé-
» sirant attirer sur nous la bénédiction du ciel, s'efforce
» de remplir tes vœux, aussitôt une sédition éclate dans
» l'armée, on s'ameute, chacun vocifère de terribles
» menaces contre le malencontreux conseiller; à peine
» a-t-il chance de salut en se taisant. »

Le roi alors s'écria : — « Qu'il vive celui qui a observé
» la justice! qu'il meure celui qui a méconnu notre loi
» et notre commandement, de peur que la peine du

» a enlevé hommes et richesses et s'est renfermé dans les » murs de Nîmes. » [1]

Les garanties que s'étaient fait donner les coupables avant de quitter leur asile, autant que la nécessité des circonstances, dissipèrent la colère du roi et leur valurent le pardon.

Vers 480, vivait à Dijon une famille sénatoriale, offrant par ses mœurs chastes et sévères le modèle de ces familles, dont toutes les pensées et les affections s'inspirent du respect de la religion et de l'amour du Christ. C'était celle d'Hilaire et de Quieta [2]. Ils avaient un jeune fils distingué entre tous les compagnons de son âge par son intelligence et son instruction précoces. Une vive piété lui avait inspiré dès son bas âge le goût de la solitude et le désir de s'y faire une retraite. A vingt ans, il quitta ses parents, sans se laisser arrêter par leur affection et par leur vieillesse, et se construisit un oratoire

[1] Grég. Tur. hist. Franc. lib. VIII.

[2] On a trouvé à Autun, dans le polyandre de Saint-Pierre-l'Etrier, une inscription tumulaire ainsi conçue :

MEMORIAE AETERNAE
QVIETAE QVAE VIXIT ANN. I.D.III
H.VIII. DECESSIT VIII. KAL. NOV.
VALENTE. VI (378) ET VALENTINIANO. II. CONSS.

Elle était accompagnée d'une figure de la colombe symbolique serrant dans sa patte et dans son bec un serpent. Les rapports existant alors entre plusieurs familles sénatoriales d'Autun, de Dijon et de Langres, peuvent faire attribuer cette inscription à quelques membres de la famille d'Hilaire et Quieta. Mais ce ne peut être celle de la mère de saint Jean de Réome, attendu que cette inscription est évidemment celle d'une enfant et que Grégoire de Tours affirme que la mère de saint Jean reçut la sépulture à Dijon. (Voy. Grég. de Tours. De gloriâ Confess. cap. XLII.)

dans une de leurs terres. Il passa de là dans un lieu plus désert, entre Langres et Tonnerre, accompagné de deux jeunes serviteurs qui l'avaient suivi. Il y habita longtemps une cabane couverte de chaume. Un grand nombre de solitaires vinrent demander des préceptes à son expérience et partager ses travaux. Il construisit avec eux le monastère appelé, du nom de son fondateur, Saint-Jean-de-Réome.

La règle qu'il lui donna paraît avoir été un mélange de celles alors en vigueur dans les monastères de la Gaule. Jean les parcourut successivement afin de cueillir, dit le légendaire, comme une abeille prévoyante, les fleurs de la grâce divine, et d'élaborer dans son cœur le miel savoureux de la sainteté. Les sujets d'édification dont il fut témoin dans ce voyage et ceux qu'il retrouva à son retour parmi ses disciples lui firent douter s'il ne lui serait pas plus salutaire de servir que de commander. Cédant à son attrait pour l'obéissance, il s'enfuit secrètement à la faveur d'une nuit obscure avec deux religieux, et se présenta à Lérins sans faire connaître sa dignité. Il y vivait dans une profonde humilité, s'acquittant des dernières fonctions avec les novices, lorsqu'un des frères, qui avait habité Réome, le reconnut et révéla son nom, « replaçant ainsi sur le candélabre, afin qu'elle fût vue de tous ceux qui entraient dans la

retour de ce dernier. Il revint triste et pleurant du regret de n'avoir pu obtenir la grâce de finir sa vie dans la soumission qu'il avait si ardemment embrassée. Il rétablit la règle de son monastère [1] qui, pendant ses dix-huit mois d'absence, s'était gravement altérée, et mourut âgé de 120 ans.

Vers 506, Grégoire, évêque de Langres, fonda le monastère de Saint-Bénigne de Dijon, et plaça dans la basilique les restes de cet apôtre de la Bourgogne, découverts dans le voisinage de cette ville. Il fit venir de toutes parts des religieux, et leur donna pour abbé Eustade, que quelques-uns ont cru sans preuves avoir été son fils.

En 515, Sigismond, roi de Bourgogne, élève l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais, sur les tombeaux de la légion Thébéenne. Il y réunit quatre cents religieux. Ils étaient divisés en quatre chœurs portant chacun le nom des maisons principales d'où ils étaient sortis, parmi lesquelles figuraient les fondations de saint Romain dans le Jura. Ces chœurs se succédaient dans le chant de la psalmodie perpétuelle, du *Laus perennis*, emprunté aux Acémètes d'Orient, institués par saint Alexandre en 430. Pour faire concorder cet usage avec les autres exercices, Sigismond fit composer une règle mixte distinguée principalement par l'exemption du travail des mains.

[1] Une charte de Clovis, qui n'a pas offert au père Labbe et au père Lecointe tous les caractères de l'authenticité, dit que saint Jean de Réome établit dans son monastère la règle de saint Macaire. Cette charte est en contradiction avec le texte de la vie du saint. Nous nous sommes référés à celle-ci, et nous renvoyons sur cette discussion au père Lecointe : Annales ecclesiastici, t. I, p. 173 et suiv.

Vers le même temps, saint Eptade, né à Autun d'une famille opulente, occupait près de Corbigny, dans les forêts du Morvan, une cellule d'où il allait racheter les captifs dans les villes du voisinage. Il s'y était caché afin d'éviter l'épiscopat que saint Flavien, évêque d'Autun, d'accord avec Clovis, voulait lui conférer. Quelques disciples retirés auprès de lui donnèrent naissance à l'abbaye placée sous son invocation.

A Gourdon, au diocèse de Chalon, un reclus du nom de Desiderat dirigeait du fond de sa cellule un monastère dont l'origine est inconnue, mais qui existait déjà du temps de Grégoire de Tours. Il attirait la foule en accomplissant des guérisons miraculeuses.

Grégoire était toujours évêque de Langres, lorsque saint Seine, unique descendant d'une illustre famille de Mesmont, près Dijon, abandonnant le monde, vint à Réome se placer sous la direction de saint Jean. Devenu bientôt lui-même le modèle des moines, un miroir de bonne vie, dit la légende, versé dans les écritures sacrées et dans la science de la vie monastique, il conçut la pensée de fonder un monastère. Il cherchait près de là un emplacement, lorsqu'un de ses parents lui désigna une terre de son héritage, « située dans une solitude convenable à des moines, mais avoisinée d'hommes adonnés au meurtre et au sang, comme des bêtes fauves, et parmi

pas humain, et dont les arbres à haute cîme semblaient porter les nuages. Un étroit sentier hérissé de broussailles et de ronces, auxquelles restaient des lambeaux de leurs vêtements, leur livra l'entrée de la forêt. En se courbant jusqu'à terre, ils découvrirent dans des profondeurs obscures une caverne étroite, fermée aux rayons du jour par les branches entrelacées des saules et des vignes sauvages, caverne de voleurs, retraite d'esprits immondes. A cette vue, le saint aimé de Dieu se jette à genoux au milieu des épines, lui demandant assistance »..... Il éleva sa cellule dans ce lieu même.

Les habitants du voisinage, peints par la légende sous de si terribles couleurs, vinrent le visiter. « Adoucis à sa » voix, de loups devenus agneaux, ils l'aidèrent à bâtir » son monastère, creusant les fondations, élevant les » murs, déracinant les arbres, traçant les chemins. Les » moines y affluèrent de *toutes les parties du monde*. On » admira dans la nouvelle fondation la chasteté, l'obéis- » sance, l'étude des lettres sacrées, toutes les vertus qui, » plus tard, devaient illustrer ce monastère. » [1]

Saint Seine lui imposa la règle orientale de saint Macaire, sorte d'intermédiaire entre la vie érémitique et la vie cénobitique. Il ne semble pas l'avoir modifiée par un de ces mélanges si fréquemment usités avant que saint Benoît eût donné à la vie religieuse son code suprême.

Ce lieu, appelé Sestre ou Ségestre, était peu éloigné d'un temple élevé près des sources de la Seine à la divinité du fleuve. Les païens y étaient venus longtemps

[1] Vita S. Sequani. Acta SS. ordinis S. Benedicti, t. Ier, p. 264.

demander la guérison. Des *ex-voto,* des bras, des jambes de pierre, des inscriptions, des statues et autres simulacres jonchaient encore les abords du monument. Il avait été livré aux flammes après l'introduction du Christianisme, mais ses sectateurs n'avaient pas oublié l'objet de leur antique vénération. En ne prenant pas à la lettre le texte du légendaire, on ne peut guère voir dans les *hommes féroces* réfugiés auprès du sanctuaire ruiné de la déesse Sequana, que des peuplades païennes hostiles à la religion nouvelle, aigries par la misère, dénaturées par l'isolement et la sauvagerie des mœurs. [1]

En 573, le roi Gontramn établit à deux milles de Chalon, où il avait fixé sa résidence, le monastère de Saint-Marcel sur le lieu du martyre de cet apôtre, compagnon de saint Pothin et des cinquante martyrs de Lyon condamnés à mort sous Marc-Aurèle. Nous n'emprunterons point à Aimoin le récit du songe qui détermina le pieux Gontramn. Cette fiction toute poétique ne se rattache à aucune donnée réelle. Elle est un modèle curieux de ces visions fréquentes dans les légendaires du VIIe et du VIIIe siècle, et qui occupent également une place considérable dans la littérature du moyen âge. L'abbaye de Saint-Marcel acquit aux portes de Chalon l'importance de Saint-Symphorien à Autun. Elle devint comme cette dernière un lieu d'asile visité souvent par les rois bourgondes. Elle protégea son fondateur en me-

respect du roi pour la basilique. Gontramn introduisit à Saint-Marcel, où il voulut être enterré, la psalmodie perpétuelle. Il associa cette abbaye à celles de Saint-Maurice d'Agaune et de Saint-Bénigne de Dijon, qu'il avait comblées toutes deux de libéralités.

Quelques années plus tard, en 584, Flavius, évêque de Chalon, familier de Gontramn, éleva ou plutôt restaura l'église de Saint-Pierre, située dans un polyandre sur une éminence au nord de la ville. Un saint ermite avait jadis occupé en ce lieu une cellule et un oratoire. A sa mort, le souvenir de ses vertus y avait attiré le concours du peuple. Une église avait déjà remplacé l'humble oratoire du solitaire, lorsque Flavius y annexa un monastère d'hommes.

Vers 590, un moine nommé Colomban vint se fixer dans une solitude des Vosges, non loin du camp romain d'Anegray. Il trouvait à peine sa nourriture et celle de ses douze disciples dans ce lieu inculte, couvert d'herbes et d'arbres stériles. C'était un jeune homme d'une beauté pleine de noblesse et d'attrait, un compatriote de ces jeunes esclaves mis à l'encan sur un marché de Rome, et dont le visage blond, doux et pensif avait inspiré au moine Augustin le désir de gagner à la foi chrétienne le pays qui donnait naissance à cette race choisie. Il était né en Irlande, dans la province de Leinster. Dès sa jeunesse il était entré au monastère de Benchor, et s'y était fait remarquer par ses austérités, sa science et l'énergie de son caractère. L'état de décadence de la religion, dans quelques provinces de la Gaule, l'attira dans ce pays. Le flux et le reflux des invasions, l'extension de l'arianisme parmi les tribus burgondes et visigothiques, la

négligence ou le découragement des évêques aux prises avec les nécessités temporelles, avaient singulièrement affaibli l'empire de la foi chrétienne. Partout sur son passage son éloquence pleine de chaleur et de grâce, sa charité, sa douceur, sa modestie apaisaient les discordes, effaçaient les vestiges des pratiques païennes, et rappelaient les esprits à une religion dont il était un des plus parfaits disciples.

Du creux d'un rocher disputé aux bêtes fauves, il fondait dans ce désert des Vosges trois monastères, Anegray, Fontaine et Luxeuil. Les fortifications antiques de Luxeuil protégèrent ce monastère élevé sur des thermes construits par la magnificence romaine. Aux alentours, la multitude des ex-voto et des images des dieux était aussi nombreuse que les arbres des forêts voisines[1]. Située sur les confins de la Gaule et de la Germanie, l'abbaye de Luxeuil devint bientôt le *chef des monastères de France et de Bourgogne par la sévérité de la discipline et par la perfection de la doctrine*[2]. Six cents disciples y chantaient le *Laus perennis*. Une foule de Franks et de Burgondes venaient y déposer leur longue chevelure et embrasser la vie régulière. Les nobles burgondes et franks envoyaient leurs enfants à son école. Au sein de l'étouffement amené par la barbarie, elle fut le berceau et le modèle de celles qui se reformèrent ailleurs.

Une règle sévère, nous disons presque dure, inflexible,

vantes. L'obéissance jusqu'à la mort, quelque pénibles que fussent les devoirs prescrits ou recommandés; un silence continuel hors le cas d'absolue nécessité; la prière, l'étude, le travail des mains; le jeûne jusqu'à trois heures du soir; une nourriture composée de légumes, de poissons, d'un petit pain, de farine détrempée d'eau, d'un peu de bière; telles étaient les bases énergiques de la discipline. Six coups de fouet pour celui qui aurait oublié de faire le signe de la croix avec sa cuiller avant le repas, douze pour celui qui, en demandant la permission de sortir, aurait omis de s'agenouiller ; des corrections variées à l'infini pour le diacre ou le prêtre qui n'aurait pas coupé sa barbe ou ses ongles, pour les moines qui seraient entrés à l'église en habit de nuit ou n'auraient pas strictement suivi l'ordre des offices, pour celui qui aurait répandu des miettes sur la table; deux cents coups de fouet pour les fautes les plus graves, telles étaient quelques-unes des rigueurs nécessaires d'une règle qui semble dépasser les forces de l'homme, mais qui leur communiquait en réalité une vertu surnaturelle. L'exil de saint Colomban, chassé par Théoderik et Brunehilde, n'altéra point la prospérité de Luxeuil ; peut-être même cette prospérité ne fut-elle pas étrangère à son exil. Elle avait élevé Colomban à la hauteur d'une puissance redoutée, et qui n'épargnait pas aux rois les avertissements. On sait quelles causes amenèrent cette disgrâce dont Frédégaire a tracé le dramatique tableau.

Brunehilde ayant présenté au saint, pour les bénir, deux enfants que son fils Théoderik avait eus d'une concubine, Colomban la repoussa avec indignation en

s'écriant que jamais ces enfants, fruits du libertinage, ne porteraient le sceptre. La reine, irritée, tourna sa vengeance sur les monastères de Colomban. Elle interdit de laisser sortir les moines, de leur donner l'hospitalité, de leur accorder aucun secours. Afin de les arracher à cette persécution et d'en flétrir les auteurs, Colomban se rendit auprès du roi au château d'Epoisses; il arriva au soleil couchant et refusa d'entrer. En vain Théoderik, averti, lui fit offrir les mets de sa table; le moine, à la vue de ce luxe royal, maudit les plats et les coupes, invoquant le texte sacré où « le Très-Haut réprouve les offrandes des impies, » protestant qu'il ne souillerait point sa bouche des mets d'un ennemi des serviteurs de Dieu. Il brisa les vases, renversa les vins, jeta par ses anathèmes l'effroi dans la maison royale, jusqu'à ce que Théoderik lui eût fait la promesse de renoncer à ses désordres.

L'humiliation avait été trop amère pour que Brunehilde la pardonnât. Elle excita contre Colomban le roi, les grands, les évêques même. Elle fit attaquer son orthodoxie au sujet de sa règle religieuse et des rites qu'il avait introduits, réchauffant les discussions relatives à la célébration de Pâques le 14e jour de la lune, suivant l'usage de l'Eglise d'Irlande. Arrêté à Luxeuil par des satellites de Théoderik, qui avaient charge sur leur tête

s'abritaient à Lure, à Fontaine-de-Bèze, à Saint-Gall.

Luxeuil demeura longtemps après lui la première abbaye des Gaules, commandant jusqu'au fond de la Germanie le respect par sa régularité et ses fortes études, laissant sortir de ses cloîtres une foule d'abbés et de pontifes, recevant dans ses écoles la jeunesse que Langres, Chalon y envoyaient lorsque les leurs étaient sur le déclin, et méritant de l'admiration des contemporains cet éloge d'être une *abbaye unique au monde*.

Ces commencements de la vie monastique en Bourgogne furent les mêmes que partout ailleurs, humbles et cachés comme tout ce qui est destiné à grandir et à couvrir le monde de sa puissance. On ne peut se défendre d'unir dans un même rapprochement la naissance de la vie monastique et la prédication de l'Evangile. Ce sont, dans les deux cas, des hommes du peuple ou de moyenne condition, dépourvus du prestige de la puissance ou de l'éclat d'un grand nom. Ils n'attirent pas les consciences rebelles par des séductions extérieures; ils n'argumentent pas avec l'habileté d'un rhéteur contre les égarements du polythéisme. Leur vie est surtout d'action et en dit plus que la parole. Dans ce qui devait être le scandale des populations païennes, et l'est souvent encore de certains chrétiens, dans l'humilité, la continence, la charité, ils trouvent le plus énergique mobile pour convaincre les intelligences, subjuguer les volontés et gagner les cœurs. Rien n'est plus inexplicable, au point de vue humain, que l'attrait qui s'attache aux traces des solitaires et des cénobites. Pour nous le doigt divin y est visible comme dans la mission des apôtres. C'est cette mission continuée, pénétrant plus intime-

ment les hommes et les façonnant à son image à l'aide des saints que Dieu dispense avec profusion. Cette foule qui se presse sur leurs pas, qui revêt à l'envi la robe de bure et se ceint les reins d'une corde pour la prière, le travail, l'expiation, tout ce qui fait de la vie un combat et une victoire, c'est le pur froment des élus de Dieu, que Dieu pétrit de ses mains pour en faire le levain de son peuple; c'est la croisade sainte ayant pour devise cette parole du Christ : « Que celui qui m'aime prenne sa croix et me suive, » et portant si haut cette croix qu'elle est visible à tous et que son ombre salutaire couvre le monde.

Jusque-là, on a dû le remarquer, les institutions monastiques tirent leur principale force d'elles-mêmes et ne trouvent dans le pouvoir temporel que de rares appuis. Mais lorsque, vers la fin du Ve siècle, les royaumes nouveaux se furent affermis sur le sol, la papauté, l'épiscopat, ne tardèrent pas de renouer avec ceux de leurs chefs qui n'avaient point embrassé l'arianisme les anciens rapports de l'Eglise et de l'Empire. Il s'ensuivit pour les établissements monastiques une phase nouvelle. Les rois barbares, et à leur suite les ducs et les comtes, se jetèrent à l'envi dans les fondations : différents motifs les déterminèrent.

peuples et les conseils des rois. Les avertissements sévères des pontifes atteignaient ces derniers au milieu de leurs écarts. Germain de Paris, Prétextat de Rouen, Grégoire de Tours, le moine Colomban, laissant tomber sur eux les avis et les reproches, bravaient avec leur colère l'exil ou la mort. Lorsque les accès de la passion étaient calmés ou satisfaits, il était rare que ces fils indisciplinés de l'Eglise ne vinssent pas courber le front devant elle. Alors suivait la réparation. Elle consistait d'ordinaire dans des œuvres extérieures plus que dans la contrition du cœur. Il fallait qu'elle fût éclatante comme l'avait été la faute; il fallait qu'elle renfermât le germe d'un bien qui devant Dieu et les hommes compensât le mal commis. Ils élevaient des basiliques, reconnaissaient les immunités des églises, multipliaient les cloîtres où l'on priait pour eux, où l'on répandait l'aumône en leur nom, fondations qui devaient achever par l'extension de la vie chrétienne dans toute sa pureté, la régénération des opprimés et des oppresseurs.

D'autres princes, animés d'une piété réelle, sujets dévoués de l'Eglise, s'associaient à ses travaux, secondaient son agrandissement, sans autre but que de satisfaire leur piété.

Quelques-uns se déterminaient principalement par des raisons politiques. Ils savaient qu'en donnant des moines aux peuples ils donnaient des appuis à leur propre puissance. Il était rare, en effet, que le clergé ne s'attachât pas de toute sa force et ne gagnât pas les populations à un pouvoir qui favorisait son œuvre civilisatrice, tout en respectant lui-même les lois de l'équité. Les évêques. dans les conseils publics, les moines, dans leurs relations

de chaque jour avec le peuple, étaient en définitive les fondements les plus solides de la paix de l'Etat.

D'autres princes cédaient aussi à l'ambition d'imiter l'Empire, à des vues de magnificence romaine, tant était vivace encore l'ascendant que Rome exerçait par ses souvenirs et ses monuments. C'est à cet ascendant que se rattachent certaines formes administratives, certains usages et monuments du VIe siècle, sous les rois goths, burgondes et franks.

Il n'était pas rare enfin que ces motifs se trouvassent réunis. Plusieurs d'entr'eux animèrent la reine Brunehilde. Sous toute la race mérovingienne il n'y eut pas de fondatrice plus zélée et plus magnifique. Son administration en Bourgogne, durant la minorité de ses enfants, fut l'âge d'or de la grandeur monastique d'Autun. Les lettres de saint Grégoire le Grand nous font connaître la sollicitude qu'elle portait aux nécessités de l'Eglise. Elles nous révèlent en même temps les vices qui travaillaient cette dernière, les dangers qui la menaçaient. La violence, la simonie, l'intrusion, attiraient les plaintes du pontife; l'attachement de plusieurs personnages distingués au schisme soulevé par la question des Trois-Chapitres ajoutait à ces causes ordinaires de dérèglement. Dans l'état précaire fait aux peuples par le partage continuel des provinces et les guerres sans fin qui en étaient la suite, trop

Brunehilde employa les années de paix dont jouirent ses états à les pourvoir de nombreux établissements ecclésiastiques; mais elle ne donna à aucune ville une organisation religieuse aussi complète qu'à Autun. Les monuments que le génie grec et romain y avaient laissés, les restes de civilisation qui s'y transformaient rapidement sous la main du Christianisme, l'antiquité de son siége épiscopal, la position éminente de ses évêques constamment en relation avec les poètes et les écrivains contemporains, expliquent suffisamment le choix de Brunehilde et la grandeur imposante de ses fondations. Elle accepta la nécessité de rivaliser avec la splendeur de l'*Emule de Rome*, d'opposer un art chrétien à l'art antique, et d'effacer sous les institutions nouvelles les vestiges des superstitions mythologiques. Cette dernière intention ressort du choix même de ses emplacements. A côté d'un temple de Minerve elle éleva un hospice aux malades et aux voyageurs, comme pour montrer le complément de la sagesse dans la charité; elle lui donna le nom de l'apôtre saint Andoche, qui avait été emprisonné en ce lieu même, et bientôt après martyrisé à Saulieu, victime aussi de sa charité. D'un temple de Cybèle, sanctuaire d'impuretés effrénées, elle fit un asyle de vierges sous l'invocation de la mère de Dieu et de saint Jean, ces deux types les plus purs de la chasteté. Sur les ruines d'un temple et d'une école druidiques, elle érigea un monastère destiné à abriter la science et la contemplation des disciples de saint Martin et de saint Benoît.

Des colonies de moindre importance se répandirent, par les soins de la reine, sur les points secondaires du pays éduen. Les chefs-lieux d'archiprêtrés établis dans

les *pagi* antiques possédaient des clercs réguliers et des moines ; on peut citer entre autres exemples Luzy, Perrecy, Saulieu et les principales terres données aux monastères et aux églises.

Telles furent les origines monastiques de la Bourgogne ; elles nous conduisent au seuil même de l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin. Nous ne le passerons pas pour suivre les développements de la vie monastique dans ce pays. Signalons seulement deux époques caractéristiques, l'une dans laquelle un flot religieux vient donner à ce sol privilégié une fertilité nouvelle, l'autre mémorable par la fondation des deux plus grandes abbayes du monde catholique, asiles suprêmes où la vie monastique se concentre pour s'étendre sur le monde entier dans des proportions inconnues jusque-là. Nous voulons parler des migrations religieuses de la fin du IXe siècle et du commencement du Xe, ainsi que de la fondation de Cluny et de Cîteaux.

Les invasions sarrasines et normandes dans l'ouest et le midi de la France amenèrent cette révolution. La Provence, l'Aquitaine, foyers primitifs de la vie monastique, virent succomber leurs églises. Les moines s'enfuyant devant le pillage et la mort refluèrent avec les reliques des saints au centre de la Gaule. Ils abritèrent leurs traditions dans les montagnes des Vosges, sur les coteaux

tères de son empire. Poitiers, dont les célèbres écoles avaient envoyé à Autun saint Léger vers 659, envoyait de nouveau à Saint-Martin, vers 870, une milice d'élite destinée à porter l'activité monastique de la Bourgogne à son plus haut développement. Saint Hugon, saint Odon à Autun ; saint Guillaume, Jarenton à Dijon ; saint Bernon, saint Maïeul à Cluny, tous étrangers à l'Eglise burgonde, en devinrent la gloire et furent les pères d'importantes réformes. Aussitôt que l'esprit monastique s'affaiblissait quelque part, on voyait apparaître dans un coin de ce pays, d'où sortirent tant de grands hommes et de grandes institutions, un homme, une institution qui, retrempant les âmes, les ramenaient à l'éternel combat. Luxeuil, Saint-Martin, Saint-Bénigne eurent successivement leur influence réformatrice; mais toutes ces abbayes s'effacent en présence de ces deux sœurs sans égales qui s'appelèrent Cluny et Cîteaux (910 et 1098).

Toutes deux, pépinières inépuisables de saints, de cardinaux, de grands hommes, régénérèrent sous un régime différent l'ordre bénédictin affaibli par l'absence d'un lien resserré entre les membres de ce grand corps. Cluny, monarchie absolue, semait ses colonies dépendantes de la métropole jusqu'aux faubourgs de Constantinople et à Jérusalem; Cîteaux organisait, jusqu'en Danemarck et en Suède, une république de huit mille abbayes, et créait pour cette immense direction les chapitres généraux où chacune était représentée. Cluny enrichissait la liturgie de chants et d'offices nouveaux, donnait au culte, à l'art catholiques, une pompe imposante, instituait la fête des morts, distribuait le pain de chaque jour à dix-sept mille pauvres, et méritait par son

hospitalité plus que royale le titre d'*auberge de la France entière*. Elle jetait sa souveraineté dans la balance où se pesaient les affaires de l'Eglise et de l'Etat, fondait la trève de Dieu, jugeait les prétentions des pontifes, les différends des peuples et des princes qui vinrent quelquefois chercher le repos dans ses cloîtres d'où sortirent vingt-quatre papes, deux cents cardinaux, quatre cents archevêques, sept mille évêques, et se trouvait dans la nécessité de suspendre pendant trois années les admissions dans son ordre auquel tout le monde voulait être affilié. Cîteaux, forte de la sévérité de son observance, dictait dans sa *charte de charité* un code adopté de presque tous les monastères; voyait les empereurs d'Allemagne et de Constantinople demander en grâce l'association à ses prières, la consécration d'un étendard. Une reine d'Arragon lui vouait son fils. Ses abbés étaient choisis, dans les croisades, pour accompagner l'armée, ses moines pour combattre l'hérésie, remplir les fonctions d'ambassadeurs, messagers d'Etat, négociateurs, juges et arbitres. Son abbé, appelé *l'abbé des abbés*, était chef de tous les ordres militaires d'Espagne et de Portugal; il graciait par le seul fait de sa rencontre le coupable conduit à la mort. Son église était le mausolée des ducs de Bourgogne; saint Louis, saisi de respect à son approche,

et un tribun de l'école de Jésus-Christ, une pensée calme et une pensée ardente, Pierre le Vénérable et saint Bernard.

C'est une page détachée de ce vaste ensemble que nous avons essayé d'écrire; c'est une de celles dont l'obscurité appelait la justice de la réhabilitation en même temps qu'elle convenait mieux à notre faiblesse.

Placée à l'origine des grandes fondations historiques, une des plus considérables de celles dues à des mains royales, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun n'occupe cependant aucune place dans l'histoire. L'avenir que Brunehilde lui avait préparé avec tant de soins lui a manqué. Rien pourtant n'est plus touchant que son âge ascétique, que le récit de la vie des Merry et des Hugon. Rien n'eût été plus propre à la préserver de la destruction et de l'oubli, si la sainteté pouvait prévaloir contre la destruction et l'oubli qui, tous deux, ont aussi leur place dans les desseins de Dieu. Tous deux l'ont cruellement frappée. Le premier siècle de son existence, durant lequel fleurirent le plus de vertus, est demeuré couvert de ténèbres impénétrables. L'œuvre de la grande reine produisit-elle les fruits qu'elle en attendait? il n'est guère permis d'en douter en voyant la ferveur qui anime l'Eglise régulière dans ces temps d'épreuves. Cependant un seul homme se lève pour répondre : c'est saint Merry.

A peine a-t-il fermé les yeux que les Arabes viennent raser l'abbaye. Ses terres passent dans les domaines des comtes d'Autun, grands feudataires de Bourgogne et de Septimanie. Après cent quarante ans d'anéantissement, son souvenir se réveille; une vie nouvelle s'empare de ses ruines et les ranime comme ces ossements épars sur

lesquels soufla le prophète. Sept ans après elle disparaît encore pour sept nouvelles années, exemple frappant de la ténacité des institutions religieuses, non moins que des vicissitudes humaines. Lorsqu'enfin la vie lui est rendue pour la seconde fois, cette vie faible et pénible se perd dans l'obscurité des temps et s'éclipse devant les grandes institutions dont elle avait favorisé la naissance. Saint-Martin n'est plus désormais qu'une abbaye secondaire placée en dehors du mouvement historique, elle n'est plus qu'un objet de souvenir pour celui qui foule chaque jour le sol où elle s'éleva, un sujet d'étude d'archéologie locale.

C'est à ce titre, c'est en cherchant notre appui dans les sentiments qui nous rattachent au sol éduen, que nous avons esquissé ces recherches. Destinées à ne pas dépasser d'étroites limites, elles ne seront qu'un nom de plus inscrit sur les ruines à demi oubliées de l'abbaye; puissent-elles raviver pour quelque temps son souvenir. Puissent-elles surtout être fidèles à cet esprit de vérité et de foi qui anima les institutions monastiques, même au milieu de leurs écarts, et rendre égal témoignage à la sainteté affermie dans les voies évangéliques, comme à la faiblesse égarée loin d'elles.

HISTOIRE

DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

D'AUTUN

SAINT MARTIN

[316—396]

Pendant le cours des longues luttes qui marquèrent l'établissement du christianisme dans les Gaules, il se trouva, parmi les apôtres de la loi nouvelle, certains athlètes qui agirent plus vivement sur l'esprit des masses et acquirent un renom universel. L'imagination, frappée de l'énergie de leur volonté et de l'éclat de leurs vertus, garda leur souvenir en l'entourant d'amour et de respect. Parmi ces saints marqués d'un caractère populaire, nul ne fut plus cher aux premiers âges de notre monarchie que saint Martin.

Une vie accidentée, aventureuse même, une activité

prodigieuse, le signalaient à l'esprit des peuples. Tour à tour soldat, moine, évêque, apôtre, il résumait en lui les vertus de ces différents états, et pouvait à tous être proposé en exemple. Dans ce barbare transformé par le christianisme, se rencontraient le courage d'un guerrier, l'éloquence d'un Père de l'Eglise, l'ardeur d'un missionnaire, l'humilité d'un cénobite, le prestige d'un thaumaturge, et, par-dessus tout, une charité qui faisait de lui le frère des pauvres et des souffrants.

Né, en Pannonie, de parents illustres mais païens, il avait, malgré eux, embrassé le christianisme à l'âge de dix ans. A quinze, enrôlé par un édit impérial comme fils de vétéran, il échangea la robe du néophyte contre la tunique du soldat. Envoyé dans les Gaules, il se battit avec éclat, sous Constantin et Julien. Au milieu des camps, il menait la vie d'un moine; chaste, tempérant, plein de patience et d'humilité, prélevant sur sa paie la part des pauvres. Il n'avait qu'un seul serviteur, et souvent c'était le maître qui servait; il lui déliait sa chaussure, et, dans la maladie, lui rendait les derniers services[1]. Les légendes, les sculptures, les verrières des églises racontaient, qu'étant encore cathécumène, il avait fendu en deux son manteau pour en revêtir un pauvre[2]; et comme les passants s'étaient moqués de le voir ainsi

« C'est Martin le cathécumène qui m'a vêtu dans ma nudité. »

Après avoir reçu le baptême et passé vingt-cinq ans sous les enseignes, en Allemagne, en Angleterre, en Gaule, laissant partout après lui le parfum de ses bonnes œuvres, il obtint son congé et pensa, dès-lors, à se consacrer plus intimement à Dieu. A peine reçu exorciste, il voulut ramener sa famille encore païenne à cette religion dont il n'était que le disciple, et dont il lui tardait de devenir l'apôtre. Il traverse les Alpes, convertit des voleurs qui s'étaient emparés de lui, gagne à la foi chrétienne sa mère mourante, et entame la discussion avec les évêques ariens de la Hongrie et de l'Italie, qui, étonnés de l'énergie de cet adversaire inconnu, le font publiquement frapper de verges et chasser honteusement de sa patrie. Leur haine le poursuit jusqu'à Milan, où il s'était retiré. Auxentius, évêque intrus de cette ville et chef du parti arien, se fait leur instrument; par des insultes, par des menaces, par des violences, il le force de s'éloigner. Il s'exile sur les rochers déserts de Gallinaria, et là, se préparant à la vie solitaire comme il s'était préparé à l'apostolat, il y vit de racines et d'herbes sauvages, préludant ainsi à la fondation du premier monastère des Gaules, à la conversion d'une partie de leurs provinces encore attachées au paganisme.

Il venait de fonder Ligugé[1]. Il était occupé à y assurer le travail et la discipline, et en donnait le premier l'exemple, lorsque l'évêque de Tours, Litorius, vint à mourir. Les évêques, le clergé, le peuple de la province,

[1] Près de Poitiers.

jetèrent les yeux, d'un commun accord, sur ce solitaire nouveau-venu déjà célèbre par ses miracles. Mais connaissant sa modestie, et prévoyant un refus, ils voulurent le prendre par ruse. Ruricius, un des premiers habitants de Poitiers, feignant que sa femme était malade, accourut se jeter aux pieds du saint, le suppliant de venir lui imposer les mains pour la guérir. Comme il y avait consenti et que tous deux approchaient de la ville, des groupes d'habitants, cachés au bord de la route, l'environnèrent et le conduisirent à la basilique, où une acclamation unanime accueillit son entrée. Une partie de l'assemblée, cependant, et à sa tête Defensor, évêque d'Angers, refusait de l'élire pour évêque. « C'était, disaient-ils, un homme de méchante figure, sale, avec des habits misérables, des cheveux *court-taillés* et en désordre, indigne, à coup sûr, de l'épiscopat. » Les deux partis s'exaspéraient; le tumulte et l'indécision allaient toujours croissant, lorsqu'un des assistants prenant le Psautier en l'absence du lecteur, et l'ouvrant au hasard pour tirer le *sort des saints*, lut tout haut ce verset : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem ut destruas inimicum et defensorem* [1]. On appliqua ce dernier mot à Defensor, évêque d'Angers; ce fut le signal de sa défaite : Martin fut proclamé évêque.

[redacted]

il annonce la venue du Sauveur, la fin des expiations sanglantes, l'espérance d'une vie immortelle. Il renverse sur son chemin les statues, les *cella* des dieux, élève à leur place une église, un oratoire, une cellule, et y laisse quelques-uns de ses moines, afin de faire germer la bonne semence de sa parole.

Il parcourut ainsi les montagnes de l'Auvergne, les forêts du pays Chartrain, les plages de l'Armorike, étouffant dans leur antique berceau ces traditions druidiques que les dieux de Rome n'avaient pu entièrement chasser. C'était dans les campagnes, parmi les hommes moins sensibles aux vérités morales qu'aux signes extérieurs, que le christianisme éprouvait le plus de difficulté à pénétrer. Un des principaux obstacles à sa prédication, était l'attachement aux anciens symboles ayant pour objet la nature, les bois, les rochers, les fontaines, les arbres sacrés. « Empêchez le culte des arbres et des idoles, les sacrifices d'animaux, » écrivait, deux cents ans après, le pape saint Grégoire à Brunehilde[1]. Or, un jour que le saint avait détruit un temple et voulait couper un arbre sacré qui l'avoisinait, les prêtres et le reste des païens s'y opposèrent. « Si tu as, lui dirent-ils, quelque confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre ; reçois-le dans sa chute, et si, comme tu le dis, ton Seigneur est avec toi, tu en réchapperas[2]. » Le saint est garrotté ; le pin chancelle, s'incline et va l'écraser aux yeux de la foule et des moines qui le regardaient à quelque distance en pâlissant, lorsqu'au signe de la croix tracé par lui,

[1] S. Greg., Epist. XI, ad Brunechildem.

[2] Sulpice Sévère.

l'arbre se rejette en arrière comme repoussé par un vent impétueux, et tombe du côté opposé. [1]

En 376, revenant de Trèves où il avait été voir l'empereur Valentinien, il évangélise le pays Eduen et visite Autun, du temps de l'évêque Simplicius, qui se signalait comme lui contre le culte des idoles. Non loin de la porte de Langres, à un jet de pierre du rempart romain, s'élevait un temple attribué à Saron [2], roi fabuleux des Gaules [3], renommé pour son savoir, et fondateur de certaines écoles d'où une section des Druides avait pris le nom de *Saronides* [4]. Aux alentours s'élevaient les monuments funéraires du vaste polyandre compris entre les voies de Sens et de Besançon; près de là, saint Symphorien, dans son cercueil de pierre, reposait entre son père Faustus et sa mère Augusta. L'évêque de Tours n'hésita point à renverser l'idole, au péril même de sa vie. Les

[1] Sulpice Sévère.

[2] Le nom mytique de Saron se lie à des associations dont l'origine se perd dans l'antiquité. Voir Edme Thomas, note 2 [édition de 1846].

Le dieu Saron n'est autre que le dieu *Kernunnos* dont le bas-relief a été trouvé à Paris. Il est représenté avec des bois de cerf dans les oreilles et des anneaux qui y sont attachés, symbole de la surdité dont l'idée se trouve encore exprimée dans des lieux qui ont conservé

gens du voisinage se soulevèrent et accoururent en armes. Un d'eux, plus irrité, s'élança sur lui l'épée à la main; mais le saint, dépouillant son manteau, se présenta la gorge nue à son ennemi, qui, levant le bras pour le frapper, tomba à la renverse saisi de frayeur et demandant pardon. [1]

Un manuscrit, conservé au chœur de l'église de Saint-Martin d'Autun, attestait que cet événement s'était passé sur son emplacement même, et que l'apôtre, consacrant le temple à Jésus-Christ, y avait élevé un autel à saint Pierre et saint Paul.

La défense de l'Eglise le trouvait toujours à l'œuvre, parlant aux fidèles, aux conciles, aux rois. La même voix qui dictait aux moines la règle de leur discipline, initiait à la connaissance de Dieu le pauvre habitant des campagnes, jetait aussi l'anathème sur le schisme ou l'hérésie, rappelait les évêques à leurs devoirs avec une autorité qui n'était pas contestée, soutenait des discussions théologiques sur les points les plus délicats de la foi, et demandait tour à tour aux empereurs la répression des hérésies et le pardon des hérétiques.

Pendant qu'il établissait dans la Gaule le culte du Christ sur les ruines de celui des idoles, s'éleva, en

[1] Sulpice Sévère. — Fortunat de Poitiers s'exprime ainsi en vers qui sentent leur époque :

« Post Heduorum dum templum divellere tentat,
» Obstant inculti cultores ruricolares,
» Ne colerent melius, sua si cultura periret.
» Ex quibus audaci nixu malè fortior unus
» Aggreditur gladio caput obtruncare sacratum. »
. . . . . .

Espagne, l'erreur des priscillianistes, secte issue du manichéisme et du gnosticisme. Ils prétendaient que nos âmes étaient une portion de la substance de Dieu, exilées sur la terre en punition des crimes qu'elles avaient commis dans le ciel; nos corps étaient, selon eux, l'ouvrage du démon, et pour en témoigner leur mépris, ils se livraient aux désordres les plus infâmes. Ils rejetaient la distinction réelle des trois personnes en Dieu, anéantissant le mystère de la Trinité, niaient la divinité du Christ, la résurrection des morts, et sapaient ainsi tout l'édifice de la croyance catholique. Leurs mœurs n'étaient pas moins dépravées; ils cachaient sous un extérieur austère, sous les apparences de la piété et de la pénitence, sous l'habit monastique qu'ils revêtaient à dessein, le libertinage et la promiscuité.

Les évêques d'Espagne avaient condamné leurs erreurs aux conciles de Sarragosse et de Bordeaux. Emportés par un zèle déréglé et poussés par l'un d'eux, Ithace, ennemi personnel de Priscillien, ils demandaient la mort de l'hérésiarque à l'empereur Maxime, auprès de qui il avait interjeté appel de leur sentence. Saint Martin et saint Ambroise, alors à Trèves, joignirent les efforts de leur charité pour lui obtenir la vie; mais, à leur départ, la colère mal comprimée des évêques espagnols se réveilla. Priscillien fut exécuté avec deux prêtres, deux diacres

nés. Les évêques exaspérés, le représentant comme le complice et le vengeur des priscillianistes, obtinrent de l'empereur de lui interdire l'approche de la ville, s'il ne promettait de s'y tenir en paix avec eux. Il éluda adroitement cette demande en promettant « d'y venir en paix avec Jésus-Christ. » Entré de nuit à Trèves, il se rendit à l'église pour prier, et le lendemain se présenta au palais. Les évêques se jettent aux genoux de l'empereur, le suppliant de ne pas céder à l'influence d'un seul homme. Maxime chasse Martin de sa présence et envoie des assassins pour tuer ceux en faveur de qui il venait intercéder. Le saint homme, poussé à bout, accourt de nouveau, promet, si l'on fait grâce, de se rallier à ces évêques souillés de sang, dont il avait jusque-là repoussé la communion, et obient, à ce prix, le rappel des tribuns expédiés pour la destruction des églises d'Espagne. Les évêques, trompés dans leurs cruelles espérances, firent tous leurs efforts pour qu'il signât leur communion, selon sa promesse : ils ne purent rien obtenir.

« Le lendemain il s'en retournait triste et inquiet de ce pieux mensonge. Ses compagnons l'ayant dépassé le long de la route, il s'assit dans une forêt solitaire, non loin d'un bourg nommé Andethana[1], accusant et défendant tour à tour dans sa pensée l'action qu'il avait commise. Soudain un ange lui apparut : « *Tu as raison, Martin, d'être affligé,* lui dit-il; *mais tu ne pouvais faire autrement. Relève-toi et prends courage, de peur de risquer maintenant non pas seulement ta gloire, mais ton salut.* »[2]

[1] Echternach, à quatre lieues de Trèves.

[2] Sulpice Sévère.

Cette consolation divine ne put le rassurer entièrement; il se plaignait, avec larmes, de sentir languir sa vertu. Mais durant seize années qu'il vécut encore, il la recouvra plus vive que jamais en redoublant d'humilité et d'austérités. L'esprit de miracle et de prophétie la faisait briller chaque jour d'une manière éclatante. Sa volonté dominait la puissance du démon; son don de seconde vue lui faisait prévoir l'avenir et lui rendait présentes les choses éloignées. Sa science, trempée dans les rayons de la foi, éclairait d'une lumière surnaturelle les textes de la sainte Ecriture, dans ses conférences avec ses disciples. Pour les fidèles témoins de ses vertus, c'était là la récompense d'une vie de travail et de sainteté; pour lui-même, c'était l'annonce prochaine de la vie éternelle. Absorbé tout entier par ces grâces et par ces communications divines, il renonça désormais au monde, n'alla plus à aucun synode, et s'interdit d'assister à aucune assemblée d'évêques. Vieilli dans les austérités et dans la prière, objet de la vénération religieuse même de son vivant, il mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans. Plus de deux mille moines formés dans ses monastères et accourus de tous côtés, assistèrent à ses obsèques.

Son culte se répandit avec une rapidité prodigieuse; il fut le premier saint à qui l'on consacra des églises, sans qu'il eût été martyr ou apôtre. Les cathédrales, les

de cette ville, envoya à Perpétuus, archevêque de Tours, des marbres précieux pour orner le tombeau de son illustre devancier. Perpétuus, reconnaissant, légua en mourant à Euphrone un exemplaire des Evangiles écrit de la main de saint Hilaire, maître de saint Martin, qui avait introduit aussi dans ses monastères l'usage de la copie des manuscrits.

Sa mémoire se mêla, dans nos pays, aux habitudes de la vie privée. Pendant longtemps le jour de sa naissance marqua le point de départ de la chronologie. Les redevances annuelles s'acquittaient pour sa fête, et après quatorze siècles cet usage n'est point encore effacé. La Gaule tout entière se soumit à un jeûne qui portait le nom de *Carême de saint Martin*, et qui consistait à jeûner trois fois par semaine, depuis sa fête jusqu'à Noël.

L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, se joignirent à la Gaule pour le vénérer; saint Benoît plaça sous son invocation l'église du Mont-Cassin. Sulpice Sévère, son disciple, écrivit sa vie, qui se répandit rapidement dans tous les pays chrétiens; Paulin de Périgueux, Fortunat de Poitiers, chantèrent ses louanges; Grégoire de Tours, Alcuin, Odon de Cluny, tracèrent le récit de ses miracles. Les rois franks placèrent leur royaume sous sa protection. La relique la plus vénérée de leur chapelle était une cape grossière qu'avait reçue saint Martin après avoir donné son manteau à un pauvre. Ils faisaient prêter sur elle le serment de fidélité à leurs vassaux, serment redoutable et que nul n'aurait osé enfreindre. Ils ne commençaient jamais la guerre sans l'avoir au milieu de leur camp, gardée sous une tente d'honneur par des clercs. Charle-

magne voulut reposer à l'ombre de cette humble tunique, en la transférant à Aix-la-Chapelle. [1]

Brunehilde avait pour saint Martin une grande vénération ; elle l'invoquait dans les revers qui tourmentèrent son existence. Parvenue au gouvernement de la Bourgogne et de l'Austrasie, elle lui consacra le magnifique monastère d'Autun qui porta son nom.

[1] Histoire de saint Léger et de l'Eglise des Franks, par dom J.-B. Pitra. — Le nom de *Chapelle*, attaché à la ville d'Aix, tirait son origine de la cape, *capella*, de saint Martin. Selon de graves autorités [Mémoires de l'Institut, 1848], elle a donné son nom à la race des Capétiens.

[redacted]

PREMIÈRE ÉPOQUE

CHAPITRE I

Fondation de l'abbaye. — Monographie de l'église.

[600]

Au milieu des sanglantes rivalités des rois mérovingiens, la régence de Brunehilde présente, pour la première fois, le spectacle d'une femme essayant d'apporter dans le gouvernement de ses Etats des idées d'ordre et de civilisation.

Elevée à Tolède, à la cour d'Athanagilde son père, roi des Visigoths, elle avait été, dès l'enfance, habituée à de grands exemples de pouvoir et de gouvernement. Dans cette Espagne depuis longtemps soumise au christianisme, l'esprit juridique de l'ancienne Rome, allié à la charité de l'Evangile, formait le fondement de la mo-

narchie et de ses institutions. Administration romaine substituée à la constitution germanique; unité du pouvoir impérial électif remplaçant la féodalité des chefs de tribus; langue latine chassant progressivement l'idiome gothique; conciles composés des évêques et des leudes, traitant tour à tour des lois religieuses et des lois de l'Etat; étroite union entre l'épiscopat et la royauté, qui se prêtaient un secours mutuel pour se concilier le respect, adoucir les mœurs et faire prévaloir le sentiment de la justice; législation à la fois religieuse et politique, destinée à atteindre ce double but : tels étaient les éléments de civilisation que Brunehilde avait vus se développer sous ses yeux. Elle avait vu son père appelé par les conciles à la couronne, pour avoir été l'homme de ces traditions; elle l'avait vu, après les avoir fait régner avec lui pendant quatorze ans, mourir en emportant, chose rare à cette époque, les regrets de son peuple.

Elle-même, pleine de courage et d'élévation dans l'esprit, instruite du passé et prévoyante de l'avenir, une fois rentrée en Austrasie et tutrice de son fils, elle dut penser à consolider ce trône si longtemps disputé à l'anarchie. De ce moment, on la voit essayer d'appliquer à la société des Franks des règles et des habitudes empruntées à la

dance gravement atteinte, au sein de cette aristocratie grossière, ignorante, peu accessible au sentiment religieux, plus forte par le nombre et les passions que par les talents et les idées, une pareille tentative n'était pas possible ou ne l'était qu'à demi. Le temps et l'autorité manquèrent à Brunehilde dans la poursuite de cette œuvre dont l'accomplissement était réservé à Charlemagne. Elle y perdit la vie : elle ne put y sauver l'honneur de son nom.

Ce qui lui fut donné de réaliser avec le plus de succès, c'est en quelque sorte le côté extérieur et matériel. Par elle, des *villæ*, des places fortes, furent bâties; les anciennes voies romaines furent restaurées, et de nouvelles se prolongèrent de toutes parts jusqu'aux extrémités du royaume. La Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, la Bourgogne, la Picardie, les provinces du Midi, montrèrent longtemps les restes de ces magnifiques ouvrages connus sous le nom populaire de *chaussées Brunehaut*. Aimoin, qui vivait plus de trois siècles après, s'étonnait qu'avec les ressources de la Bourgogne et de l'Austrasie, elle eût laissé de si puissantes marques de son passage. [1]

Ce fut surtout à l'influence religieuse qu'elle s'adressa. Elle qui avait abjuré le schisme d'Arius pour le catholicisme; qui, dans le clergé visigoth, avait trouvé tant d'exemples de science et de vertu, elle ne pouvait méconnaître la grandeur et la durée de cette influence. Fille docile de l'Eglise, elle seconda de tout son pouvoir la papauté dans la propagation du christianisme, chercha à étendre l'action du clergé, l'éclat extérieur de la religion,

[1] Aimoin, IV, 1.

et y aida en construisant un grand nombre d'écoles, d'hôpitaux, d'églises et de monastères. Autun, cette ville à demi-romaine qui lui était chère par ses souvenirs et qui était le centre de la Bourgogne; Autun, où elle se plut à résider souvent, obtint une large part dans ses munificences. Elle l'enrichit de trois établissements qui, après douze siècles, protégeaient encore sa mémoire.

Elle fut secondée par un homme avec qui une grande conformité de vues et d'opinions l'unissait intimement. Syagrius, attaché comme elle au parti gallo-romain, avait été appelé à l'épiscopat par sa vertu et par sa science. En lui, le zèle du pasteur s'alliait à la culture des lettres chrétiennes et profanes; son palais était une académie où des jeunes gens de grande famille venaient poursuivre leurs études sous sa direction. Plusieurs en sortirent des savants et des saints. Ces plaisirs de l'esprit, loin de nuire à la dignité du ministère épiscopal, en rehaussaient l'éclat; et, dans les limites de son diocèse, Syagrius veillait attentivement à la stricte distribution de la justice, au maintien de la discipline cléricale, à l'agrandissement et à la multiplication des écoles et des édifices religieux.

Ce fut en 589, qu'avec l'aide de Syagrius, Brunehilde jeta les fondements de ses constructions monastiques.

s'y étaient conservés. L'imagination populaire y plaçait ses fables, ses apparitions, ses influences mystérieuses, toutes ces idoles de la pensée qui survivent longtemps aux idoles de bois et de pierre. C'était surtout au foyer domestique que se perpétuaient avec ténacité les traditions païennes. Là existaient des autels pour les lares et les pénates; là retrouvaient encore un sanctuaire secret, Cybèle, Minerve, Janus, Jupiter, Apollon, les Mânes.[1]

A l'exemple du grand évêque de Tours, Brunehilde voulut attaquer ces croyances sur leur terrain consacré et faire une réparation plus solennelle au Christ. En relevant en son honneur les édifices primitifs, elle conserva plusieurs de leurs parties, suivant un usage fréquent à cette époque[2]. L'Eglise succédait ainsi aux possessions des temples; elle tournait au profit de la foi nouvelle les habitudes développées par le culte des faux-dieux. Souvent même elle lui emprunta ses chants et ses cérémonies; elle eut comme lui des fêtes, des processions, des images; à travers tout le moyen âge, les réunions du peuple, l'époque des fêtes, les noms même du paganisme se sont conservés, mais épurés par l'Evangile et revêtus d'une signification nouvelle. Brunehilde construisit l'hospice de

[1] Beugnot. — Histoire de la destruction du paganisme en Occident.

[2] Telles étaient aussi les idées de saint Grégoire. Il défendit au moine Augustin de détruire les temples païens qui pouvaient être utilisés pour des usages chrétiens. « Ut dùm gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat et, Deum verum cognoscens ac adorans, ad loca *quæ consuevit, familiariùs concurrat*. Nam duris mentibus simul omnia abscindere, impossibile esse non dubium est, quia is, qui locum summum ascendere nititur, gradibus vel passibus, non autem saltibus elevatur. »

Saint-Andoche sur le temple de Minerve, l'abbaye de Sainte-Marie et Saint-Jean sur le temple de Bérécynthe, celle de Saint-Martin sur l'ancienne demeure de Saron.

Depuis le jour où saint Martin avait détrôné la statue du vieux roi mythologique, les lieux avaient de plus en plus changé d'aspect. Autour d'un vaste polyandre consacré par les cendres des premiers évêques et des premiers martyrs d'Autun mêlées aux cendres des nobles familles romaines, plusieurs basiliques s'étaient élevées. C'étaient celles de Saint-Pierre et Saint-Etienne, dont le nom réunissait, par une association touchante, le premier apôtre et le premier martyr de la foi; c'était l'autel érigé à saint Pierre et à saint Paul par saint Martin lui-même, le continuateur de leur apostolat dans la Gaule. Près de là, une abbaye florissante remplaçait l'oratoire primitif élevé sur la tombe de saint Symphorien; des reclus, des solitaires, étaient venus placer leurs cellules sur ce berceau de la foi éduenne. Célèbre par ses souvenirs, par les miracles qui s'y accomplissaient, par mille exemples de renoncement et de piété, il attirait de nombreux pèlerins, et souvent gardait ceux qu'il avait attirés. On venait prier dans ses oratoires, s'inspirer de l'exemple des saints, et recueillir sur leurs tombeaux de pieuses traditions.

A quelques pas du polyandre de Saint-Pierre et de l'abbaye de Saint-Symphorien, au couchant, sur une

niers rayons du soleil se couchaient sur le Beuvray [1], qui, les dominant toutes, abritait derrière lui des pays encore sauvages, derniers asiles des superstitions druidiques dont il avait été le centre initiateur. Dans la plaine, encore marquée d'un caractère primitif, l'uniformité des forêts n'était interrompue que par les lignes blanchissantes de quatre grandes voies romaines se subdivisant au pied des montagnes, et bordées aux approches de la ville de tombeaux et de cippes funéraires; par des lacs brillant çà et là comme des miroirs; par quelques colonnes de fumée s'élevant d'une riche *villa* abritée sous les grands arbres, ou d'une *colonie* assise au milieu des champs cultivés, et par le cours sinueux des fleuves sacrés le Taranis et l'Arus.

Sur leurs rives tombait chaque jour un fragment de la ceinture de temples antiques qui environnait la ville, et qu'avait déliée la main des apôtres chrétiens; c'étaient ceux de Dis et de Proserpine, minés par les eaux et ouvrant aux mânes leurs salles désertes; celui de Janus, laissant pénétrer par ses quatre faces démantelées les quatre vents du ciel; celui de Cybèle, mère des dieux, voué désormais à la mère du Christ; celui de Minerve, dont la sagesse s'était tue devant la parole de vie.

En vain se dressaient-ils encore dans la majesté de leurs ruines; en vain les portes de Sens et de Langres,

[1] Au sommet de cette montagne, une chapelle fut élevée à saint Martin. Une fontaine sacrée porte son nom et est visitée par les gens du pays, qui vont y puiser la guérison de certaines maladies. D'anciennes superstitions se pratiquent toujours sur cette montagne, et remontent, selon toute apparence, à l'ère druidique.

le théâtre et l'amphithéâtre encore debout, frappaient-ils le Frank d'admiration, et accueillaient-ils la bienvenue du voyageur; ce n'était point à eux qu'était dévolu le rôle de faire de l'un un homme et un chrétien, d'ouvrir à l'autre les trésors de l'hospitalité. Il appartenait désormais à ces quatre diaconies placées aux portes de la ville, où la main de la charité donnait à tous le denier de l'aumône, la nourriture, un abri; à ces quatre basiliques et chapelles, Saint-Nazaire, Sainte-Croix, Saint-Pancrace, Saint-Pierre, qui s'étaient emparées du cœur d'Augustodunum pour le transformer.

La cité sacrée et profane était là tout entière, posée en amphithéâtre sous l'œil et la méditation des moines, au pied du mont des Druides, de celui de Jupiter, à l'ombre de ceux de Cucubar et de Philosie, où les symboles rapprochés de la mort et de la volupté leur rappelaient que sous le règne de l'*esprit* toutes deux devaient être vaincues par l'abstinence et la foi. [1]

Les édifices romains échappés aux désastres de l'invasion servirent à Brunehilde de modèles. Destinée, dans la pensée de sa fondatrice, à recevoir 300 moines, l'abbaye de Saint-Martin fut construite avec une magnificence et une solidité dignes de l'ère impériale. Une tradition du monastère assurait que l'on avait utilisé dans l'église une grande partie de l'ancien temple de Saron, converti

Elle était construite en blocs de pierres de taille posés sans ciment comme aux portes d'Arroux et de Saint-André. On a prétendu qu'ils étaient liés à l'intérieur par des crampons de fer; mais peut-être a-t-on été induit en erreur à la vue des cavités que les Romains creusaient dans les gros matériaux pour faciliter l'emploi des pinces. [1]

Quoique les diverses ruines dont cette église fut la victime eussent altéré l'unité de son architecture, cependant, jusqu'à sa reconstruction, en 1750, on regarda les deux murs de la nef et celui de l'entrée, épais partout de 1m,65, et composés de blocs de même grandeur, comme des restes romains de l'ancien temple; seulement, la forme de l'édifice païen n'étant point en harmonie avec les besoins de l'édifice monastique, on avait démoli le mur oriental semblable à celui de l'entrée, et des matériaux de cette démolition avait été construite une apside.

Le plan de l'église était conforme à celui des basiliques constantiniennes et offrait peu de développement. Son chevet était tourné à l'orient, vers Jérusalem et le calvaire, ses pieds au couchant, suivant les traditions de la symbolique chrétienne. Ses dimensions, conformes aux règles consacrées, présentaient une longueur deux fois égale à sa largeur, 108 pieds sur 54 en œuvre. C'était un rectangle terminé par trois apsides semi-circulaires et divisé en trois zones, tout se formulant dès-lors d'après la triade.

La première zone, dite πρόναος ou avant-temple, consistait en un simple portique à colonnades, sous lequel on

[1] A l'arc romain de Saintes, les pierres étaient liées à l'intérieur par des crampons en bois.

entrait par un arc arrondi, soutenu sur des colonnes engagées ou sur des pilastres latéraux[1]. La seconde partie, appelée ναος ou nef, était séparée de la première par un mur transversal à trois portes. Au-dessus de celle du milieu, une peinture dédicatoire, contemporaine de la fondation, montrait la reine Brunehilde présentant de la main droite des religieux, et de la gauche son monastère à saint Martin et à saint Benoît. Cette peinture paraît avoir été, avec celle de l'apside de Saint-Vital de Ravennes, où l'évêque Ecclesius offre son église au Sauveur, un des plus anciens exemples de ces *dédicaces* devenues si fréquentes à partir du VIe siècle.

Cette seconde zone était partagée en trois nefs par deux rangs de colonnes de marbre qui correspondaient aux trois divisions de l'apside.

Elle était séparée de la *cella* ou sanctuaire par une balustrade en marbre, que surmontait un arc triomphal soutenu par deux colonnes de marbre dont les auteurs parlent avec admiration. On montait par trois marches au *presbyterium*, dont les voûtes rappelaient, par leur surbaissement, les premières cryptes chrétiennes.

L'art romano-bysantin déployait dans l'apside le luxe de ses mosaïques à couleurs éclatantes[2] sur des fonds d'or

ou d'azur; dans l'arc triomphal, ses arabesques et ses bas-reliefs, dans la nef ses lambris à compartiments dorés. Le sanctuaire était pavé de mosaïques représentant les signes du zodiaque, et la nef de marbres qui furent conservés jusqu'à nos jours.

L'autel élevé par l'évêque de Tours, après le miracle qui signala son passage, était adossé au fond de l'apside contre le mur oriental [1], et de là dominait tout le reste du temple. Cette situation, conforme à un usage bysantin très ancien [2], fait supposer qu'il n'y en eut longtemps qu'un seul, consacré au Dieu premier-né, *altare Unigenito* [3]. Il était *petit, fort bas*, se rapprochant ainsi des autels antiques, et *peu commode pour le saint sacrifice de la messe* [4]. Une antique pierre de jaspe en ornait le devant.

Sous le chœur de l'édifice s'étendait une crypte dédiée à Notre-Dame, rappelant la *confession* où l'on recueillait les restes des martyrs. Dans ce tombeau commun, où les sépultures des abbés vinrent se grouper autour de celle de la fondatrice, brûlaient des couronnes de cierges suspendues à la voûte par des chaînettes. [5]

[1] L'autel placé au milieu du chœur fut, selon toute apparence, ajouté plus tard : celui de Saint-Martin fut reporté dans la chapelle de Sainte-Marguerite « où *le cardinal Rolin est dépeint* ». On lui donna pour rétable un tableau des saints Pierre et Paul.

[2] Instructions du comité des monuments historiques.

[3] Cyprien Robert. — Cours d'hiéroglyphique chrétienne; Université catholique, octobre 1838.

[4] Notes manuscrites des archives de Saint-Martin.

[5] Ces couronnes étaient encore en usage à Saint-Martin au XVIe siècle. On s'en servait aussi au Mont-Cassin.

Rien n'indique que l'édifice ait été voûté. Un passage de la vie de saint Hugon dit que la reine Brunehilde décora l'église de poutres de sapin ornées[1]. Faut-il appliquer cette expression à la charpente qui soutenait les toits, ou aux lambris ornés des plafonds ? Selon une disposition adoptée quelquefois dans les basiliques bizantines, il existe à Rome plusieurs églises dont la charpente plus ou moins décorée est visible à l'intérieur. Cette pratique toute primitive se trouve parfaitement conservée à l'église des SS. Nérée et Achille. D'un autre côté, la vie de saint Léger nous apprend que Syagrius fit faire à Saint-Nazaire des plafonds dorés : l'on ne peut guère douter qu'il n'ait employé la même décoration à Saint-Martin. C'était là d'ailleurs un usage presque universel. Prudence, parlant de l'église de Saint-Paul hors des murs, bâtie par Constantin et embellie par Honorius, emploie le mot *trabibus* dans le sens de lambris[2]. Il fournit un argument de plus en faveur de cette dernière opinion.[3]

[1] Ecclesiam decoravit trabibus abietinis formosis. — Eméric David [Histoire de la peinture] s'est mépris sur ce passage en attribuant à saint Hugon les ouvrages intérieurs datant de Brunehilde.

[2] Bracteolas trabibus sublevit, ut omnis aurulenta lux esset intùs; ceu iubar sub ortu.

Comme dans un grand nombre de monuments romano-bysantins de l'Italie, la plupart des ornements de la basilique de Brunehilde provenaient des édifices païens. La facilité de trouver, sous la main, des marbres précieux amenés, au temps de l'empire, de toutes les parties du monde romain, ne fut pas sans effet sur la richesse de l'art dans cette période. Les temples et les autres édifices chrétiens étaient des musées où l'on réunissait tous les débris de l'art antique. Dans les cloîtres, sous les péristyles, dans les cryptes, les statues des dieux et des héros trouvaient un asile. Colonnes, fûts, chapiteaux, sarcophages, mosaïques, bas-reliefs, sculptures de tout ordre et de toute époque, étaient mis en réserve, en attendant la main qui devait les relever et les consacrer au Christ. Il en était ainsi à Saint-Martin. [1]

[1] On voyait dans l'intérieur de la maison une foule de fûts, de bases, de chapiteaux en pièces, entre autres deux demi-chapiteaux corinthiens d'un travail exquis. On faisait si peu de cas de ces restes, que, lors de la révolution, le mur de clôture était plein de morceaux de marbres de Sicile et d'Italie. Après la démolition de l'église, plusieurs colonnes furent enlevées et emmenées à Paris, où quatre au moins sont au musée du Louvre. Ces marbres étaient de même nature que ceux de la petite église de Saint-Racho, construite à une époque rapprochée, et indiquaient une communauté d'origine. Sous les deux églises et dans tous les alentours de celle de Saint-Martin, on trouvait un grand nombre de ces tombeaux de pierre en forme d'auges, si fréquents à Saint-Pierre-l'Etrier, et dans lesquels on enterrait souvent des moines à Saint-Martin, car on les trouvait en creusant les fosses. Avant la démolition de la chapelle souterraine, trois de ces tombeaux, d'une grandeur démesurée, et placés l'un au bout de l'autre, faisaient partie du mur occidental, et traversaient tout l'espace compris entre la porte par laquelle les religieux entraient au chœur et celle qui donnait sortie pour aller à la chapelle Notre-Dame. Ces tombeaux, qu'on croyait n'avoir jamais été ouverts,

Les colonnes qui soutenaient l'église, au nombre de 44, avaient une semblable origine. Prises en différents lieux, elles étaient disparates de forme et de grandeur, particularité qui se retrouve dans plusieurs édifices très riches de cette phase [1]. Elles avaient généralement 0m,55 ou 0m,58 de diamètre et une hauteur proportionnelle. Dans plusieurs cette dernière était égale à neuf fois le diamètre. Les unes, de cipolin, crèche brune ou grise, marbre jaspé ou granulé, étaient généralement unies; les autres, de marbre blanc, avec bases et chapiteaux de même matière, étaient cannelées. Les chapiteaux, exclusivement corinthiens, étaient, ainsi que les bases, rarement assortis avec les fûts. [2]

La basilique de Brunehilde subsista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Elle était restée comme un des derniers types de cet art primitif qu'il faut aujourd'hui aller étudier en Italie, et dont on cherche vainement les traces dans notre pays, qui en possédait autrefois de si riches et de si nombreux modèles.

n'étaient enfoncés en terre que de leur épaisseur, au niveau du sol de la crypte. Dans tous les autres lieux du monastère, au cloître, à la cuisine, au réfectoire, il en existait également, ce qui pourrait les faire supposer antérieurs à la fondation. On en rencontre du reste dans toutes nos églises anciennes.

1 D'Agincourt. — Histoire de l'art.

CHAPITRE II

Saint Grégoire le Grand. — Priviléges de Saint-Martin. Premiers moines. — Règle de l'abbaye.

[602]

Ce fut en 600 que Brunehilde acheva son abbaye. Après l'avoir fait consacrer par Syagrius, elle la dota de terres considérables, à Girolles, Avallon[1]. Commagny, à

[1] Un des prieurés les plus importants de Saint-Martin d'Autun était le prieuré de Saint-Martin d'Avallon. Sa fondation, sur laquelle on ne possède aucun titre, paraît contemporaine de Brunehilde.

Comme l'église de l'abbaye-mère, celle de Saint-Martin d'Avallon reposait sur des substructions romaines où la tradition place un temple païen.

Comme elle encore, elle était ornée de marbres antiques prove-

Saint-Pierre-le-Moûtier, où elle s'était construit une riche villa et habitait souvent [1]. Sa sagesse prévoyante s'occupa d'en assurer l'avenir. Elle avait à redouter pour elle plus d'un danger. Elle avait à craindre la simonie qui exposait alors les dignités ecclésiastiques à l'intrusion de prêtres indignes ou à l'usurpation de leudes ambitieux. Cette plaie, ravivée sans cesse par les divisions des partis,

nant de même origine. Deux colonnes de cipolin existent aujourd'hui dans l'apside de la curieuse et ancienne basilique qui dut succéder à celle de Brunehilde. On ignore également la date précise de la fondation des prieurés de Commagny et de Saint-Pierre-le-Moûtier. On fait toutefois remonter ce dernier au VIIIe siècle. La même incertitude plane du reste sur l'origine des autres prieurés de Saint-Martin, à l'exception de celui d'Anzy.

[1] L'auteur de la Vie de saint Hugon dit que ces donations s'élevaient à 100,000 *manses* : « Fertur enim primitùs ipsius cœnobii summa fuisse totius possessionis usque ad centum millia mansos. »

Dans la charte de Jonas, les religieuses de Saint-Andoche sont dites avoir 200 *manses*, suffisante ressource pour 60 personnes du monastère et une multitude de bonnes œuvres.

La mesure de terrain représentée par le même mot n'est point évidemment la même dans chacun de ces cas. Elle doit être plus considérable dans la charte de Jonas, et moins considérable dans la Vie du B. Hugon.

Aussi Mabillon fait-il remarquer que le mot *mansus*, pris souvent pour *colonia*, ne peut signifier, dans la Vie précitée, une étendue

lui avait été signalée avec trop d'énergie par le pape, pour qu'elle ne se tînt pas en garde contre elle. Elle avait à craindre également la juridiction épiscopale, dont les exigences auraient pu amoindrir le lustre de l'abbaye en lui enlevant ses hommes les plus distingués, et en portant ainsi atteinte aux travaux et à la discipline. Elle ne crut pouvoir mieux l'en préserver qu'en la plaçant sous

de *colonia* relativement à Saint-Andoche, parce qu'on trouve dans la charte de Jonas plusieurs expressions qui supposent que le mot *mansus* indique une mesure bien déterminée et qui a ses sous-divisions : 77 *mansi dimidium et tertiarium.* — Ces fractions sont encore assez importantes : *Tertiarium unum in quo possunt bonam partem fœni colligere, atque ad monasterium devectum hyemis tempore animalium suorum inopiam quam frequentiùs patiebantur temperare.*

Ce *mansus* dont il est ici question doit être le *mansus integer,* mentionné dans le 83e cap. du livre I des Capitulaires de Charlemagne, c'est-à-dire le *mansum* 12 *jugerum* dont parle Du Cange au mot *mansus.*

On voit, par le long et savant article du Glossaire, que ces deux explications du mot *mansus* sont appuyées sur des faits certains.

Alors le monastère de Saint-Andoche aurait possédé 2,400 journaux de terre, et celui de Saint-Martin 100,000.

D'ailleurs l'auteur de la Vie de saint Hugon écrivait dans le XIe siècle. La Bourgogne pouvait avoir alors des usages qu'elle n'avait point au temps de Charles le Chauve, époque à laquelle Jonas donna la charte précitée pour Saint-Andoche.

Le canon 122 du concile d'Aix-la-Chapelle indique les églises possédant 8,000 manses comme les plus riches. Il n'y a pas d'apparence que le monastère de Saint-Martin ait été beaucoup plus riche que les plus riches églises. Pour établir l'égalité, il suffit de multiplier 8,000 par 12, on a 96,000 journaux. Et alors le *mansus* des Capitulaires, comme celui de la charte de Jonas, qui est du même temps, se compose de 12 *jugeribus.*

la protection immédiate et sous la juridiction exclusive du Saint-Siége ; c'était l'affranchir à la fois de l'autorité des évêques et du pouvoir temporel.

Ce fut pour Grégoire le Grand l'occasion de renouveler à la reine les marques particulières de son estime. Gardien vigilant des intérêts de l'Eglise, ce pape, célèbre par son génie et ses vertus, n'ignorait rien de ce qui se pas-

On aurait, pour 2,400 journaux, un capital de 1,200,000 fr., ou une rente de 60,000 fr. Or, telle était le revenu de l'abbaye Saint-Andoche avant la révolution. Ces mêmes biens auraient aujourd'hui une valeur plus forte ; mais les donations et les acquisitions qu'elles avaient faites depuis la charte de *Jonas* ont pu suffire pour établir cette différence.

En prenant le mot *mansus* dans sa minime acception, c'est-à-dire pour un simple journal de terre, les 100,000 manses de Saint-Martin, estimés 500 fr. chacun, représenteraient un capital de 50,000,000 de francs. Cette somme serait exorbitante ; mais la plupart des terres n'étaient ni assez cultivées ni d'assez bonne qualité pour atteindre ce chiffre ; de plus, toute la portion de ces terres qui était d'origine féodale, devait fournir des hommes d'armes et des subsides. Enfin, une partie notable des revenus de Saint-Martin, à l'époque mérovingienne, dut servir à l'entretien de la basilique monétaire établie par la reine Brunehilde à Autun, où furent frappés les tiers de sols d'or publiés par M. de Monard dans les Mémoires de la Société Eduenne. Aussi les comtes d'Autun possédèrent-ils les biens de l'abbaye de Saint-Martin, depuis Charles Martel jusqu'à Charles le Chauve. Après la restauration du monastère, la plus grande partie

sait dans le royaume des Franks. Par ses envoyés, ses vicaires apostoliques, ses relations fréquentes avec les évêques des Gaules, il avait toujours l'œil ouvert et la main posée sur ce pays, dont il sembla prophétiser la gloire future et l'attachement au catholicisme[1]. Son langage envers Brunehilde, en cette circonstance, n'est pas un des éloges les moins précieux pour la mémoire de cette reine aussi grande par ses qualités que par ses malheurs. Il voyait en elle ce que ses passions, irritées par des inimitiés et des vengeances terribles, n'avaient pu entièrement effacer. Elle était toujours pour lui une reine éclairée et ferme, un soutien courageux de l'Etat et de l'Eglise.

Il loue ses excellentes intentions, son active sollicitude dans l'administration du royaume et dans l'éducation de ses enfants; il signale son habileté prudente à gouverner le caractère farouche des Franks; il estime ceux-ci heureux, par-dessus toutes les nations, d'avoir une reine douée de toutes les qualités. « Vos sentiments religieux, » dit-il, se peignent dans vos lettres; la piété respire » dans celles que vous nous avez écrites. » Loin de lui imputer les maux de l'Eglise, il se plaint à elle des vices de quelques évêques; l'exhorte à réprimer le mal, en attendant qu'il lui envoie un légat pour la seconder; espère, de celle qu'il appelle son *excellente fille*, la tenue d'un synode et une constitution pour réprimer la simonie; lui envoie des reliques de saint Pierre et saint Paul avec de précieux manuscrits; adresse, à sa sollicitation, le pallium à saint Syagre, et lui recommande Augustin et

[1] Epist. S. Greg.; lettre VI.

les missionnaires destinés à la conversion des Anglo-Saxons.

Ce fut en 602 qu'il reçut à Rome les ambassadeurs de la reine. Burgoald et Varmaricaire, chargés de diverses missions religieuses, demandèrent en son nom des priviléges pour les établissements monastiques dont elle venait de doter Autun. Le pontife en témoigna sa joie, et, accordant qu'ils relevassent immédiatement du Saint-Siége, remit aux envoyés la lettre suivante :

Grégoire à Brunehilde, reine des Franks. [1]

« Parmi les qualités qui vous distinguent, celle-là occupe la première place, qui, au milieu des agitations de ce monde, source de trouble et d'irritation pour l'esprit de celui qui gouverne, ramène votre cœur vers l'amour du culte divin et vous fait travailler à la prospérité des lieux saints, comme si vous n'aviez d'autre souci. De telles dispositions chez les princes sont la meilleure garantie pour leurs sujets, et nous félicitons la France, entre toutes les nations, d'avoir ainsi mérité une reine ornée de toutes les vertus.

» En apprenant par votre lettre que vous avez construit une église à Saint-Martin dans le voisinage d'Autun,

viléges aux lieux désignés, pour le repos et la défense de ceux qui les habitent, et nous n'avons pas voulu différer un instant de souscrire à votre désir. . . . . .

» Nous avons donc mis tous nos soins à sanctionner, *comme elle l'a voulu*, les garanties des lieux au sujet desquels votre excellence nous a écrit. Mais de peur qu'il n'arrive plus tard qu'ils ne soient supprimés par les supérieurs de ces établissements, dont on sait qu'ils limitent le pouvoir en certaines matières, il faut faire transcrire cette constitution dans les actes publics, et la conserver aux archives royales comme nous le ferons aux nôtres.

» Que le Dieu tout-puissant garde toujours votre excellence dans sa sainte crainte, et qu'il exauce vos vœux et ceux de vos petits-fils, par l'intercession de l'apôtre saint Pierre à qui vous les recommandez, et qu'en leur accordant la santé, comme vous le désirez, il vous procure une joie durable. Donné au mois de novembre. Indiction VI. »

Grégoire le Grand adressa directement le privilége de Saint-Martin à Lupon ou Loup, premier abbé du monastère, dont le nom rappelle celui d'une illustre famille, et entre autres d'un duc Lupus mentionné en 587 dans l'entrevue d'Andelot, entre Gontramn, Brunehilde et son fils Hildebert, et qui fut rétabli auprès de ce dernier [1]. Voici le contenu de cette pièce :

Grégoire à Lupon, prêtre et abbé. [2]

« Lorsque le cœur des rois catholiques, prévenu par

[1] Un évêque de Chalon, vers ce temps, s'appelait aussi Lupus. Ce nom se retrouve dans plusieurs listes d'évêques de ce siècle.

[2] Epist. X.

la grâce divine, s'enflamme d'un zèle ardent pour des actions auxquelles la voix des pontifes devrait les encourager, et qu'ils réclament eux-mêmes de les exécuter, on doit écouter leurs vœux avec d'autant plus d'allégresse, que c'eût été un devoir de demander ce qu'ils désirent, s'ils n'eussent pas voulu le faire.

» D'après la lettre de nos enfants et illustres souverains la reine Brunehilde et son petit-fils Théoderik, nous accordons à l'abbaye de Saint-Martin près Autun les priviléges suivants :

» Nous statuons qu'aucun roi, évêque ou dignitaire, ne pourra rien s'approprier de ce que Brunehilde et Théoderik ont donné au monastère, pas plus que des donations futures, et que, sous aucun prétexte, nul ne pourra leur porter atteinte pour son usage, en se cachant sous des motifs pieux, ni les céder à d'autres pour dissimuler son avarice.

» Nous ordonnons qu'à la mort de l'abbé, nul, par des moyens d'intrigue, ne sera nommé que celui qui sera choisi dans la crainte de Dieu, par le roi, avec le consentement de l'abbaye. Pour enlever tout prétexte à l'avarice, nous ajoutons qu'aucun roi, prêtre, ou tout autre ne pourra, par soi ou par un tiers supposé, recevoir, à l'occasion de l'ordination de l'abbé, ni or ni concession d'aucun genre, et que l'abbé ne pourra prendre sur lui

De là découle la nécessité, s'il s'élève des plaintes contre lui, que la cause ne soit point seulement soumise à l'évêque d'Autun; mais pour l'examiner, il s'adjoindra six autres évêques, et lorsqu'ils seront unanimes dans leur jugement, ils pourront lui appliquer canoniquement la censure, le punir s'il est coupable, ou l'absoudre s'il est innocent.

» D'après le désir des fondateurs, aucun abbé du monastère ne sera élevé à l'épiscopat, quelles que soient les manœuvres qu'il oserait employer pour y arriver, dans la crainte que par une distribution coupable des biens de l'abbaye, il ne mette dans la nécessité ceux qui l'habitent.

» L'évêque ne pourra, sans le consentement de l'abbé, sortir aucun moine pour l'élever à l'état ecclésiastique, ou pour toute autre cause, de peur que cette usurpation ne détruise, en enlevant les moines, ces lieux fondés par leur réunion. »

A la suite de ces règlements, saint Grégoire en recommande l'observance à l'abbé actuel ainsi qu'à ses successeurs futurs. Il les consacre par les malédictions qui étaient en usage en France dans ces sortes de chartes, en menaçant ceux qui y contreviendraient de la privation de leur dignité, et en les appelant au tribunal de Dieu.

« Nous voulons que tous les préceptes et décrets contenus dans notre écrit soient à jamais observés par toi ou ceux qui succéderont à ta charge, et par tous ceux qu'ils pourront concerner. Si quelques rois, prêtres, juges ou personnes séculières ayant connaissance de cette constitution essaient de l'enfreindre, qu'ils perdent leur

pouvoir et leurs honneurs, et sachent qu'ils répondront de leur crime au jugement de Dieu.

» S'ils persistent à retenir ce qu'ils ont injustement détourné, ou si par un repentir suffisant ils n'expient leurs coupables actions, qu'on leur refuse le corps et le sang sacrés de Jésus-Christ, et qu'ils restent sous le coup de la vengeance éternelle. Mais que la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec ceux qui maintiendront les droits de l'abbaye; qu'ils recueillent dès ici-bas le fruit de leur sage observance, et trouvent devant le juge sévère les récompenses de la paix éternelle. »

Invoqué plus tard par Grégoire VII[1], l'hommage de Brunehilde, qui était une reconnaissance solennelle de la suprématie romaine, a été contesté. Les formules de malédiction qui le terminent ont fait suspecter son authenticité, ou du moins celle des deux derniers articles. Ces formules ne se retrouvaient point, disait-on, dans d'autres priviléges accordés par saint Grégoire, et n'étaient pas dans le style de la chancellerie romaine. Ces objections s'évanouissent devant un examen attentif. Cent cinquante ans après leur promulgation, Pardule, évêque de Laon, voulant dresser, par ordre de Charles le Chauve, un privilége en faveur du monastère d'Origni, prit pour modèle celui que saint Grégoire avait accordé à *une abbaye de filles fondée par une reine, et qui contenait ces sortes*

de Saint-Martin, et qui tous deux avaient dû être déposés, à la recommandation du pape, dans le Cartulaire de Brunehilde. L'emploi de cette formule inusitée s'explique par la demande expresse de cette reine *(sicut voluit)*. Elle se retrouve à chaque pas dans les chartes contemporaines, et, pour ne pas sortir de la Bourgogne, dans un privilége accordé à Saint-Marcel de Chalon et Saint-Symphorien d'Autun, par le roi burgonde Gontramn, et ratifiée par le deuxième concile de Valence en 584. En 885[1], Charles le Gros rappelle le privilége de saint Grégoire dans la charte de restauration de l'abbaye de Saint-Martin. Au XIe siècle, Nicolas II le ratifie dans les mêmes termes, d'après le texte original. Toutes les copies de cette pièce sont conformes entre elles dans les manuscrits français et romains. Enfin, sa teneur elle-même indique qu'elle fut entièrement rédigée en vue de l'Eglise de France, et contre les abus qui la désolaient à cette époque. A l'insistance avec laquelle le pape recommande à l'abbé de fuir l'épiscopat, et lui interdit de s'y frayer un chemin par des libéralités du bien du monastère, on reconnaît la même main qui quatre ans auparavant écrivait sur la simonie, l'intrusion, le relâchement du clergé, à Brunehilde, à saint Syagrius, à Didier, évêque de Vienne[2].

Le patronage exclusif du Saint-Siége sur l'abbaye lui mérita, à différentes époques, l'intérêt des papes. Jean VIII, Nicolas II, Innocent II, Alexandre V, Clément IV, renouvelèrent l'acte qui lui assurait l'indé-

[1] Charte n. 7.
[2] Lettres de saint Grégoire.

pendance ; l'abbé prit rang d'évêque ; il en revêtit les insignes, exerçant sur tout le territoire du monastère le même pouvoir et la même juridiction[1].

D'où furent tirés les premiers moines qui peuplèrent Saint-Martin ? Etaient-ils sortis de Saint-Symphorien, florissant depuis plus d'un siècle ; de Saint-Marcel de Chalon, de Saint-Bénigne de Dijon, associés à Saint-Maurice d'Agaune[2] ? Vinrent-ils de Luxeuil, dont l'abbé saint Colomban n'était pas encore en mésintelligence avec Brunehilde ? La reine les prit-elle dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, bâti par Sighebert son premier mari, et qui était en plein développement ? Aucun document ne nous autorise à faire à l'une ou l'autre de ces questions une réponse affirmative : ces sources et plusieurs autres durent contribuer à la formation de la nouvelle colonie.

La même incertitude plane sur la règle primitive de l'abbaye. Celle de saint Benoît paraît y avoir été en usage dès l'origine. Toutefois, elle n'y fut pas suivie exclusivement, la coutume générale de presque tous les monastères étant de se donner une règle mélangée de plusieurs autres. Le nom d'*Ordre de la reine Brunehaut*[3], qui a survécu, semble indiquer, à Saint-Martin, l'existence d'une fusion semblable. L'exemple en avait été donné à Rome par le pape saint Grégoire le Grand, qui lui-même

rapprochant dans une organisation commune[1] les clercs réguliers de Saint-Jean-de-Latran des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Pancrace, élevée par lui dans le voisinage de cette basilique. Chaque groupe, tout en conservant sa règle spéciale, participait à celle de l'autre dans une mesure que l'on ne peut aujourd'hui déterminer rigoureusement.

Le même mélange existait dans l'église de Lyon. Lorsque Brunehilde releva l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay, quelque temps avant Saint-Martin d'Autun, elle n'y établit point la règle de saint Benoît dans toute son intégrité. Les moines d'Ainay étaient unis aux chanoines réguliers de Saint-Paul, avec lesquels ils coopéraient au service de l'Eglise.

Dans un ancien missel d'Ainay, saint Martin, saint Benoît et saint Maur, étaient représentés tous trois *en costumes d'abbés*. Saint Martin, placé au milieu, tenant ouvert le livre de la règle et le présentant au prieur agenouillé devant lui, indiquait la part qu'il avait prise dans la constitution de l'abbaye; saint Benoît, saisissant le prieur par le capuchon, semblait revendiquer la sienne; saint Maur, placé à la gauche, figurait comme propagateur de la règle de son maître dans la Gaule. Si saint Martin n'eût figuré que comme patron d'Ainay, il n'eût

saint Walaric, n'hésite point à donner à ces clercs le nom d'*Ordre de saint Grégoire*. Il dit, en racontant l'expulsion des religieux de Saint-Walaric par Hugues Capet :

Ordine dux Hugo vacuans mox *Gregoriano*, etc.

[1] Videbantur passim cum *eruditissimis clericis* adhærere pontifici religiosissimi monachi, et in *diversis professionibus habebatur vita communis*.

pas tenu le livre de la règle : il eût été vêtu en évêque et non en abbé. L'importance de son rôle était encore désignée par cette inscription placée sur les côtés :

Hic Martinvs qvi nvlli nocvit
Hic Martinvs qvi cvnctis profvit. [1]

Le même sujet se retrouvait, comme nous l'avons vu, dans la peinture dédicatoire de Saint-Martin d'Autun. La reine y présentait son monastère à saint Martin et à saint Benoît.

Tous deux furent les principaux instituteurs de la vie monastique en Occident, et la répandirent par des voies diverses. Saint Benoît, dans un esprit d'ascétisme plus prononcé, tendit à isoler les moines de tout contact extérieur, et les entraîna loin du séjour des hommes [2]. Le perfectionnement individuel était le but exclusif de sa règle, et les services rendus à la science par l'ordre Bénédictin, montrèrent plus tard que la retraite n'ôte rien aux puissances de l'homme. Saint Martin, au contraire, comme tous les grands évêques gallo-romains du Ve et du VIe siècle, rapprocha ses monastères des villes [3], avec

[1] Histoire littéraire de Lyon, par le P. Colonia, t. II, p. 25 et suiv.

[2] En parlant de saint Benoît, saint Odon disait : « Nam quàm magnificum illud est quòd paternas ut fertur, locupletissimas admodùm, spes velut obscænum stercus exhorruit, et vana esse studia philoso-

le dessein de faire de ses religieux des auxiliaires pour le clergé séculier dans la desserte des églises et dans l'exercice du ministère sacré.

L'union introduite à Saint-Jean-de-Latran par Grégoire le Grand servit de modèle à Syagrius et à Brunehilde dans l'organisation de l'église d'Autun[1]. Les Bénédictins de Saint-Martin étaient unis aux clercs réguliers de Saint-Symphorien, chargés du service de la Cathédrale; la liturgie des deux abbayes était commune. Un missel servant à toutes deux au VIIe siècle, dit que *saint Martin était le père des moines de Saint-Symphorien.*

Cet état de choses ne dura pas longtemps. Saint Léger avait une prédilection marquée pour la règle de saint Benoît. Abbé de Saint-Maixent, il l'avait introduite dans ce monastère; il opéra la même réforme à Autun, fit dominer exclusivement cette règle, et éloigna du service de son église les religieux de Saint-Symphorien. Ces changements ne s'établirent pas sans résistance : cette abbaye devint un foyer d'opposition et le point de réunion des ennemis du grand évêque. Sous son successeur Ansbert, elle participait encore aux revenus de l'église épiscopale, et cette circonstance témoigne que les anciens liens n'étaient point entièrement rompus. La règle de saint Benoît, en cherchant à devenir exclusive, essuya de nombreuses répulsions dans un grand nombre de monas-

[1] Cet usage se remarquait en Angleterre, où le moine saint Augustin avait implanté les idées de saint Grégoire :

In insulâ Landisfarnensi, ait Beda, S. Cuthbertus B. patris *Benedicti* et B. *Antonii*, et sanctissimi patris *Aurelii Augustini episcopi* imitatorem se præstitit.

tères régis par les coutumes mérovingiennes. En présence de ces débats, soulevés fréquemment devant la cour de Rome, Grégoire VII répondit que les anciens usages pouvaient être maintenus, s'ils ne renfermaient pas d'abus manifestes.

Aux portes de la cité aboutissaient ainsi les voies diverses tracées par la sainteté ou par le génie à la pratique plus complète de l'Evangile. Elles représentaient, dans leur ensemble, l'effort des siècles antérieurs vers la perfection des âmes et la glorification de l'Eglise. La règle de saint Antoine, qui dès le berceau de la vie monastique avait arraché les solitaires à la propriété qui attache le cœur, à l'étude qui enorgueillit l'esprit, au contact des vices qui énervent la volonté, possédait des disciples à Saint-Symphorien. A côté de ces enfants de la solitude, la même abbaye ouvrait son sein au ministère actif et à la vie fraternelle de l'ordre de saint Basile, qui, frappé à son tour des avantages de la vie sociale, avait placé ses cénobites près des villes et des bourgs, dans la même communauté de biens et d'études, dans le service des hôpitaux et l'exercice des bonnes œuvres.

L'abbaye de Saint-Martin, dans la règle de saint Benoît, présentait donc le dernier effort de l'esprit monastique,

La doctrine barbare de la régénération sociale par le glaive allait être promulguée au midi par le Coran, au nord par le cri de vengeance des Saxons. Les Arabes du Midi et les hommes du Nord devaient trouver dans les divisions intestines des Franks et dans l'ambition des leudes un puissant auxiliaire. Il fallait que cette nation des Franks, destinée, selon la parole prophétique d'un pape[1], à défendre l'Eglise contre ses adversaires, élevât les plus énergiques de ses enfants à ce degré de contemplation religieuse, où les hommes, assimilés aux esprits célestes, peuvent lutter avec plus d'avantage contre les assauts de l'esprit du mal.

[1] Lettre du pape Anastase à Clovis. — Histoire de l'Eglise gallicane, t. II, liv. V. — Lettres de saint Grégoire.

CHAPITRE III

Liturgie de l'abbaye de Saint-Martin. [1]

La liturgie est l'ensemble des prières et des cérémonies destinées à reproduire symboliquement les principaux actes de la vie du Christ et à guider, par l'expression de la foi, de l'amour et de l'espérance, la volonté du chrétien vers l'imitation de ce divin modèle. Le Fils de Dieu ne s'est pas en effet borné à révéler aux hommes leurs espérances et leurs devoirs, il s'est manifesté sous la

hommes apostoliques qui ont raconté les principales circonstances de sa vie, ses plus persuasives actions, ses plus fécondes paroles ; il a voulu qu'un ensemble de rites et de cérémonies, transmis d'âge en âge avec fidélité, rappelât d'une manière frappante les faits essentiels de son existence terrestre. La liturgie est donc comme la traduction extérieure des vérités de la foi. C'est elle qui, en les rendant palpables, les fait pénétrer jusqu'au cœur par la voie des réalités sensibles. Les principes de la liturgie sont dans l'Evangile ; n'y voit-on pas en effet l'importance de la prière publique, l'obligation de rapporter par l'offrande du pain et du vin le souvenir de la passion de Jésus-Christ, et enfin la communication des pouvoirs hiérarchiques et des grâces surnaturelles par la vertu des sacrements.

Parmi les grandes Eglises de l'Occident, il en est une dont les fondateurs, disciples de saint Jean, apportèrent à Autun les usages et les rites, développés sous les inspirations mêmes de cet apôtre. Un ancien manuscrit conservé dans la bibliothèque du *British-museum* affirme que le grand évêque de Lyon, saint Irénée, introduisit dans les Gaules une liturgie spéciale puisée dans les traditions de l'Eglise de Smyrne. Un autre manuscrit d'une date bien plus reculée, envoyé de Lyon à l'université de Cambridge, par Théodore de Bèze, au moment des guerres de religion, prouve qu'au IVe et Ve siècle l'office se célébrait encore, partie en grec, partie en latin, dans l'antique primatiale de la Gaule celtique. Ce manuscrit, l'un des plus anciens textes connus de l'Evangile, est évidemment liturgique, car on voit à la marge l'indication des points où doit commencer la lecture faite par

droit ecclésiastique, des questions historiques, puis un exposé de la liturgie et des sacrements. Cette Somme manuelle appartenait précisément aux moines de Saint-Martin d'Autun, si intimement liés aux clercs de Saint-Symphorien leurs plus proches voisins [1]. Plusieurs rites du cérémonial primitif de l'abbaye de Saint-Martin, décrits dans ce commentaire, accusent une origine tout orientale. On y trouve le transport solennel de l'Eucharistie du sacrarium [2] à l'autel, au moment de l'offrande; la fréquente répétition du *trisagion* ou *sanctus*, et l'omission de l'hymne angélique à la messe; l'usage symbolique des sept chandeliers portés devant le prêtre célébrant ou le diacre chantant, usage mentionné encore au XIIe siècle, par Honorius d'Autun, et que l'Eglise de Lyon, fille de saint Irénée, a fidèlement conservé.

Cette préoccupation d'origine grecque est d'ailleurs formellement exprimée dans ce commentaire par les paroles suivantes : « Le *trisagion* se chante en grec, » parce que la prédication du Nouveau Testament s'est » faite dans le monde par la langue grecque, si l'on en » excepte cependant l'évangile de saint Mathieu écrit en » hébreu : conservez donc l'honneur dû à la langue qui, » la première, a servi à la propagation de l'Evangile [3]. »

Cette liturgie se rapprochait également du rit mozarabe, à la ressemblance duquel aucune liturgie gallicane n'a complétement échappé, et qui avait été de même apporté de l'Orient en Espagne par les Visigoths déjà convertis au christianisme au moment de la conquête. Elle se distinguait, comme lui, par une grande variété de prières et de rites appropriés à la convenance de chaque mystère. [1]

Le commentaire liturgique de l'ancien abbé de Saint-Symphorien, conservé à Saint-Martin, n'est pas un fait isolé; indépendamment de ses rapports avec le *Missale gothico-gallicanum*, il se lie encore à un Processionnal du XIIe siècle de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qui

Europe par des caloyers. Richard Simon [Histoire critique du Nouveau Testament, édit. de 1689, in-4°, p. 250] réfute cette opinion.

[1] La dernière des questions historiques et bibliques exposées dans la Somme de Saint-Martin est résolue ainsi : « *Septem signacula libri hujus hæc sunt : I corporatio, II nativitas, III passio, IV mors, V resurrectio, VI gloria, VII regnum.* » Puis vient immédiatement le titre suivant : « Capitula paternarum traditionum suscipimus quomodò solemnis ordo Ecclesiæ agetur, quibus vel instructionibus kanon ecclesiasticus decoratur. Germanus episcopus Parisius scripsit de Missâ. »

Il y a là une allusion manifeste au rit mozarabe par lequel l'hostie est divisée en neuf portions, dont sept sont placées en croix avec les titres suivants : *Corporatio*, *nativitas*, *circumcisio*, *apparitio*, *passio*, *mors*, *resurrectio*; les deux autres particules sont placées à côté et sont appelées, l'une *gloria*, l'autre *regnum*.

La liturgie est en effet la représentation de la *vie* et de la *mort* du Christ, qui explique les mystères de la *Bible*, et qui est devenue la vie du monde, comme le dit saint Germain, *Mors Christi facta est vita mundi*; c'est là le Nouveau Testament qui explique les figures de l'Ancien.

atteste la persévérance de notables parties de l'office gallican dans le monastère de Brunehilde. Il peut nous aider à décrire l'ordre entier d'une solennité principale célébrée par les moines de Saint-Martin, et nous permettre d'apprécier les idées symboliques qu'attachaient aux moindres usages ces pieux cénobites voués à une vie de prière et de contemplation.

L'office divin se partage en neuf parties, dont deux appartiennent à la nuit, et sept au jour, selon cette parole du psalmiste : *Septies in die laudem dixi tibi.*

« L'office de la nuit, dit la Somme manuelle des moines » de Saint-Martin, se compose du *nocturne* et des *ma-* » *tines*. Le *nocturne* a pour but de célébrer la délivrance » de la captivité d'Egypte, la délivrance de saint Pierre, » et d'avertir les âmes fidèles du cri par lequel l'Epoux » manifestera sa présence au milieu de la nuit. C'est à » ce moment que saint Pierre eut le malheur de renier » son maître.

» En célébrant *matines* (que l'on appelle aujourd'hui » *laudes*), il faut se souvenir de la joie des saintes femmes » et des anges, lorsque le Christ sortit glorieux du tom- » beau au moment où apparaissait l'aurore.

» L'heure de *prime* rappelle le conseil tenu par les

» sur la croix, et les ténèbres durèrent jusqu'à l'heure » suivante. On rapporte au même instant du jour la » vocation de saint Paul et celle du centurion Corneille.

» A *none*, le Christ rendit l'esprit; saint Pierre aperçut » à la même heure le vase plein de reptiles qui lui fut » présenté par un ange, avec l'ordre de manger les choses » immondes aussi bien que les choses pures.

» La *onzième heure* (que nous appelons *vêpres*) est » celle à laquelle se fit la dernière cène; à laquelle l'an- » cienne loi cessa pour faire place à la nouvelle.

» A *la douzième heure* (appelée aujourd'hui *complies*) » le Christ gravit le mont des Oliviers afin d'y prier. Son » oraison fut si profondément douloureuse, qu'il couvrit » la terre par une sueur de sang. »

Cette division symbolique des prières de la nuit et du jour est empruntée, dit le manuscrit, à saint Jérôme. Saint Germain va décrire maintenant le principal et comme le résumé de tous les offices, celui de la messe.

Selon cet ancien abbé de Saint-Symphorien, « les » pièces de chant de l'office divin se composent d'*an-* » *tiennes* et de *répons*. L'antienne précède et suit le chant » d'un psaume. Son origine remonte aux usages établis » par Salomon dans le temple de Jérusalem. Le soin avec » lequel on applique une suave modulation aux paroles » de l'*antienne*, a pour but de faciliter l'amour des » choses spirituelles, en saisissant, par le charme d'agréa- » bles accents, ceux que la vérité toute seule ne pourrait » porter à la contemplation.

» Le *répons* consiste dans le chant d'un passage tiré de » la sainte Ecriture, auquel on oppose un passage qui y » correspond. C'est une imitation des chants de Marie la

» Prophétesse, auxquels tout le peuple d'Israël répon-
» dait par acclamations, lorsque cette sœur de Moïse
» célébrait la défaite de Pharaon et le passage de la mer
» Rouge.

» L'*aube* dont le prêtre se sert pour administrer les
» sacrements, et en particulier le baptême, représente
» la vertu de saint Jean-Baptiste, dont il doit être l'imi-
» tateur.

» La *chasuble* est le signe du pouvoir législatif, dont il
» est investi comme un autre Moïse. Ce vêtement, fermé
» par le haut, environne le corps d'une seule pièce,
» parce que le prêtre doit conserver dans l'unité de la
» foi une multitude de mystères cachés dans la sainte
» Ecriture.

» Le *pallium* qui environne le cou et descend jusqu'à
» la poitrine, représente le *rational* de l'ancienne loi.
» C'est un signe qui avertit le prêtre qu'étant l'image de
» Jésus-Christ, il est dépositaire des grâces de l'Esprit-
» Saint.

» Quand le prêtre va commencer l'office solennel, on
» chante l'antienne dite *Ad prælegendum*, parce qu'elle
» précède les leçons. Elle est comme la voix des pa-
» triarches, annonçant avant le déluge la venue du Christ
» par leurs mystérieux accents. Aussi, pendant que les

sont tellement conformes à l'esprit des premières oraisons de chaque messe du *Missale gothico-gallicanum* de Saint-Symphorien, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir un précieux débris des antiques usages de cette abbaye.

« Le diacre, dit saint Germain, invite les clercs à faire » silence. Alors le prêtre bénit le peuple en disant : *Que* » *le Seigneur soit toujours avec vous ;* et le peuple répond : » *Avec votre esprit.* Le prêtre a besoin en effet d'être » rempli de la grâce d'en haut pour la répandre sur le » peuple.

» Le chœur chante l'*Aïus* (*sic*, ou autrement τρισάγιον, » en grec), afin de rendre hommage à la langue dans » laquelle le code évangélique a été primitivement prêché » et écrit.

» Trois enfants modulent ensuite d'une voix harmo- » nieuse le *Kyrie*, pour marquer l'union des trois » langues, hébraïque, grecque et latine, et aussi les trois » grandes époques dites le *temps avant la loi*, le *temps* » *de la loi* et le *temps de la grâce*.

» Puis vient le cantique *Benedictus*, appelé la *pro-* » *phétie*. On le chante en l'honneur de saint Jean-Baptiste, » dont le ministère fut d'annoncer que les ombres de la » loi allaient disparaître pour faire place à la lumière de » l'Evangile. Saint Jean, placé entre les prophètes et les » évangélistes, est comme une lampe d'où partent les » rayons de la plus pure lumière. C'est pour cela que » l'Eglise répète par un chant alternatif la *prophétie* ins- » pirée le jour même de son entrée dans la vie. » Le prêtre récite une collecte, indiquée dans les livres de Saint-Symphorien sous le nom de *Collectio post prophetiam*.

Un clerc lisait un passage de l'Ancien Testament,

tiré ordinairement des Prophètes. « L'ordre établi dans » les leçons de la sainte Ecriture a pour but de montrer » que le même Dieu a tonné par les prophètes, enseigné » par les apôtres, et jeté un resplendissant éclat par les » évangélistes.

» La lecture d'un passage des Actes des apôtres et de » leurs écrits, suit la lecture de l'Ancien Testament. Il » est en effet convenable que l'apôtre vienne témoigner » de la réalisation des paroles des prophètes. La leçon » varie suivant l'esprit des différentes solennités. Quel- » quefois, au lieu d'un passage des apôtres, on lit un » passage de la vie du martyr ou du confesseur dont on » célèbre la fête. C'est, dit saint Germain, un moyen de » faire comprendre aux fidèles avec quel amour Jésus- » Christ aime ceux qui le servent généreusement, et » comment il en fait les protecteurs de son peuple.

» On entonne alors l'hymne chantée autrefois à Baby- » lone par les trois enfants que Nabuchodonosor fit jeter » dans la fournaise ardente. Ils figurent les vœux que » formèrent les saints de l'Ancien Testament. Assis dans » les ténèbres, ils étaient soutenus par l'espoir de l'arri- » vée du Christ. L'ange qui vient soulager leurs souf- » frances est une image de l'ange du grand conseil, qui » brisa les liens de l'enfer, et donna à ses frères cette » liberté dont l'Evangile est la promulgation.

D'après saint Germain, le chant du répons était confié à des enfants de chœur.

« Le chœur, ajoute-t-il, reprend le chant du *trisagion* » un moment avant l'évangile, afin d'imiter les anges qui » allaient devant la face du Christ, commandant aux » portes éternelles de s'ouvrir pour faire un passage à ce » roi de gloire.

» Pendant cette harmonie angélique, le diacre s'avance » à l'ambon portant le saint Evangile. Le texte sacré » est orné d'une garde recouverte de quelque riche étoffe » de couleur rouge indiquant le sang du Christ. Sept aco- » lytes, munis chacun d'un chandelier, marchent devant » le diacre pour symboliser les sept dons du Saint-Esprit. » Le clergé, en répondant *Gloria tibi, Domine*, proclame » la puissance du Christ venant siéger sur le trône de » son père.

» Quand le diacre retourne à l'autel, le chœur entonne » le *Sanctus*, à l'instar des saints qui chantèrent un can- » tique de louanges lorsque le Christ sortit des limbes; » à l'instar aussi des vingt-quatre vieillards qui déposent » leurs couronnes devant l'agneau en faisant retentir les » cieux de leurs accents pleins de douceur.

» On lit quelque homélie des saints Pères, afin que » le prêtre, qui est docteur et pasteur, puisse expliquer » au peuple les vérités contenues dans les leçons soit du » prophète, soit de l'apôtre, soit de l'Evangile. Il faut » qu'usant des ressources de l'art de bien dire, il évite » de choquer les savants par la rusticité de son langage, » et d'être obscur aux hommes ignorants en affectant une » inconvenante recherche.

» Saint Germain, dont nous citons presque textuelle-

» ment les paroles, ajoute que l'homélie est suivie de la » *prière.* » On donne spécialement ce nom à cette suite de supplications que nous nommons aujourd'hui le *prône.*

» Ces prières étaient récitées par le diacre, suivant une » tradition dont l'origine remonte à Moïse, car les lévites, » dont les diacres sont les successeurs, priaient pendant » que les prêtres prosternés sur le pavé du temple inter- » cédaient pour le peuple.

» Vers ce moment, le diacre ordonne aux catéchumènes » de se retirer, par respect pour l'antique usage. Admis » seulement aux instructions préparatoires, les catéchu- » mènes n'étaient pas dignes encore de prendre part aux » saints mystères. »

Le *Missale gothico-gallicanum* de Saint-Symphorien place une collecte après la prière. Dans les grandes solennités, cette prière est suivie d'une espèce de formule de confession prononcée par le prêtre, et qui a pour titre : *Apologia sacerdotis*. Cette confession ou apologie est suivie d'une *préface* dont le but était de préparer les fidèles à entrer dans l'esprit de la fête du jour.

« C'est alors qu'on va processionnellement chercher au » *sacrarium* la sainte Eucharistie que l'on apporte avant » l'offertoire, afin que le Christ soit visiblement sur l'autel » dès les premiers instants du sacrifice. On l'apporte dans » un vase ayant la forme d'une tour, parce que le tom-

» l'offrande, et que tous, prosternés devant le taber-
» nacle, adorassent le Seigneur jusqu'au moment où ap-
» paraissait la colonne de nuée, indice de la bénédiction
» répandue sur le sacrifice. »

Nous sommes assez heureux pour citer ici textuellement cet antique chant des Gaules. On lit dans le Processionnal de Saint-Martin pour la messe de Pâques : *Adest sacrificandi jàm sacra hora. Mundate corda, qui fertis vasa Domini, atque munera sacrosancta offerte sacerdoti.*

« Le chant du *sonus*, reprend saint Germain, est suivi
» du chant des louanges, c'est-à-dire de l'*alleluia*, que
» saint Jean entendit pendant sa révélation. L'Eglise ré-
» pète trois fois l'*alleluia* en mémoire des trois temps qui
» mesurent la vie du monde, et qui sont dits avant la loi,
» sous la loi, sous la grâce. Après que le corps du Christ a
» été couvert de la palle, sorte de voile, on récite les noms
» des défunts, parce qu'il est écrit qu'à la venue du Christ
» pour la résurrection, le ciel sera plié comme un livre. »

» On se donne ensuite mutuellement le baiser de paix.
» Le Christ, en montant aux cieux, a dit en effet à son
» disciple : Je vous laisse ma paix, et je reconnaîtrai ceux
» qui m'appartiennent, à la charité qui les unira. »

Le Missel de Saint-Symphorien et tous les autres missels gallicans contiennent deux collectes, l'une pour les défunts, l'autre pour la paix. Cet usage de la lecture des diptyques persévéra longtemps dans la province de Lyon. La bibliothèque de la Cathédrale d'Autun, aujourd'hui au séminaire, possède un évangéliaire liturgique du IXe siècle, destiné aux leçons du diacre, en tête duquel on voit toute la série des évêques de Lyon depuis saint Pothin jusqu'à Amolon, qui vivait en 841.

« Après le baiser de paix, le prêtre invite le peuple à » élever son cœur vers les choses supérieures, afin que » nulle pensée étrangère ne se présente dans un esprit » occupé à contempler la présence du Christ pendant » l'oblation. »

Le Missel de Saint-Symphorien donne le nom de *contestatio* aux paroles que récite le prêtre pour développer le mystère du jour d'une manière affective. Nous appelons ce genre de composition la *préface*, quelquefois il s'appelle *immolatio*.

Après la *contestation* vient le *sanctus*, puis une prière variée suivant la solennité, qui se termine par les paroles. *Qui prediè quàm pateretur*, indiquant évidemment la formule essentielle de la consécration. On trouve, dans le manuscrit de Saint-Martin et dans celui de Saint-Symphorien, des expressions tellement précises sur la présence réelle, qu'on n'est point surpris de voir l'évêque d'Autun, Etienne, au XIIe siècle, fournir un des témoignages les plus remarquables de la tradition catholique sur ce dogme important. [1]

« La *confraction* et la *communion* du corps du Seigneur, » dit saint Germain, continuant à décrire le divin office, » recèle tant de mystères [2], suivant la voix commune des

» Pères les plus anciens, qu'au moment où le prêtre
» exécute la redoutable action, ils croyaient voir un ange
» diviser le corps d'un enfant resplendissant de lumière,
» et verser dans le calice le sang qui sortait de la bles-
» sure. Ils le disaient afin de mieux prouver que la chair
» et le sang du Christ sont notre nourriture et notre
» breuvage.

» Pendant cette *confraction*, le chœur chante une an-
» tienne conçue dans un sentiment de supplication et de
» douleur.

une évidente analogie avec l'explication que le manuscrit de Saint-Martin donne des sept sceaux apocalyptiques, explication qu'il fait *suivre* de l'exposé liturgique.

L'Eglise grecque divise le corps du Christ en quatre parties. L'Eglise romaine en trois parties seulement. La réunion des deux rites donne sept; aussi la *communion*, dans laquelle ces parties sont consommées par une même bouche, annonce-t-elle l'*unité* des fidèles dans le Christ, par la foi dans la *trinité* et par l'*amour* dont elle est le type parfait.

L'intention qu'a le rit mozarabe d'appliquer les noms donnés aux parties de l'hostie, aux sept sceaux, est évidente, par les mots que le prêtre prononce en plaçant dans le calice la particule *regnum. Vicit leo de tribu Juda radix David. Alleluia.* Ces paroles sont prises du livre de l'Apocalypse, V. 5. *Ecce vicit leo de tribu Juda radix David, aperire librum et solvere signacula ejus.* Le prêtre chante le *trecanum*, symbole d'unité, avant de prendre la particule *gloria ;* puis il consomme les sept parties qui restent en forme de croix. Il est difficile de n'y pas voir une tradition renfermant une pensée d'union entre les *Grecs* et les *Latins* par les souvenirs de l'origine unique et *juive* de leur croyance. Cette pensée convenait à ces Gaulois de la Celtique, de l'Italie et de l'Espagne, liés si anciennement aux Grecs aussi bien qu'aux Latins. Saint Irénée, rédacteur de la liturgie græco-romaine des Gaules, fut, avec les *martyrs* de Lyon, comme un conciliateur entre les discussions des *Grecs* et des *Latins*, au sujet de la célébration de la Pâque.

» Le prêtre récite alors l'oraison dominicale, car toute » prière doit se résumer dans celle qu'a dictée le Sauveur » lui-même. »

A l'oraison dominicale succède la prière *Libera nos;* puis vient la bénédiction solennelle du peuple. Le Missel de Saint-Symphorien contient de longues formules. D'après le manuscrit de Saint-Martin, les longues formules distinguent la bénédiction épiscopale de la bénédiction sacerdotale qui consiste dans les seules paroles : *Pax, fides et caritas, et communicatio corporis et sanguinis Domini sit semper vobiscum.*

L'église cathédrale d'Autun a conservé l'usage des antiques formules épiscopales ; elle possède un manuscrit du IXe siècle dans lequel on les retrouve. Ce manuscrit ayant appartenu à une église dédiée à saint Martin, et présentant une peinture où l'on voit un abbé bénir des moines, nous sommes autorisé à penser que l'abbé de Saint-Martin d'Autun se servait lui-même de ces longues formules, jouissant déjà de quelques-uns des priviléges de la dignité épiscopale.

« Après la bénédiction vient la communion du corps » et du sang de Jésus-Christ, pendant laquelle on chante » une pièce spéciale, nommée *Trecanum*, sorte de répons » combiné de manière à montrer dans la communion

du *trecanum*. Voici le chant de la liturgie dite *des apôtres*[1] : « *Unus Pater sanctus, unus Filius sanctus, unus Spiritus sanctus, gloria Patri et Filio, et Spiritui sancto in secula seculorum. Amen.* »

En lisant ces paroles, on croit reconnaître le chant décrit par saint Germain : « *Trecanum verò quod psalletur, signum est catholicæ fidei de Trinitatis credulitate procedens. Sicut enim illic prima in secundâ, secunda in tertiâ, rursùm tertia in secundâ, secunda rotatur in primâ, ita Pater in Filio mysterium Trinitatis complectet, Pater in Filio, Filius in Spiritu sancto, Spiritus sanctus in Filio, Filius rursùm in Patre.* »

Le Missel de Saint-Symphorien renferme des collectes dites *postcommunion ;* là se termine la célébration de l'auguste sacrifice et le drame liturgique. Il est facile de voir que ce drame est combiné de manière à conduire le fidèle depuis les éléments de la foi et de l'espérance, jusqu'à la perfection de sa croyance et de la charité qui doit en être le précieux et éternel résultat.

[1] Liturgiarum orientalium collectio. Opera Eusebii Renaudotii. Paris, 1716, t. II, p. 595.

CHAPITRE IV

Mort de Brunehilde. — Son tombeau.

[615]

BRUNEHILDE vit disparaître peu à peu ceux qui l'avaient aidée ou encouragée dans ses œuvres religieuses, et se trouva seule aux jours de ses derniers malheurs.

En 600 mourut Syagrius, qui avait fondé avec elle

[redacted]

d'unité et de pouvoir royal dont la reine était la gardienne inflexible. Cherchant à confisquer à leur profit les prérogatives de la royauté, ils refusaient de rendre à l'un des quatre fils de Théoderik l'hommage que Brunehilde attendait d'eux. Les évêques, épousant leurs passions et leurs querelles, s'entendaient avec les chefs du parti aristocratique; elle trouva un traître jusque dans Warnahaire son maire du palais. Ils appelèrent contre elle Klother, roi de Neustrie, et se mirent eux-mêmes à la tête d'une armée vendue d'avance à son ennemi. A peine les troupes furent-elles en présence de leurs adversaires, qu'elles tournèrent le dos et reprirent tranquillement leur chemin n'ayant pas tiré une flèche. Klother s'avança sans résistance sur les bords de la Saône et s'empara de trois des fils de Théoderik; Brunehilde fut atteinte dans la Bourgogne transjurane, où elle s'était réfugiée. Les conjurés, le connétable Herpon à leur tête, l'arrêtèrent à Orbe, près du lac de Neufchâtel, et la conduisirent à Renève sur la Vingeanne, où Klother avait assis son camp. Amenée en présence du roi frank entouré de ses leudes et des traîtres qui avaient tramé sa perte, elle eut pour accusateurs et pour juges ceux qui attendaient son héritage. Klother lui reprocha le meurtre de dix rois franks, que lui-même et sa mère avaient presque tous fait périr; puis il prononça la sentence capitale. Par un raffinement de cruauté inouï, il fit égorger deux de ses petits-fils sous ses yeux; pendant trois jours elle fut promenée sur un chameau, exposée aux insultes d'une soldatesque sans frein et sans pitié; attachée enfin par les cheveux[1],

[1] Frédégaire.

par un pied et par un bras à la queue d'un cheval indompté, son corps fut mis en pièces. La chronique de saint Bénigne raconte qu'elle fut tirée à quatre chevaux, et que ses membres séparés furent jetés au feu. Cette dernière circonstance paraît assez probable, d'après les restes trouvés dans son tombeau. [1]

Sous quelque aspect que l'on envisage le caractère de cette princesse, il y a quelque chose de profondément triste à considérer les malheurs qui pesèrent sur elle, à la voir seule avec ses enfants, trahie par les leudes, poursuivie par le fils de Frédégonde, héritier de la haine maternelle, finir indignement dans un supplice horrible. Cette vie et cette mort, en faisant la part des mœurs et des temps, ont plus d'un rapport avec celle d'une autre reine célèbre comme elle par sa beauté et ses malheurs. Klother et Elisabeth, en reprochant leurs propres crimes à des victimes qu'attendait le bourreau, manquaient au moins aux premiers devoirs de la justice. Pour toutes deux l'histoire, pendant longtemps, a pris le parti de leurs assassins : Frédégaire écrivait pour les vainqueurs. [2]

Les restes de Brunehilde furent déposés à Saint-Martin, où elle avait voulu être ensevelie ; chaque année un service solennel était célébré en son honneur. Dans la crypte de Notre-Dame, qu'elle avait fait creuser, on lui éleva

un tombeau. Il était de marbre gris, en forme d'auge comme les sarcophages romains, supporté sur quatre piliers de marbre noir. Le couvercle était de marbre massif noir, veiné de blanc[1]; il était long de 2 mètres, large de 70 centimètres, haut de 41 centimètres. Ce couvercle et quelques débris des piliers existent encore aujourd'hui au musée Jovet.

A la fin du XVe siècle, la crypte de Notre-Dame tombant en ruines, le cardinal Rolin, abbé du monastère, fit transférer ce monument dans l'église. Il fut placé dans un des bas-côtés[2], à main droite, contre le gros mur près

[1] Voyage littéraire de deux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, p. 158.

[2] On a parlé d'autres translations de ce tombeau; mais il ne paraît pas qu'il ait subi de nouveaux déplacements. Cette allégation est fondée sur une fausse interprétation d'un passage de Chasseneuz. Le jurisconsulte autunois rapporte, d'après un manuscrit de l'abbaye, que le tombeau fut placé au-dessous du grand autel, à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame : *Sub magno altari in ingressu capellæ gloriosissimæ Mariæ Virginis.* Déposé dans une espèce de niche voûtée, haute de cinq mètres et terminée par une galerie à claire-voie, le monument était du côté de l'épître, à l'extrémité de l'ancien temple, où commençaient les constructions de la fondatrice. Le grand autel était vis-à-vis de ce tombeau, un peu, néanmoins, plus avancé vers l'orient, ce qui fait dire à Chasseneuz, *sub magno altari.* Dans le même collatéral, au-devant même du mausolée, était l'ouverture par laquelle on descendait à la chapelle souterraine, *in ingressu*, etc. En 1667, le grand autel fut reporté de plus de six mètres vers le haut de l'église; la chapelle Notre-Dame fut comblée, ainsi que son ouverture : le passage de Chasseneuz devenait inintelligible ou tout au moins inexact. — Les débris de ce tombeau ont échappé deux fois à la destruction. De nos jours, un architecte, dans un projet de réparation du chœur de la cathédrale, demandait à M. Jovet la cession de ces restes pour les *utiliser*.

de la porte de la sacristie, sous une niche gothique, avec l'inscription suivante :

Cy gist la reine Brunehaut,
A qui le saint pape Grégoire
Donna des éloges de gloire,
Qui mettent sa vertu bien haut.
Sa piété pour nos mystères
Lui fit fonder trois monastères
Sous la règle de Saint-Benoist ;
Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Andoche
Sont trois saints lieux où l'on connoist
Qu'elle est exempte de reproche.

On y ajouta celle-ci, avec une anagramme composée sur ces mots : BRUNEHILDE, REINE DE FRANCE.

Brunehil fut jadis reine de France,
Fondateresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée en six cents quatorze ans,
En attendant de Dieu rémunérance.

BÉNITE FLEUR D'INNOCENCE RARE,
N'écoutez donc pas ces esprits,
Qui traitent cette bonne reine
D'ambitieuse, d'inhumaine,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner sa vie,
Ny sur un très lugubre sort,
Croyez qu'elle est en assurance

[redacted]

historique pour laisser des doutes, mais sa mort étant racontée avec des particularités qui variaient selon les historiens, on résolut d'ouvrir son tombeau. Cette ouverture eut lieu le 25 août 1632, à 4 heures du soir, au milieu d'un grand concours. Des religieux de différents pays s'y trouvèrent, entr'autres deux Minimes de la place Royale de Paris, et Jacques Duval, de Saint-Bénigne de Dijon. Les trois monastères de Brunehilde y furent représentés par les deux abbesses de Saint-Andoche et de Saint-Jean, et par Nicolas de Castille, commendataire de Saint-Martin, accompagné de sa mère Charlotte Jeannin et de Jacques Anthouard, grand prieur de l'abbaye. Tout le clergé et les habitants de la ville assistaient à cette cérémonie, présidée par l'évêque Claude de Ragny. La pierre de marbre levée, on trouva dans un cercueil de plomb quelques ossements, un peu de cendre et de charbon; c'était tout ce qui restait de cette illustre reine. La présence de ce charbon confirmait la chronique de Saint-Bénigne, qui assurait que son corps avait été brûlé, et une molette d'éperon attestait l'affreux supplice.

Plus tard, en 1767, Cortois de Quincy, évêque de Belley, commendataire de l'abbaye, fit replacer ce tombeau dans l'église nouvellement reconstruite, près de la chapelle dédiée à Saint-Martin, à côté du chœur, et substitua aux inscriptions du moyen âge l'épitaphe suivante :

HIC REPOSITI JACENT CINERES
BRVNECHILDIS
POTENTISSIMORVM REGVM
FILLÆ, SORORIS, CONJVGIS, MATRIS, AVIÆ,

EXIMIIS CORPORIS ET ANIMI DOTIBVS
GENEROSO RELIGIONIS PROPAGANDÆ STVDIO
MAGNIFICENTIA INCREDIBILI
IN ZENODOCHIIS, CŒNOBIIS, BASILICIS, ARCIBVS, VIIS PVBLICIS
INSTAVRANDIS, REPARANDIS, AMPLIANDIS,
CELEBERRIMÆ.

CELEBERRIMÆ ITERVM ET HEU NIMIVM !
VARIIS ET DIRIS CASIBVS QVOS CONSTANTISSIME TVLIT,
TRVCIBVS SVPPLICIIS ET INFANDA NECE
QVIBVS, SPRETIS HVMANIS ET DIVINIS LEGIBVS,
CONSPIRANTIBVS, PRODITIONE AC BARBARIE, FVIT ADDICTA;
TVM INFORTVNIO LONGE MAJORI,
SCILICET QVOD VIVENS ET DEMORTVA
CALVMNIIS ET INNVMERIS INSIMVLATA FVERIT,
AB INFESTISSIMO HOSTE,
QVI NOMEN AVSVS EST EJVS INFAMARE
SCELERIBVS ATROCISSIMIS QVORVM SE SVOSQVE REOS ESSE NOSCEBAT.
FAVENTIBVS IGNORANTIÆ TENEBRIS,
MILLE ANNIS INVALVIT TAM RVDIS ERROR,
TANDEM SANÆ CRITICES LVX ÆVO NOSTRO EXORTA,
FORTIS AC PIÆ REGINÆ MEMORIAM JVDICIIS HOMINVM VINDICAVIT.
SED QVOD PRETIVM IN TALI VINDICTA ?
NI SVMMVS JVDEX QVAM IN HAC VITA TAM GRAVITER PROBAVERAT,
SVPERABVNDANTI MISERICORDIA SVA, DIGNATVS FVERIT IN
ÆTERNVM CORONARE.

P. GABRIEL CORTOIS DE QVINCY
EPISCOPVS BELLICENSIS
HVJVS CŒNOBII ABBAS.
AN. R. S. M. DCC. LXVII.

« Ci-gisent replacées les cendres de Brunehilde, fille,

[redacted]

par les revers variés et cruels qu'elle supporta avec constance, par les horribles supplices et la mort affreuse dont la rendirent victime la trahison d'accord avec la barbarie, au mépris des lois divines et humaines ; enfin par un malheur bien plus grand, celui d'avoir été, pendant sa vie et après, sa mort le but d'innombrables calomnies, poursuivie par l'implacable ennemi qui osa souiller son nom des crimes atroces dont il savait que lui et les siens étaient coupables.

» A la faveur des ténèbres de l'ignorance, cette erreur grossière dura mille ans. Enfin la lumière de la saine critique, née dans notre siècle, a vengé des jugements des hommes la mémoire de cette reine pieuse et forte.

» Mais quelle serait la valeur d'une pareille réhabilitation, si le souverain juge, dans son intarissable miséricorde, n'avait déjà couronné pour l'éternité celle qu'il avait si fortement éprouvée dans cette vie ?...

» P. Gabriel Cortois de Quincy, évêque de Belley, abbé de ce monastère.

» L'an M DCC LXVII. »

Le latin pompeux de cette inscription prouve qu'avec la foi on avait perdu la science des tombeaux et des épitaphes, et que le sentiment naïf de la croyance avait fait place à l'emphase vide du rhéteur. Mais au moins conserve-t-elle, avec une certaine énergie, l'expression de la reconnaissance que le monastère de Saint-Martin avait, de tout temps, portée à sa fondatrice. Elle renferme en quelque sorte la substance des apologies faites de cette grande reine par Mariana, Tillemont, Longueval, et par les écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Elle cherche

à réhabiliter, d'après les investigations de la science, celle à l'innocence de qui les siècles de foi avaient cru d'instinct. Quoi qu'il en soit de l'expression exagérée peut-être de cette reconnaissancé, on en doit faire un honneur plutôt qu'un reproche à Saint-Martin. L'abbaye, en cela, est restée fidèle à l'esprit de l'Eglise catholique. Partout où cet esprit, accusé si souvent d'intolérance, a pu découvrir une bonne action, un germe de repentir, il s'est plu à tirer le voile sur les fautes, ou du moins il a jeté avec soin dans la balance ce qui pouvait les atténuer et les compenser. Il a donné ainsi, le premier, l'exemple de la charité mutuelle et du respect de la responsabilité humaine; c'est en ce sens qu'il a été, pour nous servir de l'expression d'un illustre publiciste, « la plus grande école de respect qui soit au monde. » Mais les révolutions, qui frappent les vivants et s'en prennent quelquefois aux morts, ne partagent pas cette pensée. La haine du passé est leur conseillère; la puissance, et trop souvent l'infortune, sont un titre à leur mépris; elles brisent dans leurs monuments les idées et les souvenirs du passé. Les cendres royales de Brunehilde, absentes de Saint-Denis, n'échappèrent point aux profanations révolutionnaires. En 1793 la tombe fut brisée comme dans les caveaux des rois : les restes de la fondatrice et son abbaye disparurent dans la même tourmente.

CHAPITRE V

Premiers abbés de Saint-Martin. — Saint Médéric ou Merry. Saint Frodulf.

[DE 600 à 730]

Le premier abbé de Saint-Martin fut Lupon ou Loup, institué du temps de la reine Brunehilde ; ce fut à lui que saint Grégoire adressa le privilége de l'abbaye. Son nom seul nous est connu. Le nécrologe, qui n'avait pour but que de rappeler les anniversaires, assignait la date de sa mort au 15 octobre, sans désigner l'année.

A partir de Brunehilde, on est dans les ténèbres jusqu'à 870, époque de la restauration du monastère, après sa destruction par les Sarrasins. Cette partie de son histoire est restée ensevelie sous les ruines. Des trois cents moines établis par la fondatrice il a surnagé à peine un ou deux noms douteux : Abbon mentionné avec incer-

titude dans la vie de sainte Radegonde par Baudonivie, et Méroald dans celle de saint Léger [1]. Winobert, que Mabillon suppose avoir appartenu à Saint-Martin, vers 658, était abbé de Saint-Symphorien, selon le témoignage d'un religieux de cette dernière abbaye, auteur de la vie de saint Léger, qui s'intitule religieux de l'abbé Winobert. Gaudramn, qui signa le testament de Widrade, abbé de Flavigny, vers 744, indécis entre les deux monastères autunois, doit être aussi restitué à Saint-Symphorien, puisqu'à cette époque Saint-Martin n'était point rebâti.

A saint Médéric seulement se retrouve la certitude de l'histoire. Avec lui se clôt la série d'abbés ouverte par Lupon, et dont on ne peut saisir que les deux points extrêmes. Il semble qu'il ait fallu pour percer cette obscurité l'apparition d'un saint; encore le lustre inattendu qu'il jeta sur l'abbaye éclaira-t-il seulement les jours qui précédèrent son anéantissement.

Médéric vécut vers la fin du VIIe siècle et le commencement du VIIIe. Il appartenait à une illustre famille de l'Autunois, qui rêvait pour lui un avenir différent de celui du cloître, lorsque son âme, au milieu des jeux de l'enfance, s'ouvrit aux premières aspirations du ciel. Avant que les bruits du monde eussent frappé son oreille et agité son cœur, il se sentait attiré par une voix mystérieuse dans la solitude. Il éprouvait ce détachement

leur amour, leur fit reconnaître dans sa persévérance le signe invincible de sa vocation. Ne pouvant s'épargner ce sacrifice, ils voulurent au moins y prendre part, et vinrent eux-mêmes offrir leur fils à l'abbaye de Saint-Martin. Il n'avait encore que treize ans.

C'était une touchante cérémonie que celle où une famille présentait ainsi à Dieu un de ses rejetons. L'oblat couronné de fleurs, double symbole de l'innocence et du sacrifice, était conduit à l'église entouré de ses proches et de leurs amis. Les religieux, assemblés au chœur, priaient pour celui que leur adoption allait initier aux labeurs et aux joies d'une nouvelle famille. Le célébrant commençait l'office divin et appelait sur sa tête la grâce du Christ. Après l'évangile, l'oblat s'approchait de l'autel, portant une hostie et un calice avec un peu de vin que le prêtre recevait comme une arrhe au Seigneur [1]. Son père ou ses parents enveloppaient sa main et son offrande dans la garniture de la nappe d'autel que l'on étendait sur lui en signe d'adoption par l'Eglise [2]. Le père s'avançait alors au milieu du sanctuaire et consacrait la séparation en prononçant à haute voix la formule suivante : « Je vous offre mon fils, dont j'ai enveloppé moi-même l'oblation et la main dans la nappe de l'autel. Je l'offre au nom des saints dont les reliques sont ici, je

[1] Histoire de saint Léger, par D. Pitra.

[2] On retrouve la même forme dans l'adoption civile du XI au XIIe siècle. « L'ayant fait entrer sous ce vêtement de lin que nous appelons chemise, il le sevra, et confirma le tout par un baiser. » Ou bien encore l'adoptant faisait passer l'adopté sous les plis de sa robe flottante : « Per stolæ fluentis sinus. » — Michelet, Origines du droit, page 11.

accourait, au bruit de sa sainteté, recueillir ses paroles, implorer ses avis, s'édifier de ses exemples. L'auteur de sa vie n'a cru pouvoir mieux expliquer ce concours qu'en rappelant la reine de Saba venue d'une contrée lointaine pour écouter la sagesse de Salomon; qu'en citant les récits de l'Evangile où la population des villes quitte ses foyers pour suivre le Sauveur et entendre ses enseignements.

L'abbé de Saint-Martin étant décédé, l'évêque d'Autun recommanda aux moines de choisir un pasteur *capable de sauver le troupeau du Christ de la dent du loup* [1]. C'était désigner Médéric. Après s'être préparé à cette élection par trois jours de jeûne, selon les prescriptions de leur règle, les moines s'assemblèrent à l'église. Ils y chantèrent la messe du Saint-Esprit, l'hymne du *Veni, Creator*, et procédant par ce mode d'élection spontanée qu'on nommait *inspiration*, désignèrent d'une voix unanime Médéric pour leur abbé. La foule accourue au monastère accueillit avec enthousiasme ce choix désiré par elle. L'évêque, en l'entendant proclamer, du haut de l'ambon s'adressa au nouvel abbé [2] :

[1] Vita S. Mederici.

[2] Quoique le privilége du monastère plaçât l'élection de l'abbé à

servé le consentement des oblats à l'âge mûr, portèrent ce décret : « Nullus tondeatur nisi legitimâ ætate et spontaneâ voluntate [1]. »

L'abbaye de Saint-Martin était alors habitée par cinquante-quatre moines vivant sous une forte discipline. Médéric les étonna de ses austérités qui renouvelèrent les prodiges de la Thébaïde. Du pain d'orge trempé dans l'eau composait toute sa nourriture ; encore n'en prenait-il que deux fois par semaine. Les yeux toujours fixés sur la croix du Christ, il ne voulait pas qu'un seul moment de sa vie fût exempt de souffrances ; il portait, à l'insu du couvent, un rude cilice sous l'habit monastique. Il vécut ainsi plusieurs années, plus occupé de contemplations que de lectures, se cachant au fond de sa cellule, évitant jusqu'au contact de ses frères ; mais le secret des vertus qu'il espérait dérober aux hommes transpira hors du cloître, et la célébrité vint l'y chercher. Non-seulement la foule du voisinage, mais celle des provinces éloignées

[1] Commentaire sur la règle de saint Benoît, par Dom Joseph Mège, religieux de la congrégation de Saint-Maur. — Du Cange, au mot *Oblati*. — D. Martenne, de antiquis Monachorum Ritibus.

L'oblation se rattachait sans doute aux idées de l'antiquité sur la puissance absolue de la paternité. La Bible, du reste, en fournissait plusieurs exemples. Dans les chartes d'oblation, le souvenir d'Isaac et le nom de Samuel étaient souvent invoqués. Cet usage fut pratiqué dès les premiers siècles de l'Eglise, et l'on vit plus d'une fois offrir des enfants au berceau. A l'époque mérovingienne, cette oblation était pour l'enfant un acte d'affranchissement ; elle l'arrachait au servage et ne le rendait dépendant que de Dieu et de ses devoirs. Perfectionnement individuel, adoucissement des institutions sociales : tel était le double but d'un usage qui dut cesser lorsque ce but put être réalisé par d'autres moyens.

ligne inflexible lui semblait une faute et comme un oubli du ciel. Le seul contact des hommes, de ceux même que leurs vœux attachaient à la vie religieuse, lui était un sujet de trouble. Il avait soif de Dieu ; tout ce qui, sur son passage, s'interposait entre son âme et l'amour infini oppressait ses élans et refoulait son incessante aspiration. Afin d'arriver plus vite à l'union tant désirée, il avait secoué pour ainsi dire les nécessités du corps, et s'était affranchi de ces chaînes de la matière que la foi seule sait briser. Pauvre et dénué de tout, il voulait chanter Dieu dans les merveilles du désert : *La nature lui tenait lieu de livres*. Aussi mérite-t-il une place glorieuse parmi ces *fous* sublimes, à qui plusieurs ne pardonnent point parce que, dans leur mépris de tout ce qui n'est pas la science de l'amour, ils ont passé sans défricher un coin de cette terre, sans remplir des produits de leurs veilles quelques feuilles de parchemin.

Fatigué de cette gloire qui l'arrachait à lui-même, ne trouvant plus dans le cloître la paix et l'obscurité qu'il y avait cherchées, Médéric résolut de rompre pour jamais avec les hommes. Un jour, à l'insu des moines, il quitta comme les premiers ermites, non pas le monde, mais son monastère, qui pour lui était encore le monde. Il s'enfonça dans les solitudes du Morvan, contemplant dans ces âpres déserts le Dieu avec qui il voulait

désert trahit son secret et garda son souvenir[1]; car ce fut une des particularités de sa vie, que plus il rechercha l'oubli, plus la gloire des saints s'obstina sur ses traces.

Son repos fut bientôt troublé. Sa disparition avait plongé le monastère dans la tristesse. Les moines, se dispersant de tous côtés, cherchaient avec inquiétude leur père absent. Ils découvrirent enfin son asile, et lui représentèrent qu'il serait plus agréable à Dieu en conservant aux autres le modèle de sa vie, qu'en travaillant ainsi dans l'isolement à sa propre perfection. Le saint ne se laissa point convaincre et continua ses contemplations. Il fallut que l'évêque d'Autun vînt lui-même, sur la demande des moines, l'arracher à sa solitude en le menaçant de l'excommunication.

Il était évident, toutefois, que ce retour avait été pour lui un pénible sacrifice; ceux qui l'approchaient pouvaient juger que sa blessure n'était point fermée. Parmi ses religieux était un jeune moine nommé Frodulf (vulgairement saint Frou). Il l'avait tenu sur les fonts du baptême, et s'étant consacré, depuis, à l'éducation de sa jeune âme, l'avait élevé aux plus hauts degrés de la perfection. Frodulf, épris pour la solitude du même amour que son maître, voyait avec peine l'espèce de violence

[1] Ce lieu fut appelé la *Celle de saint Merry* (Cella S. Mederici). C'est l'origine du village de la Celle. La cellule de Médéric, suivant la tradition locale, existait sur l'emplacement de l'église actuelle; on montre encore près de là une fontaine qui a conservé le nom du saint, et un rocher sur lequel il allait prier. Cette paroisse dépendait de l'abbaye de Saint-Martin, à qui elle devait sa naissance. — Ce patronage est une des preuves à opposer à ceux qui ont voulu attribuer saint Merry à l'abbaye de Saint-Symphorien.

qui lui avait été faite. Afin de l'emmener hors du monastère sans exciter les soupçons, il lui proposa un pèlerinage au tombeau de saint Denis ou de saint Germain, son compatriote, abbé de Saint-Symphorien d'Autun avant d'être évêque de Paris.

Médéric et Frodulf s'acheminèrent, à pied, vers le but de leur pieux voyage. Arrivés au monastère de Champeaux en Brie, près Melun, Médéric déjà malade fut obligé de s'arrêter et d'y séjourner longtemps. Il sanctifiait ce repos obligé, par le jeûne et la prière, passant jour et nuit de longues heures à l'église. L'inaction tourmentait son zèle; il allait parfois jusqu'à Melun exercer sa charité. Un jour, dans cette ville, sortant de prier, il entendit des prisonniers dans leur cachot. La voix de la miséricorde parla plus haut à son cœur que celle même de la justice. Emu de pitié à la seule vue de la souffrance, sans s'inquiéter si elle était méritée ou non, il se lève pour aller trouver celui de qui dépendait le sort des captifs. Ne l'ayant pas rencontré, il se remit en prières et demanda à Dieu leur délivrance; bientôt les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes et livrèrent passage aux condamnés.

Voyant que sa guérison n'arrivait point, et jaloux d'accomplir son pèlerinage, saint Merry, bravant la maladie, quitta le monastère de Champeaux. Au bruit de son

lieux. S'arrachant aux adieux de ces hommes bons et simples, il cheminait lentement vers Paris. Cette humble marche n'en était pas moins une marche de triomphe. A moitié chemin, il guérit de la fièvre un homme nommé Ursus; une femme, appelée Benedicte, recouvra la santé par son intercession. A la villa de Boneil [1], il apprend que deux voleurs étaient dans les fers. Se rappelant alors que le Christ, mort pour tous, avait, au moment du suprême sacrifice, promis le ciel au repentir d'un criminel, il demande et obtient leur liberté. Aux approches de Charenton, il délivre également un malfaiteur qui, la nuit, avait rompu le pont. Dans ce trajet, la fatigue l'obligea une seconde fois de s'arrêter en un lieu alors inhabité. Ce fut assez pour sanctifier ce petit coin de terre et y laisser son souvenir [2]; on y bâtit une chapelle, des maisons s'y groupèrent, et telle fut l'origine du village de Saint-Merry au diocèse de Paris.

C'était alors l'usage d'élever un oratoire dans les lieux consacrés par le souvenir des saints. La dévotion les visitait et venait s'y fixer. Les alentours se peuplaient; leurs cendres faisaient germer les villages et les villes, les cinq huitièmes de celles de la France doivent leur origine à des saints, à des chapelles, à des monastères, comme plus tard les établissements des chevaliers teu-

[1] Bonoïlum. C'est à Boneil qu'en 832 se réunirent Bernard d'Autun et Warin de Chalon, pour défendre la cause de Louis le Débonnaire contre ses fils révoltés. Il s'y tint un concile sous Charles le Chauve, en 855, au moment où ce prince cherchait à rallier les leudes franks et aquitains.

[2] L'abbé Lebœuf, Histoire du diocèse de Paris. — On honorait encore saint Merry à Lynais près Paris, où l'on fonda une collégiale.

toniques formèrent le noyau de la plupart des villes de la Prusse, de la Lithuanie et d'autres contrées de l'Allemagne. [1]

Saint Médéric arriva enfin à Paris. Aussi seul dans la grande cité que dans les montagnes du Morvan, il s'inquiéta peu de chercher un asile et demanda l'hospitalité au Dieu qui l'avait nourri dans le désert. Près du faubourg du nord, attenante à l'église Saint-Pierre, était une cellule ouverte jour et nuit aux prières des passants; il y reposa son corps brisé par la fatigue et la maladie [2]. Là, vivant en reclus, il servit Dieu pendant deux ans et neuf mois, après avoir accompli avec joie le but de son pieux pèlerinage, après s'être agenouillé, à Saint-Germain-des-Prés, au tombeau de l'illustre abbé de Saint-Symphorien d'Autun.

L'âge et la maladie annonçaient à Médéric sa fin prochaine. Il entendait la voix de Dieu qui l'appelait aux récompenses éternelles, et lui-même révéla le jour de sa mort aux disciples groupés autour de sa retraite. Ses derniers moments furent consacrés à la préparation de ce grand passage de la terre au ciel; le 18 des calendes de septembre, laissant son corps épuisé sur les dalles de son oratoire, il quitta pour jamais le monde qu'il avait toujours fui.

C'était vers le commencement du VIIIe siècle. En 884, un prêtre nommé Théodebert desservait la chapelle de Saint-Pierre, où saint Merry avait été enseveli. Elle était devenue célèbre par les miracles que ses reliques y accomplissaient, et par le culte public établi en son honneur sous Charles le Chauve. Insuffisante désormais pour les besoins du service religieux et tombant en ruines, elle venait d'être reconstruite et transformée en basilique par Odon le Fauconnier, signalé deux ans plus tard dans la défense de Paris contre les Normands. Théodebert voulant donner aux restes vénérés du moine autunois une sépulture digne de lui, sollicita Gozlin [1], évêque de Paris, d'en faire la translation. Gozlin, retenu par les affaires de l'Etat, ne put s'y rendre lui-même et se fit représenter par ses archidiacres. Ils présidèrent à cette cérémonie en présence du clergé séculier, des moines de Paris et d'une grande multitude de peuple. Au chant du *Te Deum* et des psaumes, on releva les os du saint de la crypte où ils avaient été ensevelis; on les déposa au-dessus de l'autel, dans une châsse d'argent enrichie de pierres précieuses et soutenue par deux anges. Adalard, ancien comte d'Autun, fit, en cette circonstance, de riches donations à la nouvelle église qui fut placée sous la double invocation de saint Pierre et de saint Merry.

font mention. Les Bénédictins auront converti en monastère la cellule de saint Merry, autour de laquelle plusieurs disciples venaient recueillir ses avis. — Voir sur ce sujet une discussion dans saint Victor [Tableau historique de Paris], t. II, 2e partie, p. 667.

[1] Le même dont il est question dans le récit d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands.

Celle de Champeaux, illustrée autrefois par sa présence, reçut une partie de ses reliques; l'abbaye de Saint-Martin fonda une messe solennelle en son honneur.

Resté seul à la mort de son maître, Frodulf rentra à Saint-Martin. Après la destruction du monastère par les Sarrasins, il se retira dans la solitude de Barjon, au diocèse de Dijon [1]. L'église du village d'Avot, qui a gardé son nom, reçut d'abord sa sépulture [2]. De là ses restes furent transportés à l'église de saint Merry, dont il avait été l'ami fidèle sur cette terre, et qu'il rejoignit dans sa tombe et dans sa gloire..

[1] Vita S. Mederici, sæc. III Benedict., p. 8.

[2] Il était représenté sur son tombeau en habit bénédictin et la crosse en main.

CHAPITRE VI

Première destruction de Saint-Martin par les Sarrasins. — Les comtes d'Autun. — Ils s'emparent de ses terres. — Concile de Boneil. — Charte de Charles le Chauve relative à l'abbaye.

[731—870]

ENTRÉS en Espagne en 711, les Arabes en étaient déjà les maîtres en 714. Ils occupaient l'issue méridionale de tous les défilés des Pyrénées qui s'ouvraient sur la Gascogne et la Septimanie. Du haut de ces montagnes ils avaient jeté un regard de convoitise sur les riches plaines de l'Adour et de la Garonne, et dès l'an 712 et 713, tenté leurs premières incursions. En 719 ils s'étaient emparés de Narbonne et établissaient dans cette ville le siége de leur domination. Les provinces du Midi tremblaient en voyant s'avancer si rapidement les conquérants infidèles; les cités, les villages, les monastères,

étaient abandonnés, les églises délaissées; des bandes de fugitifs, emmenant avec elles leurs objets les plus précieux ou après les avoir enfouis, cherchaient un refuge dans le Nord, et se cachaient dans les montagnes. Elles trouvèrent un appui momentané dans la valeur d'Eudon, duc d'Aquitaine, qui, repoussant à différentes reprises les Musulmans et les tenant en échec sur la frontière, mérita avant Charles Martel, le surnom conquis par ce dernier à la bataille de Poitiers.

Ces premières invasions, quelle que fût leur importance, s'effacèrent devant celle qui, en 731, amena Abd-el-Rhaman au cœur de la Gaule. Les Arabes, qui avaient marqué leur conquête d'Espagne par l'humanité et la tolérance, exercèrent toutes les horreurs de la guerre dans les provinces frankes, qu'ils voulaient seulement piller sans y fonder d'établissements fixes, et où leurs premières défaites leur donnaient tant de représailles à exercer. Pendant que le gros de l'armée, attiré par la renommée des richesses de la basilique de Tours, allait avec son chef faire le siège de cette ville, brûlant les églises et passant tout au fil de l'épée sur son passage, des bandes isolées traversèrent la Loire et se répandirent en Burgondie. Les traditions locales ont conservé le souvenir d'un combat qui leur fut livré près d'Autun, et

Autun, livré à leur discrétion par suite de cette défaite, subit la plus rude secousse qu'il eût jamais essuyée. La ville fut saccagée, les églises détruites, les titres brûlés; le trésor du fisc [1] et celui de la Cathédrale furent enlevés; toutes les richesses amassées par les familles gallo-romaines dans une ville qui depuis quatre siècles était une de leurs principales résidences, fournirent à l'ennemi un riche butin. Par une singulière coïncidence, ce désastre arriva le 22 août, le jour même où l'église d'Autun célébrait la mémoire de Saint-Symphorien son premier martyr, celui qu'elle appelait son principal protecteur.

Les réflexions inspirées par ces événements n'échappèrent point aux contemporains. Ils virent dans ces destructions le châtiment des mœurs corrompues de la Provence et de la Burgondie. L'adultère, la sodomie, les violences exercées dans les monastères de femmes, consternaient le monde chrétien. Saint Boniface écrivait à Ethelbald, roi des Merciens : « Les vices qui souillent les

place cet engagement, il existait une multitude de tombeaux gallo-romains en forme d'auges, dont quelques-uns se voient encore aujourd'hui. On ne sait à quelle cause attribuer leur agglomération en ce lieu. La légende populaire dit qu'ils furent envoyés du ciel pour ensevelir les compagnons de saint Emilien. Elle poétisa ainsi l'à propos avec lequel ces tombeaux se trouvèrent sur place. Les tombeaux romains des Champs-Elysées d'Arles étaient montrés de même comme ayant servi de sépulture aux soldats de Charles Martel, morts en combattant les Sarrasins.

[1] Anno MCCC XXV Sarraceni Augustodunum civitatem destruxerunt, quartâ feriâ XI kal. septembris, thesaurumque illius capientes, cum prædâ magnâ Spaniam redeunt. [Chronique de Moissac. — Thesaurus annecdotorum, t. V, col. 888.]

peuples de la Provence et de la Bourgogne ont attiré sur eux la vengeance céleste, Dieu permettant qu'ils ne comprissent plus la loi du Seigneur, et que les Sarrasins vinssent les punir de leurs crimes. » [1]

Les abbayes situées hors des murs n'éprouvèrent pas un sort moins rigoureux : « les Musulmans en voulaient particulièrement aux monastères, et les laissaient rarement debout après les avoir pillés [2]. » Saint-Martin, renversé dans la tempête, vit s'anéantir les grands travaux de Brunehilde. Il ne demeura debout que les gros murs de l'église, conservés du temple de Saron, qui ont pris à tâche de défier les hommes et le temps. Que devinrent les religieux pendant cette tourmente ? Furent-ils massacrés comme à Lérins ou à Luxeuil ? Emigrèrent-ils dans les retraites des Vosges, sur les bords du Rhin, à la suite de leurs frères du Midi ? Trouvèrent-ils un abri, après la tempête, dans les monastères voisins ? Nous l'ignorons; aucun d'eux ne revint construire sa cellule sur les ruines du monastère, et renouer le lien de son existence passée. Un seul nom échappé à ce naufrage peut faire supposer qu'une partie des moines se retira dans la direction des Vosges. Saint Frodulf, ce disciple aimé de Médéric, prit cette route et s'arrêta dans la solitude de Barjon, sur les confins du territoire de Langres et de Dijon. Il y vécut de cette vie solitaire dont son

La destruction de Saint-Martin offrit à Charles Martel une précieuse occasion de continuer son plan de spoliation des biens d'église, et d'enrichir avec les terres de l'abbaye quelques-uns des leudes qui l'avaient fait triompher à Poitiers. C'était le seul moyen de s'assurer d'une fidélité ayant pour unique mesure l'intérêt; les évêchés, les monastères, payèrent les vainqueurs des Sarrasins; l'Eglise, doublement victime, acquittait ainsi les frais de la guerre après en avoir subi les premiers désastres. A la suite de son expédition contre les Arabes du Midi, en 733, Charles échelonna ses leudes dans les places du cours du Rhône et de la Saône, et leur créa dans ces provinces des bénéfices. L'église d'Autun fut peu ménagée dans ces distributions; elle semble à peu près désorganisée; les évêques s'effacent subitement, leur nom même est incertain: l'on ne pourrait affirmer que, d'après des exemples trop fréquents, le siége épiscopal n'ait été donné à quelque homme de guerre. Sainte-Colombe de Sens, Saint-Symphorien d'Autun, furent attribués aux comtes de cette ville, et Saint-Martin resta désert plutôt par suite de ces envahissements que par suite de sa destruction.

Pendant plus d'un siècle, l'histoire des comtes d'Autun se substitue à celle de l'abbaye, et se mêle aux événements qui amenèrent sa restauration; un même lien rattache la destinée de ses moines à celle des plus turbulents vassaux de la Bourgogne et du Midi.

La restauration d'Autun eut lieu rapidement, grâce aux motifs politiques qui la rendaient nécessaire[1]. Cette

[1] En 754, les exercices religieux étaient rétablis à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand, d'après l'évangéliaire conservé de cette époque.

héroïques de leur famille, faisaient écrire les *gestes des Franks* [1] dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Théodorik, son second fils, comme lui comte d'Autun, combattit Witikind et périt dans la guerre contre les Saxons. Wilhelm, surnommé le Pieux, fils de ce dernier, célèbre dans les poèmes provençaux [2], passa les Pyrénées avec ces guerriers géants que le roman a empruntés à l'histoire, et se distingua un des premiers au siége de Barcelonne, en 801. Puis, prenant soudain la guerre en dégoût, il se jeta dans un cloître et se fit moine.

Il laissa pour fils Bernard, gendre de Charlemagne et filleul de Louis le Débonnaire. Etroitement attaché à la fortune de ce faible prince, Bernard obtint successivement

[1] Usque nunc inluster vir, Childebrandus comes, avunculus regis Pippini, hanc historiam vel gesta Francorum diligentissimè scribi procuravit. Abhinc ab inlustre viro Nibelungo, filio ipsius Childebrandi, itemque comite succedat auctoritas.

[Fredegarii Scholastici Chronici continuat. apud D. Ruinart, p. 686.]

[2] Seignor et dames per deu ore escoutès
Bone chanson iamès telle n'orres,
C'est de Guillaume le marchis au cort nés.
Le meillor home qui de femme fust nés.

de lui le duché de Septimanie, le comté d'Autun et la dignité de camérier ou maire du palais [1]. Energique dans ses résolutions, ambitieux et tenace dans ses espérances, joignant la ruse à l'audace, il se fit à la cour une position presque souveraine, jusqu'à être accusé par ses ennemis de vouloir usurper l'empire, de concert avec l'impératrice Judith, avec laquelle il entretenait, disait-on, des liaisons criminelles. Dans la guerre des fils de Louis le Débonnaire avec leur père, et de ces derniers entr'eux, on le voit figurer à la tête des partis. Soutenu par Warin de Chalon, son beau-frère, il souleva la Bourgogne contre les fils dénaturés de l'empereur, et força Lothaire à rendre la liberté à son père. Lothaire ne le leur pardonna point. Il surprit Warin à Chalon, brûla la ville, les églises et exerça d'horribles cruautés. Faisant toutefois céder la vengeance à la politique, il n'osa immoler Warin et tenta de le gagner à son parti. Il alla chercher au fond d'un cloître une plus faible victime, et par cette dernière lâcheté mit le sceau aux horreurs de son passage. Une sœur du comte d'Autun, nommée Gerberge, avait embrassé la vie religieuse dans un monastère de Chalon. Il l'enveloppa dans la haine vouée à son frère, et l'enfermant dans un tonneau, la fit jeter à la Saône comme magicienne [2]. Ce n'était là toutefois qu'un prélude à la catastrophe qui amena la mort de Bernard.

[1] On peut juger du rang de Bernard par ce passage de Nithard : « Camerarium (Bernard) illum instituit, ac secundum à se in imperio præfecit. »

[2] Perry, Histoire de Chalon, D'après le continuateur d'Aimoin, Chronique de saint Bertin. Vita S. Wilaelmi, ducis, etc., sæc. IV Benedict.

Charles le Chauve avait essayé vainement de se le rattacher, après la mort de son père, dans la lutte où il défendait sa part de l'empire contre son frère Lothaire. Placé par ses antécédents et ses sympathies à la tête de l'aristocratie aquitaine hostile aux Franks, Bernard avait en plusieurs circonstances difficiles promis ses services, et était resté infidèle à sa promesse. « Son projet était de tromper Charles le plus longtemps qu'il pourrait, et de se décider à la dernière extrémité pour le parti avec lequel il y aurait le plus à gagner en pouvoir et en honneurs. » [1]

Laissant Warin combattre seul avec Charles et Pepin à Fontenay, où ils disputaient à Lothaire leur frère l'héritage paternel (841), il attendit à trois lieues du champ de bataille, à la tête des troupes des leudes et des évêques de la Septimanie, l'issue du combat. Au moment de la victoire qui se décida en faveur de Charles, il envoya son jeune fils Wilhelm lui jurer fidélité, à condition qu'il l'investirait du comté d'Autun [2]. Charles réservant sa vengeance pour un autre temps, ou n'osant l'accomplir, feignit de tout accorder.

Bernard, laissant son fils à Autun, se retira à Barcelonne. Il évita de prendre part à la querelle où Charles le Chauve voulait déposséder Pepin de l'Aquitaine, quoique d'une part il eût promis à celui-ci d'user de toute

de l'autre, il favorisât le parti de ce dernier [1]. Attiré par Charles a un plaid tenu à l'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse, il s'y rendit sous la foi du serment. L'entrevue fut sinistre; une scène digne du siècle de Frédégonde ensanglanta l'asile des moines. Au moment où le comte, qui n'était point sur ses gardes et ne soupçonnait rien de mal, s'agenouillait pour lui jurer soumission et fidélité, le roi le saisit de la main gauche comme pour le relever, et, le frappant de la droite d'un coup de poignard, l'étendit mort sur les dalles de l'église. Marchant dans le sang de la victime, il la poussa du pied en s'écriant : « Maudit sois tu, toi qui as souillé le lit de mon père et de ton seigneur! »

En effet, le parricide dans cet assassinat se joignit peut-être à la trahison. On croyait Charles le Chauve fils de Bernard; la nature dévoilant l'infidélité de sa mère, avait modelé les traits du jeune roi sur ceux du comte. Le cadavre resta deux jours sans sépulture à la porte du monastère; le troisième jour, Samuel, évêque de Toulouse, l'ensevelit. [2]

A la nouvelle de ce meurtre horrible, Wilhelm, âgé

[1] Dans la charte de partage de l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire, la Bourgogne se trouva réunie aux provinces du midi, et cette annexion explique le rôle des comtes d'Autun qui, dans les guerres de Charles le Chauve contre Pepin d'Aquitaine, prirent parti pour ce dernier. « Volumus ut Pippinus habeat Aquitaniam et Wasconiam et Marcham Tolosanam totam, et insuper comitatus quatuor, id est in Septimaniâ Carcassensem, et in Burgundiâ Augustodunensem et Avalensem et Nivernensem. »

[Baluze, Capitulaires, t. I, p. 573 et suiv.]

[2] Odonis Ariberti Chronic. — Annales de Fulde.

seulement de dix-huit ans, s'abandonna à un ressentiment exalté; aucun moyen ne lui semblait assez prompt pour venger la mort de son père. Avant que le roi eût pu l'arrêter, il souleva toutes les provinces du Midi, en deçà et au delà des Pyrénées, se ligua avec Pepin d'Aquitaine, et ne craignit pas d'aller chercher des ennemis au cœur de l'Espagne. A son instigation, Abd-el-Rhaman II, émir de Cordoue, se mit à désoler la Gothie[1] jusqu'à ce que Charles le Chauve fût parvenu à se le concilier. Réduit à ses propres forces, le fils de Bernard soutint la lutte avec vigueur. En 848 il s'empara d'Ampurias et de Barcelonne, mais bientôt après il fut surpris lui-même en cette ville et décapité comme rebelle, à l'âge de vingt-quatre ans.

Ces dissensions, prolongées depuis la mort de Charlemagne, avaient porté de graves atteintes aux monastères; un grand nombre étaient déserts, détruits ou dénués de toutes ressources. Celui de Saint-Martin d'Autun n'était point rebâti. Le clergé réclamait vivement contre l'usurpation des biens ecclésiastiques. Le pape Benoît III avait, par de sévères réprimandes, rappelé l'épiscopat à ses devoirs dans ces pénibles circonstances. La tenue du concile de Boneil[2] en Brie (856) fut le résultat de la ré-

détruits ou dans un état de désordre que rien n'excuse. Nous vous exhortons à les rétablir et à les réformer le plus tôt et le mieux qu'il vous sera possible. » [1]

Les évêques de Bourgogne assistaient à cette assemblée, entr'autres celui d'Autun, Jonas, qui, au milieu des travaux d'une vie active, s'appliquait à réparer les pertes de son diocèse. Parmi les chartes nombreuses rendues en faveur des églises et des monastères, l'abbaye de Saint-Martin, restée sans abbé et dont les seigneurs occupaient encore les terres, retrouva un titre d'existence. Il consistait dans une charte où Charles le Chauve ratifie un échange de serfs d'un fief de l'abbaye entre Robert, un de ses leudes, qui n'est autre, selon toute apparence, que Robert le Fort, depuis comte d'Autun, et un seigneur nommé Almann [2]. Ce fut là tout ce que l'évêque put

[1] Hortamur ut statum monasteriorum in regno vestro consistentium, aliter quàm debeat et deceat perversum ac confusum, quantò citiùs et meliùs ac possibiliùs atque rationabiliùs potueritis restituere et corrigere studeatis. — *Ibid.*

[2] Charte n° 1. — Cette charte est arrivée jusqu'à nous avec le sceau en cire de Charles le Chauve, le mieux conservé peut-être que l'on connaisse : elle est aux archives de l'évêché. Cette pièce intéressante offre une preuve des tendances de l'Eglise vers l'émancipation des serfs. — On sait que le sort des serfs de l'Eglise était loin d'être aussi dur que celui des malheureux attachés à la glèbe féodale. Pour ne pas laisser retomber ses sujets sous le sceptre de fer des gens du siècle, l'Eglise avait décrété que tout serf lui ayant appartenu ne pouvait rentrer sous la puissance temporelle sans être déclaré libre. Rotbert donna à Almann un serf du nom de Frodo, avec ses deux filles Wandale et Adalsinde, mais il fut obligé de les affranchir. Almann en rendit six, et, en entrant sous leur nouveau maître, dans le domaine de l'abbaye, ils ne purent être possédés que selon le *droit ecclésiastique.*

obtenir; le roi lui-même n'osa pas davantage. L'Aquitaine, soulevée contre son fils qu'elle avait un moment accepté pour roi, se donnait à Pepin le Jeune. Dans la Gaule franke, jusqu'alors restée soumise, les leudes, d'accord avec les Aquitains, étaient en insurrection et appelaient Louis de Germanie pour déposer son frère. Les Bretons, les Normands, à la faveur du désordre, multipliaient leurs incursions; la position de Charles le Chauve était plus embarrassée que jamais.

Ce n'était pas le moment d'exiger des leudes la restitution des biens d'église. Il s'humiliait au contraire devant leurs arrogantes prétentions. Il en avait reçu récemment, avec une bonne volonté apparente [1], des remontrances par lesquelles ils se plaignaient d'avoir été injustement dépouillés de leurs bénéfices. Fidèle à sa politique violente, quand elle l'était sans danger, habile toujours, lâche quelquefois, Charles répondit à ces plaintes en promettant des concessions sans limites qui furent à plusieurs reprises repoussées par les mécontents avec dédain, avec insulte.

Parmi eux, Hunfrid, comte d'Autun, allié avec les Arabes [2], souleva contre lui la Septimanie, au moment même où l'attaquaient ses propres enfants, fidèles à l'exemple des fils de Louis le Débonnaire. Sauvé par l'irrésolution de Louis de Germanie et par le plaid de Toul

qui lui donna, en 859, une paix inespérée, Charles se disposait à réprimer la rébellion de Hunfrid, lorsque celui-ci, cédant à une détermination imprévue, y mit fin lui-même et passa en Italie. L'expérience du roi saisit habilement cet à propos inattendu; il divisa en deux provinces la Septimanie, l'une en deçà, l'autre au delà des Pyrénées, affaiblissant ainsi le pouvoir d'un vassal éloigné et presque toujours ligué avec ses ennemis.

Le rétablissement de Saint-Martin paraît avoir été la suite de ces divisions intestines. Elles favorisèrent la restitution des biens ecclésiastiques que Jonas poursuivait avec persévérance. Le départ de Hunfrid, en laissant un grand nombre de terres vacantes, permit d'achever ce que plusieurs concessions obtenues de lui avaient déjà commencé [1]. Libre désormais dans ses projets, Charles le Chauve aida de ses deniers à relever l'abbaye, et lui rendit ses anciennes possessions avec un scrupule où les moines ne virent que la piété, mais qui ne fut pas sans mélange de motifs intéressés (de 865 à 870).

En mémoire des bienfaits de Charles le Chauve, son buste fut placé sur le pignon de l'église; on l'y voyait encore au XVIe siècle. Son nom était inscrit au nécrologe le 6 d'octobre, jour de sa mort, parmi les noms de plusieurs bienfaiteurs couronnés. Chaque année l'abbaye priait encore au dernier siècle sur des cendres royales éteintes depuis huit ou neuf cents ans; elle prononçait dans ses cérémonies funèbres les noms de Charles le Gros, de Rodulf, de Louis d'Outre-mer et d'autres princes ou rois.

[1] Gagnare. — Histoire de l'Eglise d'Autun, p. 66.

CHAPITRE VII

Badilon. — Moines de Poitiers. — Ecoles. — Abbé Arnulf. Bernon et Hugon. — Crucifix de saint Odon.

[870—877]

A CETTE époque vivait à la cour de Charles le Chauve un seigneur appelé Badilon. Il avait le titre de comte et appartenait à une illustre famille d'Aquitaine, dont le nom se trouve mêlé à plusieurs restaurations monastiques [1]. Lui-même, quoique vivant dans le monde, se

distinguait par sa piété et se plaisait à rechercher la société et la conversation des moines. Il se rapprochait d'eux encore davantage par la simplicité de sa vie, par la sévérité de ses mœurs, que n'avaient pu altérer une haute position et de grandes richesses. Il en consacra une partie à rétablir l'abbaye de Saint-Martin. Il releva les édifices consumés par le feu, entoura l'église d'un nouveau cloître, l'augmenta de bâtiments de desserte et la pourvut de tous les objets nécessaires au culte et à l'entretien des moines. La restitution des anciennes dotations faites par Brunehilde et son petit-fils la replacèrent bientôt au rang des plus riches établissements de la Bourgogne et de la Gaule. Le 7 de décembre de l'année 870, l'église de Saint-Martin reçut sa troisième consécration depuis que l'évêque de Tours y avait élevé un modeste autel. Ce jour était célébré tous les ans d'une manière particulière, en souvenir de sa restauration.

Après avoir reconstruit le monastère, Badilon s'occupa de trouver des hommes convenables pour le peupler. Il alla chercher quelques religieux à Saint-Bénigne de Dijon et en attira dix-huit du monastère élevé par l'Eglise de Poitiers à saint Savin [1]. D'anciens rapports unissaient

[1] Les rapports de l'Eglise d'Autun avec le monastère de Saint-Savin de Tarbes furent sans doute établis par ces moines. Le martyrologe de Saint-Savin de Tarbes était rempli de noms de saints de l'Eglise d'Autun, accompagnés de nombreux détails sur leur vie. [Martyrologium gallicanum, t. II, p. 718-719.] La copie du martyrologe de Saint-Savin, donné dans le martyrologe gallican, était du XIIIe siècle; mais l'original remontait à une haute antiquité. Presque tous les

cette église à celle d'Autun. C'était à Poitiers que Saint-Martin, patron de l'abbaye, avait vraisemblablement reçu le baptême et avait été ordonné prêtre par son ami saint Hilaire, évêque de cette ville. C'était de Poitiers que Fortunat, ami de Syagrius et de Brunehilde, leur adressait ces épîtres où se révèle entr'eux une douce familiarité. Un échange continuel d'hommes distingués par leur science avait lieu entre les deux pays; c'était de Poitiers qu'était venu saint Léger, le plus illustre évêque et le second martyr d'Autun.

Les moines de Saint-Savin étaient pour l'abbaye de Saint-Martin une précieuse recrue. Une partie d'entr'eux n'appartenait pas originairement à celle de Poitiers. Ils sortaient de l'abbaye de Glanfeuil, fondée par saint Maur, et dépositaire dans toute sa pureté de la règle de saint Benoît, altérée déjà par la décadence ou par les constitutions mixtes dans plusieurs autres monastères. Ces religieux, dispersés en 860 par les invasions des Normands, propagèrent, au milieu des hasards de leur vie nomade, la règle apportée autrefois par l'illustre disciple de saint Benoît, et devinrent, sur différents points de la Gaule, les apôtres de la rénovation monastique. Ceux d'entr'eux qui s'arrêtèrent à Saint-Savin,

noms de saints sont romains, un très petit nombre indiquent une origine franke; ils appartiennent tous aux sept premiers siècles. Cette particularité devrait peut-être faire reporter à l'époque de Brunehilde l'établissement des rapports de l'Eglise d'Autun avec Saint-Savin de Tarbes. Cette dernière ville faisait partie de la dot de Galeswinthe, et fut remise à Brunehilde, après la mort de sa sœur, [illegible] de Contramn et des chefs franks.

[illegible] de Tours, liv. IX.]

allièrent la pureté de leur observance aux traditions d'étude et de science conservées dans les écoles célèbres fondées par saint Hilaire et relevées par Fortunat. Ils apportèrent avec eux à Saint-Martin un foyer de vertus et d'instruction qui ne s'éteignit jamais complètement.

L'enseignement donné dans le monastère d'Autun ressemblait à celui des autres maisons du même ordre. Le but primitif de cet enseignement avait été de former des religieux instruits ou des pasteurs pour les chrétiens ; il se bornait d'abord au développement des principes de science et de conduite nécessaires aux professions religieuses et sacerdotales ; mais bientôt les monastères étant devenus les principaux foyers de la vie intellectuelle, ils étendirent leur bienfait à tous ; il fut permis aux jeunes gens qui n'y demeuraient point, et ne voulaient point se consacrer à l'état ecclésiastique, de recevoir la même instruction que les clercs.

De là, deux sortes d'écoles : les premières, nommées *claustrales*, pour les oblats ; les secondes, nommées *externes*, pour les élèves ou *nutriti* qui étaient en pension au monastère ou qui venaient prendre leurs leçons du dehors. Elles étaient dirigées par un moine appelé *écolâtre*, *scholasticus*, *magister scholæ*. Les études se divisaient en deux sections, *majeure* et *mineure*, suivant l'âge et le degré d'intelligence des élèves. Dans les écoles *mineures* on enseignait aux enfants les principes religieux, l'écriture, l'arithmétique, le chant, les psaumes et la grammaire ; dans les écoles *majeures*, l'écriture sainte, les mathématiques, la poésie et la peinture, l'architecture et la musique. L'enseignement de ces différentes branches était subordonné à l'explication de la Bible, à celle de la

théologie ; on étudiait les Pères de l'Eglise et surtout ceux de l'Eglise latine, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Hilaire, les saints canons de l'Eglise, les décisions des conciles. On y joignait l'étude de la littérature grecque et latine, celle des sciences profanes, surtout pour les jeunes gens qui devaient rentrer dans le monde[1]. L'Eglise eut à se plaindre plus d'une fois de la prépondérance qu'elles avaient acquises et du culte trop exclusif que Virgile et Ovide rencontraient à côté de ses docteurs. Malgré ces avis, l'étude de l'antiquité domina toujours, tantôt préconisée, tantôt blâmée comme excessive : Pierre le Vénérable avait sans cesse sous son chevet les chants du poète de Mantoue.

Les langues orientales, le grec, l'arabe, l'hébreu, la médecine même quelquefois, étaient admises dans le cercle étendu de cette instruction. Au XVe siècle, on apprenait encore l'hébreu à Saint-Martin, et, jusqu'à sa destruction, la salle servant de réfectoire avait conservé le nom d'*école*.

Les arts se partageaient les loisirs des moines. A côté de ceux qui copiaient les manuscrits et les ornaient de lettres d'or et de miniatures, d'autres taillaient le bois ou la pierre. Le crucifix miraculeux de l'église de Saint-

représentant une copie réduite de l'église de ce saint, dans le chœur de laquelle il était placé. [1]

Avant l'établissement des universités, ces écoles et celles situées dans les cloîtres des cathédrales ou dans les palais des évêques étaient les seules où religieux et laïques vinssent puiser l'instruction. Celles des monastères offrant un ensemble d'études plus étendu, parce qu'elles étaient moins exclusivement réservées aux clercs, et se rapportaient moins immédiatement aux besoins de l'Eglise, étaient les plus fréquentées. La seule abbaye de Fleury-sur-Loire comptait cinq mille écoliers, et les pauvres, outre la science gratuite, y recevaient le pain de l'aumône. Les élèves distingués étaient envoyés, aux frais du monastère, dans les églises les plus renommées, auprès des hommes les plus célèbres par leur science, afin de rapporter de nouvelles lumières. Jusqu'au XVIe siècle, nous voyons figurer dans les comptes de l'abbaye de Saint-Martin les dépenses faites par des moines étudiant en différentes universités. Dès le Ve, les écoles ecclésiastiques dépendant des monastères, des prieurés ou des paroisses desservies par des clercs réguliers, étaient si répandues, que presque tous les villages en étaient pourvus; le concile de Vaison, en 529, recom-

[1] *Ibid.* Ce mausolée, un des monuments les plus curieux de la Cathédrale d'Autun, fut construit par l'ordre de l'évêque Etienne II, en 1170. Une inscription désignait le nom de l'artiste. Il fut détruit par les Chanoines, en 1765, pour élargir le chœur et y admettre les décorations de marbres antiques et les pilastres dorés que l'on voit encore aujourd'hui. Quelques statues qui en faisaient partie ont été conservées au musée Jovet.

mandait avec insistance de construire des maisons pour en établir dans les lieux qui n'en possédaient pas encore.

Dans la colonie amenée de Poitiers par Badilon, quatre hommes se faisaient remarquer, qui devinrent comme les pères spirituels de l'abbaye. Deux d'entr'eux, doués d'un esprit éminemment organisateur, apportaient à sa restauration morale un zèle ardent qui ne tarda pas de s'y trouver à l'étroit; c'était Hugon, dont la sagacité et les conseils dirigeaient déjà presque entièrement le monastère de Saint-Savin; c'était Bernon [1], dont l'activité s'étendait à la direction d'une foule de monastères, réformait Baume, élevait Gigny, et attachait son souvenir impérissable à la fondation de Cluny; c'était Odon, âme ascétique, dont la piété et les miracles sont restés populaires dans nos pays, joignant à la finesse d'esprit qui fait connaître les hommes, la douceur de caractère qui sait les gouverner; enfin, c'était Jean, distingué par la vertu chrétienne la plus précieuse et la plus rare, l'humilité. Sous de pareils modèles, l'abbaye fut soumise à une discipline exemplaire. Les préceptes de saint Benoît devinrent la règle inflexible de l'organisation intérieure et extérieure; le silence fut strictement observé; des jeûnes austères rappelèrent les moines aux prescriptions primitives de la pénitence; d'abondantes aumônes manifestèrent la charité dans les œuvres, et comme aux

ner un abbé. Leur vote unanime tomba sur Arnulf [1], homme d'une vertu éprouvée, dit la légende, et sur qui saint Hugon fit reporter les suffrages qui lui étaient d'abord destinés [2]. Ce choix ne fut fait du reste qu'avec l'agrément de Badilon qui ne laissait pas d'exercer une sorte de patronage spirituel et temporel sur le monastère.

Témoin du contraste de la vie du cloître avec celle du palais, ce seigneur, fatigué des distractions et des sollicitudes, compagnes inséparables d'une haute position féodale, se sentait entraîné chaque jour davantage vers cet asile des moines où régnait une paix qu'il avait plus d'une fois enviée. Aux heures de loisir laissées par les devoirs et les affaires, il aimait à se retirer parmi les religieux de Saint-Martin, continuer avec saint Hugon ces pieux entretiens commencés sous le cloître de Saint-Savin. Dans ces épanchements mutuels, il recueillit un de ces rayons de lumière qu'ont toujours à communiquer ceux qui puisent leur science au ciel, et prit bientôt en dégoût les vaines agitations de la vie. Quittant pour toujours le palais karlovingien, léguant à d'autres son épée féodale, rasant sa chevelure, il échangea le *service* du

[1] Il paraît avoir appartenu à la famille gallo-romaine des *Tonantii Ferreoli*, divisée en deux branches : celle de Clermont et celle de Metz, une des plus puissantes pendant plusieurs siècles.

[2] Cette élection eut lieu le 24 avril, jour et fête de saint Robert. Pour en perpétuer la mémoire, l'abbé Jean Petit-Jean, au chapitre de 1448, ordonna que dorénavant les chapitres généraux se tiendraient à même époque. « *Auquel jour de saint Robert fut restituée à sa dignité prélatique nostre église qui auparavant en avait été longuement privée par les ennemis de la foy, comme appert par nos anciennes chartes et priviléges.*

prince contre celui de Dieu. Les moines accueillirent leur bienfaiteur avec une joie marquée; la même communauté de vie allait désormais resserrer entr'eux et lui les liens établis déjà par la reconnaissance. Saint Hugon, dont les avis avaient eu tant de part à cette résolution, s'attacha avec un surcroît d'affection à diriger dans les voies du ciel celui qui, plus d'une fois au milieu des soins du monde, avait eu recours à ses conseils, à ses consolations. Il fit de Badilon, selon le langage de la légende, *un parfait soldat du Christ*[1]. Fidèle à d'illustres exemples fournis par les premiers siècles de la monarchie, cet homme, habitué jusqu'alors au commandement, pratiquait la patience, l'humilité, l'obéissance, comme le dernier des religieux. Un neveu du même nom que lui partageant sa résolution, quitta les honneurs du siècle pour s'ensevelir aux cloîtres de l'abbaye.[2]

Un cérémonial particulier se pratiquait dans ces consécrations des chevaliers à Dieu; il est mentionné dans la vie de saint Wilhelm le Pieux, fils de Théodorik, comte d'Autun, et père du fameux Bernard. Wilhelm, las du monde et de la guerre, résolut de se faire moine. Ayant obtenu congé de Charlemagne, il se rendit à Brioude, et, se présentant à la porte de l'église Saint-Julien, offrit

en pleurant, et déposa devant le tombeau du saint son casque orné et son riche bouclier qu'on y voyait encore au siècle dernier. L'offrande de toutes ses armes terminée, il fléchit trois ou quatre fois le genou devant le martyr, se prosterna sur le pavé, et s'adressant à saint Julien, il lui dit : « Je sais, grand saint, je sais avec quel courage vous avez porté les armes dans le siècle, toujours vainqueur, et toujours secouru de Dieu. C'est pourquoi je dépose les miennes devant votre autel ; je les abandonne à Dieu et vous les confie. Je vous recommande mon âme en la nouvelle carrière où je m'engage pour gagner le ciel. Préservez-moi du mal, gardez-moi du péché, et délivrez-moi de l'ennemi malin. » [1]

L'exemple donné par les deux Badilon frappa les esprits ; le bruit de leur renoncement se répandit au loin. Une foule de gens de toute condition, quittant le monde, vint s'abriter à l'ombre de Saint-Martin ; l'abbaye, reprenant le lustre qu'elle avait aux premiers temps de sa fondation, força au respect les princes et les grands. Selon les termes du privilége de saint Grégoire, si un de leurs hommes se permettait le moindre délit contre le monastère, il était déclaré coupable envers le prince et sacrilége. Sous l'influence de ces favorables dispositions, Charles le Chauve lui restitua la chapelle de Saint-Martin d'Avallon [2], qui devint par la suite un important prieuré. Dans le comté de Troyes, dans celui de Tonnerre et en d'autres lieux, en deçà et au delà de la Saône et de la

[1] Hiis *rite* peractis, etc. [Vita S. Wilhelmi.]
[2] Charte n° 3.

Loire, il lui rendit un grand nombre de terres usurpées par les seigneurs après le passage des Sarrasins.

Ce travail de restaurations successives occupa toute la vie d'Arnulf; aucun trait particulier ne se rattache d'ailleurs à son souvenir. En 877, il signe un échange avec les chanoines de Tours [1], et meurt la même année; son nom est inscrit au nécrologe à la date du 27 mars.

La situation spirituelle de l'abbaye répondait à son importance territoriale; la richesse n'en avait point exclu la sainteté. Son admirable discipline attirait de tous côtés les regards et la faisait ressembler « à une moisson dans un sol fertile, qui produit au centuple sous la culture du divin laboureur [2]. » Comme au temps de saint Merry, elle présentait dans quelques-uns de ses religieux des modèles frappants de la vie mystique et contemplative. Toutefois, ces vertus n'étaient point appréciées sans contrôle; la foule toujours nombreuse de ceux qui n'avaient pas la force de les imiter était moins disposée à l'admiration qu'au blâme et à la raillerie. Parmi ces moines distingués par une foi plus vive, figurait en première ligne saint Odon, venu de Poitiers. Ses prières ferventes, ses méditations voisines de l'extase, prolongées durant de longues heures dans sa cellule ou dans l'église du monastère, provoquaient l'envie et le mépris de quelques-uns de ses frères tièdes ou indifférents. Il

« Vers cette époque il arriva qu'Odon, ami de cœur de saint Hugon, avait l'habitude, après la réunion du matin, de rester à l'église, ainsi que le permet saint Benoît, pour faire une oraison particulière. Comme il remplissait ce devoir avec ferveur, et priait le Créateur de toutes choses, tant pour ses fautes que pour celles des autres, avec des torrents de larmes et des soupirs de componction, on vit un miracle extraordinaire. Un jour, selon sa coutume, il s'était approché du crucifix placé au milieu de l'église. Tandis que, les mains étendues, il levait les yeux au ciel dans l'exaltation de sa ferveur, plusieurs moines, qui l'avaient suivi pour faire leur méditation, le virent s'élever de terre à peu près à la hauteur de trois aunes et y rester immobile l'espace d'une heure. Au même moment l'image du Christ s'inclina profondément vers l'homme de Dieu. L'abbé et les autres frères présents à cette scène, singulièrement effrayés et frappés d'admiration, ne pouvaient proférer une parole. Avant cet événement, plusieurs moines injuriaient Odon et le tournaient en dérision, disant qu'il ne restait seul à l'église, après les exercices de la communauté, que dans un but de vaine gloire et d'orgueil. Depuis ce jour les interprétations malignes et les propos jaloux cessèrent; tout le monastère s'inclina devant le saint. Dieu se servit de lui pour opérer plusieurs guérisons, et, jusqu'à la fin de sa vie, ses vertus obtinrent un si grand nombre de miracles, qu'ils rempliraient un livre. »

Ce crucifix attira pendant bien des siècles un grand concours à Saint-Martin[1]. Jusqu'à la destruction de l'ab-

[1] Au XVIIe siècle, plusieurs papes accordèrent consécutivement

baye on vint faire devant lui des prières pour obtenir la guérison des maladies. Un assez grand nombre de procès-verbaux du milieu du XVIIe siècle attestent son efficacité.

Mutilé par les protestants pendant les guerres de religion, restauré, en 1640 à la suite d'un de ces miracles qui l'avaient rendu célèbre[1], ce crucifix disparut dans la démolition de l'abbaye. Une grande peinture le représente encore aujourd'hui au-dessus de l'autel d'une chapelle de la Cathédrale. Une autre semblable existe à l'église Notre-Dame de Beaune, et une ancienne gravure, accompagnée de la légende de saint Odon, l'a rendu populaire dans nos pays.

Cette image du Christ, en pierre très dure, était attachée à une croix de bois posée contre le collatéral de l'évangile. Du temps de saint Odon, elle était élevée au milieu de l'église sur une traverse, à l'extrémité de la nef, faisant face aux fidèles. Cette disposition, conforme à un usage tout-à-fait ancien, et l'étude iconographique de ce monument reportent la date de sa construction avant le Xe siècle. Ce fut au VIIIe seulement que l'image du Christ en croix apparut dans les églises d'Italie. Les artistes latins le représentèrent sans barbe, coiffé d'un bandeau royal ou d'une thiare[2], sous les apparences d'un homme jeune et beau.

Le crucifix de Saint-Martin représentait le Sauveur

vivant, et la grossièreté de l'exécution semblait se ressentir de l'opinion accréditée par saint Justin, Tertullien, saint Basile et autres, que le Christ, par humilité, avait été laid et était venu au monde sous les *formes ignobles* d'un esclave[1]. Au-dessus de sa tête, une couronne de pierreries soutenue par une main sortant d'un nuage, faisait allusion à ce passage du psalmiste « *Posuisti in capite ejus coronam de lapide precioso*[2]; » elle remplaçait les attributs de la royauté qui accompagnent les plus anciennes images du Dieu crucifié. La main sortant d'une nuée était un symbole bysantin d'une haute antiquité; avant le milieu du IXe siècle, les artistes représentaient Dieu le père par cet emblème ou par un rayon descendant du ciel.

[1] Tertullien.
[2] Ps. XX.

CHAPITRE VIII

Fondation d'Anzy par Lethbald. — Un de ses descendants en Palestine

[876]

Le récit de ces merveilleux événements, recueilli avec avidité, devait naturellement attirer à l'abbaye les faveurs des fidèles. Ils lui valaient de fréquentes donations

ciences inquiètes à restituer des biens dont l'origine était violente ou incertaine. D'autres fois la crainte d'être recherchés dans ces possessions ou d'attirer sur eux la réprobation publique, décidait à cette mesure des détenteurs inaccessibles à des scrupules plus respectables. On en peut citer plus d'un exemple.

Le comte Heccard [1] se trouvait dans une position semblable. Il descendait de cette famille des Childebrand et des Nibelung qui avait donné des comtes à Autun, à Nevers, à Auxerre, à Orléans. Il était fils de Childebrand,

[1] Heccard semble avoir été un des représentants de cette fraction lettrée des leudes karlovingiens qui avaient puisé au palais impérial l'amour des sciences, la préoccupation des arts et des habitudes de luxe contrastant avec les scènes de barbarie et de violence qui précèdent et suivent le règne de Charlemagne. Le palais d'Heccard était un musée où étaient réunis, dans un riche pêle-mêle, des manuscrits précieux, de riches armes, des objets d'art. C'étaient les Chroniques de Grégoire de Tours, les Gestes des Lombards, des évangéliaires, des missels, des écrits des Pères, toute sorte de livres d'église, des vies de saints, à côté d'un traité d'astrologie, d'art militaire, de médecine; des boucliers, des lances, des épées indiennes et autres; de l'or en lingots, des hanaps de corne, de verre, de marbre, d'argent; des camées, des cachets sculptés, des pierres antiques, des saphirs, des améthystes, des reliques enchâssées dans l'or et l'argent, des tables sarrasines; une chapelle complète où brillaient les ornements les plus variés, des vases sacrés des plus précieux métaux, enrichis de ciselures et de pierres précieuses, des calices, des encensoirs, des croix d'or, etc.; des chevaux avec des selles et des tapis, une meute de chiens *segusii*, des faucons. C'est par erreur que Pérard, p. 22 et suiv., a daté ce testament de 840. Il a confondu la première année du règne de Charles le Chauve, comme *roi*, avec la première de son règne comme *empereur*, ce qui reporte la date de ce monument à 876.

comte de cette ville, arrière petit-fils du premier comte d'Autun du même nom, et frère de Théodorik, à qui Louis le Bègue donna Autun, en 879, après la révolte de Bernard de Gothie. Quoiqu'il ne paraisse pas que Heccard ait possédé de comté en titre comme les membres de sa famille, il n'en possédait pas moins des terres considérables dans ceux d'Autun, de Mâcon et de Chalon, à Sens et ailleurs. Dans ce dernier pays, l'abbaye de Sainte-Colombe lui avait été donnée par Charles le Chauve; dans celui d'Autun, il avait hérité, de son aïeul Childebrand, de la terre de Perrecy, arrachée par Charles Martel, frère de ce dernier, à l'église de Bourges.

Lorsque le retour de la paix permit au clergé de rechercher les usurpations, Wulfald, archevêque de Bourges, se présenta, pour contester cette propriété, à Mont, près Bourbon, où les *missi dominici*, Liudo, évêque d'Autun, et le comte Adhalard, tenaient un *mallum*, assistés des plus nobles personnages du *pagus*. Il présenta des chartes des rois Hildebert et Hilpérik, constatant que ces terres étaient biens d'église, et un titre de Pepin le Bref, prouvant que le comte Nibelung, aïeul d'Heccard, ne les avait reçues qu'à titre de bénéfice. Heccard, de son côté, produisit ses diplômes, et, suivant l'usage des Franks, fit prêter serment à dix témoins, la main éten-

de la terre de Baugy qui en dépendait, et dont il affecta le revenu à l'entretien du luminaire de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun.

Cette terre de Baugy était justement occupée par l'un des dix témoins qui avaient figuré dans ce procès. Ce témoin était un chevalier nommé Lethbald, un des fidèles du comte, un de ses vassaux les plus riches et les plus puissants. Sa famille, alliée à celle des Tonantii Ferreoli, à laquelle appartenait l'abbé Arnulf, était fixée depuis longtemps dans les environs de Perrecy, possédait des propriétés patrimoniales entre la Grône et l'Arconce, dans la baronnie de Brancion, à côté de celles qu'elle tenait en fief des comtes d'Autun et de leurs descendants. Lui-même occupait sous ces derniers un poste important qui paraît être celui de *vicarius* de Semur-en-Brionnais [1]. Peut-être par remords d'avoir prêté un serment douteux et d'avoir pris sa part dans les dépouilles adjugées à son suzerain, peut-être afin d'imiter son exemple par un acte de piété purement volontaire, Lethbald, d'accord avec son épouse Altasie [2], voyant dans l'abbaye de Saint-Martin une pépinière florissante

[1] Voir dans Pérard les chartes extraites du cartul. de Perrecy.

[2] On trouve mentionné dans les chartes du comte Heccard, sur Perrecy [Pérard, p. 23, 25 et 27] un fils d'Altasie : « Quidquid Ragembaldus, filius Altasianæ, habet de nostro beneficio.... Item quidquid Godbertus habet et Ragembaldus atque Leotbaldus. » En 896, un moine Ragembaldus fut témoin, au diocèse d'Autun, d'un acte entre Winitaire et Théodoric, frère d'Heccard. En 994, Lethbald de Brancion, fut évêque de Mâcon, et plus tard un autre du même nom, évêque de la même ville. En 639, un Léodbod avait fondé Fleury.

digne de porter ailleurs ses rejetons, voulut l'aider à fonder sa première colonie. Les deux époux se rendirent un jour à l'abbaye, et lui firent don d'une terre patrimoniale située à Anzy [1] (Anzy-le-Duc), attenante à celle de Baugy. Ils y avaient construit à grands frais une de ces villas où quelques-uns des successeurs des nobles gallo-romains avaient conservé, avec le culte des arts, tout le luxe de la civilisation antique. Ils cédèrent à l'austérité des habitudes monastiques et aux sévères observances de la règle de saint Benoît cette résidence privilégiée, élevée aux aisances de la vie et aux exigences de la richesse [2].

L'établissement du nouveau prieuré fut confié à saint Hugon. L'habitation de Lethbald, transformée en demeure monastique, fut augmentée des constructions nécessaires à la vie religieuse. Comme dans l'abbaye-mère, un hospice s'ouvrit aux voyageurs, aux pauvres, et ces derniers eurent leur part réservée dans les revenus de la communauté. Ce lieu, presque entièrement couvert de ces forêts destinées au plaisir de la chasse dans les familles féodales, ne tarda pas de se peupler. Les terres furent défrichées par les mains des moines; les colons, instruits par leurs conseils et leurs exemples, soutenus par leurs aumônes, étendirent de proche en proche la culture sur ce sol naturellement fertile; et quand son fondateur mourut vers 925, Anzy était devenu un bourg

leur séjour ; lieu de retraite placé près des bords du plus beau fleuve de la France, dans un gracieux vallon, dont la tranquillité calmait l'esprit et le cœur, en leur inspirant de douces pensées.

L'abbaye de Saint-Martin célébrait les anniversaires d'Altasie et de Lethbald aux ides de septembre et aux calendes de janvier. Elle se croyait en possession de la sépulture de ce dernier, d'après une inscription tumulaire placée dans la sacristie [1], et ainsi conçue :

MAVSOLEO COMPTVS TEGITVR DE MORE SVB ISTO
S. LETHBALDVS QVONDAM NOBILIS ATQVE PROBVS
SCANDIT AD ASTRA DIE QVA CRVX VENERANDA
EXALTATA FVIT.

Personne n'eût osé contester à Saint-Martin cette propriété, avant que de récentes recherches dans l'église d'Anzy eussent fait naître des doutes fort graves.

Au-dessous du transept nord, en dehors de cette église, on découvrit il y a quelques années un tombeau en ciment à auge double, indiquant, selon toute apparence, celui de deux époux ; dans l'une se trouvait, parmi des ossements, un anneau de cuivre de la forme la plus simple. Près de là, dans la maçonnerie d'une antique porte murée du transept nord, on lit encore aujourd'hui le fragment de l'inscription suivante, évidemment antérieure au XIIe siècle, d'après la forme des lettres :

HIC RE.....
LETBA...
.....S..... IN
QVI OB....
O..... M..... EB.....

[1] Mabillon. — Itinerarium Burgundicum.

On peut y retrouver avec certitude les mots suivants :

HIC REQVIESCIT
LETBALDVS
. . . . . .
QVI OBIIT, etc.

Le double tombeau d'Anzy, rapproché de cette inscription, semble devoir faire pencher la balance en faveur de cette église et lui faire céder la sépulture de Lethbald et d'Altasie. [1]

Quant à l'inscription de Saint-Martin, était-elle une de ces inscriptions tumulaires qui rappelaient la mémoire d'un personnage loin du lieu où reposaient ses cendres ? On peut le penser en retrouvant plus tard une même sé-

[1] Les ossements de ce tombeau ont été enfouis sous une dalle de l'église. Les réparations faites aux marches du sanctuaire, sous la direction de M. l'abbé Berland, alors curé d'Anzy, ont fait découvrir une inscription en caractères du XIIe siècle. Elle est d'un grand intérêt, parce qu'elle prouve que l'église fut consacrée sous le vocable de la Trinité, de la Sainte-Croix et de la Sainte-Vierge :

† HÆC ARA EST
CONSECRATA IN
HONORE SVÆ ET
INDIVIDVE TRINITATIS
ET CRVCIS VERERANDÆ (*sic*)
ATQVE SANCTÆ DEI

pulture indiquée en différents lieux à la fois [1]. Peut-être aussi cette inscription se rapporte-t-elle à l'un des descendants du fondateur d'Anzy, dont le nom se mêle plus d'une fois dans la suite à l'histoire des églises et des monastères? Serait-ce celui dont parle Raoul Glaber au commencement du XIe siècle, et qui mourut en Terre sainte? S'il en eût été ainsi, son épitaphe eût rappelé sans aucun doute les circonstances frappantes de sa mort et confirmé le récit du chroniqueur de Cluny.

Raoul Glaber nous montre, bien avant les croisades, les âmes éprises du tombeau du Christ. Les pèlerinages qui, depuis le IVe siècle, avaient été continuels, se multiplièrent, à partir du Xe, avec une nouvelle ardeur. Elle passa du peuple aux classes aristocratiques; les rois et les chevaliers, en levant bannière et prenant la croix, ne faisaient que suivre les pauvres qui couvraient depuis longtemps par troupes la route de Jérusalem.

[1] C'est ainsi que le cardinal qui était enseveli près de l'autel du Petit-Crucifix, adossé au pilier oriental de la coupole de la Cathédrale d'Autun, avait encore deux épitaphes fictives, l'une dans l'église collégiale de Beaune, l'autre dans l'église de Saint-Martin d'Autun. Celle de Beaune était ainsi conçue :

CI-GIST MONS JEHAN ROLLIN
JADIS CARDINAL EVESQVE D'OSTVN
QVI TRÉPASSA LE DERNIER JOVR DE JVIN
M CCCC LXXX III.

Voici celle de Saint-Martin ; « Cy-gist mons Jehan Rolin, qvi fvt cardinal evesqve d'Ostvn, et abbé de ceste église de Saint-Martin-Lez-Ostvn, qui trépassa l'an M CCCC LXXX III. Priez Diev povr lvy. Amen.

Deux causes particulières semblent avoir influé sur ces migrations. D'une part, l'occupation des lieux saints par les Arabes excitait les élans de la foi et rendait les âmes avides d'aller expier leurs profanations ; de l'autre, la croyance qui fixait vers l'an mille la destruction du monde, frappait de terreur les esprits et les disposait à finir par la pénitence une vie destinée à s'éteindre bientôt dans le cataclysme universel. Beaucoup désiraient y mourir et périssaient effectivement martyrs des dangers et des fatigues du voyage, en s'écriant : « Seigneur, vous avez donné votre vie pour moi, je donne la mienne pour vous [1]. » Le spectacle de ces départs, qui n'étaient pas toujours suivis de retour, causaient à ceux qui restaient une tristesse profonde ; ils ne voyaient pas sans alarmes ce mouvement enthousiaste qui entraînait des populations loin de leurs parents, de leurs amis, de leur patrie. Quand on les interrogeait sur cet empressement inouï, ils répondaient sagement « que c'était le signe avant-coureur de l'infame Ante-Christ que les hommes attendent vers la fin des siècles sur la foi des divines Ecritures, et que toutes les nations s'ouvraient un passage vers l'Orient sa patrie, pour marcher bientôt à sa rencontre. » [2]

« Dans le même temps, une foule innombrable venait des extrémités du monde visiter le saint sépulcre du Sauveur à Jérusalem. Jamais on n'avait vu qu'il eût

plus puissants, les comtes, les marquis, les prélats; enfin ce qui ne s'était jamais vu, beaucoup de femmes nobles ou pauvres entreprirent ce pèlerinage; il y en eut même plusieurs qui témoignèrent le plus ardent désir d'y mourir plutôt que de rentrer dans leur pays.

» Un Bourguignon nommé Lethbald, du territoire d'Autun, fit ce voyage avec plusieurs autres. Quand il vit les saints lieux et qu'il fut au haut du mont des Oliviers, d'où le Seigneur s'éleva aux cieux à la vue d'un grand nombre de témoins irrécusables, en promettant qu'il viendrait de là juger les vivants et les morts, il se prosterna la face contre terre, les bras étendus en forme de croix, versa un torrent de larmes, et sentit son âme pleine d'une extase ineffable qui l'élevait à Dieu. Il se releva quelques temps après, étendit les mains vers le ciel, faisant des efforts pour se soulever et se soutenir dans les airs, et exprima en ces mots les désirs de son cœur : « Seigneur Jésus, disait-» il, vous qui avez daigné descendre du trône de votre » majesté sur la terre, pour sauver les hommes; vous » qui, de ces lieux présents à mes regards, avez quitté » le monde sous une forme humaine pour retourner » dans les cieux d'où vous étiez venu, je vous en supplie, » au nom de votre bonté toute puissante, si mon âme » doit se séparer cette année de mon corps, faites-moi » la grâce de ne pas m'éloigner d'ici, pour que je puisse » mourir à la vue des lieux témoins de votre ascension, » car, de même que mon corps a voulu vous suivre en » venant visiter votre tombeau, mon âme serait peut-» être assez heureuse à son tour pour vous suivre sans » obstacle dans le paradis. »

» Après cette prière, il revint avec ses compagnons chez leur hôte. On allait dîner. Les autres se mirent à table; pour lui il alla gaiement se mettre au lit afin de prendre quelque repos, car il paraissait accablé par le sommeil. Il ne tarda pas à dormir en effet. On ignore ce qui lui apparut alors, mais il s'écria aussitôt : « Gloire à vous, Seigneur; gloire à vous! » Ses compagnons l'entendirent et voulurent le faire lever pour manger avec eux; mais il s'y refusa, se tourna de l'autre côté, et commença à se plaindre de quelque indisposition. Il resta ainsi couché jusqu'au soir. Il fit appeler alors ses compagnons de voyage, reçut en leur présence le saint viatique de l'eucharistie vivifiante, salua doucement les assistants, et rendit l'âme. Certes, celui-là n'avait pas fait le voyage de Jérusalem par vanité, comme tant d'autres qui ne l'entreprirent que pour s'en faire honneur à leur retour : aussi Dieu le père ne lui refusa-t-il pas la grâce qu'il lui demandait au nom de Jésus son fils. Nous avons recueilli ces détails de la bouche même des compagnons de Lethbald, qui nous les ont racontés quand nous étions au monastère de Bèze. »

Ce touchant épisode, propagé comme tant d'autres par les récits des pèlerins dans les châteaux, dans les monastères, dans les églises, était populaire au moyen-âge.

toutes les souffrances et les extases de l'amour divin. Il revêtit, sous sa plume, ce charme plein de grâce que savent seuls communiquer ceux qui le portent en eux-mêmes.

« Un fort illustre et vertueux chevalier alla un jour outre mer en Palestine, pour visiter les saincts lieux esquels Nostre-Seigneur avoit fait les œuvres de nostre redemption ; et, pour commencer dignement ce sainct exercice, avant toutes choses il se confessa et communia devotement ; puis alla en premier lieu en la ville de Nazareth, où l'ange annonça à la Vierge tres saincte la tres sacrée incarnation, et où se fit la tres adorable conception du Verbe eternel ; et là ce digne pèlerin se mit à contempler l'abysme de la bonté celeste qui avoit daigné prendre chair humaine pour retirer l'homme de perdition. De là il passa à Bethleem, au lieu de la nativité, où on ne sçauroit dire combien de larmes il respandit, contemplant celles desquelles le Fils de Dieu, petit enfant de la Vierge, avoit arrousé ce sainct estable, baisant et rebaisant cent fois cette terre sacrée, et leschant la poussiere sur laquelle la premiere enfance du divin poupon avoit esté receue.

» De Bethleem il alla en Bethabara, et passa jusqu'au petit lieu de Bethanie, où, se ressouvenant que Nostre-Seigneur s'estoit devestu pour estre baptisé, il se despouilla aussi luy-mesme ; et entrant dans le Jourdain, se lavant et beuvant des eaux d'iceluy, il luy estoit advis d'y voir son Sauvenr recevant le baptesme par la main de son precurseur, et le Sainct-Esprit descendant visiblement sur iceluy sous la forme de colombe, avec les cieux encore ouverts, d'où, ce luy sembloit, descendoit la

voix du Père eternel, disant : « Cestuy-cy est mon Fils bien-aimé, auquel je me complais. [1] »

» De Bethanie il va dans le desert, et y voit, des yeux de son esprit, le Sauveur jeusnant, combattant et vainquant l'ennemy; puis les anges qui le servent de viandes admirables. De là il va sur la montagne de Thabor, où il voit le Sauveur transfiguré; puis en la montagne de Sion, où il voit, ce luy semble encore, Nostre-Seigneur agenouillé dans le cenacle, lavant les pieds aux disciples, et leur distribuant par après son divin corps en la sacrée eucharistie. Il passe le torrent de Cedron, et va au jardin de Gethsemani, où son cœur se fond ès larmes d'une tres aimable douleur lorsqu'il s'y represente son cher Sauveur suer le sang en cette extresme agonie qu'il y souffroit; puis tost après lié, garotté et mené en Hierusalem, où il s'achemine aussi, suivant partout les traces de son bien-aimé; et le voit en imagination traisné çà et là chez Anne, chez Caïphe, chez Pilate, chez Herodes, fouetté, baffoué, craché, couronné d'espines, presenté au peuple, condamné à mort, chargé de sa croix, laquelle il porte, et la portant fait la pitoyable rencontre de sa Mere toute detrempée de douleur, et des dames de Hierusalem, pleurantes sur luy. Si monte enfin ce devost pelerin sur le mont Calvaire, où il voit en esprit la croix estendue sur terre, et Nostre-Seigneur que l'on renverse

Vierge toute transpercée du *glaive*[1] de douleur; puis il tourne les yeux sur le Sauveur crucifié, duquel il escoute les sept paroles avec un amour nompareil; et enfin le voit mourant, puis mort, puis recevant le coup de lance, et monstrant par l'ouverture de la playe son cœur divin: puis osté de la croix et porté au sepulchre où il va le suivant, jettant une mer de larmes sur les lieux detrempez du sang de son Redempteur; si qu'il entre dans le sepulchre et ensevelit son cœur auprès du corps de son maistre; puis, ressuscitant avec luy, il va en Emmaüs, et voit tout ce qui se passe entre le Seigneur et les deux disciples; et enfin revenant sur le mont Olivet où se fit le mystere de l'Ascension, et là, voyant les dernières marques et vestiges des pieds du divin Sauveur, prosterné sur icelles, et les baisant mille et mille fois avec des souspirs d'un amour infiny, il commença à retirer à soy toutes les forces de ses affections, comme un archer retire la corde de son arc quand il veut descocher sa flesche; puis se relevant, les yeux et les mains tendus au ciel: O Jesus! dit-il, mon doux Jesus, je ne sçay plus où vous chercher et suivre en terre: hé! Jesus, Jesus, mon amour, accordez donc à ce cœur qu'il vous suive et s'en aille après vous là-haut; et avec ces ardentes paroles il lança quant et quant son ame au ciel, comme une sacrée sagette, que comme divin archer il tira au blanc de son tres-heureux objet.

» Mais ses compagnons et serviteurs qui virent ainsi subitement tombé comme mort ce pauvre amant, eston-

[1] Luc. II, 35.

nez de cet accident, coururent de force au medecin, qui venant, trouva qu'en effect il estoit trespassé, et pour faire jugement asseuré des causes d'une mort tant inopinée, s'enquiert de quelle complexion, de quelles mœurs et de quelle humeur estoit le deffunct; et il apprit qu'il estoit d'un naturel tout doux, aimable, devost à merveilles, et grandement ardent en l'amour de Dieu. Sur quoy, sans doute, dit le medecin, son cœur s'est donc esclaté d'excès et de ferveur d'amour. Et afin de mieux affermir son jugement, il le voulut ouvrir, et trouva ce brave cœur ouvert, avec ce sacré mot gravé audedans d'iceluy : *Jesus, mon amour !* L'amour doncques fit en ce cœur l'office de la mort, separant l'ame du corps sans concurrence d'aucune autre cause. Et c'est S. Bernardin de Sienne, autheur fort docte et fort sainct, qui fait ce recit, au premier de ses sermons de l'Ascension. » [1]

[1] Saint François de Sales. — Traité de l'amour de Dieu, livre VII, chap. XII.

CHAPITRE IX

Prise du comté d'Autun par Théodorik et Bozon. — Seconde destruction de Saint-Martin. — L'évêque Adalgaire. Reconstruction de l'abbaye sous Charles le Gros par l'abbé Grégoire.

[878—885]

Les mesures prises par Charles le Chauve pour affaiblir les comtes, n'avaient pas eu de résultat durable. La division du duché de Septimanie était à peine opérée, que Bernard II, fils de Bernard le Camérier et frère de Wilhelm tué à Barcelonne, disputait le comté d'Autun à Robert le Fort, de la maison d'Anjou. Décidé à rentrer en possession de cette partie de l'héritage paternel, il était allé jusqu'à se cacher dans une forêt, attendant le moment de tuer au passage, suivant les uns, le roi qui avait frappé de mort son père sur les dalles de Saint-Saturnin de Toulouse; suivant les autres, Robert, à qui

on avait donné son comté [1]. Robert, malgré le prestige de la brillante valeur déployée par lui contre les Normands, ne put résister aux attaques réitérées de son rival. Forcé d'abandonner Autun, il s'en dédommagea en occupant l'abbaye de Saint-Martin de Tours, d'où il expulsa l'abbé. Ces discussions d'intérêt n'arrangeaient Charles le Chauve qu'autant qu'elles n'étaient pas contraires aux siens. Il consentit bien à mettre Robert en possession de Saint-Martin de Tours, dont les moines ne pouvaient se défendre; mais pour Bernard, il ne voulait à aucun prix laisser au centre de ses Etats un vassal aussi turbulent. D'après les conseils de Robert et sans doute aussi d'après les siens propres, il donna le comté d'Autun à son second fils, Louis le Bègue (866), et continua d'y accroître sa prépondérance en maintenant à l'évêque Liudo, successeur de Jonas, la charge de *missus dominicus*.

Ç'en était assez pour détacher complètement Bernard du parti de Charles le Chauve, auquel il ne tenait que par des liens très faibles. Confiné dans ses possessions d'Aquitaine, il se plaça à la tête des meneurs de la faction qui entretenait cette province en rébellion presque permanente contre le roi. Il trouva de puissants auxiliaires dans deux grands personnages voisins de ses terres, et portant, par une singularité assez bizarre, le même titre et le même

de Gothie, fils du comte du Mans. Tous trois, par des motifs semblables, demeurant résolument à l'écart, refusèrent leur assistance à Charles le Chauve dans son expédition de 870 contre Gérard de Roussillon, qui était allé encore plus loin qu'eux dans la revendication de son indépendance. Cette défection calme et décidée gênait trop les projets de Charles sur l'Aquitaine pour qu'il ne cherchât pas à tout prix à y mettre fin. Voulant faire cesser les divisions qui déchiraient ce royaume et le rattacher définitivement sinon à la couronne, du moins à sa famille, il avait décidé de le donner à son second fils Louis le Bègue, appelé d'ailleurs par le vœu d'une partie de la province. [1]

Afin d'acheter vis-à-vis du jeune souverain la soumission des trois Bernard, il leur accorda une part importante dans l'administration de l'Aquitaine confiée à Boson son beau-frère, tuteur et camérier du jeune prince, avec des pouvoirs presque illimités. Il leur concéda des terres et des comtés que les chroniques ne désignent point, mais parmi lesquels se trouvait le comté d'Autun, qui fut dévolu à Bernard, marquis de Gothie.

Ces arrangements ne les avaient contentés qu'à demi ; mal réconciliés avec le pouvoir royal, ils lui refusèrent plus d'une fois obéissance, et saisirent la première occasion de rouvrir ouvertement la lutte. La nouvelle de la mort de Charles le Chauve, en 878, était à peine connue, que deux oncles du nouveau comte d'Autun, Emmon,

chronique *dux Augustodunensium*. Il avait pour père Bernard, dont la mère, Bilichilde, était elle-même fille de Rorigon, comte du Mans.

[1] Fauriel, t. IV, p. 355-391 et *passim*.

comte de Poitiers, et Gozfred, comte du Mans, assemblèrent divers personnages de leur famille, aussi puissants qu'eux et aussi opposés à l'autorité royale. Dans ce plaid, où tous leurs clients se réunirent au mont Vimar près de Poitiers, ils mirent la royauté en jugement et discutèrent la reconnaissance de Louis le Bègue.

Les conseillers de ce prince, et parmi eux Boson, l'engagèrent à dépouiller Bernard, placé désormais en état d'hostilité ouverte contre lui. Il attribua à l'un d'eux, nommé Théodorik [1], le comté d'Autun, et à son ancien possesseur Bernard d'Arvernie, fils du camérier, les terres appartenant en Septimanie au comte dépossédé. Ce dernier porta le trouble dans les provinces qu'on voulait lui ravir. Il s'empara de Bourges, en chassa l'évêque Frotaire, et pilla l'église métropolitaine. Sommé deux fois de comparaître au concile de Troyes, où se trouvait le pape Jean VIII, pour se justifier de sa conduite, il refusa de se présenter. Le concile, obligé d'user de rigueur, l'excommunia, lui, ses deux oncles Emmon et Gozbert avec leurs adhérents, et le déclara déchu de tous ses honneurs. Cette sentence ne l'effraya point; il ne connaissait d'autre juridiction que la force, et lorsqu'on l'accusait, il n'avait pour se justifier qu'une seule réponse : il offrait le duel. Il accourut à Autun avec des forces considérables et prépara tout pour s'y défendre.

de Bourgogne des reliques qui étaient reçues comme des dons sans prix.

Cette résistance hardie trouva d'abord la royauté trop faible pour la comprimer. Théodorik dut rester auprès du roi avec le titre fictif de son comté. Il fallut que Louis le Bègue se mît lui-même en marche pour expulser le rebelle vers le commencement de l'année suivante; mais arrêté par la maladie, il envoya contre lui son fils Louis, accompagné de Boson, de Théodorik et de Hugues l'abbé[1]. Tous trois parvinrent à forcer Bernard dans Autun et à l'en chasser; mais Boson, déjà préoccupé des desseins ambitieux qui devaient bientôt le porter au trône de Provence, voulut se le ménager, et transigea avec lui en lui laissant le comté de Mâcon.

Le caractère de ces guerres intestines était de s'attaquer principalement aux biens d'église. Le premier soin des leudes qui convoitaient des terres, et qui n'étaient pas toujours tranquilles dans la possession des leurs, était de mettre la main sur celles des moines et des évêques. Ils y trouvaient ce double avantage d'avoir affaire à des gens peu capables de se défendre, et d'humilier en eux les partisans de la royauté. Du VIe au Xe siècle, ces usurpations et ces ravages forment le fond de l'histoire de ces guerres; ils n'en sont pas un des mobiles les moins puissants.

[1] Hugues l'Abbé, ainsi nommé à cause du grand nombre d'abbayes qu'il s'était attribuées, et désigné dans les chroniques sous le nom de Hugues le Blanc et Hugues le Grand, était fils du roi Robert et père de Hugues Capet. Il fut comte de Paris, de Nevers et d'Autun.

Cette fois encore, l'ambition des leudes qui assiégeaient Autun trouvait dans la politique un prétexte favorable à leurs exactions. D'une part, l'abbaye de Saint-Martin était signalée par ses richesses à leur convoitise; de l'autre, des causes de la nature de celles que nous venons d'indiquer, pouvaient servir d'excuse à leurs entreprises. Elle était justement occupée par ces moines aquitains venus de Glanfeuil après s'être arrêtés quelque temps à Poitiers. Ils sortaient d'une province hostile à la race de Charles le Chauve, et leurs bienfaiteurs avaient tous fait leurs preuves contre elle. Parmi eux figurait en première ligne la famille du comte expulsé, Bernard de Gothie. Le comte Rorigon, père de Bilichilde sa mère, avait restauré Glanfeuil et conçu un instant la pensée d'y embrasser la vie monastique. Gozbert son frère y était moine, et le jeune Gozlin son fils y avait été offert comme oblat. Lorsque les religieux de Glanfeuil avaient été obligés de fuir devant les invasions des Normands, ils avaient reçu un asile à Poitiers auprès du comte Emmon, autre fils de Rorigon et oncle de Bernard. Enfin, celui qui les avait attirés à Autun, Badilon, était Aquitain, et il est hors de doute qu'il y ait eu des rapports très intimes et de parenté peut-être entre sa famille et celle de Bernard. Toutes deux, également favorables aux monastères situés dans leur pro-

conférés à l'abbaye de Saint-Martin par Badilon, le patronage qu'il avait exercé sur elle durant la vie d'Arnulf, avaient décidé les moines à se le donner pour abbé à la mort de ce dernier. Ce choix, justifié par le caractère de Badilon, semblait l'être encore davantage par l'influence protectrice dont lui et sa famille pouvaient couvrir le monastère; il n'était pas indifférent d'avoir à sa tête un homme resté fidèle au pouvoir royal et ayant pour alliés ou parents les ennemis de ce même pouvoir. Cette situation, qui semblait devoir être une garantie de sécurité pour l'abbaye, servit bien à lui faire restituer quelques terres; elle ne put la sauver au jour du danger.

Elle était à peine reconstruite et consacrée. Le vieux Badilon, réservé pour ce jour néfaste, vit périr en un instant l'œuvre de toute sa vie, et renverser l'abri préféré par lui à la cour impériale. Les nouveaux destructeurs n'étaient plus cette fois les Sarrasins et les Normands[1]; c'étaient d'anciens frères qu'il avait laissés au palais[2], de puissants amis qui, dans des jours plus calmes, l'avaient aidé dans une œuvre sacrifiée aujourd'hui à leur ambi-

tiers; un seigneur du même nom conduit sous sa protection ceux de l'île d'Héro, apportant à Tournus les corps de saint Philibert et d'autres saints; un abbé du même nom est à la tête du monastère de Sessieu en Bugey, au moment de sa fondation par Aurélien, archidiacre d'Autun; enfin un Badilon, neveu du restaurateur de l'abbaye, est moine de Saint-Martin, et, après sa seconde destruction, se retire à Vezelay.

[1] Charte n° 6.

[2] Boson avait autrefois obtenu plusieurs priviléges pour Saint-Martin. — Charte n° 4.

tion. La charte qui supplée sur cet événement au silence des chroniques, flétrit ces dévastateurs du nom de *pseudo-christiani*, gens n'ayant de chrétien que le nom. Elle nous apprend que la demeure des moines fut détruite jusqu'aux fondements[1], que ses habitants se dispersèrent, et que la solitude y devint profonde comme le lendemain du passage des Sarrasins (878 à 879).

L'évêque Adalgaire occupait alors le siége d'Autun. En 875 il avait quitté pour cette dignité celle de chapelain de Charles le Chauve. Avec lui, l'influence épiscopale et royale avait atteint dans la province son plus haut degré. Dévoué à la personne du roi, ce prélat avait plus d'un motif pour se rattacher, comme ses prédécesseurs, au seul pouvoir capable de faire de la Gaule franke une nation. D'un côté, il était opposé au parti qui cherchait à placer Louis le Germanique à la tête d'un empire englobant, comme celui de Charlemagne, la Gaule, l'Allemagne et l'Italie pour centre; de l'autre, à la prépondérance des grands vassaux, qui tendait à diviser la France en autant de provinces que de fiefs. Ce qu'il voulait pour elle, c'était une nationalité indépendante ou sa prééminence sur les royaumes qui lui seraient réunis.

La confiance de Charles le Chauve l'avait rendu dépositaire de ses desseins secrets; un caractère à la fois habile et ardent, une instruction remarquable pour son

siècle, lui avaient valu la conduite des négociations les plus importantes. Il était allé à Rome recevoir des mains du pape Jean VIII la couronne impériale, après l'élection de Charles au trône d'Italie; il profita de ce voyage pour faire restituer au siége d'Autun le *pallium*, dont l'usage s'était perdu sous ses prédécesseurs. Le pape paraît avoir eu pour Adalgaire autant d'estime que l'empereur. Il se félicitait d'avoir comme intermédiaire, entre la cour de Rome et la cour karlovingienne, un homme d'une fidélité inaccessible aux présents et à la crainte, un saint *prélat* choisi comme une *pierre angulaire* pour servir de fondement à leur bonne harmonie[1]. Il le chargea de rapporter à l'empereur des choses secrètes qu'il ne voulait pas confier à l'écriture. Enfin, par une dernière marque d'estime, Adalgaire présenta au concile de Troyes le testament où Charles le Chauve appelait à lui succéder son fils Louis le Bègue.

A ce concile assistait le pape Jean VIII, réfugié en France à la suite de l'invasion de Karloman, fils de Louis de Germanie, qu'un parti puissant voulait imposer comme empereur à l'Italie, tandis qu'un autre, et avec lui le pape, proclamait Charles le Chauve. Il apportait avec lui un de ces présents qui possédaient à cette époque une valeur inestimable et excitaient la convoitise des sujets et des rois[2]. Il consistait dans les reliques des SS. Hippolyte,

[1] Lettre du pape Jean VIII.

[2] Porrò recedentem ab urbe Joannem papam, pretiosissimas secum tulisse reliquias testatur Amoinus [livre V, chap. VII], Baronius anno 878.

Sénateur, Félix, Herculien, Taurin et autres, martyrisés à Ostie sous l'empereur Claude. Dans le partage de ces reliques entre différentes églises de France, celle de Saint-Martin, récemment relevée, ne fut pas oubliée. Elles avaient un prix tout particulier pour elle. Le rapprochement de ces reliques des restes de son illustre fondatrice pouvait servir à réhabiliter sa mémoire dans l'esprit des peuples égarés par les leudes ambitieux. Elles rappelaient qu'on peut être innocent et digne de respect, même après avoir subi l'ignominieux supplice de l'écartellement[1]. Ce présent, ou peut-être un concours plus direct, mais qui nous est resté inconnu, fit considérer le pape Jean VIII comme ayant pris une part importante à la restauration de l'abbaye. Elle avait gardé du moins son souvenir avec une reconnaissance particulière. [2]

Le siége d'Autun offrait à Bernard une belle occasion

[1] Comme Brunehilde S. Hippolyte était mort traîné par des chevaux.

[2] On lisait dans la sacristie, sur un tableau de parchemin désigné par ces mots, *Tabula perantiqua :* « Reparatio, hujus venerabilis monasterii confirmata extitit anno Domini D CCC LXX VIII à synodo » *apud Æduam congregata,* præcepto et auctoritate Johannis papæ, et » rogatu *Ludovici imperatoris* et Francorum regis, dicti Caroli Calvi » filii. »

Ce prétendu concile d'Autun, dont il n'existe aucun monument,

de se venger du roi qui l'avait dépouillé de son comté et du pape qui l'avait excommunié au concile de Troyes. Il s'en prit à l'évêque représentant de tous deux, pilla ses biens, mit à nu les églises, et se livra envers les personnes à des violences inouïes. Adalgaire souffrit ces désordres avec la dignité et le calme convenables à son caractère. Dans un écrit signé de sa main et parvenu jusqu'à nous[1], il a laissé échapper ses plaintes avec une noble concision : « Ni leurs menaces, dit-il, ni leurs violences, ne nous ont ému ; mais inflexible dans la fidélité que nous lui devions, nous avons soutenu celui que par droit de naissance et d'élection nous reconnaissons pour roi. Ses infidèles sujets nous ont fait éprouver des maux sans nombre ; nos paroisses ont été dévastées, et nos églises réduites à rien. »

Les deux comtes, restés maîtres d'Autun, ne purent s'accorder entr'eux. Boson, qui venait de trahir le roi en se réconciliant avec Bernard, ne craignit pas d'outrepasser ses ordres en revendiquant pour lui-même le comté d'Autun, dont il devait mettre en possession Théodorik. Cette rivalité entretint entr'eux les hostilités et les désordres jusqu'à ce que Hugues l'Abbé, interposant sa médiation, parvint à les amener à un accord. Boson eut en partage la ville et le comté d'Autun, Théodorik les abbayes, et parmi elles Saint-Martin. Ces nouveaux possesseurs apportèrent quelque soulagement à la position

[1] Charte n° 6. — L'original de cette pièce, citée partiellement dans le Gall. Christ. [n° XXII, inter inst. eccles. Æduens.], est conservé aux archives de l'évêché d'Autun.

d'Adalgaire. A la faveur de la bonne intelligence régnant entr'eux et lui, ses protestations furent enfin écoutées; il obtint de Théodorik la restitution de la terre de Bligny appartenant à l'église d'Autun, et ce dernier étant mort la même année, Boson, seul possesseur désormais de son héritage, déposa lui-même sur l'autel de Saint-Nazaire l'acte par lequel il rendit à l'église d'Autun celle de Lucenay.[1]

Ces réintégrations de la part de Boson étaient loin d'être désintéressées. Il cherchait ainsi à enrôler Adalgaire dans ce parti d'évêques avec le secours de qui il espérait se faire déclarer roi des provinces qu'il gouvernait à titre de duc ou de comte. Par menaces ou par promesses, il avait gagné ceux de Provence en donnant et promettant des terres et des abbayes. Ses projets ambitieux étaient encouragés, dit-on, par son épouse Ermengarde, fille de Louis le Bègue. Unissant l'orgueil d'une haute extraction à la vanité d'une femme, elle disait « qu'étant fille d'empereur, fiancée autrefois à un empereur grec, la vie lui était à charge si elle ne faisait un roi de son mari[2]. » Le 15 octobre 879, à Mantaille

[1] Charte n° 3 *bis*, et au Gall. Christ., charte XXII. [Chartes de

près de Vienne en Dauphiné, une réunion de seigneurs, de laïques et d'évêques, présidée par l'archevêque d'Arles, lui conférèrent la couronne de Bourgogne et de Provence.

Cet événement attira sur Autun les forces royales. En 880, Louis et Karloman s'emparèrent de ce comté, reprirent Mâcon sur Bernard de Gothie, relevant de Boson, et qui, puni de mort ou tué durant le siége, disparaît de l'histoire à partir de ce moment. Les deux princes, continuant le système de restitution adopté par Boson, détachèrent de son comté la terre de Tannay usurpée sur l'Eglise, et la rendirent à Adalgaire, qui s'était tenu à l'écart du concile de Mantaille.

L'abbaye de Saint-Martin, ruinée depuis plus d'un an, ne put profiter de ces réparations; elle resta encore cinq années sous ses ruines. Ce fut seulement en 885 que Charles le Gros, resté l'unique souverain de la monarchie franke, à la mort de Louis III et de Karloman ses frères, renouvela l'exemple de Charles le Chauve et entreprit de la relever.

Il confia cette œuvre à un moine nommé Grégoire. Des religieux d'Aquitaine, chassés par la crainte des Normands qui assiégeaient sans cesse les pays situés entre

num inierat cùm privilegia ecclesiæ Æduensis, confirmavit VI idus novembris, dato diplomate Lugduni quod Elibertus concellarius ad vicem Aureliani archiepiscopi recognovit. Paullò post aliud præceptum rogatu Siowaldi comitis indulsit Carilocensi pagi Matisconensis monasterio, cui abbatiolam S. Martini concessit, datum *IV nonas decembris, Indictione XII, anno primo regni domni Bosonis, actum Kariloco monasterio.* Quod præceptum Stephanus notarius ad vicem *Adalgarii recognovit.*

la Seine et la Loire, y furent recueillis[1]. Ils suivaient, comme ceux amenés par Badilon, la règle de saint Benoît. Charles le Gros nomma Grégoire abbé à vie, mais à sa mort les moines devaient rentrer dans leur droit d'élection; l'empereur leur garantit cette franchise. Il confirma le privilége apostolique par lequel saint Grégoire avait déclaré l'abbaye indépendante de tout pouvoir temporel. Il lui rendit les terres de la Celle, Verrière, Thil-sur-Arroux, au territoire d'Autun; Chambord en Nivernais; Girolles près d'Avallon; Bargemont dans le pays de Fréjus; les bénéfices de Robert, Aymulf, Baldulf[2], Gottedeus, seigneurs inconnus appartenant à cette féodalité de second ordre, qui, au milieu des luttes de la grande, n'oubliait jamais de faire sa part. Il astreignit les tenanciers de l'abbaye à payer exactement la none et la dîme, les obligea à concourir à sa reconstruction proportionnellement à l'importance de leurs bénéfices. Défenses furent faites à tous comtes, vicomtes, *missi dominici* en voyage, de rien entreprendre contre les vassaux ou les propriétés du monastère et d'y faire

[1] On ignore de quel monastère étaient sortis ces religieux. Depuis plusieurs années des émigrations semblables étaient très fréquentes.

[redacted]

aucun séjour. Toute infraction à cette défense était punie d'une amende de 600 sous d'or, dont moitié était attribuée au fisc et moitié à l'abbaye lésée. La seule condition imposée en échange de ces bienfaits était d'adresser à Dieu des prières pour lui-même, pour Charles le Chauve, Louis le Bègue et Karloman, pour la paix et la prospérité du royaume. [1]

[1] Chartes nos 6 et 7.

CHAPITRE X

Dispersion des moines de Saint-Martin. — Saint Hugon à Anzy.

[878—925]

Avant la destruction de l'abbaye ou plutôt par suite de ce désastre, les hommes d'élite réunis à Saint-Martin s'étaient dispersés dans la Bourgogne. Il n'en restait pas un seul lorsque Grégoire reprit la direction.

L'abbé Badilon était mort ; son neveu avait trouvé un

monastère tenait à honneur de posséder, et dont la possession était souvent une cause de guerre ou de pieux larcins.

Une tradition reçue dans presque toutes les églises de la Provence[1], à Senez, à Alby, à Arles, à Fréjus, à Orange et même à Autun, attestait que Lazare, ami du Sauveur, Marthe et Marie, et Marie-Madeleine, chassés de Jérusalem par les Juifs, en haine du Christ, avaient été jetés dans une mauvaise barque et livrés à la merci des flots, sans voiles ni gouvernail. Ils avaient abordé au rivage de la Provence, où chacun d'eux laissa en différents lieux les traces de son passage et de son souvenir. Sainte Madeleine s'était retirée dans la solitude de Sainte-Baume, où elle acheva ses jours, et ses reliques avaient été transportées à Aix dans l'église de Saint-Maximin. En 880, cette ville, exposée comme toutes celles du Midi aux fréquentes incursions des Sarrasins, se ressentait encore de leur passage, et était dans un état de ruine et de désorganisation.

Le moment était favorable pour tenter un coup de main sur ces reliques, convoitées ardemment par le fondateur et les religieux de Vezelay, et que les dangers des invasions avaient fait enfouir. Ils envoyèrent donc à Aix « un certain moine nommé Badilon, avec un nombre suffisant de frères pour en rapporter ces précieux restes. »

[1] Voyez, sur ces traditions généralement adoptées par la critique ecclésiastique contre le sentiment de de Launoy, une brochure intitulée : Essai sur l'apostolat de saint Lazare et des autres saints tutélaires de Provence; Paris, Adrien Leclerc, 1835; — et Natalis Alexandri Historia ecclesiastica, t. III, p. 176.

Cette translation, dont il est difficile de nier l'exactitude historique, mais de laquelle on ne possède aucune relation précise, était racontée dans la légende du onzième nocturne des matines de l'église de Sens et de Vezelay, avec des détails merveilleux, plus conformes à la piété du temps où elle a été écrite qu'à la réalité elle-même.

« Badilon étant arrivé à Aix, se mit en prières et fit des » jeûnes pour réussir à enlèver ce précieux trésor. Dieu » l'exauça, et il se sentit inspiré. Ce pieux voleur, s'ap- » prochant du tombeau, en cassa un morceau du côté » des pieds. Il sortit de cette ouverture l'odeur la plus » agréable, et il aperçut le corps entier de sainte Made- » leine, les deux mains croisées sur la poitrine.

» Il ne s'agissait plus que d'enlever ces précieuses » reliques. A cet effet, Badilon convint, avec ceux de sa » suite, de se trouver le lendemain matin auprès du » tombeau. On s'y réunit en effet, et le corps saint tout » entier fut enlevé et placé sur une voiture. On partit; le » chemin se fit très lentement jusqu'à un mille du mo- » nastère de Vezelay. Là le fardeau devint si pesant, qu'il » ne fut plus possible d'avancer.

» L'abbé et les moines, instruits de cet heureux suc- » cès et de l'approche de leurs frères, se hâtèrent d'aller » à leur rencontre processionnellement et en grande cé- » rémonie. Arrivés auprès des saintes reliques, tous se

« semblaient, en marchant, être portés eux-mêmes. On « le déposa dans l'église dédiée à la sainte Vierge et aux « apôtres SS. Pierre et Paul, jusqu'à ce que la basilique « qu'on lui bâtissait fût achevée (878). » [1]

Badilon ne resta point à Vezelay ; il se retira à l'abbaye de Leuze en Cambrésis, où il devint abbé, et fut honoré comme saint.

Bernon porta la règle de saint Benoît à Baume-les-Messieurs [2], fondée par saint Colomban au diocèse de Besançon, et tombée dans un relâchement extraordinaire ; il rétablit cette abbaye dans un tel état de prospérité, que bientôt elle fut capable de porter elle-même la réforme ailleurs.

A différentes fois des chevaliers et des familiers de Guillaume, duc d'Auvergne et d'Aquitaine, avaient visité Baume. De retour auprès du prince, ils avaient exalté la bienveillante hospitalité qu'ils avaient reçue et la régularité de l'abbaye. Depuis longtemps le duc méditait d'élever un monastère et s'inquiétait du lieu de cette fondation. Ce qu'il entendait raconter du mérite de Bernon l'engagea à le mander auprès de lui. Celui-ci,

[1] Vezelay, par M. Flandin, avocat-général à la cour royale de Poitiers. — Annuaire de l'Yonne, 1841, p. 89.

Le voyage de Badilon est un fait attesté par plusieurs manuscrits des églises du Midi du XIIe siècle, et par les traditions de ces églises et de celle de Vezelay. Seulement la légende de cette dernière est évidemment exagérée, puisqu'une partie du corps de sainte Madeleine est toujours restée à Aix. Voyez, sur les faits et sur la controverse qui eut lieu entre Aix et Vezelay, les deux ouvrages cités plus haut.

[2] Raoul Glaber, livre III, chap. V.

accompagné d'Hugon qui se trouvait alors à Baume soit par hasard, soit à dessein, vint avec lui au rendez-vous donné par le prince. Il était alors dans un lieu couvert de forêts appelé Cluny, et s'y livrait aux exercices de la chasse. Ayant fait part de son projet aux deux moines, ceux-ci parcoururent les environs, sondèrent les bois et les vallées, et revinrent annoncer au duc qu'ils ne trouvaient aucun emplacement plus convenable que Cluny. Guillaume, dont ce choix troublait les plaisirs, semblait peu disposé à en faire le sacrifice; il alléguait la difficulté d'élever un monastère dans un lieu où il avait établi ses meutes et ses équipages de chasse.

« Ote tes chiens et mets-y des moines, lui répondit saint Hugon en souriant; tu sais lequel te sera plus méritoire aux yeux de Dieu. »

« Tu as raison, mon père, dans ta simple franchise, reprit le duc avec joie; qu'avec l'aide du Christ il soit fait selon ton avis. » [1]

Tels furent les faibles commencements de cet ordre de Cluny, qui devait couvrir le monde de ses monastères. Bernon en prit la direction en 915 et le gouverna onze ans. En 1669, deux religieux de Saint-Martin, visitant Cluny, virent ouvert le tombeau où reposait Bernon, et obtinrent une partie considérable de ses reliques. Cluny ne faisait qu'acquitter une dette en renvoyant ces restes

renfermant de grandes choses à l'honneur de leur monastère; ils en demandèrent communication, et l'abbé leur répondit : « Vous obscurciriez une partie de la gloire de Cluny, si je vous accordais votre demande. » [1]

Après avoir séjourné quelque temps à Cluny, et assisté Bernon dans ses travaux, saint Hugon, laissant son ami élever les fondements d'un empire monastique, vint reprendre à Anzy la conduite de son modeste prieuré. La sainteté de sa vie lui attira bientôt la vénération universelle; on accourait des provinces voisines le consulter sur le choix des abbés et le gouvernement des monastères; ses décisions étaient reçues sans contrôle. Le peuple, témoin de ses vertus, plaçait dans son intercession une confiance sans bornes; il voyait en lui un médecin à tous ses maux, un adoucissement à toutes ses calamités. Ceux dont l'âme était troublée par leurs fautes lui confiaient leurs peines et s'en retournaient avec la paix [2]; les malades lui demandaient l'imposition des mains et recouvraient la santé. Un orage menaçait-il les récoltes, on accourait demander au saint ses prières, et les moines, la croix en tête, portant les reliques de leur église, sortaient implorer la miséricorde divine. Les animaux frappés de contagion étaient guéris par un signe de la croix ou par une goutte d'eau bénite de sa main. Les semences confiées à la terre n'auraient pas prospéré s'il

[1] Notes manuscrites des archives de Saint-Martin. — Julien de Balleure parle d'un manuscrit de Cluny renfermant tout ce qui s'y était passé depuis la fondation; serait-ce celui de Jacques de Guise ?

[2] Vita S. Hugonis.

n'eût appelé sur elles les bénédictions du ciel [1]. En se prêtant à ces témoignages d'une foi naïve, il ne laissait pas d'adresser parfois aux habitants de la campagne de sévères reproches sur les restes de superstitions païennes qui régnaient encore parmi eux. Il leur interdisait, sous peine d'anathème, les incantations, les charmes, les sortiléges, la croyance à l'influence des astres, les fêtes païennes, les mascarades grotesques en usage aux calendes de janvier, et les feux allumés à la nativité de saint Jean-Baptiste [2]. Ces rapports journaliers, qui avaient pour fondement la charité chrétienne, nous montrent quelle influence paternelle pouvait exercer un monastère au milieu des populations souvent grossières de la campagne. Ces pratiques, si minutieuses qu'elles puissent paraître, n'allaient à rien moins qu'à enraciner dans les esprits cette idée de providence trop souvent obscurcie par l'ignorance et les malheurs du temps. La morale évangélique rapprochait peu à peu les cœurs et élevait les intelligences; à la longue elle atténua la barbarie, puis le servage; chaque pas nouveau fait dans la vie chrétienne était un pas vers la civilisation.

Partagé entre ses travaux et la prière, saint Hugon était arrivé *à l'entrée de cette route que doit suivre toute chair* [3].

Sa vieillesse, couronnée de cheveux blancs[1], l'avertissait qu'il devait bientôt quitter la terre. Il voyait approcher sa fin avec ce calme que possèdent seuls ceux pour qui la vie a été un sacrifice ou un devoir. En vain son corps brisé s'affaissait ; la foi rendait à son âme une énergie qui n'était plus dans ses organes. Il continuait de pratiquer des jeûnes austères et puisait dans la méditation la lumière et la force. Ses derniers jours furent consacrés à ses frères ; dans ces entretiens il leur fit diverses prédictions réalisées depuis. Une pensée de crainte et de tristesse semble avoir troublé ces expansions saintes où le zèle du pasteur conservait la voix de l'amitié. Les paroles de saint Hugon peuvent faire supposer qu'il partageait la croyance générale qui fixait à son siècle la fin du monde ; et son âme s'effrayait de la pensée des périls et des séductions qui devaient précéder la destruction finale. Les textes par lesquels l'Evangile et l'Apôtre ont annoncé ces jours sinistres et *pleins de dangers où l'iniquité abondera, où la charité sera froide*[2], lui revenaient sans cesse dans la mémoire. Il redoutait que la foi ne vînt à faillir dans quelqu'un de ses moines ; il leur recommandait avec instance un inviolable attachement à la croyance catholique. Pour les prémunir, il aimait à rappeler les préceptes de la règle, leur guide infaillible, et leur racontait quelque trait de la vie de saint Benoît ou de saint Maur, leurs premiers modèles.

[1] Vita S. Hugonis. — Cycnæo capite decoratus.

[2] *Ibid.* — Et erunt in novissimis diebus tempora periculosa. Et abundabit iniquitas, et refrigescet caritas multorum. [Epist. II ad Thim., chap. III. — Matth., chap. XXIV.]

Depuis trois années il avait cessé de s'occuper d'aucun soin terrestre. Pour que rien n'arrêtât désormais ses communications avec Dieu, il s'était retiré à l'écart dans une cellule construite hors du monastère. Enfermé comme les reclus dans cette prison volontaire [1], il y redoubla ses larmes et ses prières. A la veille du carême, ses membres, frappés par le froid et la maladie, avaient perdu tout mouvement. Les moines, à chaque instant, craignaient que la mort ne vînt le surprendre; lui, savait les rassurer, dissipait doucement leur tristesse, et ramenait le sourire dans ces derniers entretiens, en leur promettant de prier pour eux quand il serait arrivé à la gloire éternelle. A la fin de la sainte quarantaine, dans les réjouissances de la résurrection du Sauveur, son esprit s'arrêta plus fixément sur le jour de sa mort. On le vit souvent les mains élevées au ciel, les yeux baignés de larmes, dans un état d'extase; enfin, le 12 des calendes de mai 924, son âme, affranchie de la *glèbe du corps*, selon l'énergique expression de la légende, s'envola vers le Christ. Il fut enseveli dans sa cellule; on plaça sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Vivere post obitvm testantvr hic ossa beati,
Hic cineres prodvnt vivere post obitvm.
Corpora dvm melivs moritvris spe reparantvr,

Fvnctvs amore Dei, præstans pia dona petenti,
Dat bona credenti fvnctvs amore Dei.
His opibvs decorat tvmbam pernobilis Hvgo
Omne qvod hvnc rogitat, his opibvs decorat.
Gloria qvem refovet, sibi dat pro mvnere lavdem,
Omnipotentis ovans gloria qvem refovet.
Dic bona verba Deo tvmvlvm qvi cernis Hvgonis,
Vt decet, omnis homo, dic bona verba Deo.

Les vertus de saint Hugon, après avoir frappé la foule pendant sa vie, ne tardèrent pas à l'attirer à son tombeau. La foi se transportait alors au souvenir de ces hommes qui semblaient avoir spiritualisé le corps même et vaincu la matière. La mort, qui hâte la dissolution des corps, donnait aux leurs une force nouvelle, et miraculeusement conservés pendant des années, ils acquéraient le pouvoir d'opérer ces guérisons promises à la foi : « *Fides tua te salvum fecit.* »

Une multitude de tout rang et de tout sexe apportait donc ses infirmités au tombeau du saint. « Un homme fut amené, raconte la légende, dans un charriot traîné par deux bœufs, jusqu'aux bords de l'Arconce. Infirme de naissance, il n'avait jamais eu l'usage de ses jambes, qui étaient nouées et repliées sous lui. La rivière était tellement débordée, qu'il était impossible de la traverser. Il envoya un de ses serviteurs porter un cierge au tombeau de saint Hugon, et, pour lui, il se mit en prières, demandant sa guérison avec ferveur. Il resta ainsi jusqu'au lendemain matin. Alors il sentit la vertu de Jésus-Christ opérer en lui par le mérite de saint Hugon, ses jarrets se délièrent, ses jambes s'étendirent, son corps se redressa. Dans ses mouvements de joie il secouait la

portière de l'*androne*[1], criant de toute sa force qu'on lui ouvrît, et répétant le nom du saint. Il fit délier un de ses bœufs, et l'envoya au monastère en action de grâces. »[2]

« Un moine, nommé Adhémar, remplissait l'office de sacristain. Il reposait, selon l'usage, sur un petit lit, dans un coin de l'église où un grand nombre d'hommes et de femmes apportaient des cierges au tombeau du saint; il s'imagina, par avarice, de les éteindre et de les enlever aussitôt. Or, une nuit qu'il les avait soufflés selon sa coutume, l'église et lui se trouvèrent dans les ténèbres. Ne sachant plus comment sortir, il tâtonnait de tous côtés. Il finit par trouver la porte et appela des serviteurs qui lui rallumèrent son cierge; mais il n'y vit pas davantage, venant d'être frappé de cécité. Il se fit conduire au tombeau du saint et s'y jeta à genoux en implorant le pardon de sa faute. Tout-à-coup il vit briller par une petite fente du tombeau une étoile resplendissante dont les rayons lui faisaient baisser les yeux. Il redoubla de prières pour obtenir sa guérison; mais Dieu, en différant de l'exaucer, voulut lui faire expier son avarice, car il resta un an sans y voir clair. Guéri alors de ses tromperies et de son infirmité, il racontait à qui voulait l'entendre ce qu'il avait appris à ses dépens. »[3]

y voyait un incroyable amas de béquilles et d'escabelles laissées par ceux qui s'en retournaient guéris ; de nombreux témoins, aujourd'hui vivants, peuvent l'attester. » [1]

Ainsi s'accomplissait la promesse faite par le Sauveur, à ses disciples, de dompter en son nom les mauvais anges et les forces de la nature ; ainsi les saints ébranlaient ceux des païens qui étaient moins accessibles à la persuasion et les conduisaient à la foi par le prodige.

[1] Vita S. Hugonis.

CHAPITRE XI

Mort de Grégoire. — Associations de prières. — Donations du roi Rodulf et d'Emma. — Aymon et son successeur.

[894—926]

PENDANT que les moines sortis de Saint-Martin illustraient les monastères de la Bourgogne, Grégoire continuait sa restauration. En relevant les fondations de l'abbaye, il voulut les faire reposer sur la double base de la charité

un besoin plus impérieux de ces associations. Dans ces temps désastreux, elles étaient pour eux une ligue spirituelle opposée à l'esprit de destruction des barbares, un combat destiné à repousser par les armes pacifiques de la pénitence et de la prière les hasards aveugles de la guerre et les violences des partis; un appel à l'Eglise céleste en faveur de celle qui luttait encore dans ce monde; une espérance de salut pour les corps dans la vie présente, pour les âmes dans la vie à venir.

Durant la paix, c'était l'extension la plus large possible du principe de la fraternité et de la solidarité évangéliques, un rapprochement de cœur et d'esprit entre ceux que séparaient le temps et la distance, un concert d'intercession divine destiné à entretenir leur courage, à ranimer leur ferveur, à faire servir au soulagement des morts la prière des vivants, et aux vivants celle des morts. Les fréquentes migrations des moines, l'hospitalité donnée et reçue au milieu des invasions avaient facilité l'établissement de ces liens spirituels. Un saint, un réformateur, en quittant leur première demeure, cherchaient à réunir dans une même communion, dans une même famille, leurs anciens et leurs nouveaux frères. D'autres fois on n'attendait pas ces occasions amenées par la force des choses, on les faisait naître à dessein. Deux moines voyageurs parcouraient les abbayes du monde chrétien, colportant, enveloppé dans un étui de cuir, un immense rouleau de parchemin sur lequel ils recueillaient les adhésions. Celui de Saint-Etienne de Dijon, long de plus de quinze mètres, et renfermant l'inscription de plusieurs centaines d'abbayes de tous les pays, entre autres de Saint-Martin, contient, au nom de chacune d'elles, une formule géné-

ralement analogue à la suivante : « Ce rouleau a été présenté au monastère de Saint-Martin d'Autun, ordre de saint Benoît, le XVIIe jour du mois de juillet, l'an du Seigneur M CCC I. Priez pour les nôtres et nous prierons pour les vôtres. Que les âmes de tous les fidèles défunts reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il. » [1]

Grégoire, en 894, sous le roi Eudes, associa Saint-Martin à l'abbaye de Flavigny, dépendante de l'évêché d'Autun. Les deux communautés s'accordèrent une part mutuelle dans leurs prières, dans leurs messes, leurs psalmodies, leurs prières et leurs aumônes. A la mort d'un de leurs moines, on célébrait pour lui, dans les deux communautés, un service funèbre. S'il venait à quitter son couvent, ou s'il en était renvoyé, il était accueilli dans l'autre.

A cette première association plusieurs succédèrent dans la suite. Saint-Bénigne y entra à une époque inconnue, mais postérieure sans doute à la réforme introduite par lui à Saint-Martin, au XIe siècle.

D'après les statuts de Saint-Bénigne, de Saint-Symphorien d'Autun, de Corbigny, on célébrait au décès de chaque abbé un service pendant trente jours ; au décès de chaque frère, trois messes avec vigiles pour le repos

décès, le couvent assistait à un office spécial, on célébrait sept messes, et la prébende était distribuée pendant sept jours. Si un moine de Chalon, par suite de vexations ou de peines disciplinaires, était obligé de demander l'hospitalité à ceux de Saint-Martin, il devait la recevoir jusqu'au moment où il lui était permis de rentrer en paix. Les membres des deux monastères associés avaient droit d'assister au chapitre l'un de l'autre; les abbés jouissaient alternativement de la prééminence.

La mort de ces derniers était annoncée par un bref contenant le récit de leur vie; les noms des frères défunts étaient inscrits aux nécrologes.

Saint-Seine, Fleury-sur-Loire, Poulthiers, Saint-Germain d'Auxerre, Moutier-Saint-Jean, s'associèrent également à Saint-Martin [1] à différentes époques.

Grégoire mourut le 13 des calendes d'octobre; son successeur David, qui vécut peu et dont le nom seul est resté, mourut le 3 ou le 4 des nones de février. Les dates des deux années sont omises, suivant l'usage des nécrologes destinés seulement à rappeler les anniversaires.

En 900, sous Charles le Simple, Saint-Martin avait pour abbé Aymon, dont le souvenir se rattache uniquement à des actes d'administration temporelle. Cette année même, par les conseils de saint Hugon, il réunit à Anzy la terre et la chapelle de Baugy, situées à une demi-lieue de son prieuré, sur les bords de la Loire. Cette terre, enclavée dans les propriétés cédées par Lethbald, avait été réservée par son possesseur, le comte Heccard, des-

[1] Charte n° 9 et annexes.

cendant des comtes d'Autun, à l'abbaye de Saint-Andoche pour être affectée à l'entretien du luminaire de son église (876). Cette donation n'avait pas été suivie d'effet. Baugy, qui ne figure dans aucun des titres du monastère de Saint-Andoche des IXe et Xe siècles, se trouvait alors entre les mains des moines de Fleury-sur-Loire. Il y était sans doute tombé comme une dépendance de la terre plus considérable de Perrecy, qu'Heccard leur avait laissée. Baugy fut échangé avec Lambert, abbé de Fleury, contre la chapelle de Saint-Quentin de *Pierrefixe* près la Guiche, située elle-même au milieu des possessions de Fleury, sur la limite des comtés d'Autun, Chalon et Mâcon, aux sources de la Guye et de l'Arconce. [1]

En 908, par l'entremise du comte d'Autun Richard le Justicier, Aymon fit restituer à son monastère l'église de Saint-Saulge en Nivernais, et six manses attenantes. Elles étaient détenues par un prêtre bénéficiaire nommé Teutbold, qui en était vraisemblablement redevable à la générosité des anciens comtes : devant la volonté expresse du roi et devant le motif religieux qui l'avait dictée, il n'hésita pas à s'exécuter de bonne grâce. [2]

En 920, l'abbé prend part au sacre de l'évêque d'Autun Hervé, fils de Manassès de Vergy, comte de Chalon ; il signe avec les prélats assistants, le testament par lequel le nouvel évêque, comme s'il mourait au monde, fait en

leur présence abandon de tous ses biens à sa Cathédrale.

On était alors au milieu de ces luttes permanentes qui amenèrent la déchéance de la race karlovingienne. Le pouvoir royal, de plus en plus affaibli, était à peine reconnu dans les vingt-neuf grands fiefs héréditaires qui s'étaient partagé la France, et dont plusieurs formaient un territoire plus étendu que celui du domaine de la couronne. Charles le Simple, roi de nom seulement, s'était aliéné particulièrement les grands vassaux par sa faiblesse contre les Normands, par la réunion de la Lorraine à son royaume et par le choix qu'il avait fait pour conseiller d'Haganon, homme de basse extraction mais d'une grande habileté et possédant sur son esprit un ascendant absolu. Une révolte éclata contre lui, à la tête de laquelle figuraient les deux fils de Richard le Justicier, duc héréditaire de Bourgogne, Hugues le Noir et Rodulf, comte d'Autun, ainsi que le beau-frère de ce dernier, Hugues le Grand, le plus puissant seigneur de France et le chef du parti national. Leur influence fit tomber la couronne sur la tête du père de Hugues, Robert de France, qui, après un an de règne, fut tué dans une surprise près de Soissons, par le parti de Charles le Simple; ils élurent sur les lieux mêmes pour son successeur Rodulf, gendre de Robert et époux d'Emma, sœur de Hugues le Grand.

Rodulf, ancien comte d'Autun, avait souvent résidé dans cette ville. Son père Richard le Justicier, ainsi surnommé à cause de sa sévère administration de la justice et de sa sollicitude à réparer les torts causés à l'Eglise sous ses prédécesseurs, avait laissé une mémoire aussi crainte que respectée. Raoul, devenu roi, ne cessa de conserver à la capitale de son comté la même protection : il traita les

monastères avec une munificence à laquelle Emma ne voulut point rester étrangère. Au printemps de 924, il était à Chalon-sur-Saône [1]. C'était l'époque ordinaire de ces assemblées connues sous le nom de *plaids* ou *champs de mai*. Plus spécialement consacrées, sous les rois mérovingiens, aux convocations militaires, elles n'avaient pas tardé de devenir des sessions où l'on traitait des réformes politiques et religieuses, où l'on confirmait les chartes, où l'on jugeait les causes échappées à la justice des comtes et dont appel était porté devant le roi. Elles réunissaient les leudes, les dignitaires ecclésiastiques, les évêques de la province. Chacun avait une grâce à demander, un tort à faire réparer, une réforme à proposer, un conseil à donner ou à recevoir. Aymon s'y rendit dans les intérêts de son monastère. Son premier soin fut d'obtenir du roi la confirmation de ses priviléges antérieurs [2]. Cet acte de reconnaissance, renouvelé au commencement de chaque règne, était un titre également opposable à ceux qui cherchaient à s'emparer des biens d'église, à ceux qui, les détenant, refusaient de les restituer.

La reine, qui accompagnait Rodulf, se chargea de la requête du moine autunois et de le seconder dans toutes ses instances. Il trouva le même appui dans un seigneur nommé Bérenger [3], allié à la famille royale, possesseur de plusieurs bénéfices autour d'Autun, et jouissant d'un

grand crédit à la cour. Rodulf, pour l'*amour de son épouse Emma* et *de Saint-Martin*, accédant à leur demande, octroya une reconnaissance générale des terres de l'abbaye, exposées par leur éloignement à la convoitise des leudes. Elles étaient dispersées dans les diverses parties de l'ancien royaume de Brunehilde, à Vienne, à Orange, à Fréjus, dans le Nivernais, l'Orléanais, l'Auvergne, le Berry, l'Auxois et le pays d'Avallon [1]. Des notes manuscrites rédigées à Saint-Martin, d'après d'anciens titres originaux, élèvent à vingt-cinq le nombre d'*églises* placées à cette époque sous sa dépendance. C'était là le nom sous lequel on désignait les terres elles-mêmes; la construction d'une église étant le signe de la propriété ecclésiastique, comme le château de la propriété féodale, signe pacifique destiné à la faire respecter, mais n'atteignant pas toujours ce but.

Emma voulut à son tour mériter une place au nécrologe et dans les prières de l'abbaye par une donation toute spéciale. A quelques lieues au-dessous d'Autun, l'Arroux séparait une terre royale située à Charbonnat de la grande terre de Thil placée sur la rive droite, une des plus anciennes dépendances de Saint-Martin. La reine réunit à cette dernière, pour son *aumône* particulière et pour celle de son époux, une métairie et ses dépendances à Charbonnat.

Bérenger s'associa de son côté aux vœux d'Aymon, en échangeant avec lui une chapelle existant au polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier, connue sous le nom de *Chapelle*

[1] Charte n° 10.

des Gémeaux, plus tard de *Saint-Antoine-de-Gyvre,* dont le bénéfice lui avait été accordé par Rodulf. [1]

La bienveillance du roi s'étendit à tous les établissements religieux de son ancien comté ; Saint-Symphorien, Saint-Andoche, en éprouvèrent également les marques [2]. C'était de sa part des dotations particulières, des réintégrations, des confirmations de priviléges. Il ne les oublia pas non plus dans la distribution qu'il fit d'une partie de ses trésors aux monastères de Bourgogne [3], lorsque, malade à Saint-Remi de Reims où il s'était fait transporter, on désespérait presque de ses jours. Sa piété sincère voyait dans ces largesses une occasion « de remercier Dieu de lui avoir donné une couronne dont son humilité se jugeait indigne, un moyen d'obtenir la grâce de gouverner, selon sa volonté sainte, le royaume qui

[1] Charte n° 9.—Le nom de la Chapelle des Gémeaux se lie à d'anciens rapports religieux entre l'abbaye des Gémeaux (Saint-Geôsme), près de Langres, et celle de Saint-Symphorien d'Autun. Saint Symphorien était spécialement honoré à l'abbaye de Langres, et les SS. Gémeaux avaient leur chapelle à côté de Saint-Symphorien d'Autun. « Guillaume étant prieur de Saint-Symphorien, et Renaud de Saint-Geôsme, il s'établit entre les deux maisons une union fondée sur les relations primitives des deux pays. » On y convint de recevoir mutuellement les profès, de prier pour les morts, d'inscrire leurs noms au martyrologe, et de se donner en voyage mutuellement l'hospitalité. [Bul-

lui était confié et l'Eglise pour laquelle le Christ était mort. »[1]

Après avoir ainsi veillé aux intérêts de son monastère, l'abbé de Saint-Martin, arrivé selon toute apparence à la vieillesse, voulut se donner d'avance un successeur digne de continuer son œuvre et d'assurer le fruit de ses travaux. Il n'hésita point, dans ce but, à faire fléchir le privilége de l'abbaye; à sa prière, Rodulf désigna au plaid de Chalon, pour le remplacer après sa mort, un religieux nommé Hugues, proclamé déjà d'une voix unanime par les moines et les personnages les plus distingués. En se prêtant à cette irrégularité momentanée, le roi se hâta toutefois de reconnaître l'immunité de l'abbaye; il déclara, par un article spécial, qu'au décès de l'abbé présomptif, les moines rentreraient dans leur droit d'élection suivant la justice et la légalité.[2]

[1] Texte de la charte de Rodulf en faveur de Saint-Martin, n° 10.

[2] Parmi les terres mentionnées dans la charte de Rodulf, figure celle de *Tortilianum*, située sous les murs de Vienne en Dauphiné. Cette terre n'était autre que celle de l'ancienne *Epaone*, où se tint, au commencement du VIe siècle, un concile célèbre. Le bourg d'*Epaone*, par suite de divers désastres, cessa d'être connu; les antiquaires le placèrent en vingt endroits différents. Une dissertation insérée dans les Mémoires de Trévoux, 1715, t. I, p. 252, prouve l'identité d'*Epaone* et de *Tortilianum*. L'église de Vienne désirant acquérir cette terre de Saint-Martin d'Autun, envoya, par le conseil de Hugues le Noir, à Aymon, un abbé Gausbert qui demanda a en faire l'acquisition. Les moines, qui jouissaient avec difficulté de cette dépendance éloignée, plusieurs fois exposée par sa situation a des ravages, acceptèrent ces propositions et la lui cédèrent moyennant cent livres d'argent (926). [Gall. Christ., charte n° 32 de l'église d'Autun.]

Aymon eut-il pour successeur ce moine dont les vertus avaient fixé l'attention générale au point de le faire nommer abbé par anticipation? On ne le sait; l'importance qui semble s'être attachée à sa personne ne l'a point sauvé de l'oubli : il ne figure dans aucun titre de l'abbaye. A voir l'empressement avec lequel elle cherche à se l'approprier, on serait tenté de croire que ce religieux n'était autre que saint Hugon, alors prieur d'Anzy. En ramenant dans sa personne le dernier de ces moines de Poitiers qui avaient jeté un lustre si éclatant sur l'abbaye, on aurait pu espérer de lui rendre une prospérité désormais perdue. Mais Hugon était déjà accablé de vieillesse, et sa mort, arrivée peu de temps après cet éclatant hommage, si toutefois il lui fut adressé, ne lui aurait pas permis d'y répondre.

CHAPITRE XII

Plaid d'Autun en 949. — Humbert, Odidoard, Simon, Gison, Walther, André, Hildegrin. — L'an 1000. — Reconstruction des prieurés. — Translation des reliques de saint Hugon.

[949—1025]

En 949, Louis d'Outre-mer vint tenir un plaid à Autun durant l'automne. Ces réunions générales avaient lieu deux fois l'an en Bourgogne [1], la première à Chalon après les fêtes de Pâques, la seconde à Autun dans le mois de

[1] Chartes du Gall. Christ. — Fredégaire, anno 641. — Grég. de Tours, liv. VII, ch. XXX.

Assemblées du printemps.	*Assemblées d'automne.*
640—Chalon.	586—Autun.
672—Autun.	640— *id.*
920—Chalon.	949— *id.*
924— *id.*	1025— *id.*
1076—Autun.	

Le roi Robert y avait tenu avec son fils Henri le *Champ de Mai*, la même année.

septembre. Elles s'assemblaient d'abord en plein air, au milieu des champs, sous un arbre, vers quelque borne, le long des chemins : mais Charlemagne et Louis le Débonnaire ayant recommandé de construire de vastes hangars pour abriter les assistants contre le soleil et la pluie, le plaid d'Autun, tenu jusque-là dans la plaine voisine du temple de Janus, fut transporté dans le Champ-de-Mars (Marchaux, *in Marcio*), sous des halles, situées de toute antiquité dans cette partie de la ville.

Toute la province féodale et religieuse s'y rencontra; les moines eux-mêmes, usant du privilége que leur accordait un capitulaire de Charlemagne, étaient sortis de leur monastère, et un grand nombre étaient venus de Cluny. Hildebold, évêque de Chalon ; Gozlin, évêque de Tulle, qui, avec Anségise, évêque de Troyes, avait combattu et tué plus de treize cents Normands près du mont de Chelles[1] ; Artaud, archevêque de Reims, un des partisans les plus puissants de Louis d'Outre-mer, sacré par lui en 936 ; Hugues le Noir, marquis de Bresse, frère du roi Rodulf ; Gislebert de Vergy son beau-frère, comte d'Auxois, à qui le même prince, en montant sur le trône, avait cédé le duché de Bourgogne ; Hincmar, abbé de Saint-Remi ; Ragenold, comte de Rouci, parent

ne pouvait échapper à son attention. Le progrès de la vie monastique n'avait pas marché de pair avec celui de sa prospérité matérielle. Depuis sa dernière restauration, elle était complètement déchue du rang de premier monastère de la Bourgogne. Elle ne possédait plus qu'un petit nombre de religieux, et peut-être la communauté tout entière se bornait-elle à ces huit moines qui signent avec Aymon l'échange de la terre de Baugy[1]. Soit que l'esprit de discipline se fût perdu, soit que leurs talents fussent peu en rapport avec la direction temporelle de l'abbaye, on ne pouvait compter sur eux pour assurer l'avenir de l'une et de l'autre. Tels paraissent avoir été les motifs qui avaient déterminé la nomination anticipée de Hugues contre les habitudes reçues. Toutefois cette mesure n'avait pas amené le résultat qu'on en attendait, et la tranquillité extérieure dont jouit désormais Saint-Martin ne permet d'en attribuer la faute qu'à ses habitants. En ce moment même, par suite d'une négligence tout-à-fait répréhensible, ils étaient sans abbé. L'évêque de Chalon Hildebold se porta le premier leur accusateur; il trouva un écho dans les moines de Cluny, qui, forts de leur sévère observance, étaient mus aussi par le désir de réformer l'abbaye d'où étaient sortis leurs fondateurs. Ils affectèrent de vanter son glorieux passé afin de rendre plus sensible sa situation dégénérée; ils demandèrent qu'on portât remède aux abus causés par l'incurie ou l'insubordination des moines, et que l'assemblée pourvût de suite à la nomination d'un abbé.

[1] Pérard, p. 38.

Les moines de Saint-Martin, connaissant trop bien le vice de leur position et les projets de leurs adversaires, ne tentèrent point une justification impossible. L'immunité pontificale était pour eux une sauvegarde derrière laquelle il leur était toujours loisible de se retrancher. Ils comparurent hardiment au *mallum,* tenant à la main le privilége de saint Grégoire; et le présentant à l'assemblée, ils demandèrent à faire immédiatement leur élection. L'exercice de ce droit ne pouvait leur être refusé sans scandale; ils se retirèrent donc dans leur église, et élurent à l'unanimité l'un d'entr'eux, nommé Humbert[1]. Quelques jours après, le nouvel abbé se rendit, à la tête de ses religieux, auprès du prince qui lui confirma la possession de l'abbaye, du prieuré d'Anzy et de toutes leurs autres dépendances.[2]

Le souvenir d'Humbert ne fait qu'apparaître le jour de son élection pour s'effacer aussitôt. Une obscurité plus complète encore dérobe les traces de ses successeurs, Odidoard, Simon et Gison, durant le demi-siècle où la Bourgogne fut gouvernée par les ducs Hugues le Noir, Hugues le Blanc, Othon et Henri son frère, de 950 à l'an 1000. Saint-Martin se trouve enveloppé dans la destinée commune qui pèse sur le monde, frappé de découragement et de terreur dans l'expectative de sa fin prochaine. D'épaisses ténèbres couvrent la France entière

vers la fin du IXe siècle et le commencement du Xe. « Presque personne ne sait écrire ; les notaires sont rares ; on ne fait guères que des actes verbaux ; l'ignorance est universelle [1]. » La corruption ne l'était pas moins. De monstrueux abus souillent l'Eglise depuis le trône pontifical jusqu'au dernier clerc. « La piété des évêques n'est plus qu'un vain nom ; l'austérité régulière des abbés s'amollit ; le zèle de la discipline monastique se refroidit ; entraîné par tant d'exemples, tout le reste du peuple devient prévaricateur à la loi du Seigneur ; le genre humain a conjuré tout entier de se précipiter de gaîté de cœur vers sa ruine et de s'ensevelir une seconde fois dans les ténèbres du cahos. » [2]

Un grand nombre de biens d'église est sous la main des hommes de guerre ; des abbés laïques s'établissent dans les monastères avec leurs femmes, leurs soldats et leurs chiens ; des femmes possèdent des abbayes ; des enfants sont élevés sur le siége épiscopal.

Les temps prévus par saint Hugon, à ses dernières heures, étaient arrivés ; la *charité s'était refroidie dans le cœur des hommes,* et l'iniquité dépassant toute mesure, les âmes chrétiennes étaient entrées dans *un temps plein de dangers et d'épreuves* [3]. Il est probable que dans l'attente générale de la dissolution du monde, les moines de Saint-Martin, partageant l'ignorance ou le découragement de leurs contemporains, jugèrent inutile de

[1] Ampère, Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, t. III, p. 263.

[2] Raoul Glaber, liv. II, chap. VI.

[3] Vita S. Hugonis. — Raoul Glaber, liv. II, ch. VI.

conserver des souvenirs à une postérité qui allait bientôt comparaître avec eux au jugement dernier.

En tâtonnant dans cette obscurité, on trouve, avant 975, comme successeur de Gison, Walther, le même peut-être qui, cette année, devint évêque d'Autun. Quoique la promotion d'un moine de Saint-Martin à l'épiscopat fût contraire aux prescriptions de saint Grégoire et aux intentions des fondateurs, il n'est pas impossible que les unes et les autres aient subi plus d'une atteinte à cette époque de décadence. C'était une opinion reçue parmi les religieux de l'abbaye et appuyée par eux sur le témoignage de certaines chartes de la Cathédrale d'Autun (Saint-Nazaire), aujourd'hui détruites, que plusieurs évêques de cette ville avaient professé la vie religieuse à Saint-Martin. [1]

L'affection conservée par Walther, pendant toute sa carrière épiscopale, pour l'ordre de saint Benoît, les donations dont il l'enrichit, semblent prouver qu'il lui était attaché par des liens particuliers. A son avénement, il fait à l'abbaye de Flavigny, unie depuis cent ans à l'évêché d'Autun, l'abandon volontaire du titre d'abbé et des revenus; il lui rend son droit d'élection, lui cède dix-neuf autels qui ont formé depuis les prieurés, paroisses et chapelles de sa dépendance; il lui annexe l'église de Saint-Jean l'Evangéliste d'Autun, pour servir d'hospice

l'abbaye de Cluny de tous ses droits épiscopaux sur les églises de son diocèse, qui dépendaient d'elle; il lui confère le gouvernement du prieuré de Mesvres, d'où la discipline avait entièrement disparu, à la condition que l'abbaye de Cluny serait unie à l'église d'Autun dans les prières pour les morts, et avec la réserve que ce prieuré demeurerait sous sa juridiction et sous celle de ses successeurs, aidés du conseil des chanoines, lesquels ne pourraient y établir [1] un prieur sans l'agrément de l'abbé de Cluny. Un élève, formé par sa science et ses exemples, Halinard, dont la mère était d'Autun, succéda à saint Guillaume dans la direction de Saint-Bénigne de Dijon, et fut promu plus tard à l'archevêché de Lyon. Toute la conduite de Walther décèle le moine autant que l'évêque. Ses efforts constants vers le développement de l'influence des monastères, même étrangers à son diocèse, semblent d'accord avec les conjectures qui placent dans l'un d'eux le début de sa carrière ecclésiastique.

A la mort d'André, successeur inconnu de Walther, l'abbaye passa à Hildegrin, qui était abbé en l'an mille.

Aux sombres terreurs, aux désordres extravagants qui avaient précédé cette date fatale, succédèrent l'espérance et l'enthousiasme; il semblait que le monde échappé de la destruction ressuscitât de nouveau. L'humanité, surprise de vivre encore, essayait sa vie pour s'assurer de sa réalité, et, « secouant les haillons de son antiquité, revêtait la robe blanche de la jeunesse [2]. » Cette robe blan-

[1] Gagnare, p. 91.
[2] Raoul Glaber, liv. III, chap. IV.

che, c'était celle des églises qui se dressent dans toutes les merveilles de leur architecture; un souffle créateur s'empare de la pierre brute et muette; elle s'anime, se soulève, et porte joyeusement au ciel un hymne de reconnaissance. Il n'est pas une cathédrale, un monastère, une chapelle de village, qui, en se renouvelant, n'apporte sa note dans le concert universel; les saints eux-mêmes, endormis pendant cinquante ans d'un sommeil profond, soulèvent la pierre de leurs tombes, « viennent par l'ordre de Dieu réclamer les honneurs d'une résurrection, et apparaissent aux fidèles dont ils remplissent l'âme de consolation [1]. Ce fut le moment de la découverte d'une foule de reliques. « Des guérisons miraculeuses, des révélations de différentes sortes et d'autres indices certains, firent retrouver des reliques saintes cachées depuis longtemps à tous les yeux. » [2]

Saint-Martin eut sa part dans ces joies divines; il mêla sa voix au cantique d'action de grâces du monde chrétien; il apporta sa pierre à l'œuvre de la reconstruction universelle. La plupart de ses prieurés furent alors rebâtis; il éleva ou restaura les églises de Bragny, d'Anzy, de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Saint-Martin d'Avallon, de Saint-Saulge, de Thil-sur-Arroux.

Deux systèmes d'architecture se partageaient alors et se disputèrent jusqu'au XIIe siècle l'expression de la pensée

ou sur la colonne monocylindrique l'arc à plein cintre, sans autres ornements qu'une moulure à la naissance de l'arcade. Il emploie indifféremment le plafond et la voûte, excepté dans l'apside, où cette dernière se retrouve constamment. Ses baies, régulièrement percées, évasées à l'intérieur, s'allongent et se rétrécissent comme des meurtrières. Leurs voussoirs extérieurs sont souvent surmontés d'un second cintre en pierres d'égale dimension, comme dans les monuments romains dont il imite quelquefois le petit ou moyen appareil, composé de cubes de grés ou de pierre calcaire, mélangé de lits de briques ou de pierres de taille, et formé dans les édifices moins riches de moëllons choisis, posés par lits.

Le style bysantin, plus orné, cantonne de pilastres ou de colonnes engagées le pilier primitif; le surmonte de chapiteaux sculptés; courbe sur sa tête l'arc à plein cintre, en fer à cheval, en anse de panier, l'arc moresque, l'ogive naissante; il couvre de sculptures les plates-bandes des portes, les arcs et surtout l'arc triomphal: il revêt de fresques les apsides et leurs voûtes, encadre les fenêtres sous une archivolte décorée, soutenue par deux colonnes; élève la pensée avec ses tours et ses clochers percés de baies géminées, séparées par des fûts; rehausse la nudité de l'apside par une colonnade chargée d'arcs tantôt égaux, tantôt inégaux; et emploie plus fréquemment le moyen ou grand appareil, surtout aux piliers et aux arcades destinées à recevoir des sculptures.

Ces deux styles se combinèrent dans l'architecture de la Bourgogne et du diocèse d'Autun. On les retrouve dans

les églises de Bourbon-Lancy[1], Curgy, Baugy et ailleurs. Ils ont été exclusivement adoptés dans celles dépendant de l'abbaye de Saint-Martin. Les monuments du haut et du bas empire conservés à Autun, et dont quelques-uns portent l'empreinte du génie grec, les nombreuses inscriptions en cette langue attestant des communications incessantes avec l'Orient, le caractère mixte de sa liturgie græco-latine, les relations avec l'Espagne établies sous Brunehilde, continuées sous les comtes, avaient préparé de bonne heure cette fusion; aussi l'ornementation bysantine et l'arc moresque ont-ils laissé de frappants modèles dans les enluminures du Missale gothico-gallicanum de Saint-Symphorien d'Autun et dans les trois Evangéliaires de la Cathédrale, dont le plus ancien remonte à 754.

La première des constructions de l'abbaye fut l'église du prieuré de Bragny. Comme les plus anciennes portions de la basilique de Saint-Martin, elle conserva le plan rectangulaire. Deux rangs de quatre piliers, cantonnés de pilastres et de colonnes, divisent l'édifice en cinq travées et portent des arcs doubleaux légèrement surhaussés. Les chapiteaux, généralement ornés de feuillages, ont la forme de troncs de cônes renversés; rien dans leurs sculptures ne les recommande à l'observation de l'artiste.

Un seul, sur l'un des piliers de la nef du midi, présente quatre animaux informes et méconnaissables. Au-dessus de chaque travée de la nef principale et des basses nefs, s'ouvre une fenêtre évasée à l'intérieur, ayant en hauteur plus du double de sa largeur. Le clocher est assis sur la première travée et sur le mur d'occident percé par la porte d'entrée. Le linteau de celle-ci, surmonté d'un plein cintre, repose sur des consoles ornées d'une figure humaine. La longueur dans œuvre est de 18^{m},35, la largeur de 9^{m},64 ; la hauteur de la grande nef, sous l'arc doubleau, de 8^{m},20; celle des basses nefs, de 4^{m},87.

L'église d'Anzy, récemment illustrée par le séjour de saint Hugon et par la révélace de ses reliques, fut la principale construction de Saint-Martin. Elle était aussi la plus riche en ornements, en détails iconographiques, en symboliques images, et portait tous les caractères d'une véritable basilique. Son plan affecte la forme d'une croix latine terminée par une couronne de cinq apsides; une sixième s'ouvre sur le fond circulaire du presbyterium. Une vaste crypte règne sous cette partie de l'église, dont la longueur totale est, dans œuvre, de 40^{m},37, la largeur de la nef, de 14^{m},26, et la hauteur sous les arcs doubleaux, de 11^{m},39. Un double rang de cinq piliers cantonnés de pilastres et de colonnes engagées, couvertes à la base de torsades, de roses, de feuillages, forme trois nefs divisées en cinq travées. Une nouvelle travée s'élève au-dessus des marches du presbyterium terminé par la double apside dont nous avons parlé. Cinq fenêtres évasées, placées à chacune des travées, éclairent l'église. La façade est percée d'une baie dont l'archivolte repose sur des colonnes. Celles du portail sont surmontées d'une

plate-bande où sont sculptés les douze apôtres, d'une archivolte où douze anges jouent de divers instruments de musique, d'un tympan occupé par la figure du Christ, assis sur son trône et tenant un livre à la main. Ce portail est en grand appareil, ainsi que la majeure partie de l'édifice. La corniche extérieure est soutenue par des modillons ornés, surtout à l'apside. Autour de l'apside centrale, dans le plafond compris entre les consoles de la corniche, sont sculptés les douze signes du zodiaque. Aux arcs doubleaux des nefs correspondent des contreforts terminés par une retraite en amortissement. Une magnifique tour octogone, à faces inégales, servant de clocher, s'élève au point d'intersection de la nef et du transept. Elle se compose de trois étages de fenêtres géminées, séparées par des colonnes inscrites sous un arc encadré lui-même dans un parallélogramme dont la partie supérieure est couronnée d'une arcature. Chaque rang de fenêtres est séparé par une corniche régnant sur toutes faces. La masse de cette tour, dont le diamètre est de $5^m,87$, acquiert par le grand nombre et l'heureuse proportion des baies, une véritable élégance. Sa hauteur, au-dessus de la coupole, est de $14^m,38$, et de $26^m,77$ au-dessus du sol.

Dédiée à la *Trinité indivisible, à la sainte Croix et à la sainte Vierge*, la basilique d'Anzy offre la représen-

longue barbe, à longs cheveux, couvert d'un manteau de poil, comme saint Matthieu et saint Luc l'ont dépeint; par saint Jean l'Evangéliste, sous la figure d'un homme sans barbe, revêtu d'une longue robe, portant la mitre ancienne, avec le signe de la consécration sacerdotale sur le front. Aux extrémités de ce même arc sont sculptés deux lions[1]. Sur le pilier du midi, deux fleuves s'échappent au milieu de riches feuillages, de deux cornes tenues par des anges, et réunissent leurs eaux dans le même bassin. Sur celui du nord, deux personnages se querellent et s'arrachent la barbe; deux moines se donnent le baiser fraternel; un solitaire est en méditation, images de la vie du siècle, de la vie commune, de la vie érémitique. Les autres colonnes sont également ornées de chapiteaux sculptés offrant tantôt huit lions affrontés, huit bœufs, huit aigles, attributs des évangélistes; tantôt des feuillages, des légendes alternant avec des sujets symboliques. Un homme renversé est dévoré par le serpent, allusion à la chute originelle; le démon terrassé frappe en vain de son trident le bouclier de saint Michel; les quatre âges de la vie sont symbolisés, le premier, par un enfant que le démon cherche à entraîner; le second, par deux bustes humains précédés d'un joueur de flûte, et réunis à la partie inférieure en un seul corps indiquant le mariage « *duo erunt in carne unâ;* » le troisième, par un cyclope au repos, image de la force virile et de la fixité du but; le quatrième, par un homme renversé que cette force

[1] Dans d'autres églises, les deux lions sont placés aux deux côtés de la porte d'entrée.

abandonne, et dont la vieillesse ne soutient plus le poids de la vie. Un groupe difficile à déterminer, composé de cinq personnages, dont plusieurs d'un type grotesque, est reproduit sur chacun des chapiteaux, d'où s'élancent les deux arcs longitudinaux qui précèdent l'apside centrale; ceux qui supportent la retombée opposée, représentent des aigles, emblêmes de l'inspiration et de l'esprit. Les fresques de l'apside du transept méridional figurent les sept sacrements; celles de l'apside nord sont encore ensevelies sous le badigeon.

Des événements, dont le souvenir ne s'est pas conservé, ont détruit la partie septentrionale de l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier. La basse nef du midi, quelques parties du transept et du presbytère, sont les seuls restes des constructions du XIe siècle; on y trouve toutefois des indices évidents d'une disposition primitive. Le plan de cette église présente une nef de cinq travées, des transepts très courts, et trois apsides rectangulaires. L'arc en fer à cheval s'y fait remarquer. Les piliers carrés sont cantonnés, sur trois de leurs faces, par des colonnes engagées. Ce plan, analogue dans quelques détails à celui de l'église de Saint-Martin de Bragny, en diffère par l'existence de transepts et de trois apsides; il en diffère encore par une ornementation plus riche. Les chapiteaux des

FILIVS ✱ VRSVS[1]. On ignore si cette église a jamais été voûtée; si, dès le principe, elle n'était pas comme aujourd'hui, couverte par un plafond; si même sa charpente n'était pas apparente, conformément aux plus anciennes traditions romano-bysantines.

Il ne reste rien de l'église primitive du prieuré de Saint-Saulge, dont les chartes du XIe siècle font mention. Celle d'aujourd'hui ne remonte pas au-delà du XVIe. Nous ferons toutefois observer que le plan rectangulaire de cet édifice est peut-être un souvenir des constructions anciennes qu'il a remplacées, souvenir qui se retrouve dans plusieurs dépendances de l'abbaye de Saint-Martin.

On reconnait dans ce qui reste de l'église de Thil les caractères de l'architecture *romano-bysantine secondaire*, dans sa phase riche, avec des restaurations exécutées au XVe ou XVIe siècle. L'apside était séparée de la nef par un transept servant de chœur. Au point d'intersection s'élevait une tour carrée percée sur chaque face d'une baie géminée à colonnette. Les quatre arcs cintrés du transept avaient leur retombée sur des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux historiés. Selon toute apparence, ces quatre arcs, accompagnés de pendentifs, portaient jadis une coupole; on la remplaça plus tard par une voûte à arrêtes avec nervures. La forme de ces nervures, et celle des consoles d'où elles partent, annonce la dernière phase du style ogival. L'apside était circulaire et séparée du chœur par des pilastres cannelés, dont les

[1] Etudes archéologiques sur le Nivernais, par M. Georges de Soultrait.

chapiteaux à feuillages offrent un travail relativement très soigné. Une ceinture de colonnettes isolées, portant une arcature, se développait dans le rond-point de l'apside. Les moulures de la base de ces colonnettes appartiennent à la phase la plus riche de la période qui a précédé l'époque de transition. Le sujet répété le plus souvent avec différents accessoires dans les chapiteaux du transept et de l'apside, est celui des quatre figures d'animaux, figure d'homme, de lion, de bœuf et d'aigle. Les têtes d'homme sont aux quatre angles, les têtes de bœuf ou de lion sont sur les faces du chapiteau. On remarque dans l'apside le grand appareil. Des moëllons, placés par lits horizontaux et par couches obliques, donnent à quelques parties des murailles extérieures un caractère assez fréquent dans les provinces d'outre Loire, mais que l'on trouve rarement en Bourgogne[1].

Saint-Martin construisit encore, dans le même siècle, le petit prieuré de James près Moulins-Engilbert, réuni plus tard à celui de Commagny; et parmi les paroisses de sa dépendance, les églises rurales d'Epinac, de Maltat, de Marmagne, de Sommant, de Saint-Pantaléon et de la Celle.[2]

[1] Voir les plans et dessins à la fin du volume.

[redacted]

Sa dernière construction importante fut celle du prieuré d'Avallon. Les caractères de son architecture ne permettent guère de la croire antérieure au XIIe siècle. L'église, en forme de croix grecque, est surmontée, à l'intersection des transepts, d'une tour carrée servant de clocher. La façade, percée de trois portes sur le même plan, était précédée primitivement d'un *narthex* dont les fondations ont été récemment relevées; la corniche est soutenue par des corbeaux composés d'une moulure carrée et d'un quart de rond. On retrouve dans la construction l'emploi fréquent du moyen appareil. Quelques colonnettes, attachées encore au flanc droit de l'église, indiquent la naissance de la galerie claustrale qui la reliait aux bâtiments conventuels. Les arcatures des portes et des arceaux intérieurs sont légèrement surhaussées, et marquent le commencement de l'ogive; les fenêtres seules, selon l'usage, ont conservé le plein cintre. Le corps de l'église est divisé en trois nefs par des piliers cantonnés de pilastres ou de colonnes engagées, et surmontés de chapiteaux à crochets, fouillés avec soin ou recouverts de feuillages et de figures d'une certaine richesse. Dans cet édifice, remarquable par les détails architectoniques, par la profondeur de l'expression religieuse et la sévérité de l'ensemble, les moines conservèrent un débris de l'église mérovingienne qui

établir. La plate-bande des portes est soutenue par des consoles à moulures refouillées. Le cintre qui couronne ces portes fait saillie aux moulures. La corniche est aussi simple que possible, et dépourvue de modillons. Il est difficile de décider s'il faut fixer la date au XIIe ou XIIIe siècle.

l'avait précédé, et qui devait, selon toute apparence, sa fondation à Brunehilde; l'arc doubleau, placé au fond du presbyterium, est soutenu par deux colonnes antiques de cipolin, témoins oubliés de cette riche phase où l'art bysantin, dans sa pureté, empruntait à l'Orient et à l'Italie l'usage de ces marbres que la domination romaine lui avait légués.

Saint-Martin paya son tribut à toutes les préoccupations du XIe siècle. Après avoir participé à la rénovation des temples, il exhuma du tombeau les ossements de ses saints; il eut ses translations de reliques, ses récits merveilleux, ses légendes. « Environ vers l'an 1000, pendant que l'homme de Dieu Hildegrin était abbé de Saint-Martin, existait à Anzy un moine nommé Ewrard, homme d'une sainte conversation. Il avait fait deux fois le pèlerinage de Jérusalem et y était resté sept ans. A son retour, il s'était fixé à Anzy, dans le dessein d'y finir ses jours. Il était honoré du saint ordre de prêtrise, grand serviteur de Dieu, humble, obéissant à ses supérieurs, aimable à ses égaux et à ses inférieurs. Ewrard passait la plus grande partie de ses journées, perdu dans des contemplations devant Dieu, et oubliant le monde sensible. Plusieurs fois saint Hugon lui apparut. Effrayé d'une faveur dont il se reconnaissait indigne, il n'osa d'abord la divulguer. Aux approches de la fête de Noël, ces ap-

des moines. Les cérémonies achevées, ceux-ci allèrent prendre leur repas, puis revinrent à l'église rendre grâces du pain de chaque jour; mais quelle ne fut pas leur surprise en trouvant les cierges allumés, quoiqu'ils eussent été éteints à leur sortie, et que les portes eussent été fermées à clef. Ewrard avait tenu secrète la vision dont il avait été favorisé pendant la veillée sainte. Il sortit et alla visiter le tombeau de saint Hugon son patron; mais la pierre qui le recouvrait était hors de place et élevée à un demi-pied de terre. Aussitôt il appela les moines pour les rendre témoins de cette merveille; bientôt le bruit s'en répandit au loin; les populations voisines s'émurent; l'évêque d'Autun, Walther, fit venir Hildegrin, dont le témoignage confirma la vérité de ces faits miraculeux. »[1]

L'évêque d'Autun résolut de relever le corps d'un saint dont Dieu manifestait la gloire d'une manière si éclatante. Cette révélace était la canonisation légale de ce temps; elle autorisait les fidèles à vénérer les reliques. Walther remit cette grave cérémonie jusqu'aux ides de décembre de l'année suivante, ne voulant point être accusé de précipitation. Ces solennités étaient l'objet d'un immense concours, et l'Eglise y déployait toutes ses pompes. Aussi, lorsque l'évêque se mit en route pour Anzy, accompagné de ses chanoines et des moines de Saint-Martin chantant des hymnes, une foule immense se déployait le long de la route. Le corps de saint Hugon, tiré du tombeau placé à l'entrée de la cellule où il était

[1] Vita S. Hugonis.

mort en reclus, fut lavé dans le vin, couvert de parfums, et exposé à la vénération dans une châsse d'argent[1]. « Une multitude de fiévreux et d'autres malades accourus à cette solennité, s'en retournèrent guéris, louant Dieu et saint Hugon; les infirmes, atteints de divers maux, arrivaient des provinces éloignées, et après un séjour de deux ou trois nuits à Anzy, repartaient transportés d'avoir obtenu sans difficulté une guérison ardemment désirée. »[2]

Trente ans après l'élan de foi qui suivit l'an mille de l'incarnation, une famine de plusieurs années plongea l'Europe dans un nouvel accès de découragement, et l'on crut que la destruction attendue pour l'*an mille de l'incarnation avait été reportée à l'an mille de la passion* (1033). La mort du pape Benoît VIII, du roi Robert et de plusieurs autres personnages éminents, frappèrent de crainte les imaginations; une horrible misère et les crimes sinistres auxquels la faim porta les hommes[3], mirent le comble à leur épouvante. Mais cette année redoutée ne réalisa pas plus que la première les sombres prévisions du

[1] Ces reliques furent brûlées par les Calvinistes.
[2] Vita S. Hugonis, *passim*.

monde; les pluies, cause des dernières famines, cessèrent; le ciel s'éclaircit, et d'abondantes récoltes rendirent la joie au peuple.[1]

Les évêques, les abbés, des hommes de tout rang, convoquèrent des assemblées et des conciles pour rendre grâces au ciel et pourvoir au rétablissement de la paix et au maintien de la foi. « On y porta le corps d'un grand nombre de bienheureux et quantité de châsses contenant de saintes reliques[2]. » Parmi elles étaient celles de saint Hugon. Les moines se préparaient à ces solennités par un jeûne général. Les dignitaires et les frères les plus âgés soutenaient tour à tour sur leurs épaules le précieux fardeau. Aux approches des églises et des monastères, les prêtres ou les moines sortaient en procession, pieds nus, pour les recevoir; les cloches sonnaient à pleine volée. Les reliques étaient gardées durant la nuit entière dans les églises, au chant des prières et des psaumes; le clergé des pays voisins accourait en foule pour les vénérer, et entonnait en entrant les hymnes du *Veni Creator* et du *Te Deum*. On les reconduisait avec la même pompe à la station la plus prochaine. Les lieux où elles avaient été déposées en pleine campagne, étaient marqués d'une croix en souvenir de leur passage. Hommes et femmes, transportés d'allégresse, dans les champs, au bord des chemins, sur le seuil des maisons, s'écriaient : « Très saint Hugon, notre père, ayez pitié de nous. Priez Dieu pour le salut du peuple, afin que par vos prières et vos mérites il nous sauve de la peste et de la fa-

[1] Raoul Glaber, liv. IV, chap. IV.
[2] Raoul Glaber, liv. IV, chap. V.

mine, et qu'après la mort nous jouissions de la vie éternelle. »[1]

Ces restes sacrés furent amenés à l'un de ces conciles provinciaux tenu à Anse[2], au diocèse de Lyon, et exposés avec plusieurs autres à la vénération des fidèles. On ne saurait raconter, dit la légende, avec quels cris, avec quels gémissements, quelles larmes, le peuple vint se prosterner devant eux. Dans cette multitude enthousiaste, un homme du nom d'André renouvela l'exemple de Lethbald. A la vue des prodiges opérés sur les infirmes par la vertu divine, se sentant touché au profond du cœur, il s'approcha des saintes reliques, et levant les mains au ciel, le visage baigné de pleurs, il s'écria : « O saint Hugon, confesseur du Christ, source de tant d'œuvres de miséricorde, je te supplie, par la grâce que tu as méritée du Dieu tout-puissant, de m'obtenir, s'il est dans sa volonté que je meure avant la fin de cette année, de ne point sortir de ce lieu et de trouver cette mort désirée ici même devant ton corps. Il répétait ces mots sans cesse et demeurait immobile. Au bout de deux ou trois heures, ses genoux fléchirent doucement sous lui ; il tomba à terre et rendit l'âme[3]. » Il fut enseveli sur place.

[1] Vita S. Hugonis.

Un oratoire, d'après le vœu de la multitude, fut élevé afin de conserver un souvenir qui, après avoir frappé les esprits, devait, pendant bien des générations encore, servir d'aliment à de naïves et pieuses pensées.

teur de la vie du fondateur d'Anzy dans la bouche de cet homme, qui meurt près de la châsse de saint Hugon, se retrouvent également dans le récit de Raoul Glaber sur la mort de Lethbald.

Méreau de saint Merry.

DEUXIÈME ÉPOQUE

CHAPITRE XIII

Décadence de l'abbaye. — Réforme de Hugues II. — L'évêque Norgaud et Bernard Ier.

[1025—1140]

AVANT de franchir la limite du Xe siècle, arrêtons-nous un instant pour reconnaître le profond changement qui s'opère dans les destinées de Saint-Martin. La meilleure partie de ces destinées appartient désormais au passé, et plus rien dans l'avenir n'en retracera la grandeur. Son ère d'activité religieuse est close à tout jamais. Les saints ne s'agenouillent plus sur les dalles de sa basilique, excitant l'enthousiasme des populations. Si leur souvenir y vit encore, il ne se rattache qu'à des récits dont la vivacité va chaque jour s'effaçant; leurs restes ne sont pas là pour les ranimer; Médéric et Hugon reposent loin de

l'abbaye où se sont écoulées leurs plus belles années. L'Eglise n'y trouve que des vertus obscures et des noms vulgaires. Les réformateurs ne sortent plus de ses cloîtres pour soumettre à son ascendant moral les abbayes voisines, ou en fonder de nouvelles. Même, son rôle politique est accompli; les rois n'étendent plus sur elle une main protectrice et n'en laissent plus tomber les dotations; elle suit dans l'oubli la race des Mérovingiens qui l'a bâtie, celle de Charlemagne qui l'a relevée de ses ruines.

Ce déclin rapide, cet affaiblissement presque subit, furent moins le résultat de sa décrépitude intérieure que des malheurs des temps et de son dernier effort pour étendre la vie monastique. Sa prospérité matérielle ne se releva point du coup porté par Théodorik et Boson; sa prospérité morale s'était elle-même anéantie d'avance, le jour où elle avait mis au monde Cluny.

La même décadence enveloppe le reste de la Bourgogne, si l'on peut toutefois appeler de ce nom une direction nouvelle imprimée aux forces monastiques qui s'y étaient concentrées durant plus d'un siècle. On se rappelle comment dès le IXe les invasions des Sarrasins et des Normands avaient fait de cette province le refuge commun des monastères du midi et de l'ouest de la France, et comment s'étaient réparties entre différents

près La Rochelle, et fuyant de là, sous la protection d'un seigneur nommé Badilon, parent peut-être de l'abbé de Saint-Martin. A Vezelay, à Auxerre, à Autun, des religieux du Midi viennent d'Aix, de Nîmes, de Marseille, avec les corps de sainte Marie-Magdelaine, de saint Baudèle, de saint Lazare. D'autres, avec les reliques de saint Vivant, amenées de Gravion en Poitou, s'arrêtent à Vergy, abbaye construite pour les recevoir par Manassès de Vergy, beau-frère du roi Rodulf, et un instant comme lui comte d'Autun. Des moines de Glanfeuil, réfugiés à Séez au moment où une partie de leurs frères étaient accueillis à Saint-Savin de Poitiers, puis à Saint-Martin, les rejoignent en Bourgogne, apportent aux environs de Lons-le-Saunier les reliques de saint Maur, et font naître à Baume et à Gigny une réforme à laquelle Saint-Martin semble n'être pas resté étranger. A Auxerre, le corps du grand évêque de Tours avait été transféré, dans la crainte des Normands, par des moines de cette ville, dont plusieurs devinrent évêques dans la province.

Au plus fort de ces migrations religieuses qui peuplaient d'hommes remarquables les églises de la Bourgogne, Cluny fut fondé. Il exerça bientôt une attraction universelle sur tous ces membres épars ; il recueillit dans son sein la sève qui devait leur rendre une vie nouvelle et plus énergique. Par la sévérité continue de sa discipline, par son attention à concentrer ses propres forces en n'établissant que de simples prieurés, par une succession non interrompue d'abbés éminents depuis Bernon, son fondateur, jusqu'à Pierre le Vénérable au XIIe siècle, par sa croyance profonde à sa mission de régénération universelle, par ses affiliations qui rangèrent sous sa

conduite des milliers de monastères, Cluny, *ce grand flambeau de la chrétienté, ce champ spirituel placé sur la limite de la terre et du ciel, ce sentier des anges, ce second paradis*, assura sa toute-puissance dès un début commencé sous les plus humbles auspices.

En face de cette influence souveraine, la vie intellectuelle et morale se retire de Saint-Martin. Les hommes s'effacent, les faits se rapetissent, l'incertitude et l'oubli les recouvrent comme aux approches de l'an mille : on traverse une longue succession d'abbés pour arriver, après une période de soixante-dix ans, à cette conclusion que l'abbaye était tombée dans une complète décadence et avait besoin d'une réforme. De ces abbés on ne connaît guère que les noms. Ce furent Osald, successeur d'Hildegrin, et Aymon II, dont la signature se trouve au bas de quelques actes de ce temps [1]. Puis, dans un pêle-mêle confus, sans qu'on puisse assigner entr'eux de succession certaine, Nicolas, Lambert, Seguin, Bernard, Philippe, Théotard, et Grégoire II, qui obtint de Nicolas II une bulle [2] exemptant de nouveau l'abbaye de la juridiction de l'ordinaire, et la maintenant sous celle du Saint-Siége. Dans cette bulle, qui jette quelque jour sur la situation des églises, il est défendu, sous peine d'anathème, aux rois, aux comtes, aux évêques, de rien s'approprier des droits mobiliers et immobiliers de l'abbaye, de rien recevoir

d'elle, à titre de don ou de présent, au moment de l'élection de l'abbé, de l'ordination des prêtres, et de la consécration de la basilique. Il est interdit à l'évêque d'Autun d'y célébrer publiquement l'office divin, d'y faire une visite, d'y prolonger son séjour sans l'invitation expresse de l'abbé, et d'exiger les redevances au moyen desquelles les vassaux se libéraient des réceptions seigneuriales (1058).

La situation de la province, depuis plusieurs années, justifiait suffisamment ces défenses sollicitées avec bonnes raisons de la part des moines, et communes d'ailleurs à cette époque. Depuis la mort du duc Henri le Grand, en 1002, elle n'avait cessé d'être le théâtre de guerres continuelles. Henri, resté sans héritiers directs, avait laissé son duché à un fils adoptif, Othe-Guillaume, fils de sa femme Gerberge. Cette transmission, contraire à l'usage des grands fiefs, modelés alors sur le royaume de France, avait servi de motif au roi Robert, fils de Hugues Capet et neveu paternel de Henri, pour revendiquer la Bourgogne. Après lui avoir tenu tête pendant une guerre de quatorze ans, dans laquelle les villes et les églises ne furent pas épargnées, Othe-Guillaume résigna ses prétentions au duché en faveur de Robert, troisième fils du roi et tige des ducs héréditaires de la première race. Le duché était loin d'être en bon état. Le premier soin du nouveau duc fut de soumettre à son obéissance une foule de vassaux qui s'en étaient écartés, et de faire rentrer dans sa possession des terres nombreuses qui en avaient été distraites. Les officiers chargés de ces recherches, dépassant les intentions de leur maître, confondirent souvent, soit par erreur, soit à dessein, des propriétés indépendantes avec les siennes. Il y avait donc une digue à op-

poser à ces entreprises, et désormais il était nécessaire de demander au pape une protection qu'on ne pouvait plus, comme autrefois, demander au roi.

La position de l'abbaye vis-à-vis de l'évêque n'était pas moins précaire. Il existait généralement dans l'épiscopat une tendance prononcée à soumettre à sa juridiction des établissements que leur titre constitutif en exemptait. Il était presque impossible qu'il en fût autrement. Si étendu que fût cet acte constitutif, il avait sa limite dans le caractère même des religieux. Tant que ceux-ci furent simplement des laïques, ils purent échapper plus ou moins à la surveillance épiscopale; mais une fois revêtus des ordres sacrés que l'évêque seul avait le pouvoir de conférer, ils durent rentrer sous l'autorité spirituelle du pasteur du diocèse. L'exercice de cette autorité aurait pu se borner, il est vrai, à la censure des mœurs cléricales, et laisser de côté les préceptes particuliers d'une règle plus parfaite qui avait en elle-même sa sanction et son juge souverain. Mais il est facile de comprendre les divers motifs qui, faisant franchir aux évêques cette ligne de démarcation, les décidèrent à tout ramener sous l'unité de leur obéissance. Ces motifs tenaient à leur double position de supérieurs ecclésiastiques et de suzerains. Conseils naturels de la royauté, officiers de justice en une foule de causes où les comminations religieuses

féodal dans l'étendue de leurs domaines. Les uns, sentinelles vigilantes de l'Eglise, véritables successeurs des apôtres, voyaient avec affliction la décadence où étaient tombées les abbayes, la corruption produite par les immenses richesses dont rois et seigneurs les avaient comblées, les usurpations dont elles étaient l'objet de la part des séculiers, et souvent aussi les exemptions accordées à quelques-unes; exemptions tout-à-fait exceptionnelles, regardées par plusieurs conciles comme une dérogation aux lois de l'Eglise, comme de pures concessions aux exigences de leurs fondateurs. Ils désiraient avoir la haute main sur les monastères afin d'y maintenir la dignité de la vie religieuse et l'honneur du caractère sacerdotal. Les autres, orgueilleux feudataires, hauts et puissants barons avec la crosse et la mitre, voulaient les courber sous le joug féodal, afin d'en tirer des hommages et des droits de suzeraineté. Tels étaient ceux qui consistaient à ne céder aux couvents du saint-chrême, à ne consacrer les églises, les autels, bénir les abbés, qu'à prix d'argent ou pour des présents de grande valeur; telles étaient ces visites prolongées au moyen desquelles ils accablaient les communautés par le nombre de leurs serviteurs et de leurs chevaux, et leur enlevaient souvent de gré ou de force leur argent et leurs titres; tels étaient les droits de visite qu'ils exigeaient d'elles, lorsque les abbés refusaient formellement de les recevoir. De là ces rivalités, dont la source encore obscure pour l'abbaye de Saint-Martin ne tardera pas à s'éclaircir dans la suite.

Celle de Cluny, toute puissante qu'elle était, avait à se défendre en cour de Rome contre les prétentions de l'évêque de Mâcon, entrant à main armée dans son enceinte

pour y faire reconnaître sa juridiction. Il ne fallait rien moins que l'assemblée d'un concile à Chalon-sur-Saône, sous la présidence d'un légat (1063), pour mettre fin à ces dissensions. A ce concile, où la liberté monastique était en jeu, assistait Aymon III de Saint-Martin, dont l'abbaye, pourvue récemment d'un nouveau titre d'indépendance, était intéressée à la défense de la même cause et à la décision favorable qui la fit triompher.

A ces deux dangers s'en joignait un troisième non moins général et plus redoutable encore. Jamais la lèpre de la simonie n'avait attaqué l'Eglise avec autant de ténacité. Dès le VIe siècle, les souverains s'étaient emparés des élections épiscopales, sous prétexte qu'en accordant des fiefs ils avaient le droit d'accorder aussi la dignité ecclésiastique qui y était attachée. Loin de faire tomber leurs choix sur des hommes pieux et capables, ils disposaient des évêchés et des bénéfices en faveur de courtisans et de gens de guerre. Réduits, par l'indépendance des grands vassaux, aux simples revenus de la couronne, ils ne tardèrent pas de vendre aux plus offrants les dignités cléricales. Il était peu de diocèses qui n'eussent à gémir des scandales donnés par des laïques ou par des prêtres portant au sein même du sanctuaire une vie de violence et de débauche. Le pape Grégoire VII, dans des lettres adressées coup sur coup aux rois et aux évêques, leur jetait

infatigables, le légat assemble en tous lieux des conciles afin d'y faire juger par leurs pairs ou par leurs supérieurs, ces hommes qui souillaient l'Eglise. A Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Autun, les évêques présidés par lui s'occupèrent de l'état de la province. Dans ce dernier concile, si célèbre par la déposition de Manassès, archevêque simoniaque de Reims, les abbayes, entr'autres celle de Saint-Bénigne de Dijon, et vraisemblablement celle de Saint-Martin, furent mises en cause[1]. La première, malgré l'état florissant où l'avait laissée saint Guillaume en 1031, était tombée dans un relâchement extrême. Les violences exercées sur ses terres par le duc Robert, l'insoumission de ses vassaux, l'absence d'abbé, l'impossibilité d'en trouver un parmi ses religieux, arrachèrent des plaintes éloquentes à Raynard, évêque de Langres, le prélat le plus distingué de ce concile par l'étendue de sa science, les grâces de son esprit et l'élégance de son langage. A ses instantes prières et à celles du duc Hugues Ier présent à cette assemblée, le légat promit de leur accorder pour abbé de Saint-Bénigne celui des assistants sur lequel tomberait leur choix. « Donnez-moi ce poisson de la fontaine de Dieu, » s'écria Raynard, désignant de la main Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, et fléchissant le genou devant lui en signe d'hommage

C'était un homme qui avait tenu autrefois dans le monde une conduite légère et dissolue, et qui, touché des rayons de la grâce, avait soumis ses passions au frein

[1] Ce concile fut tenu à Autun dans la première quinzaine de septembre, à l'époque des plaids.

de la vie monastique, *exemple de la miséricorde divine dont il ne faut jamais désespérer*. Effrayé de cette mission dont ses vertus le rendaient digne, mais dont son humilité et les désordres des moines lui faisaient redouter l'accomplissement, Jarenton tenta de s'y soustraire par la fuite; ramené de force dans le concile, il ne l'accepta, sur le vœu unanime des Pères, qu'avec gémissements et avec larmes[1]. Ce choix d'inspiration, ratifié par l'élection des moines, réalisa ce qu'on en attendait. Jarenton releva les édifices à demi détruits, rendit à l'église ses ornements, libéra l'abbaye de ses dettes, lui fit restituer ses biens usurpés, et obtint de l'abbé de Cluny huit de ses religieux pour y rétablir la discipline.

Cette œuvre réformatrice appartenait naturellement à Cluny; elle était la conséquence du mouvement général en vertu duquel une foule d'abbayes, dans toute la chrétienté, se soumettaient elles-mêmes ou étaient soumises au nouvel Ordre par leurs fondateurs et par les évêques. La réforme clunisienne avait pour but d'imprimer un élan nouveau à la vie religieuse, en faisant régner exclusivement la règle de saint Benoît dans sa pureté première; en effaçant les usages mixtes, les coutumes locales qui modifiaient cette règle dans quelques monastères, soit qu'ils appartinssent à des règles antérieures, soit qu'ils fussent la suite de leur affaiblissement. Que Saint-

tives que saint Léger avait cherché à effacer, mais dont les vestiges persistent encore après lui, le caractère spécial de sa liturgie, les désordres disciplinaires qui marquaient sa situation actuelle, offraient un double prétexte aux tentatives des réformateurs, un double motif aux résistances des religieux. Les mêmes causes avaient fait essayer une réforme bénédictine parmi les chanoines réguliers de Saint-Symphorien d'Autun ; les mêmes causes l'avaient empêchée de s'y maintenir.

Soit cependant que le concile d'Autun n'ait rien statué au sujet de Saint-Martin, soit que l'accomplissement de ses prescriptions ait éprouvé des difficultés ou des retards, c'est par l'intermédiaire de Saint-Bénigne que lui vint la réforme. A la prière de l'évêque Aganon, elle fut portée à la fois dans l'abbaye de Flavigny par Hugues, auteur de la Chronique de Verdun [1], et dans celle de Saint-Martin par un autre Hugues, tous deux religieux de Saint-Bénigne. A l'exemple de Jarenton, ils amenaient un certain nombre de moines pour leur servir d'auxiliaires dans cette œuvre de rénovation morale ; mais ils n'obtinrent pas le même succès. A Flavigny, les nouveaux venus, par suite de différends avec les anciens frères, furent obligés de prendre la fuite ; à Saint-Martin, on se porta à de pires extrémités.

Hugues II comptait non-seulement sur les conseils et les exemples de ses disciples, mais encore sur l'autorité dont ils devaient être pourvus par la répartition entr'eux des offices du monastère. Les religieux d'Autun, attachés

[1] Labbe. — Bibliotheca nova, t. I, p. 260.

à leurs traditions, habitués depuis de longues années à un régime de liberté et de bon plaisir, virent avec peine arriver des étrangers qui devaient les rappeler à de sévères observances, effacer leurs anciens souvenirs, partager les dignités et les revenus de l'abbaye; ils opposèrent une énergique résistance.

Ils trouvèrent un appui inattendu dans l'évêque Norgaud, successeur d'Aganon. C'était un homme d'un caractère ambitieux, résolu, vindicatif, n'admettant aucun ménagement. Il s'aliéna son chapitre, et souleva les monastères de son diocèse par un usage exagéré de ses prérogatives épiscopales. Ses chanoines, dont la plus grande partie avait combattu son élection, l'accusaient de dissiper, dans le but de se créer des partisans, les biens de son église affectés à l'entretien de la vie commune. Hugues de Flavigny le repoussait pour avoir été momentanément interdit et chassé par lui de son abbaye. Il cherchait à établir sur les églises clunisiennes de son diocèse le droit de *parée*, droit éminemment seigneurial, consistant à être reçu et hébergé par le vassal; il revendiquait en toute propriété un grand nombre de celles que Cluny prétendait tenir de son prédécesseur Aganon; il s'emparait, en la consacrant, d'une chapelle dédiée à Saint-Martin, située sur les terres de Saint-Nazaire de Bourbon, dépendance de Cluny. Un légat du pape était

mit à profit les répugnances des religieux, et, dans son intérêt, fit avec eux cause commune. Il s'ensuivit une lutte où, par ses conseils et sous le couvert de son autorité, les violences ne furent point épargnées. Les auxiliaires du réformateur furent chassés ou obligés, par de mauvais traitements, d'abandonner le monastère. L'irritation contre Hugues était portée à son comble. Ses efforts persévérants pour rétablir l'ordre n'aboutissaient qu'à produire la répulsion et la colère. Exposé à toutes sortes d'avanies et de violences, tremblant pour sa vie, il ne dormait ni jour ni nuit. Dans une émeute où l'exaspération ne connut plus de bornes, les moines se précipitèrent sur lui et le frappèrent à la tête d'un coup de hache si violent, que, suivant l'expression exagérée de la Chronique de Verdun, *ils firent tomber à terre une partie de sa cervelle*. Il mourut peu de temps après par le poison (1099)[1].

Avec Hugues périrent les essais de réforme qui lui avaient été si funestes. Norgaud, délivré d'un défenseur des immunités monastiques formé à l'école de Cluny, s'empara des élections de l'abbaye; il y entretint le désordre pour mieux asseoir sa domination; il la sécularisa en lui imposant une de ses créatures dévouées. C'était un certain Bernard, vaguement désigné dans les chroniques comme n'étant pas revêtu du caractère monastique. Du vivant même de Hugues II, il avait tenté d'en faire un abbé; mais l'archevêque de Lyon, intervenu à temps, avait arrêté cette intrusion. Cette fois il ferma les

[1] Annal. Benedict., t. V, p. 42. — Labbe, Bibliotheca nova, t. I, p. 264.

yeux[1]. Avec Bernard, Norgaud devint tout-puissant à Saint-Martin. Moines et abbés, vendus à l'évêque, s'inquiétant peu des anciennes franchises, se livrèrent à lui comme à leur libérateur.

Toujours en guerre avec son chapitre, interdit au concile de Poitiers comme coupable de simonie dans son élection, il trouvait un asile aux portes de sa ville épiscopale, dans l'hospitalité de Saint-Martin. Il put en toute sûreté y braver les décisions du concile et la menace de l'excommunication. Il transforma sa basilique en église cathédrale, célébrant la messe, consacrant le saint-chrême, conférant les ordres, exerçant tous les actes de son ministère. Il en fit le centre de ses intrigues; il y reçut le légat Jean, cardinal de Tusculum[2], et, par son intermédiaire, obtint sa réintégration dans son évêché et sa réconciliation avec son chapitre.

Le monastère, en reconnaissance de l'appui qu'il lui avait prêté contre une réforme étrangère, même au prix d'une usurpation flagrante, inscrivit son nom au nécrologe parmi ceux de ses bienfaiteurs.[3]

[1] Norigaudus episcopus S. Martini religionem exturbavit et secularitatem introduxit, eum (Bernard) ibi ordinans quem nomine tenus archiepiscopus interdixit [Chronique de Verdun]. — Après

vante, si elle s'applique à Bernard Ier. Elle était placée près de celle de Lethbald, dans la sacristie. Mabillon l'a reproduite dans son Itinéraire de Bourgogne.

IN HOC SPECV CINERES BERNARDI CONTINENTVR.
GENVS EXIMIVM A PROAVIS, NATALE DECVS, MERITIS
..... NOTVS IN ORBE SACER. NON...
OCTOB. JVVENIS MIGRAVIT VOTO MONACHVS.

Du reste, plus de cinquante individus du nom de Bernard figuraient au nécrologe; et quoique cette inscription paraisse très ancienne, on ne saurait lui assurer aucune date précise.

CHAPITRE XIV

Donations. — Contestations de justice. — Révélace des reliques de saint Hippolyte.

[1140—1225]

Au XIIe siècle s'ouvre pour Saint-Martin une période nouvelle. La féodalité entrant de plus en plus dans l'Eglise, la détourne des voies spirituelles et l'enlace dans le réseau des intérêts terrestres. Avant d'être des communautés religieuses, les abbayes sont surtout de grands

diques renouvelaient sans cesse dans un état divisé contre lui-même par la promptitude énergique des passions, par la multiplicité des intérêts, par la différence des législations et la difficulté de leur assurer des garanties. L'acquisition des richesses a corrompu les monastères; le soin de leur conservation les empêche de revenir à la pureté primitive. Ils ont assez de jouissances et de peines aux biens de ce monde pour laisser un peu dans l'oubli ceux de l'autre; ils vérifient par avance ce mot de l'Imitation, sorti du cloître deux siècles après : « Compediti sunt omnes proprietarii, sui ipsius amatores, cupidi, curiosi, componentes quod non stabit. » [1]

Les abbés deviennent de sages administrateurs et de bons pères de famille. Ils régissent avec prudence les biens considérables de l'abbaye, terres, bénéfices, cures, dîmes, redevances, usufruits de toute espèce sur les terres et sur les hommes. Ils cherchent à leur assurer à prix d'argent, dans quelques barons de bonne volonté, de puissants protecteurs. Ils acquièrent, vendent, échangent, prêtent, plaident, transigent, font avec soin leur part et celle de leurs moines dans les donations nouvelles, se concentrent aux détails intérieurs de leurs maisons, et ils s'inquiètent peu de laisser d'autres chartes que des titres de propriété, titres précieux enfermés dans la partie la plus sûre et la plus forte de l'abbaye, seuls moyens de prouver souvent les droits les plus légitimes. Sous un régime plus ou moins sévère, plus ou moins régulier, étrangers désormais aux affaires

[1] Liv. III, ch. XXXIII.

de la chrétienté, dépourvus de toute influence publique, ils se contentent d'élever l'éclat de la dignité abbatiale au niveau des richesses de l'abbaye. Ils accompliraient leur vie en paix s'ils n'étaient troublés de temps à autre par la jalousie des prélats avec qui ils veulent marcher de pair, et dont ils prendront plus tard le titre et les insignes, par des procès de dîmes, de redevances, par des fuites ou des résistances de serfs, par des usurpations de propriété, des querelles de mauvais voisinage et des empiètements de justice séculière.

Ils trouvent un dédommagement dans les donations nombreuses que leur font, soit au moment de leur mort, soit de leur vivant, soit en partant pour la croisade, les nobles, les clercs, les bourgeois, les religieux même, sollicitant en échange des prières pour le remède de leur âme, pour la réussite de leurs voyages, de leurs entreprises, demandant la fondation de leur anniversaire, la faveur d'être enterré dans l'église, dans le cloître, dans la salle capitulaire de l'abbaye. En l'absence d'actes plus apparents, ces donations prouvent que les préceptes de la règle étaient observés dans ce qu'ils avaient d'essentiel. Il n'y a pas d'exemple de monastère enrichi aux époques de dissolution ; la richesse est presque toujours le signe et le résultat de la sainteté. Les fidèles donnaient en considération des vertus qui frappaient leurs yeux, en

dépositaire d'un fonds commun à tous, et chargée de le répartir entre ceux que la naissance ou la loi avaient déshérités. Il était rare que ces intentions fussent complètement trompées. Jamais les devoirs de l'aumône et de l'hospitalité, réduits quelquefois par le malheur des temps à des limites exiguës, ne furent entièrement méconnus. Tandis que du haut du donjon, le duc ou le seigneur pressuraient le pauvre peuple, le couvent lui tenait en réserve le droit de gîte et la *part à Dieu*. Ce n'était donc pas le peuple, mais la noblesse qui formait des entreprises contre les propriétés religieuses ; le peuple savait de qui attendre une consolation dans ses souffrances, un secours dans ses nécessités. Il savait qu'en devenant moine il pouvait entrer dans l'égalité des enfants de Dieu, et qu'il ne pouvait devenir seigneur et entrer dans l'égalité aristocratique. Aussi est-il à peu près sans exemple que les habitants des environs aient pris un couvent en aversion au point de le dévaster[1]. S'il se fit, au moment de l'émancipation des communes, quelques tentatives contre eux, ce fut plutôt pour leur arracher un lambeau de la puissance féodale, que pour se venger de la manière dont ils l'exerçaient.

Enregistrons donc, à mesure qu'elles se présentent, ces contestations et ces donations, témoignages tour à tour d'intérêt et de charité. Si insignifiants qu'ils puissent paraître au premier coup-d'œil, ils ne laissent pas de résumer l'esprit de cette époque et de faire revivre par-

[1] Hurter. — Tableau des mœurs et des institutions de l'Eglise, t. II, p. 32.

fois des détails précieux à l'histoire de nos pays. Ils forment pendant plus d'un siècle, les seuls éléments de celle de l'abbaye. Ils se prolongeront plus tard encore, à des époques moins dépourvues d'événements et de caractères remarquables.

Après Bernard, le premier abbé que l'on rencontre dans une période de temps indéterminée, est Philippe [1]; puis Walther II, son successeur, qui cède, en 1148, à l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne près Chalon, fondée récemment par les comtes de cette ville, la chapelle de Saint-Nicolas habitée par deux ermites, située au milieu de la Vesvre de Saint-Martin [2] avec toutes ses dépendances, moyennant une rente de dix sous de Chalon. Cette transaction avait pour but de mettre fin à des contestations existant entre les deux églises, à la suite d'usurpations commises par les comtes de cette ville sur les terres de Saint-Martin, au profit de celles de la Ferté. Elle leur fut une occasion de fonder une association de prières pour les défunts et d'hospitalité pour les voyageurs. [3]

En 1151, deux frères, Bernard et Walther d'Alone, en présence de Henri, évêque d'Autun, donnent la moitié des dîmes de Villène et la Chaume près Etang, à la charge d'anniversaires pour leurs familles. [4]

En 1161, l'abbé de Saint-Martin, Bernard II, obtient

de l'évêque de Nevers la reconnaissance de vingt églises situées sur son diocèse et dépendant de l'abbaye[1]. C'étaient celles de Château-sur-Allier, Saint-Augustin, Mornay-sur-Allier, Livry, Précy, Langeron, Azy-le-Vif, Toury, Saint-Humbert, Bragny, Crux-la-Ville, Crux-le-Château, Saint-Maurice-les-Saint-Saulge, Sanizy, Narloux, Cisely, Moulins-Engilbert, James, Sainte-Péreuse. Il obtint de l'évêque d'Autun Henri la cession de la chapelle de Magny, située entre Quarré-les-Tombes et Avallon, en faveur de ce dernier prieuré.[2]

En 1164, Guillaume Ier, sous lequel la chronologie commence à prendre quelque certitude et les documents à devenir plus abondants, se rend à Sens auprès du pape Alexandre III, réfugié dans cette ville pour éviter les persécutions de l'empereur Frédéric Barberousse. Il fait renouveler par lui les priviléges de son monastère si souvent menacés par les évêques et par les puissances séculières. Dans la bulle de confirmation, soixante-neuf églises sont énumérées comme étant dans la dépendance de Saint-Martin. C'étaient, dans l'évêché d'Autun, celles de Thoisy-le-Désert, Châtillon, Maletat, le Feste, Saint-Pantaléon, Saint-André, la Chapelle-des-Gémeaux au polyandre Saint-Pierre-l'Etrier, Tavernay, Sommant, la Celle, Saint-Prix, Verrière, Marmagne, Charbonnat, Thil-sur-Arroux, Haut-Pont, Haute-Ville, Anzy, Avrilly, Busseuil, le Lac, la Valette, Uxelles, Vindecy, Monceau-l'Etoile, Bragny, Clessy, Moûtier, Etormet, Magny, Girolles, Agnôt, Sermizelles, Couveau, Saint-Martin

[1] Charte n° 17. — [2] Charte n° 14.

d'Avallon, Tarot, Chenay, Chougny, Urbise, Aulnay; dans l'évêché de Nevers, Sainte-Péreuse, Moulins-Engilbert, James, Commagny, Saint-Maurice-les-Saint-Saulge, Saint-Saulge, Narloux, Sanizy, Cisely, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Babyle, Saint-Humbert, Langeron, Château-sur-Allier, Saint-Augustin, Livry, Précy, Azy, Trennes, Mornay, Saint-Martin-de-la-Mer, Colombier, Toury; dans l'évêché de Lyon, Milliet; dans celui de Bourges, Colombier; dans celui de Besançon, Saint-Hilliers; dans celui de Langres, le Cry. [1]

L'année suivante il recommença le même voyage pour traiter avec Louis VII d'une contestation survenue entre la justice royale et celle de l'abbaye, sur la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier dont Saint-Martin possédait le prieuré. Du temps de Brunehilde, et longtemps après elle, les droits de Saint-Martin s'étendaient à tout le territoire de Saint-Pierre; mais la ville ayant pris progressivement de l'extension, les justices séculières s'étaient établies à côté de celle de l'abbaye, et toutes deux étaient en différend sur leurs limites respectives. Guillaume, ne se sentant pas assez fort pour se défendre contre un puissant ennemi, jugea plus sage de transiger; il préféra conserver la moitié plutôt que de s'exposer à perdre le tout. Il eut recours, suivant un usage fréquent à cette époque, à l'avouerie [2] du roi, et lui céda la moitié des droits de

Saint-Martin sur le *bourg* et le *château*, se réservant seulement le cloître en toute franchise. Aux termes de ce traité, le roi ne devait jamais se départir de la sauvegarde dont il était chargé. Il ne pouvait, par cession ou par échange, faire passer le bourg de Saint-Pierre sous une autre juridiction que la sienne. Cette terre resta effectivement dans le domaine royal jusqu'à Charles VIII, grâce au soin pris par les moines de Saint-Martin de faire confirmer cette transaction à chaque nouveau règne. [1]

Guillaume abandonna au monastère de Fontenay la terre d'Estormet, située entre la Brenne et la Seine, à la charge de quelques redevances annuelles, dont la principale consistait en quatre muids et demi de blé [2]. Ces redevances donnèrent lieu à des procès qui se prolongèrent jusqu'au XVe siècle, et ne se terminèrent qu'en cour de Rome. Une animosité secrète, dont les motifs nous sont inconnus, excitait les deux maisons l'une contre l'autre (1169-1432).

Hugues III, duc de Bourgogne, près d'aller en Terre sainte, se rendit au chapitre de Saint-Martin, et lui fit don de la terre de la Commaille et d'un serf nommé Raymon, avec toute sa descendance à perpétuité (1170).

Sous l'abbé Achard, successeur de Guillaume, le

[1] Cahier de chartes de Saint-Pierre-le-Moûtier, imprimées sur vélin. Archives de l'évêché d'Autun.

[2] Pérard, p. 399 et 400. — Cet acte est signé du vierg Guillaume. Son fils Raynald, vierg en 1188, fut enterré à Saint-Martin. En 1317, un autre vierg, Pierre, fut enterré devant la *porte du chapitre*. Le nécrologe faisait encore mention du vierg Simon, mort vers 1265.

même duc étant en contestation au sujet de la justice de l'étang d'Avallon, réclamée en totalité par Saint-Martin, fit abandon de ses droits, à condition toutefois que si on y construisait un moulin, un tiers du revenu appartiendrait au duc, un tiers au prieur d'Avallon, et un tiers au constructeur. Il délaissa le four banal bâti par son père *sur la vieille place*, à l'emplacement du cimetière actuel, au-dessous de l'église du prieuré, se réservant des prières pour lui et pour ses ancêtres (1176). Les moulins et les fours étaient généralement cédés aux couvents afin de les placer ainsi sous l'inviolabilité de la paix de Dieu et les protéger de la destruction.

Le connétable de Bourgogne, Eudes de Grancey, prétendait avoir droit, à titre d'honoraires de sa charge, à cent sous d'or payables par l'abbé de Saint-Martin au moment de son élection. Les moines, surpris de cette prétention nouvelle, nièrent l'existence de cet usage; le duc n'eut d'autre moyen de s'éclairer que de recourir à une enquête. Les témoins furent Guillaume, vierg d'Autun, Raynald son fils, receveur des tailles et vierg après son père, Girard de Riveau, Guillaume de Riveau, chapelain du duc, Théobauld, cellérier du duc, Gérard, pèlerin paumier[1], fils de Raynald, et petit-fils du vierg Guillaume. Sous leur affirmation par serment que Saint-Martin n'avait rien payé à aucun connétable, Eudes de

Les ducs de Bourgogne possédaient auprès de Saint-Martin, entre l'Arroux et l'Accoron, un vaste étang où l'on pêchait leur provision de poisson durant leur séjour à Autun. Cet étang, placé sous la surveillance du vierg Raynald, avait été agrandi aux dépens des terres de l'abbaye. Les moines se plaignirent au duc Eudes, et obtinrent une défense interdisant au vierg de prolonger l'étang au-delà du pont de Saint-Martin, et d'en exhausser la chaussée. Dans le cas où elle aurait besoin de réparation, on devait nommer de part et d'autre quatre experts jurés pour déterminer avec le vierg les limites de la levée. Il accorda aux religieux le privilége exclusif de pêcher dans cette réserve, de jour et de nuit, avec deux barques et quatre pêcheurs, la veille et l'avant-veille de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, de l'Assomption, et des deux fêtes de Saint-Martin; les autorisant à vider l'étang, comme le vierg le vidait pour lui et pour le duc[1], quand celui-ci se trouvait par circonstance à Autun. Il leur céda aussi la faculté d'y conserver en tout temps deux monceaux de ramées[2], sous lesquelles le poisson pouvait être pris à la main, avec des filets ou tout autre engin. Le quart du produit des moulins, des battoirs et autres usines situées sur cet étang, appartenait aux moines. Ce produit était versé en totalité dans un coffre commun dont les religieux possédaient une clef, le vierg une autre[3], et partagé ensuite (1180).

[1] Charte n° 21.

[2] Du Cange, au mot *ramata*, ne détermine pas le sens précis de cette expression.

[3] Chartes n°s 21 et 145.

la messe quotidienne fut convertie en une messe des trépassés. Des deux religieux qui la chantaient, l'un était exempt du service de la semaine, et le jour de l'anniversaire la fondatrice, une prébende était distribuée en aumône (1190). [1]

Ses cinq fils et son mari s'associèrent à ces libéralités [2]. Après avoir favorisé de tout son pouvoir auprès du duc les restitutions et les donations au profit de l'abbaye, après avoir accru lui-même ses possessions à Girolles et à Sermizelles, Raynald mourut vers 1204. Ses enfants, fidèles à sa mémoire, léguèrent des terres à Pruillé [3] pour fonder son anniversaire et celui de leurs ancêtres [4]; famille unie dans la même piété, dans le même exercice des bonnes œuvres, dans la continuation après la mort de celles qui l'avaient unie pendant la vie (1199). [5]

A côté d'elle, le principal bienfaiteur de l'abbaye paraît avoir été le duc Eudes III, prince pieux, généreux, brave, adoré de son peuple, le Louis IX de la Bourgogne. A l'époque où son père était en Terre sainte, il ratifia de son propre mouvement les donations faites par ce dernier avant son départ. Il donna lui-même au prieuré d'Avallon la terre d'Etaules, à la charge d'en laisser la possession, à la mort du vicomte de Bracy, son tenancier, à Simon de Saucey. Au décès de celui-ci,

l'abbaye pouvait disposer de cette terre selon son bon plaisir (1209)[1]. Il prit sous sa protection spéciale les propriétés du monastère, *les vaches, les chevaux et ânes* servant à l'usage des moines, défendant de les toucher sous les peines les plus graves, même en cas de dettes, si ce n'est du consentement exprès de l'abbé. Il céda tous ses droits féodaux sur les terres et les habitants de Crecey et d'Eschaulées, à l'exception du droit de guet et de garde[2]. Il s'engagea à ne conserver sur ses domaines aucun des serfs de l'abbaye qui viendraient s'y réfugier[3]. Il lui accorda une rente de trente sous dijonnais sur le péage des foires tenues à Autun à la Saint-Martin d'hiver, et trente sur celui des foires de Saint-André, quatre livres sur celles de la Saint-Remy, à Chalon (1209)[4]. Plus d'un demi-siècle après, l'abbaye possédait, sur les mêmes marchés des droits analogues[5]. En 1326, Jehan, *vihier* d'Ostun, condamne les bouchers à payer aux religieux, pour les foires de Saint-André[6] et de Saint-Martin, deux deniers sur *chaque cuir à poil* vendu par eux. En 1348, le bailli confirme par une sentence le droit de l'abbaye à lever deux deniers sur l'étalage de chaque panetier et panetière vendant du pain. Il fait comparaître devant Hugues de Chapes, *viher* d'Ostun, plusieurs

[1] Charte n° 32.

[2] Charte n° 25.

[3] Charte n° 33.

[4] Charte n° 31.

[5] En 1221, Geoffroy de Loyau vendit aux religieux de Saint-Martin, tous les droits qu'il possédait sur la foire de Saint-André.

[6] Cette foire se tenait près de l'église.

boulangers qui avaient refusé de payer ces tailles[1]. En 1383, une sentence pareille confirme le droit de toucher sur les sauniers autant de sel qu'on en peut lever *sur les deux doigts de la main.* [2]

Les abbés, les prieurs, les simples moines concouraient aussi bien que les laïques à ces libéralités. Il était rare qu'ils ne fissent pas quelque don à l'abbaye au moment de leur profession ou au moment de leur mort. Hugues, religieux de Saint-Martin, lègue au monastère de grands biens situés à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour se faire célébrer une messe quotidienne. Le prieur de Saint-Pierre, qui en fut mis en jouissance, était tenu de verser chaque année dix livres pour réparer les ornements des prêtres de l'abbaye. Hugues donna à cette dernière une *maison de pierre* à Avallon et des rentes considérables en échange de l'usufruit de quelques terres, pour sa vie seulement. L'aumônerie en faveur de laquelle une partie de ces dispositions était faite, fut tenue de verser chaque année quarante sous pour la célébration de son anniversaire, de distribuer cinq sous aux enfants de chœur, le jour de la fête des Innocents, et d'en consacrer trente à l'entretien de la lampe allumée devant l'image de la Vierge (1207) [3]. Nous voyons plus tard Hugues de Muse, prieur de Saint-Saulge, faire de semblables concessions dans le même but, et les autres prieurs

Eudes III, qui se montrait depuis plusieurs années favorable à l'affranchissement des communes de sa province, à une charte d'immunité concernant le bourg d'Avallon soumis à leur double juridiction. Il fut convenu entr'eux que tous les hommes libres qui viendraient se fixer sur ce territoire, y conserveraient leur liberté, à la charge de payer au duc et à l'abbé, le jour de la fête de saint Germain, cinq sous et un septier d'avoine à la mesure du pays. Ils étaient exempts de la justice du duc et de son prévôt, de toutes redevances et obligation de service militaire. Si les serfs du duc ou ceux de l'abbé venaient s'y fixer, chacun conservait sur eux ses droits particuliers, sauf à partager la taille de cinq sous, le septier d'avoine et le droit de justice. A partir de la porte du château, la franchise s'étendait à l'étang de Saint-Martin, au territoire de Plausse et au pont du ruisseau de l'étang des Minimes (*pontem rivuli Victoris*). La moitié de la justice, des impôts et redevances appartenait au duc, l'autre moitié à l'abbaye. Tous les fours construits ou à construire dans la ville devaient tomber sous la dépendance de l'abbé, suivant une cession précédente faite par le duc Hugues III. Le cloître et son pourprix demeuraient entièrement libres. Les deux juridictions étaient représentées par deux prévôts qui devaient s'entendre entr'eux pour lever les taxes, et s'engageaient par serment à en faire un partage égal. [1]

Sous Hugues IV, Guy d'Etang avait bâti une maison à la Celle, sur les terres des religieux. Ce seigneur, mieux

[1] Pérard, p. 404 et 405.

conseillé par ses amis, reconnut ses torts et fit don aux moines de cette construction avec ses dépendances. Il s'engagea pour lui et ses héritiers à ne jamais rien bâtir dans la vallée de la Celle et à n'y jamais séjourner, même dans une maison étrangère, excepté peut-être au temps des vendanges et de la moisson, ou bien en cas d'évidente nécessité. Pour plus grande sûreté, on fixa les limites dans l'enceinte desquelles il ne pouvait demeurer ou bâtir. Elles étaient comprises entre la croix de Bèbe, Tilleu, Aignol, la croisée des chemins de Mizieux et de Cortecloux, Champ-Gontaut, Varoles et Reclenne [1]. L'évêque d'Autun, Gauthier, devant qui furent passées ces conventions, appela sur leur infracteur les censures de l'Eglise (1220). Hugues IV paraît avoir exercé un office dans les contrats, sans doute celui de notaire, qui n'était pas encore revêtu d'un caractère public, et appartenait à tout dignitaire ecclésiastique possédant des sceaux. En 1221, un homme du bourg de Saint-Jean vendit par-devant lui un meix relevant du fief de Guy de Quincy [2]. Plusieurs de ses successeurs se trouvent dans le même cas. Guillaume II, en 1264, scelle avec l'official d'Autun une reprise de fief de Philippe de Bourbon, seigneur de Montperroux. [3]

Une tradition du monastère fixait sous Hugues IV la révélace des reliques de saint Hippolyte, transférées en

étaient enfermées à Saint-Martin dans une châsse revêtue d'une peinture représentant le supplice de plusieurs martyrs, dont les uns avaient été brûlés, crucifiés, les autres décapités ou noyés, et parmi lesquels figuraient quelques enfants, victimes, avec Hippolyte, Taurin, Herculien, Sénateur, Félix[1], de la fureur du peuple d'Ostie pendant la persécution de Dèce et de Gallus. Relevées au XIIIe siècle par Durand, évêque de Chalon, administrateur du siége d'Autun pendant le séjour de Gauthier en Terre sainte et pendant la vacance qui suivit sa mort, elles furent l'objet d'une grande vénération jusqu'au

[1] « Les reliques des SS. Hippolyte, Taurin, etc., transférées avec tant de solennité par un *évêque de Chalon* et un abbé de Saint-Martin, du nom de Hugues, dont on trouve la preuve au Martyrologe manuscrit du monastère, XII kal. septembris, et addition au Cartulaire col. 178, sont assez probablement un effet de la piété de notre abbé Hugues IV :

1° Parce que l'évêque d'Autun Gauthier, IIe du nom, fit le voyage de la Terre sainte en 1217, et que l'an 1223 le siége d'Autun était vacant;

2° Dans la châsse on a trouvé deux billets : l'un si effacé qu'on ne peut y lire presque aucune lettre, l'autre en partie mangé de pourriture, mais d'un caractère lisible, s'il y avait suffisamment de lettres pour composer les mots. Le caractère de ce dernier billet semble écrit environ en ce temps, au rapport des antiquaires à qui on l'a fait voir. » [Notes manuscrites de Saint-Martin.]

L'abbé Lebœuf vit au prieuré de Marcy près Auxerre une copie du Martyrologe de Saint-Martin, écrite au XIIIe siècle; on y lisait, au sujet de ces reliques : « Quorum corpora . . . . . longo post » tempore ab episcopo Cabilonensi et bonæ memoriæ, domno Hu- » gone videlicet S. Martini cœnobii abbate, et ab ipsius loci mona- » chis, viris religiosis et honestis necnon et ab universo clero » circumquàque adveniente honorificè recondita. »

XVIe. On ne cessa de leur rendre un culte public qu'après le passage des Calvinistes, dans la crainte qu'au milieu des profanations qu'ils firent subir à l'église de Saint-Martin, ils n'eussent, suivant un usage dérisoire, substitué des ossements profanes à ces reliques, après les avoir détruites.

CHAPITRE XV

Chapitres généraux. — Suite des transactions. — Ornements pontificaux.

[1225—1265]

Entre Hugues IV et Guillaume II, s'efface Guy Ier [1], qui fut abbé deux ans à peine.

Le nom de Guillaume II, élu en 1225, est resté à Saint-Martin comme celui d'un des hommes éminents qui l'ont gouverné. Plus heureux que ses prédécesseurs, il lui fut donné de diriger l'abbaye pendant près d'un demi-siècle, et, plus vigilant, de laisser après lui des

[1] Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Hilaire, d'où sa tombe fut plus tard transportée dans celle de Notre-Dame.

Cette division des revenus, d'une part entre les prieurés et l'abbaye, et de l'autre entre l'abbé et les officiers claustraux, était un commencement de propriété individuelle. Elle fut, après l'accumulation des richesses dont elle était la conséquence, la cause seconde de la décadence des monastères. Les moines ne pouvant tous parvenir à des dignités, en ambitionnaient les priviléges. Ils voulurent, en prenant l'habit, conserver une partie des biens qu'ils laissaient dans le monde, sans renoncer à leur portion des revenus de l'abbaye. Ils se firent payer leur prébende moitié en argent, moitié en nature, et puisant à la fois dans leurs propres ressources et dans celles de la communauté, libres à peu près d'en disposer à leur gré, ils s'isolèrent et abandonnèrent la vie commune. Le premier abbé à qui l'on trouve des propriétés personnelles, est Hugues IV, en 1210. Le premier religieux est cet autre Hugues, qui lègue en 1207 des terres situées à Saint-Pierre-le-Moûtier; mais il est incontestable que ces faits, signalés pour la première fois dans les notes manuscrites de l'abbaye, ne remontent à la seconde moitié du XIIe siècle. En 1246, ils seront entrés déjà si avant dans les habitudes claustrales, qu'on ne trouvera rien de mieux que de les faire légitimer par le souverain pontife; et Innocent IV, à la requête de Guillaume II, permettra aux religieux profès d'hériter, de recevoir des

étaient appelés à réglementer. Ils mettaient un obstacle à ce que les propriétés des prieurés et des abbayes fussent absorbées dans un intérêt purement égoïste, les besoins communs sacrifiés aux besoins personnels. Ils pouvaient arrêter des dilapidations imprudentes qui, dévorant le patrimoine de tous, auraient compromis le présent et engagé l'avenir. Ils pouvaient arrêter la ruine des bâtiments, des églises, les ventes arbitraires des propriétés et les dettes contractées sans nécessité. S'ils n'atteignirent pas toujours ce but, la faute en fut aux circonstances extérieures, plus fortes que l'institution elle-même ; elle en fut surtout à l'oubli dans lequel, à différentes reprises, on la laissa tomber.

Ce fut dans l'un de ces chapitres que l'on prit, en 1236, la détermination de fortifier l'abbaye [1]. Les querelles incessantes de la petite féodalité, malgré la paix générale dont la province avait joui durant plusieurs années, et surtout les soulèvements des serfs, rendaient nécessaire cette mesure commune alors aux villes et aux campagnes. Il n'y avait pas une habitation dans la plaine ou sur les hauteurs, qui ne s'enfermât d'une triple enceinte de fossés et de murailles, tant il existait peu de sécurité au sein d'une population se disputant à la fois la terre et la liberté. En l'absence de toute clôture, l'abbaye avait eu souvent à souffrir les pilleries des voleurs, les dégâts des serfs fugitifs, les insultes des bandes armées. L'abbé, les prieurs, les officiers claustraux et certains moines de bonne volonté, prirent à leur charge les frais

[1] Charte n° 50.

de cette construction. Le premier s'engagea personnellement à verser quarante livres dijonnaises pendant deux ans, les autres vingt livres seulement. Si l'un d'eux décédait avant l'entier acquittement de sa dette, son office en restait passible entre les mains de son successeur. En récompense de ce sacrifice, à la mort d'un des frères qui y avaient concouru, une prébende était donnée pendant un an à un prêtre chargé de célébrer, pour le repos de son âme, une messe quotidienne [1]. Les mêmes grâces spirituelles, la même participation aux bonnes œuvres, furent offertes à ceux qui concoururent volontairement à la réparation du clocher qui menaçait ruine ; plusieurs moines y aidèrent par des cotisations particulières. L'aumônier, frère de Corgoloin, et le cellérier Robert de Sainte-Hélène, versèrent, sur le produit de leurs revenus, vingt livres dijonnaises, et obtinrent la fondation d'une messe quotidienne à partir du jour de leur mort [2]. La reconstruction du cloître eut lieu par les mêmes moyens, avec les agrandissements que nécessitait la vie séparée des moines.

Guillaume eut à se défendre plusieurs fois contre les tracasseries des ducs et des seigneurs de Bourgogne, dont les propriétés avoisinaient celles de l'abbaye : les comtes

des sentiments de justice ou de piété, ne respectait pas assez les monastères pour les enrichir ou les prendre sous son patronage, il était rare qu'elle ne leur portât pas assez d'envie pour ne pas tenter des envahissements sur leurs biens. La terre, dont la possession exclusive commençait à lui échapper par suite des affranchissements et des dettes contractées soit à la croisade, soit à l'intérieur, lui semblait assez mal placée sous la crosse d'un abbé. Un suzerain en froc lui inspirait plus de jalousie que de crainte, et les droits qui n'étaient point abrités sous la sauvegarde de l'épée méritaient à peine ce nom à ses yeux. D'autres fois, faisant céder des motifs d'intérêt personnel à des considérations de vanité et de bienfaisance mal entendue, elle dépouillait une abbaye étrangère pour en doter une autre placée sur ses domaines; les comtes de Chalon cherchaient ainsi à enrichir, aux dépens de Saint-Martin, la Ferté-sur-Grosne qu'ils avaient fondée.[1]

Contre ces violences, les abbés n'avaient d'autre défense que des concessions amiables ou des actes de *pariage*. Ces actes consistaient à céder une partie des revenus d'une propriété contestée ou envahie à un seigneur capable de la défendre, et dont la protection constituait le droit désigné sous le nom d'*avouerie* ou de *mainbournie*. Ces actes de pariage, accompagnés de stipulations variant à l'infini, conféraient ordinairement aux avoués des droits de justice, des redevances en nature, des servitudes sur les hommes et les terres. A la faveur

[1] Charte n° 15.

du régime féodal, les charges d'avoués se convertirent en fiefs recherchés par les familles nobles, transmis héréditairement, cessibles à prix d'argent, et subdivisés souvent plus qu'il ne convenait aux intérêts des monastères. Créés pour soutenir ces derniers soit à main armée, soit avec le secours des tribunaux séculiers, les avoués en devinrent souvent les premiers ennemis. Personne ne les opprimait davantage et ne se montrait plus exigeant à leur égard que ces dangereux protecteurs. De là entr'eux et les couvents des conventions toujours mobiles et renouvelables à la volonté de chaque nouveau titulaire.

L'abbé Guillaume associa ainsi, en 1236, Robert, évêque de Clermont, et après sa mort le duc de Bourgogne, au droit de garde et de protection de la terre de Marmagne, à l'exception du fief occupé par Barthélemy de Favert, du prieuré, de l'église, des dîmes, du four, d'un pré et des moulins.

En dehors de ces réserves, les revenus, la justice, les droits seigneuriaux de la terre de Marmagne étaient communs au duc et à l'abbé. Ils s'étaient réciproquement interdit d'en distraire un seul serf et d'y retenir ceux venus d'ailleurs. S'il se commettait un délit en l'absence de leurs représentants, celui qui se trouvait présent pouvait recevoir les dénonciations et accepter caution provisoire, mais il ne pouvait poursuivre et juger l'affaire

entrer dans la communauté; le prieur et le prévôt se jurèrent mutuellement fidélité, et s'engagèrent à respecter réciproquement les droits de leurs seigneurs.

A ces conditions, le duc s'engageait à tenir sous son patronage et sous sa garde la terre de Marmagne, ses habitants et tous les droits de l'abbaye, sans pouvoir jamais aliéner cette terre ni en céder le revenu à personne, même pour un temps déterminé. Le fort de Marmagne étant encore, comme les donjons du Xe siècle, entouré de fossés et d'une simple palissade en bois, le duc exigea qu'en cas de suppression de cette clôture, les moines fissent construire à leurs frais les parapets et le tablier du pont-levis; dans le cas où il aurait voulu y bâtir une forteresse en pierres, il ne pouvait contraindre les moines à lui fournir des corvées. [1]

Béatrix, comtesse de Chalon, était en différend avec Guillaume au sujet de la distinction de leurs serfs, habitant douze manses appelées Comtaut, près du prieuré de Chenôves. Son prévôt, confondant sans cesse par erreur ou à dessein ceux de sa suzeraine avec ceux de l'abbaye, inquiétait ces derniers par des taxations arbitraires. Malgré son caractère altier et les vexations qui l'avaient rendue redoutable à l'église de Chalon, la comtesse reconnut qu'elle ne devait lever sur les serfs de Saint-Martin que trente sous à carnaval, et trente autres au moment de la foire de Chalon. Les manses en friche et sans tenanciers restaient à la discrétion du prieur, qui devait les donner à cens aussitôt qu'il se présentait des colons.

[1] Charte n° 41.

Sur son refus, ou sur un simple retard de sa part, le prévôt de la comtesse pouvait en disposer lui-même. Le clos des moines et leurs autres vignes étaient francs de toute redevance (1236). [1]

Le comte Jean de Chalon, fils de Béatrix, tomba quelques années après en contestation avec Saint-Martin au sujet de leurs droits mutuels sur les terres et les hommes de Chenôves et de Bragny. Il fut convenu entre les parties que Bragny, Chenôves et leurs dépendances seraient placés sous la protection du comte de Chalon. Le droit de *parée* (consistant à héberger le seigneur dans ses visites) possédé par le comte sur la terre et les hommes de Bragny, fut converti en une redevance annuelle de sept livres des foires de Souvigny, payables avant le mois de novembre. Le prévôt de Charolles, son officier, devait se faire remettre, par chaque homme de Bragny possédant un attelage de bœufs, un bichet de seigle, mesure du pays, et par ceux qui possédaient des maisons et point de bœufs, un demi-bichet. Les habitations situées dans l'enceinte de Bragny, restaient sujettes comme par le passé au service militaire du comte. Les habitations du dehors ne l'étaient qu'en cas d'appel général de toute la terre, lorsque le ban et l'arrière-ban étaient convoqués. Le prieur de Bragny, devait fournir au comte des chars pour le transport de ses vins dans l'intérieur du comté.

amendes provenant de confiscations de ce genre se partageaient par moitié entre le prieur et le comte. Celui-ci envoyait à Bragny un représentant pour toucher sa moitié, sans pouvoir toutefois y entretenir un prévôt ou un sergent. Les amendes prononcées pour délits commis dans la maison du prieur, dans le prieuré, dans son enceinte, dans son pourprix, appartenaient exclusivement au prieur, excepté en cas d'homicide : alors elles devenaient communes. Le comte s'en référa, pour Chenôves, à l'accord déjà fait avec sa mère Béatrix, en y ajoutant toutefois que les moines seraient libres de charrier partout où ils le voudraient leur vin et leur blé sans opposition, et que le prieur de Chenôves, ainsi que les habitants, auraient droit d'usage, comme par le passé, dans les bois de Bragny. La justice de Chenôves était réservée également au prieur ; il ne la partageait que dans les cas d'homicide ou de mutilation de membres. Toutes les fois que le comte ou ses successeurs rendraient hommage au sujet de ces droits à l'abbé de Saint-Martin, cet abbé était tenu de leur payer sept livres, dont cent sous prélevables sur les hommes de Bragny, et quarante sur ceux de Chenôves. A ces conditions, le prieuré et les moines pouvaient demeurer en repos et en liberté ; le comte les prenait sous sa sauvegarde et sa défense (1232). [1]

Ces transactions, conclues après de grandes et de longues difficultés, étaient à peine signées, qu'un différend d'une nouvelle espèce s'éleva entre l'abbaye et le *maître, et les frères tant lépreux qu'en santé* de la lépro-

[1] Charte n° 47.

serie d'Avallon. Quelques terres du prieuré leur avaient été données à cens, sous la condition de rendre un tiers des récoltes. Ces *tierces* n'étant pas exactement payées, les moines de Saint-Martin prétendirent rentrer dans leurs possessions, et les cultiver à leurs frais et convenances Un partage intervint, en vertu duquel un tiers de ces terres rentra dans la propriété de l'abbaye; les deux autres restèrent aux lépreux, passibles seulement d'une redevance de douze deniers payables à la Saint-Remi. Ils cédèrent, à perpétuité, deux arpents entre l'étang d'Avallon et le chemin d'Agneot, et s'engagèrent à ne rien acquérir dorénavant sans le consentement des moines (1232). [1]

Sous les fossés du château de Cussy-la-Colonne, possédé par Philippe d'Antigny, s'étendaient des terres appartenant à l'abbaye. Les habitants du château s'en étaient approprié une assez grande partie. Le château lui-même était soumis à une rente de trois sous au profit du monastère. Philippe consentit à reconnaître cette dette et à relâcher ces usurpations, mais à la condition que les religieux lui céderaient à Cussy une maison dans laquelle il s'engageait d'ailleurs à entretenir à ses frais deux religieux, sauf le vêtement que l'abbaye devait leur

mort duquel le tout devait revenir à Saint-Martin. Il accorda aux deux moines l'entrée de son château et de sa chapelle pour y célébrer l'office divin. Hugues de Pagny, son frère, qui confirma ce traité, nourrissait lui-même deux religieux dans sa maison de Cussy-le-Châtel, suivant un usage fréquent parmi les seigneurs (1241). [1]

A côté de ces transactions complexes, consenties dans un but d'intérêt et de protection réciproques, les donations continuent et reçoivent des croisades une impulsion nouvelle. Hugues de Ternan, afin d'obtenir sa sépulture à Saint-Martin et des prières pour le salut de son âme et de celle d'Agnès sa femme, donne sa vigne de Vau-Bertrand, sise à Verrière, et laisse d'abondantes aumônes à plusieurs églises du Morvan [2]. Plus tard, prenant la croix, il se recommande aux prières de l'abbaye par de nouvelles libéralités. Hugues de la Tour imite ces dispositions, et prend aussi la croix. Eudes de Sully, chanoine d'Autun, partant pour la Terre sainte, lègue, entr'autres dons, quarante livres dijonnaises, afin de faciliter l'acquisition du champ de la Pierre de Saint-Martin, dans la paroisse d'Agneot près Avallon. [3]

Eudes, maire [4] de Marey, et Sarrone ou Sara sa femme, donnent le quart leur appartenant dans la terre de Marey, propriété indivise entr'eux et l'abbaye. Il fut stipulé que

[1] Pérard, p. 447-448.

[2] Charte n° 52.

[3] Charte n° 38.

[4] C'était un agent qui réunissait à l'administration des terres, l'exercice de la justice. [V. Du Cange, au mot *major*.]

si la femme demeurait veuve sans enfants ou se consacrait à la vie religieuse, ses biens personnels appartiendraient au couvent, qui lui desservirait une *prébende de pain et de vin,* comme à un moine, aussi longtemps qu'elle resterait sur ses domaines et sous sa juridiction (1246). [1]

Jean, chevalier, seigneur de Châtillon-en-Bazois, abandonne aux religieux de Saint-Martin, pour l'anniversaire de son père et de sa mère, la justice et juridiction, les cens et coutumes possédées par lui sur le Meix, finage et territoire d'Urcey, voisin de la terre de Bunas appartenant à l'abbaye. Ces cens et coutumes consistaient en deux minots d'avoine, une *trousse de foin,* trois sous, trois deniers, un septier de vin, quatre charrois de six bœufs chacun, avec les collectes et les tailles. Il leur cède également le fief tenu à Urcey par la veuve de Guy de Digoine, chevalier, et dans lequel les filles ne pouvaient se marier, ni les fils embrasser l'état ecclésiastique sans le consentement dudit sieur de Châtillon. Il leur abandonne la justice de la terre de Marzy, s'engage à ne rien réclamer des coutumes, censives, hommes et revenus possédés par les religieux à Montchamois, Vauzelles, Abbon, Marzy, Lougrand et Mont-du-Bois, *Monte de Bosco* (1258). [2]

Des contrats d'une autre nature occupaient encore la

embarrassés par suite de guerres, de dépenses de luxe, de débauches ou de départ pour la croisade, se voyaient dans la nécessité d'engager leurs terres ou de les aliéner. Ils préféraient les vendre ou les engager à des couvents, parce qu'ils espéraient y trouver du moins un avantage spirituel [1], et que surtout ils avaient la certitude d'être payés sans être obligés d'en venir à des réclamations à main armée, comme il arrivait souvent avec leurs pairs. Les abbayes, sagement administrées et possédant des fonds de réserve, étaient leur ressource en pareils moments, et les abbés des banquiers prêtant à des conditions moins onéreuses que les Juifs et les Cahorsins [2]. Citons-en quelques exemples.

Guy d'Arroux, chanoine de Beaune et d'Avallon, poussé par des membres de sa famille, pour le compte desquels il agissait peut-être, avait engagé à l'abbaye, moyennant un prêt de cinquante livres parisis, sa maison d'Arroux avec ses dépendances, ses prés, situés sur l'Arroux et l'*Ascorron*, et en général toutes ses propriétés en ce lieu. Parmi elles se trouvait l'ancien étang du duc, mentionné sous le vierg Raynald, et tombé depuis en domaine privé [3]. N'ayant pu se libérer, il vendit le tout à Guillaume de Loges, chevalier, qui le revendit lui-même à l'abbaye de Saint-Martin, au prix de vingt-neuf livres parisis, avec les hommes de Champ-Chauvain et le mou-

[1] Hurter. — Tableau des Institutions de l'Eglise, t. II, p. 134.

[2] Banquiers ainsi nommés de la ville de Cahors en Languedoc, où le commerce de l'argent par des chrétiens avait pris naissance.

[3] Charte n° 53.

lin de *Tarogne*, attaché autrefois à la *Viérie d'Autun*[1]. L'abbaye céda en outre à Guillaume de Loges, sa vie durant et celle de sa femme, le prieuré du Feste, près Arnay-le-Duc, à la condition d'y entretenir deux moines. Cette vente devait être ratifiée par le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient possédé autrefois une partie des propriétés de l'Arroux (1245-1248).

Henri de Brancion, seigneur complètement ruiné par suite de la croisade, et qui vendait de tous côtés ses propriétés au duc de Bourgogne et aux abbayes, fut obligé de recourir à la bourse de l'abbé de Saint-Martin, qui lui avança quatre cent quarante livres viennoises[2]. Il engagea la terre de Thil-sur-Arroux, châtellenie importante défendue par une forteresse, avec les villages de Demitry, Chavigny et Souves, ainsi que leurs hommes et jusqu'aux habitants du château. Il prêta hommage à l'abbé, et promit de faire ratifier cet engagement par Regnault et Elisabeth de Semur, de qui il relevait (1249). Le remboursement des quatre cents livres s'opérant lentement, Pierre Charvot, prévôt d'Uchon, et Morel Piaux de Luzy, se constituèrent caution de Jean de Chastel-Vilain, seigneur de Luzy, héritier de Henri de Brancion, pour une partie de la somme prêtée à ce der-

prunts, cautionna cet engagement, et plus tard cette terre resta définitivement à Saint-Martin, faute par les débiteurs de se libérer. [1]

Guy de Ville-Arnoul, chevalier, emprunte à l'abbé de Saint-Martin la somme de quatre cents livres. Dans l'impossibilité de s'acquitter autrement, il lui vendit, pour cent livres, la justice haute et basse sur les terres qu'il possédait à Sommant, Tavernay, la Celle, Monthelon, sur sa maison de Lépanneau, et devint dès lors tenancier de l'abbé, à qui il rendit hommage comme à son suzerain. [2]

La prospérité de l'abbaye, les soins éclairés donnés par Guillaume à sa direction, étaient un motif pour attirer sur elle comme sur lui l'attention et la bienveillance des souverains pontifes. Il sut mettre à profit ces dispositions dans l'intérêt de sa maison et dans l'intérêt de sa personne : il en accrut d'autant les immunités de l'une et la dignité de l'autre. A sa sollicitation, le pape Innocent IV, au concile de Lyon en 1245, et plus tard Alexandre IV, renoncèrent à prélever sur Saint-Martin ces droits de *procuration*[3], qui représentaient les charges et les dépenses auxquelles étaient astreintes les églises vis-à-vis des évêques et des papes, dans les visites qu'elles recevaient d'eux, droit moitié féodal et moitié ecclésiastique, analogue aux droits seigneuriaux de parée et de gîte. Ces droits, étendus à toute la chrétienté par la cour

[1] Notes manuscrites des archives de l'Evêché d'Autun.
[2] Charte n° 74.
[3] Charte n°s 54 et 55.

lin de *Tarogne*, attaché autrefois à la *Viérie d'Autun*[1]. L'abbaye céda en outre à Guillaume de Loges, sa vie durant et celle de sa femme, le prieuré du Feste, près Arnay-le-Duc, à la condition d'y entretenir deux moines. Cette vente devait être ratifiée par le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient possédé autrefois une partie des propriétés de l'Arroux (1245-1248).

Henri de Brancion, seigneur complètement ruiné par suite de la croisade, et qui vendait de tous côtés ses propriétés au duc de Bourgogne et aux abbayes, fut obligé de recourir à la bourse de l'abbé de Saint-Martin, qui lui avança quatre cent quarante livres viennoises[2]. Il engagea la terre de Thil-sur-Arroux, châtellenie importante défendue par une forteresse, avec les villages de Demitry, Chavigny et Souves, ainsi que leurs hommes et jusqu'aux habitants du château. Il prêta hommage à l'abbé, et promit de faire ratifier cet engagement par Regnault et Elisabeth de Semur, de qui il relevait (1249). Le remboursement des quatre cents livres s'opérant lentement, Pierre Charvot, prévôt d'Uchon, et Morel Piaux de Luzy, se constituèrent caution de Jean de Chastel-Vilain, seigneur de Luzy, héritier de Henri de Brancion, pour une partie de la somme prêtée à ce der-

prunts, cautionna cet engagement, et plus tard cette terre resta définitivement à Saint-Martin, faute par les débiteurs de se libérer. [1]

Guy de Ville-Arnoul, chevalier, emprunte à l'abbé de Saint-Martin la somme de quatre cents livres. Dans l'impossibilité de s'acquitter autrement, il lui vendit, pour cent livres, la justice haute et basse sur les terres qu'il possédait à Sommant, Tavernay, la Celle, Monthelon, sur sa maison de Lépanneau, et devint dès lors tenancier de l'abbé, à qui il rendit hommage comme à son suzerain. [2]

La prospérité de l'abbaye, les soins éclairés donnés par Guillaume à sa direction, étaient un motif pour attirer sur elle comme sur lui l'attention et la bienveillance des souverains pontifes. Il sut mettre à profit ces dispositions dans l'intérêt de sa maison et dans l'intérêt de sa personne : il en accrut d'autant les immunités de l'une et la dignité de l'autre. A sa sollicitation, le pape Innocent IV, au concile de Lyon en 1245, et plus tard Alexandre IV, renoncèrent à prélever sur Saint-Martin ces droits de *procuration*[3], qui représentaient les charges et les dépenses auxquelles étaient astreintes les églises vis-à-vis des évêques et des papes, dans les visites qu'elles recevaient d'eux, droit moitié féodal et moitié ecclésiastique, analogue aux droits seigneuriaux de parée et de gîte. Ces droits, étendus à toute la chrétienté par la cour

[1] Notes manuscrites des archives de l'Evêché d'Autun.
[2] Charte n° 74.
[3] Charte n°s 54 et 55.

lin de *Tarogne*, attaché autrefois à la *Viérie d'Autun*[1]. L'abbaye céda en outre à Guillaume de Loges, sa vie durant et celle de sa femme, le prieuré du Feste, près Arnay-le-Duc, à la condition d'y entretenir deux moines. Cette vente devait être ratifiée par le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient possédé autrefois une partie des propriétés de l'Arroux (1245-1248).

Henri de Brancion, seigneur complètement ruiné par suite de la croisade, et qui vendait de tous côtés ses propriétés au duc de Bourgogne et aux abbayes, fut obligé de recourir à la bourse de l'abbé de Saint-Martin, qui lui avança quatre cent quarante livres viennoises[2]. Il engagea la terre de Thil-sur-Arroux, châtellenie importante défendue par une forteresse, avec les villages de Demitry, Chavigny et Souves, ainsi que leurs hommes et jusqu'aux habitants du château. Il prêta hommage à l'abbé, et promit de faire ratifier cet engagement par Regnault et Elisabeth de Semur, de qui il relevait (1249). Le remboursement des quatre cents livres s'opérant lentement, Pierre Charvot, prévôt d'Uchon, et Morel Piaux de Luzy, se constituèrent caution de Jean de Chastel-Vilain, seigneur de Luzy, héritier de Henri de Brancion, pour une partie de la somme prêtée à ce der-

prunts, cautionna cet engagement, et plus tard cette terre resta définitivement à Saint-Martin, faute par les débiteurs de se libérer. [1]

Guy de Ville-Arnoul, chevalier, emprunte à l'abbé de Saint-Martin la somme de quatre cents livres. Dans l'impossibilité de s'acquitter autrement, il lui vendit, pour cent livres, la justice haute et basse sur les terres qu'il possédait à Sommant, Tavernay, la Celle, Monthelon, sur sa maison de Lépanneau, et devint dès lors tenancier de l'abbé, à qui il rendit hommage comme à son suzerain. [2]

La prospérité de l'abbaye, les soins éclairés donnés par Guillaume à sa direction, étaient un motif pour attirer sur elle comme sur lui l'attention et la bienveillance des souverains pontifes. Il sut mettre à profit ces dispositions dans l'intérêt de sa maison et dans l'intérêt de sa personne : il en accrut d'autant les immunités de l'une et la dignité de l'autre. A sa sollicitation, le pape Innocent IV, au concile de Lyon en 1245, et plus tard Alexandre IV, renoncèrent à prélever sur Saint-Martin ces droits de *procuration*[3], qui représentaient les charges et les dépenses auxquelles étaient astreintes les églises vis-à-vis des évêques et des papes, dans les visites qu'elles recevaient d'eux, droit moitié féodal et moitié ecclésiastique, analogue aux droits seigneuriaux de parée et de gîte. Ces droits, étendus à toute la chrétienté par la cour

[1] Notes manuscrites des archives de l'Evêché d'Autun.

[2] Charte n° 74.

[3] Charte n°s 54 et 55.

lin de *Tarogne*, attaché autrefois à la *Viérie d'Autun*[1]. L'abbaye céda en outre à Guillaume de Loges, sa vie durant et celle de sa femme, le prieuré du Feste, près Arnay-le-Duc, à la condition d'y entretenir deux moines. Cette vente devait être ratifiée par le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient possédé autrefois une partie des propriétés de l'Arroux (1245-1248).

Henri de Brancion, seigneur complètement ruiné par suite de la croisade, et qui vendait de tous côtés ses propriétés au duc de Bourgogne et aux abbayes, fut obligé de recourir à la bourse de l'abbé de Saint-Martin, qui lui avança quatre cent quarante livres viennoises[2]. Il engagea la terre de Thil-sur-Arroux, châtellenie importante défendue par une forteresse, avec les villages de Demitry, Chavigny et Souves, ainsi que leurs hommes et jusqu'aux habitants du château. Il prêta hommage à l'abbé, et promit de faire ratifier cet engagement par Regnault et Elisabeth de Semur, de qui il relevait (1249). Le remboursement des quatre cents livres s'opérant lentement, Pierre Charvot, prévôt d'Uchon, et Morel Piaux de Luzy, se constituèrent caution de Jean de Chastel-Vilain, seigneur de Luzy, héritier de Henri de Brancion, pour une partie de la somme prêtée à ce der-

prunts, cautionna cet engagement, et plus tard cette terre resta définitivement à Saint-Martin, faute par les débiteurs de se libérer. [1]

Guy de Ville-Arnoul, chevalier, emprunte à l'abbé de Saint-Martin la somme de quatre cents livres. Dans l'impossibilité de s'acquitter autrement, il lui vendit, pour cent livres, la justice haute et basse sur les terres qu'il possédait à Sommant, Tavernay, la Celle, Monthelon, sur sa maison de Lépanneau, et devint dès lors tenancier de l'abbé, à qui il rendit hommage comme à son suzerain. [2]

La prospérité de l'abbaye, les soins éclairés donnés par Guillaume à sa direction, étaient un motif pour attirer sur elle comme sur lui l'attention et la bienveillance des souverains pontifes. Il sut mettre à profit ces dispositions dans l'intérêt de sa maison et dans l'intérêt de sa personne : il en accrut d'autant les immunités de l'une et la dignité de l'autre. A sa sollicitation, le pape Innocent IV, au concile de Lyon en 1245, et plus tard Alexandre IV, renoncèrent à prélever sur Saint-Martin ces droits de *procuration*[3], qui représentaient les charges et les dépenses auxquelles étaient astreintes les églises vis-à-vis des évêques et des papes, dans les visites qu'elles recevaient d'eux, droit moitié féodal et moitié ecclésiastique, analogue aux droits seigneuriaux de parée et de gîte. Ces droits, étendus à toute la chrétienté par la cour

[1] Notes manuscrites des archives de l'Evêché d'Autun.

[2] Charte n° 74.

[3] Charte n°s 54 et 55.

lin de *Tarogne*, attaché autrefois à la *Viérie d'Autun*[1]. L'abbaye céda en outre à Guillaume de Loges, sa vie durant et celle de sa femme, le prieuré du Feste, près Arnay-le-Duc, à la condition d'y entretenir deux moines. Cette vente devait être ratifiée par le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient possédé autrefois une partie des propriétés de l'Arroux (1245-1248).

Henri de Brancion, seigneur complètement ruiné par suite de la croisade, et qui vendait de tous côtés ses propriétés au duc de Bourgogne et aux abbayes, fut obligé de recourir à la bourse de l'abbé de Saint-Martin, qui lui avança quatre cent quarante livres viennoises[2]. Il engagea la terre de Thil-sur-Arroux, châtellenie importante défendue par une forteresse, avec les villages de Demitry, Chavigny et Souves, ainsi que leurs hommes et jusqu'aux habitants du château. Il prêta hommage à l'abbé, et promit de faire ratifier cet engagement par Regnault et Elisabeth de Semur, de qui il relevait (1249). Le remboursement des quatre cents livres s'opérant lentement, Pierre Charvot, prévôt d'Uchon, et Morel Piaux de Luzy, se constituèrent caution de Jean de Chastel-Vilain, seigneur de Luzy, héritier de Henri de Brancion, pour une partie de la somme prêtée à ce dernier. Jean de Chastel-Vilain, réduit lui-même aux em-

prunts, cautionna cet engagement, et plus tard cette terre resta définitivement à Saint-Martin, faute par les débiteurs de se libérer. [1]

Guy de Ville-Arnoul, chevalier, emprunte à l'abbé de Saint-Martin la somme de quatre cents livres. Dans l'impossibilité de s'acquitter autrement, il lui vendit, pour cent livres, la justice haute et basse sur les terres qu'il possédait à Sommant, Tavernay, la Celle, Monthelon, sur sa maison de Lépanneau, et devint dès lors tenancier de l'abbé, à qui il rendit hommage comme à son suzerain. [2]

La prospérité de l'abbaye, les soins éclairés donnés par Guillaume à sa direction, étaient un motif pour attirer sur elle comme sur lui l'attention et la bienveillance des souverains pontifes. Il sut mettre à profit ces dispositions dans l'intérêt de sa maison et dans l'intérêt de sa personne : il en accrut d'autant les immunités de l'une et la dignité de l'autre. A sa sollicitation, le pape Innocent IV, au concile de Lyon en 1245, et plus tard Alexandre IV, renoncèrent à prélever sur Saint-Martin ces droits de *procuration*[3], qui représentaient les charges et les dépenses auxquelles étaient astreintes les églises vis-à-vis des évêques et des papes, dans les visites qu'elles recevaient d'eux, droit moitié féodal et moitié ecclésiastique, analogue aux droits seigneuriaux de parée et de gîte. Ces droits, étendus à toute la chrétienté par la cour

[1] Notes manuscrites des archives de l'Evêché d'Autun.
[2] Charte n° 74.
[3] Charte n°s 54 et 55.

de Rome, à raison de sa suprématie universelle et de la nécessité où elle pouvait être d'envoyer partout des légats ou des représentants, étaient prélevés par un dignitaire ou un envoyé muni d'une commission spéciale à cet effet. Cette perception, tantôt arbitraire et tantôt fixe, suivant les besoins de l'Eglise ou la volonté des papes, constituait un bénéfice; elle était ordinairement confiée à un haut titulaire, qui souvent s'en débarrassait lui-même sur un remplaçant à gages, et se réservait une somme fixe sur son produit. Cette immunité, pas plus que d'autres, ne plaisait beaucoup à l'évêque d'Autun ou à ses représentants, dont elle pouvait réduire les remises. Elle n'empêcha pas, en 1298, Henri de Villars, archevêque de Lyon, administrateur du diocèse d'Autun pendant la vacance, et autorisé à lever dans toute la province le tribut des provisions, de le réclamer à l'abbaye et au prieuré d'Avallon. Elle n'empêcha pas non plus, seize ans plus tard, un de ses successeurs de lancer une excommunication contre les moines et leurs gens de Granges et de Chenôves, à raison de leur refus de l'acquitter. Il ne fut pas difficile d'obtenir, dans l'un et l'autre cas, la renonciation à des prétentions si mal fondées, et la levée d'une excommunication qui n'était qu'un acte de dépit. [1]

Guillaume obtint du même pape Alexandre IV le droit

appelé du nom de prélat, se plaçant ainsi de la manière la plus éclatante sur le pied d'égalité avec les évêques, et donnant un démenti au titre qu'il prenait en tête de ses chartes : ***Minister humilis monasterii.*** [1]

Ces distinctions honorifiques, hautement réprouvées par saint Bernard, repoussées par plusieurs évêques comme incompatibles avec le vœu d'humilité, après avoir été accordées d'abord par les papes en récompense de services rendus à l'Eglise ou en témoignage d'estime particulière pour des chefs d'Ordre, pour des abbés d'un talent ou d'un caractère éminent, avaient fini par devenir d'un usage général au XIIe siècle, et plusieurs avaient obtenu à prix d'argent ce qui n'aurait jamais été accordé à leur seul mérite. Ces concessions, faites à des abbayes situées dans l'enceinte ou dans le voisinage d'une ville épiscopale, manquaient rarement d'exciter la jalousie des évêques. Ils ne voyaient pas sans peine s'élever à côté d'eux des dignitaires revêtus des mêmes prérogatives, possédant des richesses souvent supérieures et, par les nombreuses dépendances de leurs abbayes, dirigeant en quelque sorte un diocèse dans leur diocèse. C'était un nouvel élément de discorde entre les évêques et les abbés, qui étaient déjà en guerre au sujet de l'exemption des monastères. Ceux-ci cherchaient à en tirer un appui en faveur de leur indépendance ; ceux-là y trouvaient un motif de plus pour l'attaquer. [2]

[1] Dans le calendrier d'un Antiphonaire manuscrit de Saint-Martin, on lisait à la date du décès de Guillaume : *Hic importavit pontificatia.*

[2] V. Hurter, t. II, p. 238.

L'abbaye de Saint-Martin l'éprouva bientôt. Quoique de siècle en siècle ses franchises eussent été renouvelées d'une manière assez formelle par des bulles pontificales, l'évêque d'Autun paraissait disposé moins que jamais à les reconnaître. Gérard de la Roche de Beauvoir, de la famille de Chastellux, saisit la première occasion d'humilier l'abbé qu'on venait d'égaler à lui : il surprit à la bonne foi du souverain pontife des lettres confirmant en sa faveur les droits de visite, de correction et de prédication dans l'abbaye, les représentant comme un usage depuis longtemps établi, et se taisant avec soin sur le privilége primitif auquel ils étaient contraires. L'abbé repoussa ces prétentions avec énergie; il réclama au souverain pontife, qui commit l'abbé de Saint-Martin de Nevers pour examiner le litige. Sur son rapport favorable, le pape annula coup sur coup, dans le même mois, les décisions rendues dans l'ignorance des faits de la cause. Un traité fut conclu par l'intermédiaire de Jean, cardinal de Saint-Laurent, et de Hugues, cardinal de Sainte-Sabine [1]. L'évêque renonçait à visiter l'abbaye, à y prêcher et porter la correction en temps ordinaire. Il renonçait à s'immiscer dans l'élection de l'abbé, sauf à la confirmer ou à l'infirmer après le choix des moines, sauf aussi à lui donner sa bénédiction hors de la clôture, et à recevoir sa profession dans l'église d'Autun. Il se

mer, dans le cours de cette visite, ce qui lui paraîtrait irrégulier. Ce droit de correction emportait avec lui le droit d'interdire, de suspendre, d'excommunier les moines ou l'abbé. Il ne pouvait se prolonger au-delà d'une seule journée. Il ne permettait pas à l'évêque de passer la nuit et de prendre aucun repas dans l'abbaye. L'évêque, et pour lui l'archidiacre et l'archiprêtre d'Autun, étaient exclus du droit de *présenter* à la dignité d'abbé et aux offices claustraux, de convoquer le peuple dans l'enceinte de la clôture, et d'exercer aucune fonction de leur ministère avant ou après la visite.

En compensation, l'abbé et les moines consentirent à porter devant le tribunal épiscopal les procès survenus entr'eux. Si l'abbé, cité à la requête de ses moines, faisait défaut ou refusait de se soumettre à la sentence, il pouvait être suspendu de la célébration de l'office divin. Si c'était au contraire le couvent qui ne comparût pas, l'interdiction le privait de la célébration solennelle et à haute voix, de l'office qui devait alors se réciter à voix basse, les portes fermées, excepté aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de Saint-Martin. Si le différend existait entre le prieur et les moines, l'excommunication était applicable aux uns et aux autres.

Là se bornait la juridiction de l'évêque et de son official. Ils ne pouvaient évoquer de leur propre autorité aucune cause du monastère; ils ne pouvaient, dans aucune de celles portées devant eux, prononcer d'autres peines que celles que nous venons de citer; encore même l'appel était-il ouvert aux moines, si la sentence leur paraissait trop sévère.

élevaient sur son indépendance et sur sa direction spirituelle les mêmes prétentions que les seigneurs sur ses domaines. Le choix des moines tomba sur Michel de Meurseaut, prieur du Feste, dont la famille donnait à la même époque un chanoine à l'église de Chalon et un moine à Saint-Martin. Il ne serait pas resté trop au-dessous de sa tâche, s'il faut en juger, par la vénération attachée à son souvenir, et la qualification qui lui a été donnée par un de ses successeurs : *Abbas felicissimæ recordationis et bonæ memoriæ.*

Son élection fournit à Girard de Beauvoir l'occasion de renouveler les tracasseries qui avaient été déjà, de la part du souverain pontife, l'objet d'une décision si ferme. Le prélat avait à cœur la question des ornements pontificaux. Dans l'impossibilité d'annuler ces prérogatives, il s'efforça, autant qu'il était en lui, d'en suspendre l'effet : il protesta de rechef en refusant nettement de bénir le nouvel abbé. Celui-ci se pourvut en cour de Rome. Sans chercher davantage à vaincre l'obstination de l'évêque d'Autun, le pape conféra à celui de Nevers de pleins pouvoirs pour le substituer dans cette circonstance. Il autorisa d'ailleurs Michel à user des ornements pontificaux même avant la bénédiction. L'abbé fit reconnaître ce privilége par les évêques de Nevers et de Chalon,

jettent quelque lumière sur la vie intérieure de l'abbaye. Elle était alors à une époque intermédiaire entre l'âge ascétique et l'âge du relâchement. Les désordres qui avaient signalé le passage de Norgaud, avaient fait place à des mœurs plus régulières et plus tranquilles. Il était évident que la longue administration de Guillaume avait été réparatrice, et que s'il n'avait pas négligé les affaires, il n'avait pas non plus laissé tomber la piété en oubli. Il était rare, du reste, que ces deux ordres de faits ne marchassent ensemble et ne se prêtassent un mutuel appui. L'influence des chapitres généraux n'avait pas été certainement sans résultats favorables. C'était un caractère propre aux institutions monastiques de trouver, dans leur vitalité même, un prompt remède aux blessures qui leur étaient faites par des ennemis étrangers ou par des vices intérieurs. Il suffisait de quelques années d'une direction exemplaire pour élever le niveau des mœurs religieuses ; il suffisait de quelques années de négligence pour les laisser retomber au même point ou plus bas encore, entraînées qu'elles étaient par le poids des passions rattachées désormais à un seul mobile, celui de la propriété ; mais jusque-là du moins, cette propriété était restée intacte, et à côté d'elle, malgré elle, une partie des anciennes prescriptions.

Si les rudes observances des premiers Bénédictins, si ces miracles de mortification, que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, avaient disparu à la faveur d'une existence plus opulente, on conservait néanmoins des abstinences sévères et une sobriété dans la nourriture et le vêtement, qui témoignaient d'un reste de respect pour une règle avec laquelle on avait admis des accommode-

ments. Sous Guillaume II, sous Michel et sous son successeur, les veilles, les offices de la nuit, l'ordre des divers exercices religieux, étaient encore fidèlement observés. Si les moines, trouvant le régime du carême trop frugal, avaient obtenu le supplément d'un hareng durant cinq jours de la semaine [1], et de treize septiers de vin pour toute la durée de la sainte quarantaine [2]; si, pour le vêtement, ils s'étaient fait donner une pelisse chaque année, tandis que jusque-là on ne la donnait que tous les deux ans [3], ces adoucissements et d'autres semblables ne faisaient qu'alléger l'abstinence et la pauvreté sans les détruire. Les aliments étaient maigres durant toute l'année; les œufs [4] formaient une exception réservée aux jours de la célébration des anniversaires; encore les moines, sous l'abbé Pierre, consentirent-ils à y renoncer durant cinq années consécutives, pour aider à payer quelques dettes du monastère. Les repas, composés habituellement d'une livre de pain, de poisson, de légumes cuits et de fruits, se prenaient, l'un à midi, l'autre le soir avant la fin du jour. Le silence le plus profond était observé pendant leur durée. On employait, pour se faire

[1] Charte n° 59.

comprendre, les signes manuels recommandés par la règle de saint Benoît, et transcrits à la suite de tous les statuts particuliers des monastères [1]. Suivant cette même règle, chaque moine était chargé alternativement de préparer les aliments et de veiller au service de la cuisine, afin de maintenir intact le précepte du service mutuel dans un exercice où l'*on acquiert*, dit saint Benoît, *plus de mérite et de charité*. Il était interdit de prendre aucune nourriture hors des repas, même en temps de jeûne, si ce n'est de l'eau.

La prière, ce soutien spirituel de la discipline, reçut sous Michel un nouveau développement. Il multiplia les associations régnant entre son abbaye et presque toutes celles de la Bourgogne au sujet des offices des morts. Il établit une pieuse et nouvelle coutume destinée au soulagement des frères décédés. Elle consistait, à la mort de chaque moine de Saint-Martin et des prieurés de Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Saulge, Anzy, Commagny, Avallon, à donner, depuis le jour du décès jusqu'à la fin de l'année et dans le lieu même du décès, une prébende de vivres à un prêtre tenu de célébrer la messe à l'intention du défunt. Cet usage persista jusqu'à l'établissement de la congrégation de Saint-Maur, qui le remplaça par les prières habituelles.

De temps à autre, comme ses prédécesseurs, Michel avait à soutenir des différends avec la noblesse et notam-

[1] V. sur l'énumération et l'explication de ces signes, D. Martenne : *De antiquis monachorum ritibus*, p. 881 et suivante ; et Université catholique, juillet 1838.

ment avec le duc de Bourgogne. Le duc Hugues IV prétendait à la justice haute, moyenne et basse, et au droit de main-morte sur les terres de Girolles, Tarot, Etaules, Agneot, Thory, Vacy, sur les granges du bois de Saint-Martin, près de la châtellenie de ce nom. Il prétendait à la propriété et à l'héritage des gens du prieuré d'Avallon qui se mariaient sur ses domaines. Les moines, de leur côté, soutenaient que leurs vassaux pouvaient s'établir dans la châtellenie d'Avallon sans payer de taxe de franchise. Le duc, reconnaissant la justesse de leurs objections, consentit à accorder ce dernier privilége à six familles du prieuré d'Avallon. Il abandonna ses prétentions sur la justice de la terre de Granges, de Chenôves et autres lieux de la châtellenie de Buxy; permit aux religieux d'y élever des potences en signe de juridiction; renonça à la taille que son châtelain de Chalon voulait exiger des hommes de Granges. Il se réserva seulement un ancien péage dont il jouissait sur cette terre et sur Chenôves. Il convertit en une redevance de quatre-vingts bichets de seigle par an, la moisson qu'il prélevait à Bragny. Il laissa l'abbaye jouir de ses usages dans tous les bois ducaux situés près d'Autun, excepté dans ceux de Cordesse et de la rive gauche de l'Arroux, et lui permit d'acheter à Marmagne, en toute franchise et propriété, des terres pour occuper une charrue, sans réclamer la

ceux que tenaient de lui Guillaume le Bègue et Jean Damoiseau. Un si grand nombre de concessions ne pouvait être tout-à-fait désintéressé ; le duc obtint en échange une somme de huit cents livres et la terre de Saint-Ilier, entre Dôle et Choisey[1]. Ces acquisitions se rattachaient à un système général par lequel il cherchait à étendre partout ses domaines et à soumettre à foi et hommage plusieurs grandes terres nobles possédées auparavant par les seigneurs en franc-alleu. Il avait fini par devenir maître des plus belles terres de son duché, des unes comme seigneur dominant, des autres comme propriétaire. On n'est plus surpris de voir dans la suite ses successeurs posséder tant de châteaux et de si grands domaines[2], et la puissance des premiers vassaux de Bourgogne aller toujours en s'affaiblissant.

A Michel de Meurseaut, mort de 1277 à 1280[3], succéda Pierre, dont le nom de famille est inconnu. L'acte le plus curieux de son administration est une charte d'indépendance qu'il se fit consentir par Raoul de Torette, archevêque de Lyon. Ce prélat, à la mort de Jacques de la Roche, évêque d'Autun, en 1286, vint administrer le diocèse pendant la vacance. L'abbé Pierre l'invita à dîner

[1] Charte n° 79. — Pérard, p. 532.

[2] Dom Plancher. — Histoire de Bourgogne, t. II, p. 25.

[3] Il fut enterré contre le mur collatéral de la nef, du côté de l'épitre, vis-à-vis la chapelle de sainte Marguerite. On voyait sur sa tombe cette simple épitaphe : *Hic jacet abbas Michael.* — Son anniversaire fut fondé par Nicolas son frère, chanoine de Chalon, avec le sien et celui d'Arnoul son neveu, d'abord curé d'Auxy, puis moine à Saint-Martin.

et à coucher à Saint-Martin avec les siens, et l'évêque s'y rendit contrairement aux transactions homologuées par le pape entre l'abbé Guillaume et l'évêque Girard de Beauvoir. Pierre, craignant que l'archevêque ou ses successeurs s'autorisassent de cette simple politesse pour l'ériger en coutume, fit déclarer par écrit à Raoul qu'il n'était venu à Saint-Martin ni comme métropolitain, ni comme administrateur du diocèse, mais comme *hôte et ami,* à la prière de l'abbé, sans intention aucune de porter par ce fait atteinte aux priviléges du monastère. [1]

En 1280, le pape Nicolas IV ayant jeté un interdit général sur la France, Pierre obtint de faire continuer l'office divin à Saint-Martin, à condition qu'il serait célébré à huis-clos, à voix basse, sans recevoir personne du dehors. [2]

Depuis le commencement du XIIe siècle, les fondations d'anniversaires s'étaient multipliées d'une manière prodigieuse. Sollicitées d'abord par les rois, les seigneurs, les ecclésiastiques, elles ne tardèrent pas de l'être par les bourgeois, les hommes de loi et les gens du peuple. A côté des ducs de Bourgogne; à côté des seigneurs de Vautheot, d'Igornay, de Corabœuf, de Monetoy, de Roussillon, de Muse, de Millery, de Voudenay, d'Issy,

Humbaud, Amaury, Langlois, Besort, notaires et gens de loi, et ceux plus plébéiens des Poymenu, Montaigne, Poilarme, Marescot et Lecamus[1]. Comme ces anniversaires couraient risque, à raison de leur grand nombre, de tomber dans l'oubli ou de ne pas être célébrés à jour fixe, l'abbé Guillaume II, afin de les rétablir, avait fait faire soigneusement la recherche de ceux qui étaient à la charge de la manse abbatiale. Mais si leur célébration présentait peu de difficultés, il n'en était pas de même des revenus que leurs fondateurs y avaient affectés. Ils consistaient en une foule de redevances assises sur des terres et des maisons anciennement possédées par eux et dispersées sur mille points du territoire. Leur recouvrement était une cause continuelle de dérangement et de voyages pour les religieux. Afin d'y obvier, l'abbé Pierre les prit en totalité à son compte, et en échange des avantages qu'il en pouvait tirer, il céda aux moines l'universalité de ses droits sur la propriété de la Celle et les censives dont il jouissait sur les hommes, les maisons et les marchés, à Autun et à Saint-Martin, se réservant quelques grains et autres menus produits qu'il ne pouvait toucher que lorsque les moines étaient entièrement satisfaits (1284). Cette difficulté levée, il en restait une autre à faire disparaître. Le successeur de Pierre[1], Hugues de Communes (1292), débuta dans l'exercice de sa dignité par un règlement à ce sujet. Il était d'usage, le jour des anniversaires ou de la sépulture de quelque laïque dans l'abbaye, que les parents envoyassent à

[1] Charte n° 75.

dîner aux moines, souvenir conservé de ces repas funèbres de l'antiquité, qui ont régné dans tout le cours du moyen âge et règnent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de nos campagnes. Ces offrandes étaient si nombreuses, qu'elles étaient considérées comme de peu de valeur et qu'on y faisait participer des personnes séjournant hors de la clôture. Elles se trouvaient ainsi, contrairement à l'intention des donateurs, consommées par des gens qui ne prenaient aucune part aux prières faites pour le défunt. Quels pouvaient être ces gens désignés dans les chartes d'une manière assez incomplète? Sans doute les grangiers, les ouvriers, les convers, les domestiques attachés à quelque service ou quelque exploitation extérieure. Hugues exclut de cette participation tous ceux que leurs fonctions retenaient au dehors, et la réserva aux religieux présents à l'office (1292).

Il donna, en 1299, sur une question qui n'était pas sans analogie avec cette dernière, une charte curieuse par son vernis de rhétorique, modèle classique de la littérature de couvent. Elle parut si belle à ses successeurs, qu'ils la reproduisirent plusieurs fois avec des dispositions différentes. Il s'agissait simplement d'affecter par cette charte la terre de Dinay, dépendant de la manse abbatiale, à la fourniture des œufs et du fromage formant la principale nourriture de la maison[1]. Pour traiter

[1] Pierre mourut en 1292 et fut enterré devant la chapelle de Saint-Hilaire, sous une tombe noire. On en voyait encore quelques vestiges au XVIe siècle, au presbytère et aux marches de la chapelle de Saint-Eutrope.

ce sujet en apparence si prosaïque, l'Ecriture et les SS. Pères ne suffirent point à l'abbé de Saint-Martin, il y joignit encore les ressources de sa faconde : « A tous ceux » qui ces présentes verront, frère Hugues, humble abbé » de Saint-Martin, et tout son couvent, salut dans le » Seigneur. Aux saints hommes voués aux œuvres di- » vines, la nourriture temporelle doit être offerte de telle » sorte, que ceux à qui il a été dit : *Cherchez le royaume* » *de Dieu*, ne veuillent ni ne puissent être en souci de ce » qu'ils auront à manger ; il faut au contraire que les » *justes se réjouissent dans le Seigneur*, sachant *qu'il ne* » *manque rien à ceux qui craignent Dieu et l'aiment* » *en vérité*. Sans doute, nous et nos successeurs étions » tenus, suivant l'usage, de prendre sur notre manse » les œufs et les fromages du couvent ; mais comme » cette fourniture ne reposait point sur des revenus » fixes, il arrivait souvent d'une manière peu conve- » nable qu'elle vînt à manquer, et *que la bouche des* » *frères fût liée comme celle du bœuf qui foule le blé.* » Comme ils n'avaient pas suffisamment pour leur réfec- » tion, ils ne pouvaient faire éclater les psaumes *sur le* » *psaltérion et le décacorde, qui se marient agréablement* » *à la lyre* dans les hymnes et les chants d'allégresse. Ils » semblaient plutôt *suspendre leurs harpes aux saules* » (arbres privés de fruit), et chantaient avec langueur » faute d'une convenable nourriture. »

Quoique moins nombreuses que les fondations d'anniversaires, les demandes de sépulture privée à Saint-Martin apparaissent plus fréquentes sous Hugues de Communes que par le passé. C'était pour les familles nobles ou riches un honneur et une consolation de dormir

à l'ombre du cloître parmi les religieux, à côté des cendres de ces saints personnages qui avaient illustré la première période, comme si la sainteté de ce voisinage eût dû protéger leur sommeil et plaider leur cause devant Dieu. Là se rejoignaient souvent les membres d'une même famille, les uns, fervents religieux dans le monastère, les autres, seigneurs ambitieux dans le monde. Là se réconciliaient des querelles prolongées pendant toute une vie entre un abbé et un seigneur qui, au moment de sa mort, n'avait pas de signe plus sincère de repentir à donner que de léguer avec son corps des bienfaits posthumes au monastère qu'il avait tourmenté pendant sa vie. Les testaments dans lesquels cette dernière hospitalité était sollicitée, renferment souvent des dispositions curieuses. Les uns léguaient au monastère leurs armures, en signe de résignation de leur puissance au moment de la mort, comme ceux qui prononçaient autrefois leurs vœux la résignaient par l'offrande de ces mêmes armes. Les autres, par une sorte de vocation tardive, demandaient à être ensevelis dans l'habit religieux, pensant couvrir leurs fautes sous la livrée de l'abstinence et du renoncement : mais l'habit ne faisait pas le moine.

En 1277, Guillaume de la Croix, parent des sires de Roussillon, afin d'obtenir sa sépulture dans l'abbaye, lui

tombe de pierre où il était représenté armé de pied en cap comme un chevalier. Ce seigneur, après avoir, selon l'usage, recommandé de payer ses dettes et de faire justice aux plaintes qui pourraient s'élever contre lui, légua aux moines une rente de cent sous tournois, son *grand cheval* de bataille, son *palefroi*, son armure complète, un demi-muid de seigle par an, destiné à faire du pain aux pauvres de la ville et de la banlieue d'Autun, le jour de son anniversaire, et cent sous le jour de sa mort seulement. Les prêtres qui célébrèrent son service funèbre, reçurent, suivant ses intentions, cinq sous dijonnais et une pleine réfection. Un très grand nombre d'églises, de *maisons-Dieu*, de léproseries, de prieurés, d'abbayes, dans l'Autunois, le Nivernais, les environs de Dijon, Beaune, Saulieu, Moulins et Nevers, eurent part à ses libéralités, ainsi que ses serviteurs et ses vassaux. [1]

Un regret avait poursuivi Eudes de Roussillon jusqu'à ses derniers moments, c'était de n'avoir pu aller en Terre sainte. Forcé de renoncer à ce voyage qu'il jugeait sans doute nécessaire au salut de son âme, il voulut du moins y être représenté, et chargea Pierre de Mont-Ancelin de le faire pour lui. Il lui légua, à cet effet, cent livres tournois et une de ses armures complètes, composée d'*ung heaulme à visère, un bacignet, un pourpoint de cendal, une gorgerette, un godichet, des trumelières d'acier, des brassarts, des cuissarts, des chaussons, un grand couteau et une petite épée*. A défaut par ce légataire de prendre part à la prochaine croisade, le tout devait être remis aux

[1] Supplément chartes n°s 8 et 9.

templiers, afin d'en équiper un chevalier qui, à sa place et en son nom, irait combattre pour le service de Jésus-Christ. [1]

Le demi-siècle suivant est plein de ces demandes de sépulture ; on retrouve parmi elles les suivantes : Henri Bardoux d'Autun, prêtre, en reconnaissance des cures et des bénéfices dont l'avait comblé l'abbaye, lui confère, par donation entre vifs, son corps, ses biens présents et futurs, sa maison placée au faubourg Saint-Jean-le-Grand, avec les terres, arbres et droits qui en dépendaient, plus quatre deniers de cens sur un pré attenant à l'église de *Saint-Léger-du-Chemin,* et possédé par Simon de Saint-Symphorien [2]. Pernet de Muse, damoiseau, fonde quarante messes pour obtenir la même faveur. Pierre de Beaune, vierg d'Autun, est enterré dans le cloître à l'entrée de la salle capitulaire. Les femmes elles-mêmes, Marie de Thénissey, une demoiselle de Quincey [3], Isabelle de Thury, plusieurs seigneurs de Vautheot [4], un Jean de Clugny, un membre de la famille de Vauxelles, figurent parmi les noms des personnages qui reposaient dans l'abbaye. Les moines faisaient des legs et des fondations afin d'obtenir d'être ensevelis dans un lieu désigné par eux. Hugues de Roussillon, religieux, fils d'Eudes de Roussillon et bienfaiteur de l'abbaye comme son père, fit construire à ses frais, dans l'église, une chapelle dédiée

à saint Antoine, il donna soixante livres pour la pourvoir d'ornements, de linge, calices, missels et autres objets. Il voulut y être inhumé devant un autel où l'on célébrait chaque semaine l'office divin à son intention. Un chapelain spécial jouissait de tous les droits et revenus de la terre d'Achereuil, que l'abbaye lui avait abandonnés en compensation de cent livres laissées par Hugues pour subvenir aux frais de cette desserte. [1]

A Hugues de Communes [2] succéda Raynaud, dont peu de traces sont restées à Saint-Martin. Il fit continuer le cartulaire interrompu sous quelques-uns de ses prédécesseurs, recueillir et mettre en ordre les titres négligés. Son nom figure seulement dans quelques actes de fondation d'anniversaires et dans un accord par lequel Eudes IV, duc de Bourgogne, céda à l'abbaye le pré de l'étang près Avallon, contre une rente de vingt sous affectée à l'anniversaire du duc Robert [3] son père. Il fit reconnaître, devant le bailli du duc, Jean de Châtillon, l'exercice contesté par des marchands d'Autun de certains droits prélevés jusqu'à ce jour, au nom de l'abbaye, sur les foires de Saint-Martin. Ces droits, consistaient en huit deniers sur les sels amenés en charrettes, quatre sur les sels vendus dans des coffres, autant sur les chairs vendues

[1] Charte n° 111.

[2] Il mourut au mois de décembre 1316; il fut enseveli d'abord dans la crypte de Notre-Dame, qu'il avait fait réparer. Au XVe siècle, cette chapelle tombant en ruines, on transporta dans l'église les sépultures de la fondatrice et des abbés; la sienne fut placée du côté de l'évangile, dans une chapelle neuve dédiée à Notre-Dame.

[3] Chartes n°s 103, 106 et 107.

dans des chaudières. Ils étaient analogues à ceux que nous avons constatés dès 1209. [1]

Sous les trois derniers abbés que nous venons de citer, se présente un nouvel ordre de faits inconnu jusqu'ici et se rattachant à un mouvement général des esprits. Il s'agit de la lutte entre les juridictions ecclésiastiques et les juridictions séculières, qui remua si vivement le XIIIe et le XIVe siècle. Ce n'est plus, comme autrefois, pour des limites de fiefs, pour des partages de droits seigneuriaux, pour des règlements d'avouerie, que d'une part les ducs de Bourgogne, et de l'autre les évêques et les abbés, plaident ou transigent ; ils ne sont plus en contestation sur les limites de leur justice respective, mais sur son existence même. Il s'agit de savoir si les tribunaux ecclésiastiques continueront de réunir dans leur compétence les causes religieuses et les causes civiles, ou s'ils abandonneront ces dernières aux juges séculiers. Ce n'est plus une question de fait isolé qui s'agite entr'eux, c'est une question de droit souveraine et universelle.

Produit mixte de la jurisprudence romaine et de l'esprit du christianisme, le droit canonique, après quatre siècles d'accroissements non interrompus, était arrivé aux dernières limites de sa puissance. Remarquable par la moralité de ses prescriptions, par ses nombreux moyens de conciliation, par la douceur de sa pénalité, par la

avait attiré à lui une foule de causes, en étendant l'immunité ecclésiastique à quiconque était marqué du sceau de la tonsure ; en connaissant, sous prétexte de connexité, de tous les actes civils se rattachant aux trois grandes époques de la vie consacrées par la religion, la naissance, le mariage et la mort ; en conférant à un juge conservateur choisi par le pape, par les abbés ou les prélats, parmi les dignitaires de l'Eglise, le soin de connaître de toutes causes réelles ou personnelles sans exception, de mettre les personnes à couvert des outrages et des persécutions, et de les maintenir dans la possession de leurs biens et de leurs droits. Multipliés sur tous les points et sous tous les noms, officiaux, délégués, subdélégués, vice-gérants, commissaires, conservateurs, les juges ecclésiastiques couvraient la France du réseau de leur juridiction ; ils connaissaient de l'état des personnes, de la légitimité de la naissance, de la validité du mariage, des conventions matrimoniales, des testaments, et de toutes plaintes d'injures et de violences. Les progrès de cette juridiction étaient favorables sans aucun doute à la civilisation générale dans laquelle elle faisait pénétrer des sentiments d'équité, de douceur, et ce principe qui fait l'honneur des sociétés modernes, l'unité de législation. Mais ils n'étaient pas sans danger pour l'Eglise, et saint Bernard se plaignait qu'elle offrît de son temps le scandale d'un vaste barreau où retentissaient de toutes parts les réclamations des plaideurs. Les justices des barons étaient désertées. Les juges laïques s'irritaient, en voyant leur échapper cette partie si importante de leur autorité ; ils luttaient à la fois contre les empiètements du clergé par leurs réclamations auprès du souverain, par leurs répré-

sailles contre les officiers cléricaux. En 1235, les barons, réunis à Saint-Denis, écrivirent au pape une lettre où ils se plaignirent de l'oubli dans lequel les prélats avaient jeté leurs justices et leurs tribunaux, et, tout en restant dans les termes de la soumission et du respect, ils manifestèrent leur mécontentement avec une rude franchise : *Non possumus tolerare*. En 1246, ils rédigèrent un acte d'alliance par lequel il était interdit aux clercs ou aux laïques de porter aucune cause devant les juges d'église, quels qu'ils fussent, sous peine de confiscation de leurs biens et de mutilation. Leurs officiers étaient chargés de veiller à l'exécution de ces ordres. Mais la première atteinte portée à l'indépendance des tribunaux ecclésiastique, le fut par Louis IX, qui se refusa à faire exécuter leurs sentences par les sergents royaux avant d'avoir examiné lui-même si elles étaient *droiturières ou non*. Cette indépendance fut presque anéantie le jour où l'avocat du roi près le parlement de Paris, Pierre de Cugnières, organe de la juridiction civile, obtint contre Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, organe du clergé, l'appel comme d'abus qui ramenait au parlement le jugement définitif de toute cause civile ou cléricale.

Ce conflit entre les deux juridictions, pendant près d'un siècle, avait amené entre leurs officiers et leurs

» venaient aux voies de fait et aux violences ouvertes ;
» ils arrêtaient les porteurs de lettres des évêques qu'ils
» leur arrachaient et déchiraient ; ils prenaient les clercs,
» les chargeaient de coups, les emprisonnaient, les ran-
» çonnaient, et quelquefois les mettaient à mort. » [1]

L'abbaye de Saint-Martin ayant été fréquemment en butte à des attaques de ce genre, obtint, en 1280, du pape Nicolas III, la bulle suivante contre les empiétements des justices séculières : « Nous avons été informés que
» quelques clercs et laïques vous suscitaient des diffi-
» cultés, et, prétextant une coutume condamnable,
» enlevaient les moines et les frères convers, s'emparaient
» des animaux et d'autres propriétés du monastère, les
» mettaient à gage, et menaçaient de les retenir jusqu'à
» satisfaction et à leur bon plaisir, quoiqu'ils n'aient sur
» vous aucune juridiction ni ordinaire ni déléguée. Puis
» donc que la justice est ainsi constituée que personne
» ne doit venger ses torts, et qu'une telle vengeance ne
» peut être tolérée puisqu'elle ne repose sur aucun droit,
» voulant assurer votre repos et obvier aux maux sus-
» dits, nous défendons par ces présentes, d'occuper, en-
» gager, envahir, de tenir à quelque titre que ce soit les
» biens du monastère ; et si quelqu'un l'ose, qu'il sache
» qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et
» des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul. » [2]

Cette défense n'obtint pas de grands résultats. Jusqu'au commencement du XVe siècle, les hostilités ne cessèrent

[1] Fleury, 7e disc.
[2] Charte n° 86.

vassaux à la justice canoniale. Le vierg, Guillaume de Maizière, mettait la main sur le *forestier* et un *chorial* du chapitre, et les déposait dans ses prisons sans autre forme de procès. Le plus violent, le plus audacieux, le type enfin de ces officiers séculiers, le bailli Robert de Martimpuys, surnommé le *Diable,* forçait nuitamment la clôture du couvent de Saint-Jean-le-Grand, et saisissait une religieuse dans sa cellulle, consignait par ses violences l'évêque Geoffroy David dans son évêché, pillait ses biens, dévastait ses châteaux, emprisonnait les clercs, les attaquait à coups de dague, ne leur laissait la vie qu'au prix d'une rançon, leur interdisait, sous peine de mort, toute poursuite et tout exercice de juridiction. Il faisait déshabiller sur place, attacher par les quatre membres, à une échelle, un charpentier nommé Jean Juignot, travaillant au château de Riveau, et, dans cette position, la bouche ouverte avec un baillon, il lui faisait avaler un seau d'eau plein. Le crime du pauvre ouvrier était d'avoir, en ôtant sa capuce pour saluer le bailli, laissé apercevoir une tonsure, signe revêtu par les justiciables de l'évêque. [1]

Pour la réparation de ces méfaits, l'évêque et le chapitre se contentaient à moins que les religieux de Saint-Martin; ils obligeaient les coupables à des pénitences exemplaires. Jean de la Roche-Millay se soumettait à suivre nu en chemise avec ses complices, une procession faite un jour solennel dans les églises d'Au-

chapitre assemblé; Robert de Martimpuys se mettait aux pieds de l'évêque, et le suppliait humblement de l'absoudre des excommunications lancées contre lui; tout cela sans préjudice des amendes et de la prison, l'évêque et le chapitre n'oubliant pas, à côté des réparations dues à leur honneur, les réparations dues à leurs gens et à leurs propriétés.

CHAPITRE XVII

Jean de Marigny. — Affranchissements de serfs. — Etat de décadence spirituelle et temporelle de l'abbaye. Abbés obscurs.

[1326—1433]

Querelles de juridictions séculières, querelles de prérogatives avec l'évêque d'Autun, querelles avec les serfs qui réclamaient à grands cris leur émancipation, querelles avec les moines qui exigeaient sans cesse l'augmentation de leurs prébendes, tel fut l'héritage recueilli par Jean de Marigny, et que se transmirent fidèle-

La prise de possession de Jean de Marigny fut troublée par les exigences habituelles de l'évêque d'Autun. C'était Pierre Bertrandi, depuis cardinal, cet éloquent soutien de la juridiction ecclésiastique contre Pierre de Cugnières, dans la conférence évoquée à Vincennes par Philippe le Bel, pour déterminer les limites précises des deux juridictions. Doué d'un esprit actif, rigoureux, le meilleur canoniste de son temps, il devait être disposé moins que personne à des concessions sur un article qui touchait à la fois à ses prérogatives et à une question de sa compétence. Il en usa avec Jean de Marigny dans toute la rigidité du *droit strict*. Il était dans son château de Saulieu, lorsque cet abbé lui demanda la bénédiction épiscopale. Quoiqu'une pareille cérémonie dût naturellement s'accomplir dans l'église cathédrale, l'évêque exigea, moins sans doute par crainte d'un dérangement que pour faire acte d'autorité, que l'abbé vînt la recevoir auprès de lui. Aussitôt de retour à Autun, il l'obligea de se présenter de nouveau à l'église de Saint-Nazaire pour y prêter serment. Là, selon la coutume, la main étendue sur l'Evangile, Jean de Marigny jura de rendre *révérence, obéissance* et *respect* au seigneur évêque et à la mère-église de Saint-Nazaire; il déposa sur l'autel l'acte qui en fut immédiatement dressé.

Tout cela n'était rien en comparaison des contrariétés qu'il devait rencontrer dans les tendances d'émancipation des serfs. Ce fut la grande et presque la seule affaire de son administration.

Ces tentatives, générales dans presque toute la France, s'étaient signalées, vers la fin du siècle précédent, dans la commune de Vezelay, par un exemple qui avait vive-

ment frappé l'esprit des populations voisines. Toutes celles qui s'affranchirent dans les villes placées sur les confins de la Bourgogne, du Nivernais et de l'Auxerrois, reçurent de Vezelay leur première impulsion, et l'on peut suivre d'année en année leurs mouvements. Les serfs de Saint-Martin y avaient pris part dès 1298. Ceux qui occupaient les terres d'Agneot dans l'Avallonnais se mirent les premiers en marche, en rachetant, au moyen d'une redevance fixe [1], les taxes arbitraires payées par eux jusque-là, cessant ainsi d'être taillables et corvéables *à merci*. Le monastère, obligé à des concessions, ne les accordait qu'à regret. Il n'épargnait rien pour faire reconnaître ses droits, croyant apparemment les légitimer ainsi et en assurer la conservation. Les reconnaissances de servitude et de main-morte se multipliaient à profusion; elles encombrent les cartulaires. Une famille de serfs était citée à comparaître devant un notaire. Là, ils juraient sur l'Evangile que, « de leur plein gré, après » mûre réflexion, sans y être poussés par dol ou con- » trainte, tous nés et à naître, ils voulaient appartenir de » chef à Saint-Martin. Ils promettaient de ne jamais » chercher d'autre seigneur, de renoncer à toute bour- » geoisie et franchise, à tout pourvoi devant une autre » juridiction, et au transport de leur habitation hors des » terres de l'abbaye [2]. » Avec une pareille pièce en main,

avec une feuille de parchemin, arrêter les progrès d'une révolution. Les serfs, retenus par ces apparences juridiques ou plutôt par l'absence d'une occasion opportune, rongeaient leur frein pendant quelque temps; mais un beau jour, le roi ou un seigneur faisait publier l'ouverture d'une *ville neuve* à laquelle il accordait des franchises plus ou moins nombreuses. Alors les serfs désertaient de toutes parts; ils accouraient dans ces asiles ouverts indifféremment aux fugitifs, aux vagabonds, même aux Juifs. Sous la protection de quelques libertés civiles, ils construisaient de nouvelles habitations, recevaient et défrichaient des terres incultes, et, de *colons*, ne tardaient pas à devenir *bourgeois*.

Il existait, près de Sens, une *ville franche* (aujourd'hui Villeneuve-le-Roi) « qui se trouvait fréquemment en querelle au sujet de la désertion des serfs, avec les abbayes du voisinage[1]. » Abrités par l'enceinte de murailles, de tours, et par le château construit par Louis le Jeune, ses habitants jouissaient en paix des droits de pêche, de chasse et d'élection de leurs magistrats[2]. Ils étaient exemptés, pendant trente ans, des tailles, des gabelles, des cens et autres droits seigneuriaux. Villeneuve, placé sur la frontière des terres royales, était un lieu de rendez-vous pour les serfs de la Champagne, du Nivernais, de la Bourgogne. Le roi invitait les habitants de ces provinces à s'y établir, exploitant ainsi le mouvement

[1] Augustin Thierry. — Lettres sur l'histoire de France, 1836, p. 257.

[2] Mémoire sur Villeneuve-le-Roi, par M. Hesme, lu au congrès archéologique de Sens, 1847.

d'émancipation au profit de la couronne par la proclamation de ce principe, que toute ville affranchie relevait immédiatement d'elle par le fait même.

Saint-Martin possédait dans l'Avallonnais un grand nombre de familles de main-morte. Celles de Girolles semblent avoir eu particulièrement le servage en horreur. Elles habitaient un bourg considérable, composé de cinq cents feux, défendu par un château et par des murailles du haut desquelles on pouvait apercevoir, comme un appel à la liberté, les tours de Vezelay. Or, un jour de l'année 1335, cinquante-trois de ses habitants, tous taillables de Saint-Martin, prirent la fuite et se rendirent auprès de Jehan Trouvé, prévôt de Villeneuve-le-Roi. Ils se plaignirent à lui des tailles *excessives* et *ostrageuses* que les religieux les contraignaient de payer par leur *force* et *puissance*, se *désavouèrent d'eux*, et demandèrent à être reçus *ès-bourgeoisies*[1]. Le prévôt, faisant droit à cette requête, leur délivra des lettres de sauvegarde qui furent confirmées par les baillis de Sens et de Mâcon, villes appartenant au roi sur les deux confins de la Bourgogne. Depuis longtemps les moines se plaignaient du tort que leur causait le voisinage de Villeneuve, vers laquelle s'étaient échappés déjà des serfs isolés, et des

tun, officier du duc. Le procureur des religieux réclama les fugitifs comme ayant été taillables haut et bas jusqu'au jour de leur désaveu; il soutint que lors même qu'ils eussent eu le droit d'entrer dans la bourgeoisie de Villeneuve, ils ne pouvaient en invoquer le bénéfice, attendu qu'ils n'avaient pu encore remplir les formalités prescrites par les ordonnances royales. Il conclut à ce qu'on les replaçât dans leur première condition, qu'on annulât leurs lettres de bourgeoisie, et qu'il fût interdit aux officiers royaux d'en délivrer de nouvelles.

Le prévôt de Villeneuve protesta contre ces conclusions. Il répondit que les ordonnances du roi permettaient à chacun d'entrer dans ses bourgeoisies, et que les lettres octroyées par lui avaient toute validité, dès que les nouveaux venus se soumettaient aux conditions qui leur étaient imposées à leur entrée. Telle était, disait-il, la position des serfs de Girolles. Sa conduite, dans cette affaire, ne différait en rien de celle de ses prédécesseurs. Il n'avait nullement à s'enquérir de quelle condition étaient ses bourgeois. Aussitôt entrés sous sa juridiction, la connaissance de ce qui les concernait n'appartenait à personne qu'à lui et au bailli de Sens, lors de la tenue de ses assises à Villeneuve.

Les commissaires hésitaient entre ces prétentions contradictoires. Pour pénétrer plus sûrement la vérité, ils ajournèrent les serfs réfractaires à comparaître devant eux, à Semur en Auxois, leur enjoignant d'apporter leurs lettres de *bourgeoisie* et de *défense*. Les juges leur ayant demandé sur serment si, au moment de leur désaveu, ils étaient justiciables des religieux, ils répondirent que *oil*; mais que les tailles injustes dont on les accablait les

avaient obligés à prendre la fuite. Cette confession, confirmée par la déposition de témoins étrangers, tranchait la question. Le procureur des moines produisit des lettres par lesquelles *Charlemanne, de bonne mémoire, jadis empereur de Rome, donna aux diz religieux la ville de Girolles et les hommes y demourant*[1]. Le roi, dans les instructions données à ses commissaires, ayant paru favorable aux réclamations de l'abbaye, ceux-ci annulèrent les lettres de bourgeoisie et replacèrent les serfs sous la dépendance de Saint-Martin. Seulement, les plaintes articulées par eux furent prises en considération; il fut recommandé aux moines de ne point excéder les bornes de la justice dans l'exaction des tailles. Les plaignants devaient se pourvoir en pareil cas devant le bailli d'Auxois pour obtenir la cessation des abus, afin, disait l'arrêt, d'empêcher que des gens du duché de Bourgogne ne fussent obligés de demander réparation au roi ou à ses officiers.

Instruits par cette épreuve, les religieux de Saint-Martin continuèrent à se faire délivrer par les gens de Girolles des actes de reconnaissance de servage. Ils eurent soin de les faire confirmer par le prévôt de Villeneuve, et d'obtenir, à différentes reprises, du duc de Bourgogne, l'engagement de ne recevoir aucun de leurs hommes sur ses terres[2]. Ces précautions ne pouvaient, tout au plus

que retarder le mouvement d'émancipation. Les habitants de Girolles, privés de l'asile de Villeneuve-le-Roi, se tournèrent d'un autre côté; leurs émigrations continuèrent, au moins partiellement. Quelques-uns se fixèrent, en 1351, sur les terres des seigneurs de Lisle-sous-Montréal. Les religieux ayant réclamé, Jean de Chalon, seigneur du château de Lisle, qui avait recueilli les fugitifs, renonça à tout droit sur eux, et, pour décharger sa conscience ainsi que les âmes de ses devanciers, consentit à les rendre, au prix de deux cents écus d'or, *d'ung palefroi grisart,* et de l'établissement de son anniversaire à perpétuité[1]. Les serfs n'en continuèrent pas moins de harceler l'abbaye et d'arracher leur liberté pièce à pièce. En 1395, on leur permit de comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques ou civils, et d'y agir comme des *hommes libres et de franche condition.* En 1401, ils refusèrent de payer la taille haut et bas à la volonté du seigneur, demandant qu'elle fût fixée par six élus, dont trois à la nomination de l'abbé, à l'exclusion de ses officiers. Après de longues discussions, l'abbaye n'ayant aucun moyen de maintenir l'intégrité de ses droits, fut obligée d'accepter ces propositions. Chaque année, le jour de la Saint-André, les élus déclaraient par

s'étant avoués *hommes de franche liberté* du duc, cet engagement fut frappé de nullité et les rejeta dans leur première condition. Toutefois, le lieutenant du bailli du duc, considérant que c'étaient de *poures créatures,* obtint pour eux des moines le droit d'hériter de moitié.

[1] Charte n° 125.

serment les ressources présumées de chaque famille: l'abbé imposait la taxe, et les habitants la payaient si elle leur paraissait juste et modérée; ils se pourvoyaient devant les tribunaux séculiers, s'ils la jugeaient excessive.

En 1451, ils obtinrent de l'abbé Jean Petit-Jean un acte de reconnaissance, pour sa vie durant, de leur droit de chasse dans tout le territoire de Girolles. Ils eurent la faculté de chasser *à cor et à cri*, de tendre *des filets et bourses à toutes bestes grosses et menues*, sous les réserves suivantes : à savoir « que dores en avant, quand les diz » habitans ou aucun d'eulx, chasseront en nostre terre » pour nous (l'abbé), estans en nostre chastel et place » du dit Girolles, et prendront bestes rousses, ils seront » tenuz de les nous apporter en nostre chastel pour en- » faire et diviser à nostre bon plaisir et volenté, et sem- » blablement de lièvres et coignins (lapins). Et quand » nous, le dit abbé, serons absent de nostre place et » chastel de Girolles, et lesdits habitans ou aucun d'eux » chasseront comme dit est, ils apporteront et seront » tenuz d'apporter à nos gens et officiers en nostre dit » chastel, des bestes rousses le *cymier*, des bestes noires » *la suite et la hure*, et, quand ils prendront menues » bestes comme lièvres et coignins, ils seront tenuz de » tant faire à nos diz gens et officiers qu'ils soient » contens[1]. » Enfin, en 1486, ils obtinrent leur pleine liberté au prix d'une redevance de cent livres par an

Heureusement l'Eglise de France était loin de partager les dispositions des moines de Saint-Martin. Des voix

éloquentes et des exemples éclatants s'étaient élevés dans nos provinces en faveur de l'abolition du servage. Dès le VIIe siècle, l'évêque d'Autun, Ansbert, avait déclaré libres tous les hommes de condition servile qui lui appartenaient. Vers le commencement du IXe siècle, un concile de Chalon avait recommandé aux clercs et aux laïques de traiter avec clémence et miséricorde ces frères, fils du même Dieu, et placés par le baptême dans l'égalité des enfants de l'Eglise. Au XIIe siècle, au cœur de la puissance féodale, Pierre le Vénérable attaquait avec vigueur la vente et la possession des serfs; les ducs de Bourgogne, Hugues III et Eudes III, plaçaient l'affranchissement de la commune de Dijon sous la sauvegarde et la protection des évêques d'Autun, Chalon, Langres, et de l'archevêque de Lyon, se soumettant, en cas d'infraction, à l'interdit de la province. Ces mêmes évêques se portaient garants de l'observance de la charte d'affranchissement concédée à la ville de Beaune, et s'engageaient à excommunier le duc s'il y contrevenait. Au XIVe siècle, un autre évêque d'Autun, Nicolas de Toulon, fils d'un meunier, devenu chancelier de Bourgogne, affranchissait sans bruit les sujets de son château d'Issy-l'Evêque. Le clergé favorisait de toutes parts l'émancipation; elle ne rencontrait pas du reste de graves obstacles en Bourgogne. Le régime municipal perpétué depuis les Romains dans les villes du Midi, avait laissé à Autun des traces nombreuses. C'est sans doute à la présence des institutions mixtes qui en étaient issues, que l'on doit de ne pas y trouver le souvenir de ces luttes communales qui agitèrent les provinces d'outre-Loire. L'influence épiscopale, en adoucissant les mœurs, laissait se préparer lentement et éclore sans vio-

lence ces tentatives qui, repoussées par les seigneurs, amenaient des troubles et presque des révolutions. La résistance de Saint-Martin elle-même offre un caractère tout pacifique; elle était d'ailleurs inspirée par plus d'un motif. Il est certain que les serfs, sous le régime de l'abbaye comme sous celui des monastères en général, jouissaient d'une existence incomparablement plus douce que les serfs appartenant à des laïques. Parmi les nombreuses possessions de Saint-Martin, ceux de Girolles seuls élevèrent des plaintes d'oppression; encore ces plaintes, comme nous l'avons vu, n'étaient-elles rien moins que justifiées. Il y avait pour les moines un danger évident à favoriser sans mesure ces émancipations. Il était à craindre que leurs terres ne demeurassent en friche, faute de colons, tandis que le roi ou un seigneur voisin, par des concessions de peu de valeur et souvent retirées, comme le furent celles de Villeneuve, attirait à leurs dépens la fertilité sur ses domaines. Les moines ne pouvant rendre la pareille, force leur était de n'accorder les affranchissements qu'avec réserve et opportunité.

Ils leur étaient d'ailleurs plus onéreux que jamais. Cette abbaye, que nous avons vue comblée de richesses sous Guillaume II, prêtant son argent aux seigneurs endettés, achetant de tous côtés les droits et les terres des croisés, cette abbaye, dont le nécrologe se couvrait de

qui, à la suite des guerres, avant de rentrer dans leur pays, semaient les rapines et la destruction sur leur passage? La faute en est-elle à la mauvaise administration des successeurs de Guillaume II et de Michel, ces successeurs presque inconnus que rien ne signale à l'éloge ni au blâme? Nous ne le savons; mais à partir de Jean de Marigny commence une décroissance rapide qui se prolongera jusque vers le milieu du XVe siècle. Plus d'échanges ni d'acquisitions; l'abbaye n'a pas assez d'argent ni de crédit pour acheter et pour échanger; plus de fondations d'anniversaires et de sépultures; les populations ont cessé d'avoir confiance dans les prières des moines qui laissent aller à l'abandon leurs intérêts et leurs devoirs, entretiennent entr'eux la division, se querellent souvent avec l'abbé au sujet de leurs prébendes, et finissent en quelque sorte par lui demander son abdication pour se faire justice à eux-mêmes.

Depuis longtemps, sans qu'on puisse préciser l'époque et l'origine, comme un reste sans doute de la gestion exclusive de l'abbé, avant la multiplication des offices claustraux, celui-ci était dans l'usage de donner aux religieux, sur sa manse, certaines fournitures indépendantes de celles attachées aux offices; c'était une sorte de supplément ou de déduction à ces dernières. Voici en quoi elles consistaient : « Chaque moine recevait trois aunes et demie de camelin de Beauvais ou de Châtillon, mesure d'Autun; le prieur claustral, deux robes; le couvent entier, trente pelisses d'agneau la première année, et cinq la seconde; les cinq *compagnons* ou frères convers, pour chaussure, cuculles et huile, autant qu'un moine; chaque religieux, trois ras de sel par an, ceux de

l'infirmerie, quinze livres de cire, dix-huit pintes d'huile dans l'Avent et le Carême. Le blé des beignets prélevé pour tout le couvent chaque fois que les prieurs acquittaient la fourniture de grain dont chacun devait approvisionner pour un mois l'abbaye, l'huile et la graisse, chaque fois qu'elles étaient nécessaires à la cuisine, étaient à la charge de l'abbé. Il devait en outre un hareng par tête chaque jour de l'Avent, deux aux fêtes doubles de quatre répons, un tous les jours de Carême, deux le lundi et le samedi, chaque dimanche principal et les jeudi et samedi saints, un demi-sec par moine; aux fêtes annuelles, trois plats, aux vigiles de ces fêtes et à quelques autres, des sommes formant un total de six livres quinze sous tournois par an. » [1]

Ces fournitures, irrégulièrement livrées, avaient arraché à différentes reprises des plaintes aux religieux. En cas de refus ou de retard dans leur paiement, ils allaient eux-mêmes les percevoir sur les biens et sur les débiteurs de l'abbé, prenant de là l'occasion de vagabonder, de s'abandonner à des actes répréhensibles et de laisser en souffrance le service divin. Après de longues discussions, on décida dans un chapitre semi-général, du plein assentiment de l'abbé, qu'il serait désormais déchargé de ce service. Afin d'y subvenir, il céda à la manse conventuelle sa *grange* de Bunas en Nivernais, avec ses dé-

La gestion de ces terres fut confiée à un moine, en qualité de procureur du couvent. L'abbé conserva seulement sur lui comme sur les autres frères un droit de main-morte. Le pécule laissé par un d'eux à sa mort appartenait à l'abbé comme *venant de son moine*, à moins qu'il ne fût prouvé qu'il dépendît de son office. Ces dispositions, en réglant la position du couvent et de l'abbé pour l'avenir, ne la liquidaient pas pour le passé. Ce dernier restait encore débiteur vis-à-vis des moines d'une somme de trois cents livres tournois que ses ressources actuelles ne lui permettaient pas de payer. On décida que cette dette serait amortie au moyen de la diminution progressive du nombre des moines. On devait le laisser descendre à trente, et les frères décédés ne pouvaient être remplacés qu'au dessous de ce chiffre. Si l'abbé en recevait davantage, leur entretien restait à son compte [1]. Cette obligation fut fidèlement remplie, et depuis ce moment, au lieu d'atteindre le maximum fixé, le nombre des religieux, jusqu'à la destruction de l'abbaye, resta souvent inférieur.

La position de l'abbé et du couvent, vis-à-vis des créanciers extérieurs, n'était pas moins embarrassée. Ils étaient obérés de dettes à divers titres, en différents lieux, vis-à-vis d'une foule de personnes. Un chapitre général fut convoqué pour porter remède à cet état de choses; une mesure énergique fut adoptée. On obtint de Jean de Marigny son désistement pour six ans de l'administration temporelle de l'abbaye; elle fut confiée à quatre prieurs

[1] Charte n° 112.

désignés par le chapitre. Ce furent Geoffroy de Saint-Pierre-le-Moûtier, Guy d'Anzy, Guillaume de Commagny, Etienne du Feste. Ils devaient régler tous les rapports de Saint-Martin avec ses églises, ses prieurés, fiefs et dépendances, toucher et employer leurs revenus, ainsi que ceux de la manse abbatiale, recueillir les épaves délaissées par les moines et les laïques, et en disposer après avoir toutefois payé les dettes de la succession. Aucun religieux ne pouvait disposer par testament qu'au profit du monastère. Seuls, les prieurs, officiers claustraux et administrateurs, conservaient le privilége de disposer d'une somme fixée d'avance et proportionnelle à l'importance de leur office. Seuls aussi, ils pouvaient se choisir parmi leurs frères un exécuteur testamentaire qui, lui-même, était tenu de rendre compte, sous serment, aux administrateurs, de l'emploi de la succession à lui confiée et du paiement des dettes. Le pouvoir des quatre élus était établi pour six années, jusqu'à la Saint-Jean 1342, sauf à continuer deux ans encore, si, à cette époque, la maison n'était pas libérée. La réunion annuelle du chapitre général fut fixée au dimanche après l'Assomption. Quiconque s'en absentait sans excuse légitime, était passible d'une amende de vingt-cinq sous tournois. Les administrateurs devaient, à cette assemblée, présenter sous serment un état détaillé de la situation de

Jean de Marigny [1] ne permet pas de l'affirmer. La transcription des actes originaux sur le cartulaire fut interrompue, et peu d'entr'eux étant échappés à la destruction, il n'en resta point de copies pour suppléer à leur absence, ainsi qu'il était arrivé souvent aux époques antérieures. Les abbés se succèdent pendant quatre-vingts ans dans une demi-obscurité dont les faibles lueurs laissent entrevoir un état de profonde décadence.

Sous Geoffroy de Chaumont, de 1342 à 1350, se continue la liquidation des affaires de l'abbaye. Elle possédait à Nevers, dans le quartier de la Parcheminerie, des places et des maisons contiguës à l'église Saint-Etienne. En 1308, un violent incendie, dont la ville entière fut la proie, les avait réduites en cendres. Saint-Martin s'était trouvé jusque-là hors d'état de les faire rebâtir, et, de plus, il devait à l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, sur ces masures, une rente dont le paiement avait été suspendu depuis le désastre. Dans l'impossibilité de les relever et de payer sa dette, il les vendit au prix de quarante sous de rente, à Guillaume Maçon [2], notaire de Nevers, à la charge par lui d'acquitter les censives dues à l'abbaye de cette ville. [3]

[1] On ignore l'année de la mort de cet abbé, décédé le VI des kal. de mai. Il fut enterré derrière l'autel de Sainte-Marguerite, sous un tombeau sculpté, élevé de plus de deux pieds au-dessus du sol. On voyait sur la pierre son effigie entourée d'une épitaphe. Elle fut brisée par les Calvinistes. Jean et Etienne Lefort d'Autun, moines de Saint-Martin, construisirent de son temps la chapelle Saint-Christophe (charte n° 115).

[2] *Lathomus*, dit la charte par traduction.

[3] Charte n° 122.

Geoffroy de Chaumont avait reçu de vives réclamations sur l'état de nudité dans lequel se trouvait l'église. Elle était dépourvue d'ornements, de vases sacrés, de presque tous les objets nécessaires à la dignité du culte. Il s'agissait de savoir si leur acquisition et leur entretien devaient être au compte de l'abbé ou de la communauté. On convint de s'en rapporter au témoignage des anciens et des prieurs ; sur leur déclaration, Geoffroy dut consentir à subir cette charge comme l'avaient fait ses prédécesseurs. [1]

Sous son successeur Jean Bruley, dont on ne connaît guère que le nom, le chapitre prit une décision, en 1361, à l'effet de remplacer par une grand'messe chantée chaque jour avant matines, les messes anniversaires dont le nombre était devenu si considérable, que l'on ne pouvait suffire à leur célébration. [2]

Non moins inconnu, l'abbé Alexandre vient après lui grossir d'un nom de plus le catalogue, sans que rien indique un changement de situation morale.

En 1378, Landry de Mercy, prieur de Saint-Augustin en Nivernais, dépendance de Saint-Martin, avait enfoui, dans le jardin d'une maison qu'il habitait hors du prieuré, une somme de mille soixante et douze florins d'or, renfermée dans une pinte d'étain marquée de son chiffre. Au moment de sa mort, il indiqua ce trésor à sa

le remettre à l'abbé de Saint-Martin comme à son possesseur légitime. Mais le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui en eut vent, le réclama au nom du roi, à titre d'épave, et s'en empara au préjudice de l'abbé. Celui-ci en appela de cette saisie au parlement de Paris, qui condamna le bailli et lui fit restituer la somme. [1]

En 1383, Guy d'Agland était à la tête du monastère. Le régime de gestion par commissaires continue avec lui. Par suite d'incapacité des moines ou de difficultés toujours croissantes, on ne voit pas sans étonnement le chapitre confier cette gestion à deux chanoines de la cathédrale d'Autun, licenciés en droit canon, leur donner tout pouvoir de convoquer le chapitre, de faire exécuter les statuts et de réduire les sujets rebelles à leur autorité [2]. Peut-être celle de l'abbé ne suffisait-elle pas à contenir les religieux dans les limites de l'obéissance ; peut-être était-il devenu indispensable d'introduire une influence étrangère contre laquelle on s'était, jusque-là, tenu si énergiquement en garde. Il semble, du reste, que Guy d'Agland ait été destiné à porter la peine des fautes de ses prédécesseurs, et à *régulariser* en quelque sorte le désordre. Soit faiblesse et impuissance de volonté, soit impéritie des affaires, il ne crut pouvoir prendre un meilleur parti que d'abdiquer toute autorité entre les mains de ses moines ; leur permettant de consentir des ventes dans toutes les terres de l'abbaye, dans celles même de la manse abbatiale ; d'acheter pour elle, partout

[1] Charte n° 135.
[2] Charte n° 137.

où bon leur semblerait, et de diriger les affaires comme s'il était lui-même présent [1]. Cette permission, contraire aux décisions des papes sur les abbayes relevant du Saint-Siége, ne tarda pas de porter des fruits funestes.

La gêne appelait l'insubordination, le gaspillage provoquait la résistance. Les *Bordelliers* (gens tenant à cens des maisons et quelques pièces de terre) de Saint-Pierre-le-Moûtier devaient à chaque nouvel abbé de Saint-Martin, pour don de *joyeux avénement*, un *cheval palefroi* ou cent livres à leur choix. Vers 1400, ils cherchèrent à se soustraire à ce tribut, et formèrent, au nombre de cinquante, une coalition en refus de paiement. Condamnés par le bailli de Saint-Pierre, ils élurent, pour les représenter près du parlement de Paris, un d'entr'eux nommé Guillaume Gagnepain; mais bientôt, effrayés de leur hardiesse ou se défiant de leur droit, ils suspendirent toute procédure et s'en référèrent au jugement prononcé. [2]

Vers 1408, Jean de Gomen, successeur de Guy d'Agland [3], était abbé de Saint-Martin. Un différend s'éleva, qui prouve qu'on n'avait pas grande confiance au monastère. Le comte de Joigny, possesseur du château d'Antigny, et Guy de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, prétendirent que les moines célébraient irrégulièrement les anniversaires de plusieurs

seigneurs et dames d'Antigny qui reposaient à Saint-Martin. Ils refusèrent le paiement d'une rente de blé considérable affectée à ces fondations. Un arrangement finit par intervenir de part et d'autre, sur la promesse de l'abbé d'observer à l'avenir, avec scrupule, les anniversaires.

Les guerres civiles vinrent aggraver la situation de l'abbaye, servir de prétexte et d'excuse au désordre, nécessiter de nouvelles dépenses dans un moment où l'on était moins que jamais à même d'y subvenir. En 1411, il fallut frapper d'un impôt tous les sujets de Saint-Martin devant *guet et garde*, pour réparer la forteresse et se mettre à l'abri des événements. Depuis un demi-siècle, ils étaient des plus funestes pour la France. La Bourgogne avait été pillée par les Anglais après la bataille de Poitiers; ils avaient brûlé Châtillon, saccagé Saulieu, Auxerre et Tonnerre; partout on relevait les fortifications; les villes se mettaient sur le pied de guerre [2]. Les états de Bourgogne, pour se débarrasser d'eux, leur avaient cédé deux cent mille moutons d'or, dont une partie payés comptant, et le

[2] Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait voulu obliger les gens de Girolles à venir monter *guet et garde* à Avallon, et à contribuer aux réparations du château. Comme les moines leur avaient fait bâtir une forteresse pour les retirer eux et leurs biens, en cas de danger, ils refusèrent de payer et d'aller faire sentinelle à deux lieues de leurs maisons. Le bailli d'Auxois, assisté de Jehan Esperon d'Ostun, bailli du duc dans ses terres du comté de Bourgogne, reconnut qu'il fallait chaque nuit dix hommes pour garder la terre de Girolles. Le nombre d'habitants n'était que suffisant, car ils étaient de ronde tous les six jours. On les exempta de contribuer pour Avallon.

surplus garantis par des cautions et des otages choisis parmi les familles les plus illustres, parmi les dignitaires et les bourgeois de la province. L'abbé de Saint-Martin et l'évêque d'Autun représentèrent comme cautions le clergé du diocèse; Hugues de Montagu, sire de Couches, fut otage de la noblesse; Hugues de Clugny d'Autun, otage de la bourgeoisie. Tous deux restèrent à Londres jusqu'en 1361.

En 1366, le prince de Galles avait parcouru la Bourgogne pour y recueillir les subsistances nécessaires à son armée. Les grandes compagnies, cantonnées à Semur, à la Vesvre et à Visigneux près d'Autun, exerçaient des ravages dans les environs de cette ville, dans ceux de Beaune, de Chalon, épuisant les ressources du pays, laissant après elles la dévastation, et commettant des cruautés inouïes. On sait comment la population des campagnes, exaspérée par ces désastres, et rendant la noblesse solidaire des malheurs de l'invasion, avait organisé le pillage des châteaux sous le nom de Jacquerie. Au milieu de ces réactions, de ces violences, de ces coups de main et de ces surprises qui exposaient les établissements isolés à des dangers continuels, il n'est pas possible que Saint-Martin ait échappé à quelque catastrophe, quoique le souvenir n'en soit pas arrivé jusqu'à nous. On ne peut douter non plus que ces agitations n'aient puissamment contribué à entretenir la décadence morale et territoriale de l'abbaye.

Une réclamation tardive s'éleva de son sein dès qu'il fut permis de penser qu'elle pouvait être écoutée. Dans [illegible] 1411, Jean de Charency, procureur du [illegible] religieux les plus sages,

protesta énergiquement contre l'abus qu'avaient fait certains moines, de la permission accordée par Guy d'Agland de consentir en leur nom des contrats pour la communauté. Plusieurs avaient été passés à son préjudice, dans un intérêt purement personnel. Encore quelques années, et sa ruine eût été complète. Il n'y eut d'autre remède que d'annuler les actes dans lesquels elle avait été lésée, et de retirer une permission qui rendait illusoire toute idée d'administration, toute garantie pour l'avenir [1]. La protection du Saint-Siége vint à son secours. De même que tous les monastères qui relevaient immédiatement de lui, l'abbaye de Saint-Martin ne pouvait rien aliéner sans obtenir la ratification de la cour de Rome. Cette dernière, instruite de sa situation déplorable, commit le prieur de Saint-Symphorien pour rétablir le monastère et ses dépendances dans les biens dont ils avaient été dépossédés par dol ou par violence, et dans ceux cédés volontairement à vie, à bail, à perpétuité même, sous des conditions onéreuses et non encore validées par la prescription quarantenaire.

Ces aliénations avaient eu pour objet des terres, des cens, des revenus, des biens meubles, des dîmes, des fruits, des hommages, des mains-mortes, des sépultures. Maisons, jardins, moulins, étangs, tout avait été livré, trafiqué; on avait porté la main sur des chartes, des livres, des croix, des calices, des cloches, des chapes, du linge d'église, des reliques. Les meubles des

[1] Discours de Louis de Charency, n° 146.

maisons, les provisions de vin, d'huile et de grains, le cuivre, l'étain, l'or monnoyé ou non, les troupeaux de toute sorte, figuraient dans ces dilapidations. Le pape Eugène IV enjoignit au prieur de Saint-Symphorien de faire rentrer toutes les aliénations au domaine de l'abbaye, nonobstant les lettres et chartes, de contraindre les détenteurs par les censures ecclésiastiques, sans égard à aucun appel, et d'en frapper les témoins qui, par haine, par crainte ou autre motif, refuseraient de comparaître. [1]

Ces restitutions qui, au premier coup-d'œil, paraissent incompatibles avec le caractère presque irrévocable des contrats, ne l'étaient pas aux yeux de la législation civile du moyen âge. Elle avait admis ce principe, que la validité des transactions consenties par les monastères relevant du Saint-Siége, dépendait absolument de sa ratification, comme aujourd'hui celles concernant les communes et les établissements publics dépendent de l'approbation ministérielle. On pouvait obtenir ainsi la résiliation des ventes arbitraires consenties à trop bon marché. On pouvait, en les confirmant, faire compléter le prix jusqu'à la valeur réelle. La décision d'Eugène IV fut-elle exécutée dans toute son étendue ? On est autorisé à le penser, en voyant le prieur de Saint-Symphorien s'en occuper activement ; toutefois elle était impuissante

Gomen [1]. Soit que l'abbaye, par suite de la mesure pontificale et d'un changement d'administration, eût recouvré une partie de ses richesses, soit que l'abbé eût, lui seul, gardé les siennes à côté de la pauvreté des moines, il y avait encore à Saint-Martin ce que l'on appelait le *trésor*. Guillaume du Bois étant atteint de la maladie dont il mourut jeune encore, après quelques années d'administration, ses parents vinrent le soigner et l'assister au moment de la mort [2]. C'étaient son frère, Hugues du Bois, bailli de Charollais, sa femme et sa nièce, Jacques du Bois, un autre de ses frères, un de ses bâtards, le bâtard de la Prée, et deux de leurs serviteurs. Cette engeance, après son décès, mit la main sur tout ce qui se trouvait dans la demeure abbatiale.

« Estoit le dit abbé, au moment de sa mort, un très riche et puissant prélat fourny d'or et d'argent monnoyé et de vaisselle d'argent, à grant quantité de chevaulx, arnois de chevaulx, robes, chapperons, manteaux et chappes prélatiques et plusieurs autres biens meubles, les quels furent prins et emportés subrepticement par le

[1] Jean de Gomen mourut le 30 octobre 1420, ainsi que le portait sa tombe, une des plus belles de Saint-Martin. Elle était placée dans la nef, à côté de celle de Guillaume II. Il est possible qu'ils aient été de la même famille, car leurs tombes portaient toutes deux les armes de la maison de Charmes.

[2] Il mourut en 1433, le jour de la Toussaint, et fut inhumé dans la crypte de Notre-Dame. Lors de sa démolition, on découvrit les ossements de cet abbé, qui annonçaient une grande taille et un âge peu avancé. On lui érigea une tombe sculptée dans la chapelle de Saint-Eutrope, à l'emplacement correspondant à celui de sa sépulture dans la chapelle souterraine.

dit bailli et ses complices et serviteurs, nonobstant la garde du dit monseigneur le duc, mise en l'abbaye. Et estoit l'abbé, à son trespassement, seigneur d'environ trois mille pièces d'or, que nobles, que escuz, que franz, que florins, les quelles ont été prinses en la chambre basse près le colombier, où elles estoient conservées dans le mur, au quel lieu on a trouvé la place rompue près des chambres secrètes d'icelle chambre, freschement et de nouvel, incontinent après le décès du dict abbé, en la quelle chambre basse couchèrent le bailly, cette nuict même, et sa femme et ses gens, et fermèrent les huis sur eux. »

« Avoit le dit abbé six grosses tasses d'argent doré, pesant chacune environ deux marcs d'argent, les quelles ont été emportées; douze autres tasses d'argent pesant environ douze marcs, dont les six estoient à boillons par dessoubz et dorées à l'environ de l'orle, et estoient d'ung mole, et aultres six d'aultre mole qui estoient toutes planes, sans ouvrage ne doreure. Item, trois aiguières d'argent dorées d'or, et l'une d'argent sans doreure, pesant environ quatre marcs, qui ont esté semblablement prinses et emportées. Item, dix-huit cuilliers d'argent, pesant deux marcs, qui semblablement ont été perdues. Item, une ceinture de cuir ferrée de clous d'argent, qui pouvoit peser un marc et demi d'argent, qui a

« Item, environ deux cents pièces d'or qui ont été baillées au dit M. le bailly par frère Guillaume Macerat, soubz-prieur de Saint-Martin, par Gérarde, servante du dit M. l'abbé, les quelles deux cents pièces d'or le dit M. le bailly a et détient oultre le gré et vouloir des religieux. Item, furent rompues trois arches [1], les quelles estoient en la chambre près du dict colombier, de costé la chambre où passèrent le dit bailly et sa femme, la nuict que les diz excez furent faits, esquelles arches avoit grant quantité de vaisselle d'estaing et de pains d'oing de porcs, et plusieurs aultres biens ont été prins et emportés hors du dit monastère. »

« Item, que les diz maléfices et aultres choses dont cy devant est faict mention, ont esté faictes par le dit M. le bailly de Charolloys et les diz serviteurs estans en sa compagnie, au temps devant dict, la dite garde de monseigneur le duc estant au dict monastère et mise en la présence du dict bailly et à lui signifiée, au grand dommage et préjudice d'icelui monastère. » [2]

Tels furent les résultats d'une enquête secrète faite dans l'intérieur du couvent, sur l'ordre du duc de Bourgogne, par Jean le Fort, notaire d'Autun, d'après la déposition des moines et des serviteurs de l'abbaye. Des annotations placées en marge de cette pièce originale nous apprennent que la plus grande partie des objets détournés fut restituée.

[1] Au bruit de ces effractions, les moines crurent naïvement que les parents du défunt abbé se frappaient les poings sur les coffres, en signe de douleur et *déconfort*.

[2] Archives de Dijon. — Affaires mêlées, carton 151 B ; Recueil de Bourgogne, t. II, p. 382, n° 2085.

CHAPITRE XVIII

Jean Petit-Jean. — Sa réforme. — Il est dépouillé par le cardinal Rolin. — Sa mort.

[1433—1462]

Il était temps qu'une main ferme arrêtât l'abbaye dans sa marche rapide vers une dissolution finale. Un homme se trouva, qui, par une conduite aussi sage qu'énergique, la sauva non-seulement d'une ruine imminente, mais encore la replaca dans la voie d'une régénération

partie de sa tâche ne le trouva au-dessous d'elle. Pénétré de la rigoureuse logique qui préside à l'ensemble des règles religieuses, il comprit l'insuffisance des réformes partielles, et sentit que si l'on voulait ranimer la vie régulière, il fallait la retremper à sa source primitive. Il se soumit d'avance à tous les obstacles que devait entraîner une tentative aussi hardie, et, quand la persécution vint l'assaillir, il la soutint avec la fermeté qu'il avait déployée dans le cours de ses travaux, dont le fruit, après vingt années de dévouement, devait périr avec lui.

Tel fut Jean Petit-Jean, dernier abbé régulier de Saint-Martin d'Autun. Il était né à Anzy-le-Duc; toute sa vie il conserva pour son pays natal, pour l'illustre fondateur de ce prieuré, *une singulière devocion et dilection*. Il appartenait à la famille de Chamilly, dont plusieurs membres reposaient dans l'abbaye. A la fin du nécrologe étaient inscrits l'anniversaire de Jean Petit-Jean, seigneur de Chamilly, et celui de demoiselle Ysabeau de la Porte, sa veuve; tous deux étaient vraisemblablement son père et sa mère. Comme les anciens oblats, comme Saint-Merry, la première gloire de l'abbaye, dont lui-même fut la dernière, il portait l'habit religieux dès l'âge de douze ans. Sacristain du prieuré pendant quinze années, puis aumônier de Saint-Seine près Dijon, il était passé depuis peu dans cette dernière abbaye, lorsque les moines de Saint-Martin, soit de leur propre mouvement, soit d'après les conseils de personnages s'intéressant à leur réforme, l'élurent pour abbé. Le pape, les évêques, le duc de Bourgogne, purent n'être pas étrangers à cette détermination. Le premier connaissait le mérite de Jean Petit-Jean et ce que l'on pouvait en attendre. Dans la bulle qui

confirme son élection, il fait l'éloge de son zèle religieux, de la pureté de sa vie, de l'étendue de ses connaissances, de sa prudence dans la conduite des intérêts temporels de l'abbaye. Il semble espérer de lui des mesures pleines de sagesse et d'énergie[1]. Le clergé de la province ne l'appréciait pas moins favorablement ; il fut élu jusqu'à trois fois son représentant aux états de Bourgogne. Les abbés voisins réclamaient son concours pour remédier aux situations difficiles de leurs monastères. Les états eux-mêmes le députèrent en 1438 comme représentant du clergé à l'assemblée de Bourges. Ce fut de cette assemblée que sortit la fameuse ordonnance de Charles VII, connue sous le nom de Pragmatique sanction. Rendue pour mettre fin au schisme suscité par le concile de Bâle, qui persistait à prendre des décisions contre l'assentiment du pape, elle fortifiait la prérogative royale à la faveur des divisions de l'Eglise, rétablissait la liberté des élections monastiques, enlevait au pape la collation des bénéfices, et fixait les conditions pour y être admis. Ces réformes, utiles en elles-mêmes, devinrent bientôt entre les mains des rois une source d'abus et d'assujétissement pour l'Eglise.

L'abbé Petit-Jean était reçu avec la même estime à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il obtint de lui le renouvellement du privilége par lequel Jean sans Peur

garde, les maisons des sujets de l'abbaye[1]. Il remplit auprès du duc Philippe, soit à Dijon, soit en Flandre, différentes missions. Il fit partie de son conseil avec Ferry de Clugny d'Autun, évêque de Tournay, l'un des auteurs de la Coutume, avec le cardinal Rolin dont l'amitié lui fit défaut et lui attira la défaveur du souverain le jour où ce prélat ambitieux voulut porter la main sur les biens du monastère.

Nous avons vu dans quel état il se trouvait au décès du dernier abbé. Il n'offrait que des ruines morales et matérielles. L'esprit religieux y était éteint, les habitudes régulières méconnues, les bâtiments qui les avaient jadis abritées, délabrés. Il y avait à reconstituer dans son entier la vie monastique, à reprendre jusque dans ses moindres détails une administration dilapidée par l'égoïsme des moines. Jean Petit-Jean s'appliqua d'abord à relever les bâtiments conventuels. Le dortoir, le réfectoire, furent reconstruits. L'église, qui avait été dépouillée d'une partie de ses vases sacrés, de ses ornements et de ses reliques, fut remise, sinon sur le pied de son ancienne richesse, du moins sur celui d'une dignité convenable. Il y fit placer plusieurs statues, et y entretint un organiste.[2]

Il surveillait ces travaux depuis la maison de campagne des abbés, située non loin d'Autun, au pré Charmoy, dans une plaine boisée, à la lisière du Morvan. Retiré

[1] Charte n° 149.

[2] A Gauthier des Mares, tailleur et faiseur d'*images de pierre colorées*, 70 livres. A maistre Guillaume Columbel, organiste, 7 gros et demi pour son salaire de quatre mois (comptes de Saint-Martin, de 1435).

dans cette silencieuse demeure, il préparait, par la méditation, le jour où il pourrait inaugurer de nouveau la règle du fondateur. Ce fut le 8 novembre 1435 qu'il fit connaître pour la première fois au chapitre sa ferme résolution de reconstituer la vie commune. Elle devait recommencer à partir du premier dimanche de l'Avent. Les moines, vivant à leur gré dans leurs chambres ou par groupes assortis selon la conformité des goûts et des caractères, devaient venir prendre leurs repas au réfectoire, au son de la cloche. Si l'un d'eux, pour cause grave, était obligé de manger dans sa chambre, un frère désigné par l'abbé venait chercher sa portion au réfectoire, et assistait à son repas. Depuis Pâques jusqu'à la fête de la Sainte-Croix en septembre, on dînait à *table assise*. Cette faveur, supprimée le reste de l'année, ne pouvait être rétablie que dans des cas extraordinaires. Chaque semaine, deux moines étaient désignés pour servir à table, et un troisième pour remplir l'office de lecteur. Le silence était de rigueur. S'il arrivait qu'il fût troublé par *villaines paroles* ou *villains serments*, en jurant le *nom de Dieu en vain*, le délinquant, par ce seul fait, sans besoin d'aucune sentence, était condamné au pain et à l'eau durant tout le jour. La même peine était encourue par quiconque se fût plaint de la mauvaise qualité du

sa gestion. Le réfectorier prenait chaque jour au cellier de l'abbé le pain et la viande de la communauté, réserve faite de la part des absents. Deux ou trois moines des plus anciens réglaient la quotité des portions. Les repas, ramenés aux limites de la tempérance, consistaient, les jours gras, en un plat de mouton, bœuf ou porc, pour deux religieux ; les jours maigres, à savoir le mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, en une soupe, trois œufs, et un morceau de fromage. Interdite durant l'Avent, le Carême, la Septuagésime, la chair était remplacée par trois œufs, un hareng ou autre poisson, et du fromage. Les jours de Vigile et de Quatre-Temps, on servait trois œufs et une tartelette, *du large d'ung pain du couvent*. Chaque jour on distribuait, avec les aumônes de fondation, une prébende aux pauvres. Le dîner terminé, la parole restait interdite : l'on se rendait à l'église pour rendre grâces à Dieu, ou dans les cellules. Seulement, en hiver, les moines pouvaient rester ensemble une demi-heure après l'action de grâces pour se chauffer en présence du prieur.

Le mobilier du réfectoire et de la cuisine était des plus simples. C'étaient des bancs, des sellettes, des tables de bois, des écuelles, des plats, des pintes d'étain, une cloche.

Nulle femme ne devait être introduite dans l'intérieur de la maison, si ce n'est en cas de maladie, avec la permission du prieur, et munie de recommandations de femmes d'*honneste conversacion*. On n'admettait de serviteurs qu'après examen et production de garanties suffisantes. Les bénéficiers ne pouvaient en posséder un

qu'avec l'agrément de l'abbé. Il leur était interdit de vendre ou de donner leur prébende.

Chaque transgression à ces prescriptions était justiciable du grand prieur au prochain chapitre. La punition consistait le plus ordinairement, pour les bénéficiers et officiers de l'abbaye, dans la privation de vin ; pour les simples moines, dans la même peine et dans l'application de la discipline, tous les jours jusqu'à amendement.

Telle fut la première réforme instituée par Jean Petit-Jean. Ces détails d'intérieur, si peu dignes d'attention en apparence, ne laissaient pas d'attaquer les abus dans leur racine ; les fondateurs des grandes règles monastiques ne les avaient pas jugés indignes de leur sollicitude. Si cette réforme éprouva de grandes résistances, la trace n'en est point arrivée jusqu'à nous. On peut facilement supposer qu'elle ne fut pas du goût des moines. Elle n'était toutefois qu'un prélude à des règlements qui devaient s'étendre à tous les devoirs monastiques. Mais ce n'était que pas à pas, et en assurant successivement la solidité de chaque tentative, qu'il était possible d'arriver à leur complément final. Au mois de mai 1438, avant de se rendre à l'assemblée de Bourges, Petit-Jean réunit le chapitre, et invoquant l'obéissance absolue due par les moines à leur abbé en vertu de leurs vœux, il leur présenta de nouvelles dispositions. Elles portaient sur la police intérieure et extérieure de l'abbaye, sur le costume et l'entretien des moines, sur la célébration des offices religieux, sur l'observance des trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

selon leur bon plaisir. Cette faculté fut limitée au cas d'utilité réelle. Elle ne put désormais s'exercer que depuis le soleil levant jusqu'à prime, depuis dîner jusqu'à vêpres, depuis le souper jusqu'à complies. Ceux qui violaient cette règle étaient réduits au pain et à l'eau. Parvenaient-ils à se soustraire à cette peine, ils ne pouvaient être absous en confession que par l'abbé lui-même. Il était interdit aux officiers de s'absenter un jour entier pour les affaires de leur charge, sans la permission de ce dernier, et de dépasser dans leurs promenades, « sans être deux ensemble, les murs de la ville, la rive de l'Arroux, les limites de la justice d'Aulteryve et le pré de Saint-Symphorien. »

La possession d'un pécule en argent, interdite par le vœu de pauvreté, qui était un des premiers fondements de la règle, était devenue pour les moines un sujet de dissipation, de trafic, de voyages sans motifs, un moyen commode de satisfaire les passions les plus contraires aux préceptes de l'humilité et de la continence. Elle fut convertie, comme par le passé, en une prébende en nature destinée à satisfaire aux premiers besoins de l'existence. Seuls, l'abbé, les officiers de l'abbaye, à raison des dépenses nécessitées par leurs charges, les moines absents pour des motifs légitimes, étaient exceptés de cette défense.

L'habillement de chaque religieux consistait en deux robes longues et une robe courte, « afin d'allei dehors » en lieux honnestes, et n'estoient les dites robes longues » que pour allei parmy le monastère, que jusques à deux » doycs sur la cheville du pied, et estoit le coulet d'ung » doyct d'aulture, à deux boutons au plus, et les manches

» joinctisses au bras. » Le drap noir, vert-brun ou gris-noir, ne devait pas excéder le prix de dix-huit gros l'aune. Les chaperons étaient de même couleur, « sans cornettes, fendus au côté. » On devait les porter *en gorge*, à moins de maladie ou d'excessive chaleur. Les robes n'étaient fourrées que de fourrures noires; en été, de *cuissètes*, et *en yver, d'agneaulx noirs*. Il était de rigueur de porter une étamine sous la chemise, qui n'était jamais de lin; les religieux pouvaient en acheter deux à la Toussaint. Les enfants et les novices recevaient chaque année une robe de gris-noir, d'un franc l'aune, pareille à celles des moines, moins le collet, à moins que leurs parents ou amis ne les en pourvussent eux-mêmes; ils ne portaient leur chaperon que depuis les calendes de novembre jusqu'à Pâques, et jamais au monastère, excepté en cas de maladie, de froid ou de *temps désordonné*. Les fourrures leur étaient interdites, excepté dans leurs *blanchoz* ou *coutelles* fourrées de gros agneau, pendant le temps où ils portaient leurs chaperons. Leur maître les leur remettait à la Saint-Martin d'hiver. Le même jour, moines et enfants recevaient une *coule* neuve, que les premiers ne devaient jamais quitter, chaque fois qu'ils « alloient se esbattre deux à deux, parmy le monastère,

contravention sur ces points, étaient confisqués au profit de l'église. Si c'étaient les enfants, leur maître était tenu de verser l'équivalent de la valeur de l'habit à l'œuvre de l'église, sinon il encourait *discipline* et peine corporelle au chapitre. « Nul ne portoit souliers lassez dehors piez » ne dedans, fors que par manère de botines basses à ung » doyc sur la cheville du piez, et lassées ou fermées » dessus de laycs (lacets) de cuir ou esguillettes. » Les chausses *estachées et plus longues que d'ung doyc au-dessus les genous,* étaient interdites aux enfants; elles devaient être de *gros blanchot* ou de *gros gris;* il était de même défendu aux moines de porter « courroyes ou gilbacières » cluneles ou brodées d'or ne d'argent ne d'aultre » métal ou matière reluisant, sous peine de confiscation » d'icelles. » [1]

Pour la célébration des offices, en été comme en hiver, la cloche appela désormais les religieux à matines, dès une heure après minuit. Ils se livraient ensuite à l'étude des psaumes ou à la méditation, à moins qu'ils n'éprouvassent un besoin pressant de se reposer quelques instants avant le jour. L'assistance était strictement obligatoire hors le cas de maladie. Le délinquant, pour le cas de *malice ou rébellion*, se prosternait à terre au milieu du chapitre, et demandait miséricorde selon la règle. S'il ne se soumettait volontairement à cette pénitence, le prieur l'y faisait contraindre et pouvait augmenter sa peine ou l'adoucir en proportion de ses marques de repentir. Les retardataires s'inclinaient de-

[1] Statuts manuscrits de l'abbé Petit-Jean.

vant l'autel et restaient dans cette posture jusqu'à ce que le prieur leur fît signe de se lever.

Venaient ensuite des prescriptions sur les chants, sur les attributions du chantre, chargé de dresser d'avance un tableau des offices de chaque semaine.

A l'égard des trois vœux d'obéissance, de chasteté, de pauvreté, Petit-Jean prescrivit les mesures suivantes : « Tout religieux coupable de désobéissance publique, d'injures ou de rébellion envers l'abbé, le grand prieur, ou tout autre supérieur, était saisi et incarcéré par les frères; ceux qui, dans ce cas, refusaient main-forte, étaient excommuniés et séparés de la communauté, suivant la règle de Saint-Benoît. Si la désobéissance n'était pas publique, le coupable était puni au chapitre. Si un moine recevait un ordre qui lui semblait déraisonnable, ou impossible à exécuter, il devait néanmoins obéir selon son pouvoir, puis faire exposer à l'abbé ses raisons par deux anciens religieux qui demandaient miséricorde. S'il appelait à tort au chapitre d'une punition justement infligée, il était pris et incarcéré.

S'il avait, au monastère ou ailleurs, des relations coupables avec une femme, et que la faute fût publique, il était incarcéré, privé de son bénéfice, soumis à telle peine qu'il plaisait à l'abbé de lui infliger. En cas de rébellion, il recevait la discipline en plein chapitre pen-

« et ès appartenances, il étoit discipliné le lendemain. »

Chaque année, au jour du *vendredy benoist,* tous les religieux devaient remettre consciencieusement leurs clefs à l'abbé. Il désignait deux d'entr'eux pour faire la revue de ce que chacun possédait et confisquer les superfluités.

En promulguant ces statuts, l'abbé de Saint-Martin protesta qu'il ne prétendait modifier en rien la règle de saint Benoît et les décisions des chapitres généraux : il les soumit au contraire à l'examen de ces derniers : il en plaça l'observation sous leur sauvegarde. L'usage de ces réunions ayant été tour à tour repris et abandonné sous ses prédécesseurs, il les rétablit et fixa leur tenue périodique au 24 avril, anniversaire de la consécration de l'abbaye après sa restauration par Badilon. Les prieurs de sa dépendance, les religieux ajournés pour rendre compte de leur conduite, étaient tenus d'y comparaître sous peine d'excommunication, ou de s'y faire représenter par un moine chargé de garantir sous serment la légitimité de leurs excuses.

Le cortége des abbés et des prieurs, souvent rival de la magnificence séculière, imposait au monastère une hospitalité ruineuse. Le nombre de serviteurs et de chevaux que chacun d'eux pourrait amener, fut réduit à trois ou quatre, selon l'importance des dignitaires. L'abbé leur fournissait le pain et le vin, et le couvent le reste de leur subsistance. Les serviteurs étaient logés en ville au compte de leurs maîtres. Ceux-ci vivaient à leur choix au réfectoire des moines ou à l'*ostel* de l'abbé. L'abbé dînait au réfectoire la veille et le dernier jour du chapitre, pour s'assurer de la venue tardive ou du départ précipité des étrangers.

L'ouverture du chapitre, annoncée par la grosse cloche, était précédée de la messe de Notre-Dame et de celle du Saint-Esprit, célébrées à cinq et six heures du matin. Tandis que le grand prieur et les moines entraient au chapitre, où l'on faisait la lecture du Martyrologe, les prieurs restaient au chœur avec l'abbé. Sur l'invitation d'un religieux envoyé par le grand prieur, il entrait précédé de la croix et suivi de la crosse, portées par un moine et par un chapelain. Il ouvrait la réunion par un sermon adapté à la circonstance; les statuts de l'abbaye étaient lus par le secrétaire de l'assemblée; puis, d'après les documents réunis entre ses mains, l'abbé exposait la situation spirituelle et temporelle des maisons de l'Ordre, l'état de leurs finances, de leurs approvisionnements, de leurs procès, de leurs dettes, de leurs aliénations, de leurs affranchissements, la vie et les mœurs des religieux, des prieurs eux-mêmes, la régularité de la discipline, du service divin, la situation des églises. Les jeunes prêtres et les novices pouvaient être éloignés de l'assemblée pendant cette espèce de confession publique. Après les décisions prises, après les peines infligées, le chapitre était ajourné à l'année suivante.

Cet ordre de choses une fois établi fut maintenu avec persévérance. Chaque nouvelle réunion venait y ajouter un perfectionnement. Au chapitre de 1440, on renouvela pour les prieurés la défense d'employer « aucune femme » en âge suspect de pécher, de quelque estat qu'elle » fût, » sauf le cas de maladie et sous bonne garantie. [illegible] abbé se fit remettre le double de tous les terriers, titres [illegible] autres, intéressant les maisons de [illegible] faire prendre dans

le délai d'un mois, aux archives de l'abbaye, copie des ordonnances rédigées pour leur conduite et pour celle de leurs maisons.

Il régla le cérémonial de la réception de l'abbé lors de sa prise de possession. Il devait être reçu processionnellement par les religieux, à la première porte extérieure. Il prêtait serment d'entretenir l'église et les bâtiments en bon état, de ne rien aliéner de ses biens, contrairement au droit écrit, de n'engager ni vendre dans aucune nécessité les joyaux et reliques de l'église sans le consentement unanime des religieux, de respecter les priviléges et franchises de l'abbaye, de la protéger, dans quelque dignité qu'il soit élevé par la suite, de ne pas admettre plus de trente moines, et d'acquitter régulièrement toutes ses charges envers eux. Elles consistaient en fournitures d'argent, pain, vin, paille de lits, etc.; un barbier et un physicien (médecin) à volonté ; une pinte de vin et un pain supplémentaire le jour où on les saignait; une collation pour les fêtes solennelles; une double ration de pain et de vin au grand prieur, et de *tel vin que boit l'abbé*.

Au chapitre de 1442, il fut décidé que dorénavant deux novices du monastère, *habiles à science acquérir,* seraient élus, l'un par l'abbé, l'autre par les officiers et les anciens de l'abbaye, connaissant *meurs* et *condicions* des novices, pour être envoyés aux écoles de grammaire, à Dijon ou ailleurs, selon l'antique usage de l'ordre de saint Benoît. Ces étudiants devaient être remplacés par d'autres au bout de quatre ans. Ils avaient le droit de toucher en argent leur prébende.

L'œuvre disciplinaire de Jean Petit-Jean n'était, à tout

prendre, qu'une reproduction et un commentaire de la règle de saint Benoît, appliqués aux besoins particuliers de l'abbaye. Tout en puisant ses inspirations dans cette règle, et souvent même ne faisant que la traduire et la citer, il avait admis des adoucissements devenus nécessaires par une longue habitude. Tel était l'usage des aliments gras, la remise d'une somme d'argent aux officiers du monastère, les revenus particuliers réservés à l'abbé, toutes choses qui n'auraient pu, par elles-mêmes, porter une atteinte profonde à l'esprit de l'Ordre, si cet esprit, au lieu de se laisser entraîner aux passions mondaines, eût pris conseil des préceptes du fondateur. Il aurait suffi à cet essai de réforme si remarquable dans ce siècle de décadence, d'être étendu à plusieurs monastères, ou à Petit-Jean d'être placé à la tête d'une maison illustre comme Cîteaux ou Cluny, pour inscrire son nom à la suite des réformateurs de l'ordre de saint Benoît. Dans le cercle borné de son action, la sagesse ne lui manqua pas plus que le courage, et cette sagesse et ce courage avaient à lutter contre un affaiblissement moral enraciné depuis des siècles, mille fois plus difficile à guérir que des passions violentes seulement égarées [1].

Il faut bien que ces réformes aient porté leur fruit,

une inspection sévère l'inconduite, les querelles, les altercations, les mouvements d'humeur qui avaient produit du scandale, on retrouve les faits suivants : Le jour de la fête de saint Matthieu évangéliste, le sacristain de

vers le temps de Pâques, s'emparèrent des faubourgs d'Autun et brûlèrent un grand nombre de maisons autour de Saint-Martin. Les habitants se réfugièrent dans l'enceinte fortifiée du monastère, et eurent la vie sauve. La même année, une famine affreuse désola toute la Bourgogne. « L'an 1438 fut grande famine par toute la Bourgogne et grand'faute de vins. Et mouroyent les povres gens de faim par les rues et par les champs. Et en fust tant de povres gens à Beaulne, à Chalon et à Macon, firent les bourgeois maisons communes pour loigier tous les povres, et se tailloyent par septmaine ung chacun, selon sa faculté, pour pourventoir ès dicts povres. Mais en la ville d'Ostun ne se fist point, pour ce que les églises y fesoyent plusieurs aulmosnes accoutumées, qui ne se font point ès autres villes, par les quelles aulmosnes les povres furent moult soutenus tant en karesme qu'en tous autres temps. »

« En 1439, il y eut grand'mortalité et moururent à Saint-Martin deux religieux et l'orfèvre qui fist la grand'croix. Et mangèrent les laboureurs du pain de gland et de terre. Et trouva-t-on emprès l'église et abbaye de Saint-Martin d'Ostun une voyne de terre qui semble argile, de la quelle terre l'on foisoit du pain, et en mangeoient les gens comme pour pain. »

[Manuscrit de Saint-Martin, XVe siècle.]

Ces désastres nécessitèrent la suppression du petit prieuré de Cry, au diocèse de Langres, dont les revenus furent exclusivement consacrés à l'entretien du luminaire de l'église, fourni jusque-là par les abbés.

En 1444, après la paix d'Arras, l'Autunois fut ravagé de nouveau par les gens de guerre du roi et du Dauphin. Ils pillèrent les faubourgs de la ville, dévastèrent les environs de Saint-Martin, brûlèrent Saint-Symphorien, les villages de Menessaire, Reclennes, Monthelon et autres, et se livrèrent à toutes sortes de violences sur les biens et les personnes.

Commagny fit apporter une partie de la vendange de son office au pressoir du prieur. Les vignerons de ce dernier lui firent observer qu'il *faillait tailler le marc* encore une fois, afin de lui faire rendre davantage, mais le sacristain se débattait en disant que par leur faute et retard à satisfaire sa demande, il avait déjà perdu un *ponson* de vin. Sur ces entrefaites arriva le prieur, Guillaume de Corvol, qui demanda au sacristain : « Que » faites-vous icy ? — Je suis icy venu pour pressourer » ma vendange. — Le dit prieur contredisant qu'il n'y » mettrait jà rien sur son pressour, le dit sacristain dict » que sé y venoit deux ou trois paillars, que ils seroient » bien receus. » Le prieur, irrité, ordonna à ce moine insolent de se rendre en prison ; mais l'autre soutint qu'il n'était « ne larron, ne meurtrier, et qu'il n'y entre- » roit jà. Et tantôt incontinent le dict prieur mal meu » s'en vint à la personne du dict sacristain et lui donnat » sur le visaige et sur la teste, dix ou douze coups de » poing en telle manère qu'il eut le visaige taint et enflez » et à grant effusion de sang par les nez, et incontinent » fist prendre le sacristain par les sergens et vallés sécu- » liers, et le fist mettre en prison où il demourat dès lors » jusques au lendemain vespres, sans boire ne man- » ger[1]. » Cet échantillon de correction fraternelle fut déféré au chapitre général. Le prieur, comprenant qu'il

écrits infâmes, et de divulguer les statuts de l'abbaye, contre son serment, il se livra envers sa personne à des voies de fait, et le frappa sans plus de souci qu'il n'en avait eu du sacristain. Il dilapidait les biens du prieuré, consentait des affranchissements sans autorisation, était à l'affût de toutes sortes de vexations, et commettait même des meurtres, s'il faut en croire le réquisitoire prononcé contre lui en plein chapitre.

Il trouva son pareil dans Guy de Marry, prieur de Colombier, accusé de simonie, de rébellion, de désordres de mœurs et de détournements de chartes royales précieuses pour l'église de Saint-Martin. Tous deux cités devant le chapitre pour rendre compte de leurs méfaits, refusèrent pendant plusieurs années de se présenter, et appelèrent en cour de Rome. Tous deux privés de leurs bénéfices, firent cause commune, se réunirent à Commagny sous la protection de leurs familles fixées dans le voisinage de ce prieuré, et les entraînèrent à prendre leur parti. A l'instigation du prieur de Commagny, Philibert de Corvol son frère, Jean de Marry, sire de Villaines, et un autre Jean de Marry, frère du prieur de Colombier, se mirent à tendre des guets-apens aux religieux, et se livrèrent sur plusieurs d'entr'eux, à des insultes et à des mauvais traitements. L'abbé répondit à ces excès en excluant, par une sentence solennelle, les membres des familles de Corvol et de Marry de tous les bénéfices de l'abbaye, les déclarant incapables d'être admis dans son sein pendant quatre générations.

Après cinq ans de rébellion ouverte et de refus de comparaître, il fallut bien enfin se soumettre. Les deux prieurs se présentèrent, en 1459, à l'assemblée générale.

Soit ménagements à garder envers une famille puissante, soit nécessité de retenir l'un d'eux dans son prieuré pour lui faire réparer sa mauvaise gestion, leur sentence à tous deux fut différente. Guillaume de Corvol ayant fléchi les genoux devant l'abbé, s'étant soumis à sa discrétion, à celle du chapitre, ayant renoncé à tout appel, juré par serment et signé acte d'obéissance, fut condamné à réparer ses dilapidations, obtint l'absolution, la levée de son excommunication, et garda son prieuré. Guy de Marry, après avoir donné les mêmes marques de repentir, mais n'*ayant pas été élevé,* aux termes de sa sentence, *dans le monastère, n'étant point imbu de ses règles,* fut condamné à restituer dans les dix jours les papiers qu'il avait distraits, interdit de l'ordre et de l'habit de Saint-Martin, et privé de son bénéfice. Il obtint seulement levée de l'excommunication et permission de se faire admettre en un autre monastère.

De pareilles résistances ne se présentèrent que dans les prieurés dépendant de l'abbaye-mère. La réforme régnait dans celle-ci, sous l'œil vigilant de l'abbé attentif à l'observation des moindres préceptes. Il n'avait plus la même énergie quand il fallait agir sur des religieux que leur éloignement et une position presque indépendante pouvaient soustraire facilement à son autorité. Souvent même, comme on l'a vu, des appuis étrangers venaient

le ministre indispensable de Philippe le Bon, l'effroi des grands de la cour de Bourgogne qu'il humiliait sans cesse sous l'ascendant de sa science de légiste et devant son orgueil de bourgeois, le pourvoyeur infatigable de sa famille dans la poursuite scandaleuse des plus opulents bénéfices. Jean Rolin était parvenu au siége d'Autun dans le même temps que Petit-Jean à l'abbaye de Saint-Martin. Rien n'indique que, dans les premières années, aucune rivalité se soit élevée entr'eux. Il y a tout lieu de croire, au contraire, qu'ils les passèrent en paix. Leur position ecclésiastique, leur présence simultanée à l'assemblée de Bourges, aux conseils du duc, avaient dû plus d'une fois les rapprocher et établir entr'eux des liens de bonne harmonie. En 1447, l'évêque d'Autun, faisant une tournée pastorale dans son diocèse, reçut l'hospitalité de Petit-Jean au château des abbés de Saint-Martin, à Girolles. Il reconnut plusieurs fois, dans la conversation, l'immunité de l'abbaye et de ses dépendances. Etant entré à son retour dans l'église du prieuré d'Avallon, il reconnut formellement aussi qu'il n'y entrait que pour *visiter l'autel,* sans prétendre à aucune juridiction. Enfin, à Autun même, ayant usé sans résistance du droit qui lui permettait de pénétrer dans l'abbaye une fois pendant la durée de son pontificat, il déposa entre les mains de l'abbé une reconnaissance d'immunité à l'instar de ses prédécesseurs.

Jusque-là, la paix régnait entre les deux prélats ; mais, du côté de Rolin, cette paix n'était pas sincère. Fidèle à l'exemple de son père, l'autorité et les richesses ne pouvaient lui être trop largement dispensées. Le noble usage qu'il en sut faire ne peut justifier complètement l'avidité

avec laquelle il convoita les meilleures abbayes, les plus riches bénéfices de son diocèse. Dès 1449, sans attendre un prétexte ou une occasion favorable, il commença ses attaques contre l'abbé de Saint-Martin avec une persévérance qui ne se démentira plus.

Sa première agression eut lieu aux dépens du prieuré d'Anzy. La position de ce prieuré entre le diocèse d'Autun et celui de Nevers, sa mauvaise administration par un prieur qui, après quarante ans d'exercice, affaibli par l'âge, incapable de réparer ses pertes et d'acquitter ses obligations envers le monastère et le duc, avait été obligé de donner sa démission, l'absence actuelle d'un prieur en titre, d'autres motifs, différents peut-être et restés inconnus, avaient décidé le cardinal à jeter son dévolu sur Anzy. Il prétendit qu'il n'était pas compris dans l'exemption de Saint-Martin, et, sur ce chef, il intenta un procès devant le parlement de Bourgogne. Petit-Jean offrit d'abord de prouver amiablement l'immunité d'Anzy. Il proposa pour arbitre Albert, abbé de Vezelay, qui, après examen des titres établissant cette immunité, attesta à l'évêque d'Autun leur authenticité et leur certitude [1]; mais l'évêque avait de bonnes raisons pour ne pas céder à l'évidence. Quoique le monastère fût parfaitement convaincu de la justice de sa cause, quoique les prieurs eussent, d'un commun accord, con-

daient une autorité absolue. cette cause était jugée d'avance contre Saint-Martin[1]. Une transaction intervint donc, en 1451, entre l'évêque et l'abbé[2]. Ce dernier se réservait les droits honorifiques et disciplinaires, tels que ceux de visite et de correction des moines : il abandonnait au cardinal l'administration temporelle, la jouissance des revenus, la collation des bénéfices. Si les intentions purement intéressées de Rolin n'étaient pas assez évidentes par elles-mêmes, on en trouverait la preuve dans la clause par laquelle il consentait à reconnaître, dans une contre-lettre, tous les droits de l'abbaye de Saint-Martin sur Anzy, après sa mort.

Ce premier pas couronné de succès, le cardinal était peu disposé à s'arrêter en chemin. L'année suivante il fit un voyage à Rome, où il fut reçu *honorablement* et *joyeusement*. Il en profita pour obtenir de Nicolas V, contrairement à la Pragmatique, des bulles de réserve des abbayes de Saint-Michel d'Anvers, de Notre-Dame de Gouaille, de Saint-Etienne de Dijon, de Saint-Martin d'Autun. C'était s'adjuger par anticipation l'héritage de ceux à qui il n'aurait pu succéder de leur vivant qu'au moyen d'une spoliation flagrante. Cette mesure elle-même préparait un dernier coup qu'il n'eût pas été facile de frapper sans lever le masque, et que les circonstances ne favorisaient pas. La fermeté apportée par Charles VII dans le

[1] Voir au supplément une lettre de Petit-Jean, n° 3, relative à cette affaire.

[2] Charte n° 151.

maintien des défenses de la Pragmatique, relatives à l'exécution des bulles pontificales de réserve ou de collation de bénéfices, était un obstacle à l'efficacité des concessions obtenues par Rolin. Il fallait attendre le moment où, des mains d'un successeur plus faible, s'échapperaient ces libertés gallicanes gardées jusqu'ici avec tant de soin. Les difficultés d'une situation aussi précaire n'avaient point échappé aux moines de Saint-Martin. Nonobstant le traité sur Anzy, les différends s'étaient perpétués entr'eux et le cardinal. Le partage du prieuré entre les deux autorités était une cause permanente de récriminations mutuelles. Des procès s'ensuivirent pendant plus de douze ans. Chacune des parties en appelait à un tribunal différent. Le cardinal ayant pour lui la cour de Rome, se vantait d'y traîner l'abbé, de l'y faire débouter de ses droits, ou d'obtenir son désistement par *travaulx* et *vexacions*[1]; l'abbé invoquait contre le cardinal l'autorité royale, et, en vertu des libertés réservées dans la Pragmatique, faisait annuler ses bulles, et le menaçait de la saisie du temporel.

Ces discussions, réagissant sur la moralité des religieux d'Anzy, produisaient de funestes résultats. Quelques-uns les exploitaient au profit de leurs désordres. Le sacristain, Etienne de Noirenton, vivait publiquement avec une femme depuis le jour de sa profession. Toutes les ré-

présentaient en son nom. Protégé notoirement par le cardinal, il se laissait condamner par contumace à la prison, *au pain de tristesse et à l'eau de douleur, jusqu'à preuve suffisante de repentir*. Son arrestation fut recommandée, comme celle d'un criminel, aux officiers royaux, à ceux du duc, aux religieux eux-mêmes. [1]

La mort de Charles VII vint aplanir la voie au cardinal dans la poursuite de ses projets sur Saint-Martin. L'abolition de la Pragmatique en 1461, par Louis XI, dont il avait été confesseur pendant son séjour à la cour de Bourgogne, lui permit de faire exécuter sa bulle de réserve. Mais afin d'être encore mieux en règle vis-à-vis de son adversaire, il la fit convertir par le pape Pie II en une bulle de commende qui l'investissait immédiatement de l'abbaye. Pour justifier en apparence cette usurpation, il prétexta la nécessité de mettre un terme

[1] Actes capitulaires manuscrits de l'abbé Petit-Jean. — A côté de ces scènes de désordre, se présentent à la même époque des scènes burlesques, sujet d'inquiétudes moins sérieuses pour le monastère. On lit dans Gagnare : « L'*évêque des innocents* était conduit en pompe, accompagné d'un nombreux cortége, à l'abbaye de Saint-Martin. Les moines ayant refusé une année de lui rendre les honneurs accoutumés, le chapitre prit cet affront avec chaleur, à la fin du XVe siècle, et contraignit ces religieux à faire un traité par lequel ils s'obligeaient de *baisser les ponts-levis* à son arrivée, de le recevoir avec les honneurs accoutumés, et de lui permettre de faire ses fonctions et ses prières au maître-autel. L'auteur de cette Histoire a lu ce traité, mais il ne se trouve plus. La légende du Bréviaire observe qu'un jeune homme, miraculé par l'intercession de saint Lazare, avait été évêque des innocents cette année-là. »

[Histoire de l'Eglise d'Autun, p. 467.]

à de prétendus désordres tolérés par son prédécesseur[1], et l'urgence de relever la situation temporelle du monastère. On ne pouvait calomnier plus cruellement le zèle de Petit-Jean : aussi succomba-t-il sous l'amertume de cette offense. Il mourut la même année (1462) dans l'abbaye qu'il n'avait pas voulu quitter, et, pour appeler à la postérité de l'iniquité dont il était victime, il se fit représenter nu sur sa tombe, la tête séparée de la mitre qui lui avait été ravie.

[1] Gagnare, p. 174.

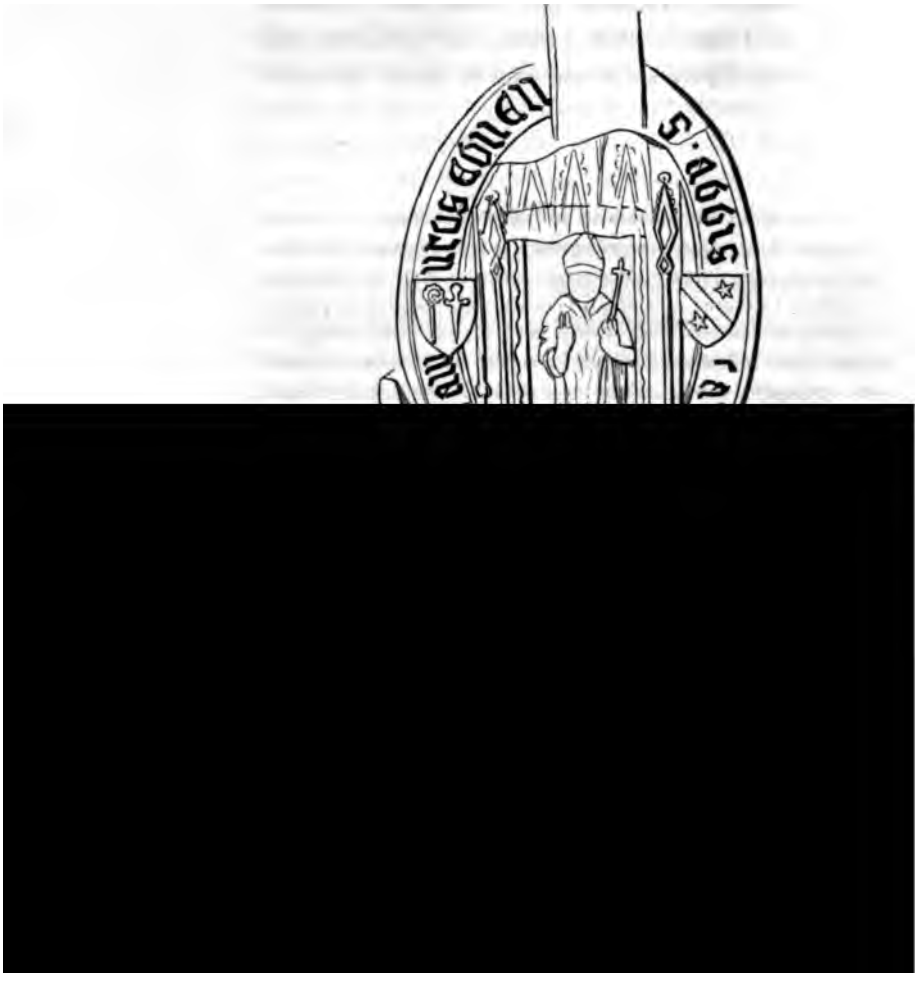

TROISIÈME ÉPOQUE

CHAPITRE XIX

Les commendataires. — Le cardinal Rolin. — Jean Rolin II. Tristan de Salazar. — Robert Huraut. — La réforme. Nicolas et Pierre Brulard. — Passage des Calvinistes.

[1462—1628]

DURANT tout le cours des âges monastiques, une des tendances des pouvoirs séculiers fut de mettre la main sur les biens des monastères qui, plus dépourvus de défense, étaient plus faciles à conquérir. Dans les siècles de barbarie, la violence se chargeait seule des frais de ces conquêtes; on s'emparait des terres après en avoir chassé les moines, et si on ne reculait pas devant l'excommunication, on devenait propriétaire par droit du plus fort. Ces formes brutales choquaient pourtant des esprits peu scrupuleux d'ailleurs, mais non inaccessibles à quelques sentiments religieux, et la conscience

si facile qu'elle fût ne pouvait guère se faire illusion. Pour se donner une apparence de justice, on ne trouva pas de meilleur moyen de s'approprier *légalement* un monastère que d'entrer dans l'église en prenant le signe de la tonsure et de se faire nommer abbé. Les rois, les seigneurs, disposèrent des abbayes au gré de leur caprice; ils y installèrent leurs hommes d'armes, leurs favoris, leurs enfants. Certains abbés portaient tour à tour la crosse et l'épée, bénissaient d'une main et tuaient de l'autre; pour ne pas sortir de notre histoire, nous avons vu, au IXe siècle, les comtes d'Autun abbés de Sainte-Colombe de Sens et de Saint-Symphorien d'Autun.

A ces commendes séculières, modifiées depuis Hugues Capet, en ce sens que les rois ne les accordèrent plus à des laïques, succéda, vers le milieu du XIIe siècle, sous le pape Adrien IV, l'usage général des commendes pontificales. Multipliées par Clément V, Jean XXII, Clément VI, elles devinrent, entre les mains des papes d'Avignon, un moyen de subvenir à l'entretien d'une cour qui ne tirait plus aucune ressource de l'Italie. Tour à tour partagées entre les pontifes et les rois, au mépris des conciles de Bâle, de Constance, de Trente, de Rouen, de Reims, de Tours, d'Aix, elles finirent, en vertu du concordat de 1516, par tomber d'une manière absolue dans les mains de ces derniers. De ce jour, la liberté du

n'avaient pas été élevés, et qui pour eux n'était pas obligatoire. Ils réservèrent exclusivement la juridiction spirituelle au grand prieur élu par la communauté. Cette réserve, destinée à atténuer en apparence le scandale, n'avait d'autre effet que d'affaiblir l'autorité et la discipline. D'une part l'influence du prieur était trop faible pour lutter contre les abus qu'entraînait la perte générale des convictions religieuses; de l'autre un exemple fâcheux était donné aux esprits par l'abbé lui-même qui, regardant son monastère comme un fonds susceptible de lui rendre des revenus, nommait, pour les toucher, un procureur clerc ou laïque, et vivait à la cour ou ailleurs sans même connaître l'établissement religieux dont il avait charge. Les moines ne voyant en lui qu'un propriétaire indifférent ou cupide, toujours disposé à envahir leur manse pour augmenter la sienne, s'armaient de défiance parce qu'ils étaient souvent trompés, et d'aversion parce qu'une distance blessante les séparait de ce chef qui possédait une maison, une table, des habitudes séparées, et déployait un luxe de prince dans ses rares moments de résidence. Aussi n'étaient-ils occupés qu'à se tenir en garde contre ses exigences et à faire vider impitoyablement leurs procès entr'eux et lui devant les cours de justice. Il fut donné à la congrégation de Saint-Maur, tout en acceptant cet état de choses, de lutter un instant contre ses suites désastreuses, de faire revivre l'antique règle du fondateur et de clore la gloire de l'ordre bénédictin, en rendant, au XVIIe siècle, à la science de l'histoire ecclésiastique et nationale, des services dont la grandeur ne peut se comparer qu'à ceux rendus par le même ordre, sous les deux premières races, à l'agricul-

ture et à la création d'une foule de centres de population sur le sol de la France.

Quoique la commende fût au fond, de la part du pape, un ordre impératif dont la sanction existait dans la bulle confirmative qu'il pouvait accorder ou refuser à son gré, elle ne dispensait point encore, au XVe siècle, des formalités ordinaires de l'élection. Le cardinal Rolin, déjà bien et dûment pourvu des revenus de Saint-Martin, du vivant même de Petit-Jean, fut obligé de s'y soumettre. Après une messe du Saint-Esprit, une communion générale et le sermon d'usage, les moines, réunis dans la salle capitulaire, prêtèrent serment de se laisser guider exclusivement dans leur choix par l'intérêt spirituel et temporel de l'abbaye, et d'éloigner quiconque aurait tenté des voies ambitieuses et corruptrices pour parvenir à la dignité d'abbé. Le résultat du scrutin donna au cardinal Rolin dix-neuf suffrages sur vingt-neuf. Le reste fut réparti entre Jean de Cussigny, prieur de Bragny, et Claude de Voille, sacristain de Saint-Martin, qui en firent immédiatement hommage au nouvel élu [1]. Deux mois après, le cardinal vint prendre possession. Il baisa l'autel, toucha les livres de l'église, jura d'observer les priviléges du monastère, d'exécuter les traités conclus avec ses prédécesseurs, de ne rien aliéner sans le consentement des moines, de laisser leurs revenus intacts, de

A peine installé, il ne pensa plus à introduire cette réforme qui avait servi de prétexte et de moyen à son ambition. Il pensa à augmenter les revenus de l'abbaye, afin de diminuer vis-à-vis d'elle les obligations de sa manse et de la pouvoir conserver en son entier. Dans le but de subvenir à une célébration plus solennelle du service divin, il obtint du pape Pie II une bulle autorisant la réunion du prieuré de Thil-sur-Arroux à l'abbaye-mère. Guillaume Macé, abbé séculier de Cervon, et Claude de Voille, sacristain de Saint-Martin, se rendirent à Thil pour faire opérer cette annexion. Arrivés devant la porte de l'église, ils lurent au prieur la bulle pontificale, et lui demandèrent l'investiture de son bénéfice. Celui-ci, selon l'usage symbolique, leur mit en main les cordes des cloches qu'ils firent sonner, et leur présenta les burettes en signe de remise de l'autel. On appelait cette investiture, l'investiture de la porte. Le même cérémonial s'accomplit à celle du prieuré. Là, s'adressant aux personnes présentes, tant pour elles que pour les absents, les délégués leur signifièrent que désormais tous les revenus appartenaient et devaient être payés à l'abbé de Saint-Martin; ils leur firent signer l'acte de cette annexion rédigé immédiatement devant l'église.[1]

Quoique le cardinal eût juré, à sa prise de possession, de n'affranchir aucun serf sans l'aveu des moines, il était trop éclairé pour ne pas reconnaître ce qu'il y avait d'odieux, de la part des gens d'église, dans les droits de main-morte et autres attributions féodales. Aussi, dès la

[1] Chartes nos 155 et 156.

avait fait construire à la Cathédrale d'Autun, il fit construire également à Saint-Martin, un de ces jubés qu'affectionnait la riche architecture du XVe siècle, rideau de pierre transparent, jeté entre le sanctuaire et les fidèles, entre Dieu et les hommes. Il fit sculpter dans le transept droit de la basilique abbatiale, la niche gothique sous laquelle fut transporté le tombeau de Brunehilde. Il releva les piliers du cloître qui fléchissaient sous leur dégradation. Divers autres ouvrages dans l'intérieur du monastère, marqués de son écusson et de ses armes, portaient le signe de sa main réparatrice. Il s'était fait peindre dans une des chapelles sur une fresque dont la perte serait doublement regrettable, si cette peinture était, comme on peut le supposer, l'œuvre de Jean de Bruges, dont lui et sa famille employèrent souvent le pinceau. Il fit don à la bibliothèque d'un martyrologe et d'un cartulaire [1] continuant celui de l'abbé Raynaud, tous deux ornés de riches vignettes et d'enluminures à l'instar des magnifiques livres de chœur de la Cathédrale, dont le renouvellement était dû à sa munificence. Se livra-t-il à d'autres travaux d'innovation ou de réforme? Les procès-verbaux des chapitres généraux, par leur silence même, semblent témoigner du contraire. Dans ces assemblées désormais indifférentes au maintien de la discipline, les prieurs n'apparaissent que pour pré-

Ces réunions n'étaient plus qu'une ombre du passé, un respect pour une forme morte et sans vie.

Le cardinal jouit de l'abbaye jusqu'en 1481, deux ans avant sa mort[1]. Il la résigna en faveur de son neveu, chanoine de la Cathédrale, que Paradin appelle un *grand remueur de ménages*. C'était un des effets de la commende de prêter à ces arrangements de famille et de rendre les bénéfices comme héréditaires. Le nouvel abbé était déjà prieur de Saint-Marcel de Chalon dont son oncle possédait le bénéfice. Il occupa quelques emplois à Paris et auprès du duc de Bourgogne. Il touchait de ce dernier une pension de 300 livres. Il finit par devenir évêque d'Autun, à la recommandation expresse de Louis XII et du prince d'Orange. Durant vingt ans qu'il fut abbé de Saint-Martin, on ne trouve de lui que ce seul fait : en 1494, il donne à l'église deux cents livres pour acheter

[1] Voici les dispositions testamentaires du cardinal Rolin au sujet de sa sépulture : « Nostram eligimus sepulturam in ecclesiâ cathedrali Eduensi, in loco ubi *reponitur tomba nostre sepulture, ante parvum altare crucis* ubi celebrantur misse anniversariorum, si placuerit dominis dicte ecclesie et corpus nostrum ad hoc recipere voluerint; alioquin in ecclesiâ S. Martini extrà muros Eduenses. Et in casu recusando, in loco quem advisabunt nostri executores..... Elegeramus nostram sepulturam in ecclesiâ collegiatâ Nostre-Domine Belne, sed eoquòd à paucis diebus dicta ecclesia seu superpositi ejusdem à nobis, seu juridictione nostrâ se exemptare voluerunt, noluimus nec volumus nostram sepulturam eligere nec esse in dictâ ecclesiâ Belne. »

[Testament manuscrit, à l'Evêché d'Autun.]

Il fut enterré, selon sa demande, à la Cathédrale d'Autun, et non à Saint-Martin comme l'affirment les auteurs du Gall. Christ.

des ornements. Il mourut de mort subite le 4 avril 1501, le jour même où il avait consacré dans sa ville épiscopale la nouvelle église des Cordeliers.

A partir de Jean Rolin II, les abbés se succèdent sans qu'il soit besoin d'élection ; elle n'eût plus été qu'un mensonge et un acte de servilité. Le roi nomme directement ses *féaux amis*. Ils résident à peine, et les événements ne tirent d'eux qu'un intérêt secondaire. Tristan de Salazar, successeur de Rolin II, appartenait à une famille d'origine espagnole, distinguée dans les guerres sous Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier, et comblée de hauts emplois dans l'Eglise et la diplomatie. Pourvu de l'abbaye de Saint-Martin le 9 août 1501, il en prit possession le 3 février de l'année suivante. En 1508 il fit renouveler dans un chapitre général les prescriptions de Petit-Jean sur la vie commune, au dortoir et au réfectoire, sur l'observation du silence, sur l'éloignement de toute espèce de femmes du monastère, afin de prévenir, disait-il, des scandales pareils à ceux qui s'étaient déjà passés. Ce tribut payé à la régularité de l'abbaye indique assez que la réforme de Petit-Jean, entamée par de graves atteintes, n'avait cependant pas péri entièrement. Ce fut du reste le seul acte disciplinaire de Tristan de Salazar. Il avait assez à faire dans son diocèse, à la cour où différentes missions lui furent confiées, à la guerre où il ne craignit pas de

précieux ornements, de belles tapisseries, de vases d'or et d'argent, de son mausolée, d'un autel de marbre accompagné des statues de ses parents[1]; ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans une vieillesse assez avancée, à peu près ruiné. De son temps furent érigés par deux religieux, à Saint-Martin, les autels des saints Sébastien, Christophe et Adrien, martyrs; ils furent consacrés par Jean de Médina, évêque de Serre dans la province de Thessalonique.

Tristan de Salazar eut pour successeur Jean de Salazar son petit-neveu, archidiacre de Sens, abbé de Saint-Remi et de Sainte-Colombe, héritier de la plupart des bénéfices de son oncle. Il mourut en 1518, et fut remplacé par Jean Huraut, dont le nom seul apparaît un instant sans rien à la suite. Huraut laissa l'abbaye à son frère Robert, précepteur de Marguerite de Navarre, chancelier au parlement de Paris, archidiacre d'Autun et cousin de l'évêque de cette ville. Huraut II prit possession le 12 mai 1529, par le ministère de Jean Lombard, chanoine de la Cathédrale, et fit son entrée au mois de juillet suivant.

Le protestantisme, dont il ne reste pas de traces aujourd'hui à Autun, y avait réuni à son origine des prosélytes, et agitait, comme ailleurs, l'esprit de la multitude. Dans la magistrature, poussée vers la nouvelle doctrine par cet esprit de logique et de rigorisme exagérés qui, plus tard, infectèrent les parlements de jansénisme, se

[1] Catalogus archiepiscoporum Senonensium, auctore Hugone Mathond, è congregatione S. Mauri, p. 176 et suiv.

trouvait l'ancienne et influente famille de Bretagne, dont le chef était lieutenant civil de la chancellerie d'Autun; dans le clergé, les curés de Saint-André et de Saint-Jean l'Evangéliste, Jean Vériet et Jean de la Coudrée, qui abjurèrent ouvertement le catholicisme, et les premiers prêchèrent la réforme, « déclarant les abus et instruisant » le peuple en la pureté de l'Evangile, avec une telle » affluence que les temples n'étaient pas assez grands » pour contenir la multitude [1]. » Ces prédications et le concours avec lequel on s'y portait, avaient trouvé un rude adversaire dans le frère Marcoux, qui, voyant partout des hérétiques, se livrait contre eux à des déclamations violentes [2]. Ce zèle inconsidéré, résultat inévitable de controverses passionnées, n'était point partagé, ce semble, par tous les religieux d'Autun, et notamment par ceux de Saint-Martin. Parmi ces derniers, plus d'un était soupçonné de donner tacitement son approbation aux doctrines émises dans la grange du faubourg de l'abbaye, servant de temple aux religionnaires. Le relâchement des mœurs monastiques était une préparation naturelle au relâchement des convictions religieuses. Le concubinage n'était pas rare dans l'Eglise, s'il faut en juger par l'exemple du cardinal Rolin, faisant légitimer ses enfants naturels afin de les pourvoir de bénéfices [3]; par celui d'un moine de

Saint-Pierre-le-Moûtier, qui, en 1510, ramenait publiquement de Moulins en Bourbonnais une femme sur sa charrette, et vivait avec elle dans l'intérieur du prieuré. Ces désordres en entraînaient d'autres à leur suite. Deux moines avaient contrefait les sceaux de l'abbaye et fabriqué des titres faux dans leur intérêt; d'autres vendaient les actes authentiques à des acheteurs intéressés; d'autres faisaient main basse sur l'argent; d'autres jetaient le froc et couraient le monde; d'autres enfin avaient accumulé des fautes si graves qu'on avait jugé à propos de les couvrir du voile du secret, et que le prieur renvoyait les coupables demander au pape une absolution que lui seul était assez puissant pour leur donner. Quelques mots jetés au hasard dans les notes manuscrites de l'abbaye, comme les suivants : « De 1542 à 1546, état de désordre, absence de grand-prieur; en 1549, mandement qui suppose un grand désordre; en 1551, désordre le 23 septembre et le vendredi suivant aussi : » et ceux-ci encore : « En 1556, absolution de deux grands crimes commis par le frère G. de F..... ; » de pareils mots peignent assez dans leur concision énergique les mœurs dissolues et turbulentes des religieux.

Quoiqu'aucun d'eux n'ait ouvertement embrassé le protestantisme, à l'exception d'un Bénédictin de Saint-Pierre-le-Moûtier, Jean de la Planche, qui devint ministre à la Charité et présida la première assemblée de Nevers, les tendances nouvelles n'en avaient pas moins trouvé

[1] Annuaire de la Nièvre, 1806, p. 56.

dans l'abbé Huraut un initié secret et un apôtre anonyme. En traçant l'histoire des martyrs et des prosélytes de l'Eglise réformée, Théodore de Bèze, avec sa trivialité mordante, nous a laissé de lui ce portrait : « En ce temps, était demi résidant à Autun, ville épiscopale et des plus anciennes des Gaules, l'abbé de Saint-Martin, homme de lettres, instruit de la religion, et prenant plaisir à faire bonne chère à ceux qui le venaient visiter, auxquels il parlait assez ouvertement de la vérité, sans se mettre en danger pour cela, pour être non-seulement supporté, mais aussi chéri et recherché par les plus gros de l'Eglise romaine, à cause de sa bonne et friande table. Joint que hormis quelques propos qu'il tenait parfois, et qu'il avait une bibliothèque pleine de bons livres, il ne se formalisait pour aucuns exercices de la religion. Plusieurs de ceux-là même qu'il avait instruits le reprenant de cela, et nommément de ce qu'il ne faisait conscience de s'accommoder à ce que lui-même condamnait, tâchèrent de l'encourager à faire mieux. Mais lui, au contraire, se fâchant d'être repris, et flattant sa conscience, s'égara jusque-là que de faire une Théologie toute nouvelle, meslant beaucoup de choses des rêveries des libertins [1], et finalement est mort n'estant, comme on dit en commun langage, ni chair ni poisson. »

Ce portrait qui représente Robert Huraut comme un abbé à la vie sensuelle, à l'esprit sceptique, comme un membre de la joyeuse famille de Rabelais, nous semble malheureusement confirmé par son testament. Passé devant des témoins dont deux surtout, Gilbert et Etienne Perrot, amis du testateur, avaient été dans la Bourgogne et le Nivernais les émissaires voyageurs du calvinisme [1] : renfermant un legs à une femme dont la position auprès de la famille du donateur peut facilement faire suspecter les motifs, il est surtout remarquable par l'absence de demande de prières pour les morts [2], et par un silence assez conforme sur ce point aux doctrines calvinistes de la prédestination absolue et de la justification sans les œuvres. De pareilles dispositions ne doivent point surprendre dans un homme qui avait passé une partie de sa vie à la cour de François Ier, qui avait été le précepteur et le conseiller de cette reine Marguerite de Navarre, dont le salon, rendez-vous de femmes galantes et de poètes licencieux, fut longtemps l'arsenal des railleries contre le catholicisme, et le boulevard des protestants contre les sévérités du Parlement et de la Sorbonne.

Les religieux de Saint-Martin mirent à profit le caractère facile de leur abbé pour lui demander l'adoucissement de leurs obligations monastiques. Ils sollicitèrent l'au-

[1] Annuaire de la Nièvre, 1806, p. 56.

[2] Testament de Robert Huraut, n° 160. Le préambule de ce testament, où cet abbé déclare mourir dans la religion catholique, ne peut être considéré que comme une formule dictée par sa position, sans infirmer les témoignages qui pèsent contre lui.

torisation de se faire *chanoines*, comme ceux de Vezelay et de Saint-Etienne de Dijon, afin de se débarrasser d'un seul coup de la clôture, de la vie commune et des offices de nuit. Sur la gracieuse réception par l'abbé de leur requête que le Parlement, du reste, et le pape ne voulurent point accueillir, ils se hâtèrent de supprimer la récitation du psautier et la remplacèrent par une légère aumône. Plus tard, en désespoir de sécularisation complète, ils se firent octroyer du roi la permission de dire leurs matines à quatre heures en été, à cinq heures en hiver, et du pape Jules II la dispense de toute veille de nuit.

Les traditions d'étude s'étaient affaiblies dans la même proportion que celles de piété. Si l'on donnait encore des dispenses à quelques religieux pour suivre les universités, on s'était débarrassé du soin d'instruire les novices dans l'intérieur du monastère ; en 1553, le collége d'Autun recevait annuellement 10 livres par élève pour remplir cet office. Les devoirs de la charité avaient été tellement négligés, que, sur le cri unanime des populations intéressées, il avait fallu y porter remède. Parmi les aumônes usitées depuis le moyen âge, il en existait une connue sous le nom d'*aumône des laiches*. Elle consistait à distribuer, depuis le premier dimanche de carême jusqu'à

[redacted]

souvent trouvaient la porte fermée. Robert Huraut, instruit de ces faits, dans un de ses moments de résidence, ordonna par un mandement que désormais l'*aumône des laiches* serait rétablie, et que pour éviter toute supercherie, la cloche sonnerait durant un quart-d'heure afin d'avertir les pauvres de la distribution que le prieur devait surveiller lui-même. Par un esprit de prévoyance que les malheurs des temps étaient bien propres à inspirer, il ordonna de faire d'amples réserves de blé, afin qu'en temps de disette on n'eût rien à retrancher à la part des pauvres, et qu'on pût leur donner en toute *dilection* et *charité*[1]. Enfin, par son testament, il leur laissa lui-même les deux tiers de sa succession estimée 5,712 livres, et recommanda d'économiser sur les frais de son enterrement, afin que leur part fût plus forte.

De pareilles œuvres devenaient plus que jamais méritoires de la part de l'abbaye, dont la situation matérielle était loin d'être prospère. Il semblait que tous les malheurs vinssent fondre sur elle à la fois et augmenter sa pénurie. Le mauvais état des affaires du royaume n'y était pas étranger. Les revers éprouvés par François Ier en Italie et les troubles de religion avaient nécessité l'établissement d'une foule de taxes et de décimes qui épuisaient les ressources du pays. Les biens de Saint-Martin avaient été plusieurs fois engagés ou saisis pour en assurer le paiement. Dans l'impossibilité de subvenir à l'entretien de tous les religieux, on avait

[1] Charte n° 159.

été obligé d'en mettre quelques-uns à la charge des prieurés[1]. En 1544, après avoir perdu, deux années auparavant, par un vol, deux statuettes d'argent d'un grand prix représentant la sainte Vierge et sainte Barbe, ainsi que plusieurs tableaux, il ne resta d'autre moyen d'acquitter les décimes, que de vendre les *joyaux* de l'église, les calices d'argent de la sacristie et d'engager la crosse abbatiale ornée de pierreries, d'un ange et de feuillages d'or. En 1553, la peste devenue endémique dans la Bourgogne, forçait les religieux à quitter la maison et à chercher un refuge où bon leur semblait. En 1555, des troupes de voleurs s'emparaient de Girolles, se faisaient un repaire du château, pillant et rançonnant la contrée. Ils menaçaient sans cesse Avallon, dont les habitants obligés de se fortifier parvinrent enfin, avec l'aide de trois cents hommes des environs, à se débarrasser de ces dangereux voisins[2]. Six ans après (1561). Charles IX ayant imposé le clergé à trois cent mille écus pour les frais des guerres, la ville d'Autun fut taxée au double de ce qu'elle devait, d'après une répartition établie en haine de Jacques Huraut son évêque, soupçonné d'avoir trempé dans la défection du connétable de Bourbon. Saint-Martin, pour acquitter sa quote-part, fut réduit à fabriquer trente-cinq marcs d'argent de la dépouille de deux châsses. Il lui fallait en même temps pourvoir

pour la défendre, un certain nombre d'hommes sur le pied de guerre [1]. Il fallait subvenir à la pension de ces religieux laïques, espèce d'invalides usés par la milice, envoyés dans les abbayes par les rois, qui se débarrassaient ainsi au détriment des moines d'une dette de reconnaissance [2].

Robert Huraut venait de mourir (1567), et durant la vacance le monastère avait été administré quelque temps au nom du roi par un économe, lorsqu'il éprouva le désastre le plus considérable qui ait marqué son histoire dans les temps modernes. Les troupes de Coligny, vaincues aux batailles de Jarnac et de Montcontour, s'étaient jetées en deça de la Loire, et venaient de battre à Arnay-le-Duc le maréchal de Cossé, lorsqu'elles traversèrent l'Autunois au nombre de douze mille hommes. Le 29 juin 1570, à six heures du matin, elles se trouvèrent en face de Saint-Martin avant que l'on se doutât de leur approche. Les habitants du monastère, leurs vassaux et quelques troupes pareilles à celles que les chanoines venaient de lever à Autun pour la défense de la ville, s'étaient retirés en hâte derrière les fortifications. Ils pensaient n'être point attaqués, l'intention de Coligny n'étant pas de s'arrêter à guerroyer contre des bicoques, puisqu'il

[1] On trouve mentionné sous l'abbé Petit-Jean un *capitaine de la forteresse de Saint-Martin*, nommé Amblot de Courtainville. Les habitants du bourg de Saint-Martin, de Millery, Crécy, Chaumotte, concouraient à la réparation de la forteresse par des mains-d'œuvre et des taxes.

[2] De 1529 à 1570, nous voyons un soldat invalide ou estropié jouir à Saint-Martin, en vertu de lettres royales, d'une prébende de moine.

n'attaquait pas Autun. Les choses se fussent probablement passées en paix, si un des gens enfermés dans l'intérieur de l'abbaye n'eût été, par un motif de religion ou de vengeance particulière, d'intelligence avec les Huguenots et ne leur eût livré passage. Entrés dans l'enceinte du monastère par une poterne écartée, ils se dirigèrent d'abord vers l'église, brisèrent les marbres, les autels et les images, mutilèrent les statues, coupèrent les pieds, les mains, le nez et les oreilles au célèbre crucifix, dévastèrent le sanctuaire, lacérèrent les livres religieux et les ornements, brûlèrent dans la chapelle Saint-Ladre les armoires qui renfermaient les titres, défoncèrent les verrières, et, après avoir tout mis en pièces, essayèrent d'incendier l'édifice en amoncelant aux portes des fascines enflammées. Ils s'attaquèrent ensuite au logis abbatial et aux lieux réguliers, démolirent le dortoir, s'emparèrent du trésor, vidèrent le grenier et la cave, puis, à leur départ, jetèrent le feu à tous les coins de l'abbaye. Sa destruction allait être consommée si le chambrier, en livrant 1,200 boisseaux de blé aux Calvinistes, n'eût obtenu d'eux qu'ils s'éloignassent sur-le-champ. On eut le temps de porter un prompt secours et d'arrêter les ravages de l'incendie, dont le dégât dans

ennemis, qui avancèrent de quelques jours la fin de sa vie. Les Huguenots brûlèrent sur leur passage l'église de Saint-Symphorien, en présence du roi de Navarre qui, suivant une tradition conservée dans le pays, regardait ce spectacle, assis sous un noyer existant encore il y a quelques années dans le jardin de l'abbaye. Autun, avec ses remparts nouvellement construits et la milice levée pour sa défense par le chapitre de la Cathédrale, n'eut pas l'honneur d'être attaqué, et consacra par une procession solennelle le souvenir de sa délivrance.

Aux Calvinistes succédèrent les Ligueurs. La guerre s'établit en permanence dans la province partagée entre le parti royal et la faction des Seize. Les terres étaient frappées de dévastation et de stérilité ; des bandes armées ravageaient le pays, s'installaient dans les places fortes pour exercer delà leurs exactions, ou les détruisaient après s'en être emparé. Les unes tenaient pour un parti, les autres pour un autre, toutes pour le pillage et la violence. Le monastère réduit aux abois se trouva dans l'impossibilité d'acquitter plus longtemps les taxes portées coup sur coup. Il eut recours à la clémence royale, et remit aux commissaires des décimes l'état de ses charges et revenus constatant sa triste situation. Elle n'empêcha pas, en 1589, une de ces bandes aventurières de s'emparer de la forteresse de Saint-Martin et de s'y cantonner, battant la campagne, enlevant les foins et les récoltes. Le chef de ces maraudeurs était le capitaine ligueur de Marrey qui, repoussé des environs d'Arnay et d'Avallon par les troupes du maréchal d'Aumont, venait de temps à autre se réfugier à Autun auprès

de ses amis de l'Union. On ne put s'en débarrasser qu'en lui comptant 1,500 livres.

Le baron de Sennecey, commandant en Bourgogne pour le duc de Mayenne, craignant que les murailles de Saint-Martin ne tombassent entre les mains des armées royales, qui delà auraient pu inquiéter Autun, y plaça quelque temps le capitaine de la Barre, afin de les occuper au compte de la Ligue; puis jugeant cette occupation onéreuse et ayant besoin de ses troupes sur d'autres points, il fit démolir en 1591 les fortifications, ne laissant plus qu'une enceinte et des fossés.

Ailleurs, les affaires de Saint-Martin n'allaient pas mieux. Afin d'éviter les frais d'une garnison, les gens de Girolles s'étaient engagés à garder eux-mêmes le château de l'abbé. Les uns montaient la garde jour et nuit, se relevant à tour de rôle, les autres étaient chargés de faire sentinelle aux portes et de veiller à ce qu'aucun étranger n'entrât. La surveillance générale était exercée par messieurs de Lauvilly, amodiateurs de la terre de Girolles. Ils recommandèrent de se défier des personnes même connues, étrangères au bourg. C'était en 1589, au plus fort de la Ligue, peu de temps avant l'avénement de Henri IV. Des partis royaux battaient sans cesse la

intelligences. Là, trois d'entr'eux, parmi lesquels le sieur Milleron, demandèrent à Coquillon s'il pouvait leur indiquer dans les bois du plan de clôture et leur donner un homme pour les aider: sur quoi ce dernier répondit qu'il allait d'abord chercher une émine d'avoine au château, et qu'ensuite il les accompagnerait. « Dé- » pêchez-vous, mon oncle, s'écria Cœur-de-Roi, car j'ai » hâte. » Et ce disant, il suivit Coquillon au château. A peine entré, il se jeta sur Mathieu Finot, un des portiers, à qui il arracha sa pertuisane: il appela ses compagnons qui accoururent, l'épée à la main, en criant: Tue! tue! mirent en fuite les deux autres portiers, et s'emparèrent du guichet. Quelque temps après, les habitants d'Avallon reprirent le château de Girolles au profit de la Ligue. [1]

Nicolas Brulard, maître des requêtes, abbé du Val-de-Grâce, et fils de Noël Brulard, procureur général au parlement de Paris, était alors commandataire de Saint-Martin, où il ne résidait pas. Sous prétexte qu'il était hostile au parti d'Henri IV, le sieur de Chantal, le capitaine de Saint-Mathieu, commandant du château de Montcenis, Julien de Bissy, gouverneur de Verdun, et autres gens de guerre, mirent la main sur les revenus les terres de l'abbaye placées à leur portée, faisant expier ainsi aux religieux les opinions politiques de leur abbé. Ces exactions prolongées de 1589 à 1593 ne laissant pas le nécessaire aux moines, ils furent obligés d'envoyer

[1] Extrait du procès-verbal de la prise de Girolles, n° 161. — Catalogue des Archives municipales d'Avallon.

l'un d'eux au conseil privé du roi solliciter la main-levée de cette saisie militaire. De son côté, Nicolas Brulard ne semblait pas se mettre beaucoup en peine de porter remède à cette détresse et de donner du pain aux religieux. Depuis trois ans, il leur devait la partie de leur prébende assise sur sa manse [1]. Il fallut obtenir contre lui, devant le bailliage d'Autun, une condamnation pour faire rembourser cet arriéré et rétablir les pensions. Tel fut le fait le plus saillant de son administration. Il résigna en faveur de Pierre Brulard, son neveu, conseiller au grand conseil, fils de Pierre Brulard de Genlis, secrétaire d'Etat sous Charles IX. Brulard II, après avoir été abbé jusqu'en 1623 sans laisser aucun souvenir à Saint-Martin, céda lui-même son bénéfice, l'année suivante, moyennant une rente viagère, à Nicolas de Castille.

[1] Elle consistait, pour chaque moine, dans quarante-huit boisseaux de froment et dix feuillettes de vin.

CHAPITRE XX

Nicolas Jeannin de Castille. — Réforme de la congrégation de Saint-Maur. — Henri de Castille. — Translation des reliques de saint Symphorien. — René Bonneau.

[1624—1712]

A PARTIR du cardinal, deux Rolin, deux Salazar, deux Huraut, deux Brulard, deux Jeannin, succèdent l'un à l'autre sur le siége abbatial de Saint-Martin. On est abbé par droit de naissance comme on est gentilhomme. Les abbayes ne sont plus que des bénéfices dont les ministres disposent au profit de leurs créatures : celles-ci les exploitent au profit de leurs familles. Les principaux prieurés sont occupés par des Salazar, des Huraut, des Jeannin, frères, neveux, ou cousins des abbés de ce nom. Nulle garantie, nulle convenance, nulle stabilité dans ces choix. Le protégé ne reste en place qu'autant que le

protecteur reste lui-même en faveur. Ainsi, les intrigues des cours eurent leur contrecoup dans les monastères, et la vie *religieuse*, image de la fixité et de la pureté de la vie future, participa à toutes les vicissitudes et les intrigues de la vie du monde.

Le nouvel abbé, Nicolas de Castille, neveu du président Jeannin, était un enfant âgé de treize ans, et poursuivait encore ses études à l'université. La faveur de son oncle l'avait déjà fait pourvoir des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Notre-Dame de la Bussière; il était aumônier et conseiller du roi. Le véritable abbé fut messire Pierre de Castille son père, baron de Chagny et de Montjeu, qui s'empressa d'envoyer au monastère le don de bienvenue du nouveau commendataire, consistant, selon l'usage, en un ornement d'église et un marc d'or. Il désigna pour vicaire de son fils, en attendant qu'il eût reçu les Ordres, Simon des Crots, chanoine de la Cathédrale d'Autun, prévôt de Beligny. C'était une atteinte aux droits du grand-prieur, à qui les bulles papales conféraient l'administration spirituelle du monastère : aussi le prieur et les moines ne manquèrent-ils pas de protester contre cette nomination. La mésintelligence si prompte à éclater fut entretenue par des causes non moins sérieuses. Les Jeannin ne se montrèrent pas empressés à servir l'abbaye de leur patronage et de leur opulence,

un régime plus stable. Ses treize religieux logeaient parmi les décombres. L'église, d'une pauvreté extrême, manquait des objets les plus nécessaires au culte. Elle était privée de calices, de linge d'autel, d'ornements sacerdotaux; le tabernacle était brisé. Afin de réparer ces désastres et de reconstruire, au moins en partie, les bâtiments, on eut recours à des émancipations de serfs, à des ventes de futaies dont le produit fut insuffisant. Non-seulement M. de Castille n'y suppléa point, mais les religieux eurent quelque soupçon qu'il avait détourné à son profit les sommes destinées aux réparations. A défaut de l'abbé, le grand-prieur du Bouchet de Flogny fit exécuter d'importantes restaurations qui rendirent au monastère une partie de son ancienne splendeur.

Ce n'était là que la moitié du remède. La manse des religieux leur fournissait en abondance le blé et le vin, mais les revenus en argent étaient tellement réduits, qu'ils ne pouvaient suffire à la nourriture, au vêtement, aux aumônes, à tous les frais d'entretien d'une maison considérable; ils ne dépassaient pas 900 livres. Les moines, après s'être inutilement adressés à Pierre de Castille, puis à leur abbé, portèrent leurs doléances au parlement de Dijon, et demandèrent une augmentation de manse et de pensions, conformément aux anciens statuts de l'abbaye et aux arrêts rendus en faveur des monastères de Flavigny et de Saint-Seine. Nicolas de Castille répondit qu'il ne s'opposait point à ce que ces anciens statuts fussent remis en vigueur, mais à condition qu'on les suivrait en tout; qu'on reprendrait les anciennes observances et tous les points de discipline depuis longtemps abandonnés. Il ajoutait d'ailleurs que la manse des religieux,

consistant pour chacun en trente-six boisseaux de blé et neuf feuillettes de vin par an, devait amplement suffire à leurs besoins, déduction faite de la part des serviteurs et des pauvres. Après de longues procédures, une transaction fut conclue le 8 juillet 1633. L'abbé consentit à ajouter 300 livres au revenu du couvent et demeura seul chargé de la rente viagère de son prédécesseur Brulard, dont 200 livres seulement reversibles sur le revenu conventuel.

Restait une difficulté depuis longtemps pendante, et qui avait déjà suivi de *grandes involutions de procès*. Elle était relative au clos de vigne de la Mousse, sur le finage de Beaune, dont Nicolas de Castille s'était emparé comme dépendance de la manse abbatiale. Les moines en revendiquaient le tiers, en vertu d'une donation faite autrefois à l'abbaye par l'abbé Michel, renouvelée en dernier lieu par l'abbé Brulard. On transigea en 1640. Nicolas de Castille resta en possession du clos, sous la promesse de fournir à perpétuité la prébende de froment du mois d'octobre qui, par une antique exception, était de tout temps restée à la charge du monastère.

Ces contrariétés d'intérêts semblaient annoncer la dissolution prochaine de l'abbaye. Vainement le grand-prieur du Bouchet de Flogny essaya-t-il de ramener vers les choses du ciel ces esprits trop enclins à celles de

ment, avaient, après de longs siècles, abaissé les intelligences, amolli les cœurs. Les institutions religieuses et la société civile dépérissaient sous le poids de la même lassitude; après les luttes du moyen âge elles appelaient toutes deux la même réforme. Elle se fit longtemps attendre, mais elle vint. Un pauvre moine, Jean Renaud, religieux de Saint-Vannes, en fut l'instrument obscur. La congrégation de Saint-Maur fondée par lui en 1597, érigée en 1621 par le pape Grégoire XV, se donna pour mission de restaurer dans sa pureté primitive l'observance de la règle de saint Benoît. Elle rendit aux âmes leur énergie, à la vie contemplative sa dignité, à la pensée chrétienne son autorité dans le monde. Elle accomplit dans le cloître cette œuvre de régénération et d'unité appelée par les vœux de tous les membres de l'Ordre qui avaient conservé l'honneur de leur profession, appelée par les vœux de l'épiscopat aux états généraux de 1614, où l'organe du clergé, Richelieu, alors évêque de Luçon, demandait l'introduction dans les monastères de France, de la réforme commencée dès 1600 par le bienheureux Didier de Lacour dans l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun. Citer Mabillon, Bouquet, Luc d'Achery, Martène, Montfaucon, c'est résumer en quelques noms tous les services et toutes les splendeurs de cette illustre école de savoir et de sainteté, c'est rappeler à la fois ses gloires et celles de la France.

Dès 1618, avant même qu'elle eût reçu la consécration du pape Grégoire XV, plusieurs monastères étaient entrés dans la nouvelle société. Elle étendit rapidement ses conquêtes. Confirmée par Urbain VIII, soutenue par Richelieu devenu premier ministre, elle releva les mu-

railles d'un grand nombre d'abbayes, rebâtit les églises et les lieux réguliers, la plupart abandonnés[1]; en peu d'années elle avait pénétré dans plus de cent vingt établissements bénédictins. Ce fut en 1652 qu'eut lieu l'agrégation de Saint-Martin. Nicolas de Castille, qui résidait alors à Paris, se prêta de bonne grâce à cette grande mesure, soit qu'il comprît la nécessité d'un retour complet à la règle, soit qu'il n'y vît autre chose qu'une occasion de représailles contre ses religieux à qui il pouvait garder rancune. Le traité fut conclu le 29 janvier, en sa demeure rue de la Verrerie, à l'*Image de Notre-Dame*, dom Brachet, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, stipulant au nom de la congrégation de Saint-Maur. Il portait en substance que l'abbaye de Saint-Martin serait incorporée désormais à cet Ordre, et soumise à ses chapitres généraux. L'admission des religieux, la désignation aux emplois réguliers, furent confiées aux nouveaux pères et aux chapitres. Mais ces sages dispositions étaient en partie neutralisées par la clause qui conservait au roi la nomination de l'abbé, à l'abbé la collation de tous les bénéfices dépendants de l'abbaye, deux prérogatives également funestes au rétablissement des mœurs monastiques, et par lesquelles tous les abus qui avaient affligé l'Eglise devaient bientôt reparaître. Les rapports d'intérêt entre la maison et l'abbé restèrent

ouvertement hostiles à la congrégation de Saint-Maur; mais en admettant les réformateurs, ils n'admirent point la réforme. Ils reconnurent bien que les anciennes observances étaient relâchées; mais ils en accusèrent le malheur des temps et des guerres civiles. Vaincus et non humiliés par cet aveu, ils ne délaissèrent point l'héritage de saint Benoît; mais ils traitèrent avec les héritiers légitimes sous la condition qu'ils ne seraient point mêlés avec eux, qu'ils vivraient séparés et indépendants; après quoi ils n'eurent plus de sollicitude que pour la conservation de leurs manses et de leurs prébendes. Ils se réfugièrent dans de vaines satisfactions d'étiquette. Ils se ménagèrent en tous lieux, tant au dedans qu'au dehors du monastère, toutes les *actions d'honneur et de prééminence*. Chacun fit naïvement sa part et stipula pour son égoïsme. Philibert Laguenne, religieux ancien, ne consent à quitter le logement abbatial où il demeurait, qu'autant qu'il lui en sera fourni un autre « *commode et convenable à sa condition, et dont il soit satisfait et content.* » Un jeune profès de l'abbaye, Nicolas Brunat, qui revenait de l'université de Valence, assisté de François Brunat, « curé de Saint-Jehan-le-Grand d'Ostun, » ratifie le traité, à condition d'être logé « *commodément comme les anciens moines*[1]. »

Les deux corps vécurent ainsi, chacun suivant ses usages, dans la même maison. Les anciens religieux s'étaient réservé la faculté de s'établir ailleurs sans être privés de leurs pensions. Il ne paraît pas cependant que le contraste

[1] Cet acte est du 6 novembre 1652.

de cette observance rigoureuse d'une règle à laquelle ils n'avaient plus le courage d'obéir, leur ait été un reproche trop sévère. Aucun d'eux n'émigra. Où auraient-ils trouvé une vie plus douce, une obéissance plus facile? En 1671, ils étaient encore au nombre de six, parmi lesquels le grand-prieur du Bouchet de Flogny. A mesure qu'ils s'éteignirent, ils furent remplacés par des membres de la nouvelle congrégation.

Nicolas de Castille mourut deux ans après la réforme, ne laissant à l'abbaye d'autre témoignage de sa munificence qu'une belle lampe d'argent destinée à l'église. Encore cette libéralité passa-t-elle aux yeux des moines peu reconnaissants pour une restitution, un dédommagement des sommes retenues ou détournées à son profit. Il eut pour successeur Henri de Castille son frère. Celui-ci fit construire, au chœur de l'église, des stalles magnifiques qui coûtèrent plus de 5,000 livres.

La réorganisation de l'abbaye fut marquée par un redoublement de sollicitude envers les pauvres. Elle distribua régulièrement de plus amples aumônes, et subvint pour une plus forte part au terrible impôt de la peste qui faisait encore à Autun de fréquentes apparitions et y exerçait de grands ravages. Elle fournit des aliments à un huitième de la population indigente de la ville. On doit rendre cette justice aux moines, que

la fondation de l'Hospice général, le couvent lui constitua une rente de cinq cents boisseaux de blé. Ces aumônes et d'autres distributions partielles non régulières formaient comme le budget des pauvres : elles répandaient autour de l'abbaye sa bienfaisante influence ; elles lui assuraient la vénération.

Des fondations particulières concouraient à cet ensemble de bonnes œuvres. On se rappelle celle de l'abbé Huraut. En 1699, Guillaume de Saint-Ussant, prieur de Notre-Dame du Feste, légua tous ses biens à l'Hôtel-Dieu de Paris ; mais faisant en même temps la part des misères des pauvres *selon l'esprit*, il institua au chef-lieu de son prieuré un maître d'école pour enseigner aux enfants de la paroisse, à *lire* et *écrire*, le *catégisme*, et *principalement la religion catholique, apostolique et romaine, à moins que la charité du prieur du Feste ne le portât à remplir lui-même ces fonctions*.

Vers cette époque, l'abbaye recueillit en grande pompe le chef de saint Symphorien. Les calvinistes, en saccageant le prieuré de ce nom, avaient violé les trois tombeaux où reposaient les dépouilles de la famille du martyr, jeté de côté et livré aux flammes, celles déposées par le cardinal Rolin, en 1467, dans une châsse d'argent du poids de 50 marcs. Le chef du saint, recueilli aussitôt après leur départ par les habitants de Saint-Pantaléon, avait été transféré dans le sanctuaire à demi renversé de leur église. Il y était, depuis près de cent ans, grossièrement enchâssé dans une tête de bois, exposé aux jeux et aux insultes des enfants qui venaient s'ébattre au milieu de ces ruines abandonnées. Sous la nef ouverte à tous les vents, les ronces, les buissons, les arbres crois-

saient en pleine liberté. Affligé du spectacle de cette double profanation et craignant que cette relique ne vînt à disparaître, Lazare Desplaces, curé de Saint-Pantaléon, l'offrit à l'abbaye de Saint-Martin à la condition qu'elle lui rebâtirait son église. La translation eut lieu le 24 août 1664. Au sortir de vêpres, les religieux se rendirent processionnellement au son de toutes les cloches, suivis d'une foule qui rappelait les translations du moyen âge. Le chef du saint, d'abord exposé sur le grand autel, fut placé sur un brancard richement orné, et enlevé par deux moines en dalmatiques. Les gens de la paroisse qui s'étaient mis sous les armes ouvraient la marche et faisaient à des intervalles réguliers des décharges de mousqueterie. Puis venait une légion d'enfants de chœur habillés en anges, tenant chacun un cierge. Des religieux chantaient des hymnes en l'honneur de Dieu et de saint Symphorien. Les officiers de l'abbaye fermaient le cortége au milieu d'une affluence considérable. On se rendit ainsi à Saint-Martin où l'on chanta le *Te Deum*. Cette hospitalité ne fut pas de longue durée. Après tant de vicissitudes, ce vénérable débris fut encore enveloppé dans la chute de l'abbaye. On n'en a retrouvé aucune trace. Les églises d'Autun possèdent aujourd'hui quelques ossements qu'avait conservé le prieuré. Le seul souvenir qui subsiste dans les lieux consacrés autrefois par eux est le

maine, près du lieu où, selon la tradition, saint Symphorien avait reçu le martyre.

A Henri de Castille succéda René Bonneau, conseiller, aumônier ordinaire du roi, courtisan spirituel, hâbleur et lettré, qui devait embellir, corrompre et ruiner de nouveau l'abbaye. Le 16 avril 1671, il en prit possession suivant le cérémonial usité. Il entra par la grande porte au son de toutes les cloches. Après avoir baisé le maître-autel et chanté le *Veni, creator,* on l'installa sur le siége abbatial. Un nuage obscurcit l'éclat de cette solennité. Les bulles du nouvel abbé paraissant lui conférer juridiction plénière, les moines protestèrent au procès-verbal même de la cérémonie, pour le cas où il voudrait empiéter sur la direction spirituelle, à laquelle les commendataires ne pouvaient, comme nous l'avons vu, prendre une part directe.

Cette même année on reçut à Saint-Martin une partie des reliques de saint Vivien apportées recemment d'Italie. C'était un don de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en souvenir de l'antique parenté qui unissait les deux maisons [1]. Un ancien moine de Saint-Martin, dom Victor Tixier, d'Autun, après avoir introduit la réforme à Saint-Ouen de Rouen, était alors prieur de l'abbaye parisienne.

La réforme de Saint-Maur n'atteignant pas les abbés de Saint-Martin, les discussions d'intérêt qui signalaient

le glorieux souvenir de notre histoire religieuse. — La toile de M. Ingres lui assure une seconde immortalité.

[1] Saint Germain, l'un des patrons de Paris et fondateur de Saint-Germain-des-Prés, était d'Autun. — V. plus haut, p. 82.

l'avénement de chaque nouveau commendataire recommencèrent sous René Bonneau avec la même vivacité. Il négligea d'abord d'acquitter selon l'usage le don de bienvenue, et ne s'inquiéta nullement des réclamations qui lui furent faites à ce sujet. Les moines consentirent à échanger le produit de leurs manses contre une pension que l'abbé s'engageait à leur payer (1671)[1]. C'était livrer à celui-ci l'administration exclusive et sans contrôle des biens du monastère, et lui permettre de réaliser des bénéfices considérables sur leur gestion. Par ses prodigalités, l'abbatiale devint un séjour plein de magnificence ouvert à la meilleure société de la ville. Il y introduisit une élégance et une somptuosité mondaines qui eussent fait honneur à son bon goût, si ce luxe n'eût péniblement contrasté avec la pauvreté des moines. — Des terres, des terrasses, des jardins dessinés dans les proportions majestueuses du grand siècle, couvrirent le vaste clos péniblement défriché jadis par la main des religieux. Une des tours de l'église fut incorporée au logis abbatial, et la sacristie transformée en salle de billard. Rempli des souvenirs de Versailles, l'abbé avait projeté la construction d'une galerie pour communiquer de ses appartements aux tribunes réservées dans l'église, devenue sa chapelle. Peu s'en fallut que cette pensée ne fût mise à exécution; elle échoua cependant devant l'opi-

Ces pauvres moines payaient les frais de ce bon plaisir. Ils manquaient du strict nécessaire. Bonneau ne leur remboursait point les censives qu'il avait aliénées et dont il avait depuis longtemps reçu et dissipé le prix. — Après seize ans de fonctions, on lui reprochait de n'avoir point fait dire à Saint-Martin *une messe qu'il eût payée*. En toutes choses il n'agissait que selon son caprice, ne consultant personne, même dans l'administration des biens restés en commun. — Comme il avait l'intention de pourvoir un de ses parents du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, il fit proposer un jour au prieur de lui résigner volontairement ce bénéfice. Celui-ci répondit *qu'on le connaissait mal, et qu'il était de qualité plus que suffisante pour supporter une telle dignité*. On ne sait ce qu'il advint de cette épigramme lancée au plus vif de la vanité roturière de l'abbé Bonneau. Il était assez habile pour dissimuler son obstination et son ressentiment sous les dehors de la courtoisie, son avidité sous ceux du désintéressement. Il savait prendre le masque et le déposer à propos; mais si rusé diplomate qu'il fût, ses actes trahissaient tôt ou tard le secret de ses pensées. Un de ses moines a tracé de lui ce portrait : « Il est à » remarquer que M. l'abbé Bonneau est ainsi fait, outre » qu'il est extrêmement réservé, que plus on est facile » à lui accorder quelque chose, plus il se rend importun » à vous faire de nouvelles demandes et sans bourse dé- » lier, sous prétexte de faire des accommodements pour » son usage et profit particulier seulement, et de ses » successeurs en cette abbaye, et souvent aux dépens et » dommages considérables de la communauté régulière, » dont font foy toutes les concessions gratuites ci-dessus;

» lesquelles demandes il n'abandonne pas aisément, en » sorte que ce qu'il ne peut obtenir du temps d'un prieur, » il tasche de l'avoir du règne d'un autre, avec *l'hameçon* » *de quelque diseure*, etc., et après cela, *nescio vos*, etc. »

Ce fut au moyen de ces hameçons que l'abbé Bonneau ruina le monastère. Après avoir dissipé une partie de sa manse abbatiale, il se prétendit lésé par une diminution de plus de mille livres de revenu, et fit casser en vertu de lettres patentes de Louis XIV, enregistrées au parlement de Dijon, les traités par lesquels ses prédécesseurs s'étaient engagés à fournir au monastère, dont les revenus ne dépassaient pas 790 livres, un supplément de 300 livres de rente. Il est pénible d'entrer dans les misérables détails d'une vie sans dignité, de voir dans quel esprit d'intérêt et d'intrigues les monastères étaient alors dirigés. Autrefois les abbés écrivaient pour les affaires de l'Eglise, pour maintenir la paix entre le seigneur et le vassal, se faire les champions du droit méconnu, de la charité mise en oubli, pour ramener les abbayes à la pureté des antiques observances. — Aujourd'hui, quelle décadence profonde ! leur correspondance se traîne dans les préoccupations les plus infimes, dans les brigues les plus subalternes ; Bonneau écrivait à un de ses confidents :

« J'ai conféré le prieuré de Saint-Pierre-le-Moustier à

» parce que c'est un prieuré de la dépendance de l'ab-
» baye. Le père général m'a promis de plus, de pour-
» suivre l'union de ce prieuré à l'abbaye de Saint-Martin
» lorsque le temps sera favorable à Rome; j'ai sujet de
» croire que jusqu'à ce que cette union se fasse, que
» la manse de l'abbé se sentira de ce nouveau revenu
» aussi bien que celle des religieux, ou que l'on me
» donnera à l'avenir quittance de la meilleure partie de
» ce que je dois d'argent annuellement, sans en donner.
» Je n'ay néanmoins rien stipulé sur cela; j'opine cela
» sur quelques discours que l'on fait depuis ma provision
» donnée, et ainsi ne vous pressez point de payer, et
» voyez ce que l'on vous dira, sans faire semblant que je
» vous ay rien mandé de tout cecy.

» Ne montrez cette lettre à personne du monde. J'ay
» écrit au père prieur que j'avois eu l'intention de luy
» donner (Saint-Pierre-le-Moûtier); que le révérend père
» général ne l'avoit pas souhaité par de bonnes raisons, et
» que j'ai choisi le père d'Arfeuille. La vérité est que je
» n'ay jamais eu l'intention de luy donner, et afin qu'il
» ne fût pas mécontent de moy, nous avons concerté le
» père général et moy de luy mander ce que dessus. Le
» père général est un fort honnête homme, j'auray, je
» crois, satisfaction de cette affaire cy, etc. »

Tel était l'abbé Bonneau. Sa conduite envers ses moines fut toujours marquée de ce caractère de ruse et de duplicité. Il ne lâche pas de concession qui ne lui soit amplement payée. Donne-t-il par aventure, et par *un mouvement singulier de piété,* 800 livres au monastère, il se fait, en compensation, diminuer 100 livres par an sur la rente qu'il est obligé de desservir aux moines. Promet-il une belle

lampe d'argent de 500 livres à l'église de l'abbaye, il se réserve pour réaliser ce don, un terme de deux ans, afin sans doute de se ménager l'oubli décent d'une promesse échappée dans un moment de belle humeur, à la suite d'un traité en bonne forme réduisant de 275 livres cette même rente déjà si insuffisante et si écourtée.

Le dénûment de l'église n'était pas un des moindres griefs des religieux contre leur abbé. En 1695, il firent venir de Lyon, à frais communs, un sculpteur habile nommé Gabriel Masson, et lui confièrent la restauration de certaines parties du chœur. Ils mirent à sa disposition des marbres précieux, débris de l'opulence romaine. Avec ces matériaux, l'artiste lyonnais refit le grand autel, et sculpta le retable composé d'un bas-relief de marbre représentant Jésus-Christ reconnu dans la fraction du pain par les disciples d'Emmaüs. Le chœur fut dallé en losanges de marbre, et orné de chaque côté de deux colonnes surmontées d'anges. Lorsqu'il fallut payer ces embellissements, les moines, à qui ils avaient coûté pour leur part plus de 1,000 livres, furent obligés d'en ajouter cent autres afin de dédommager le pauvre sculpteur de la retenue forcée que Bonneau voulait lui faire subir sur le prix convenu.

Sous un pareil régime, les bons effets de la réforme de Saint-Maur durent inévitablement avorter. Aussi l'ab-

Annales de saint Benoît. La visite de Mabillon fut pour elle un événement. Il y passa quatre jours en mai 1682. Le chartrier, la bibliothèque, étaient vides : les Calvinistes avaient tout enlevé. La réforme avait battu monnaie avec l'or et l'argent couvrant les riches reliures des manuscrits. Cependant le séjour de Mabillon à Autun ne fut pas tout-à-fait perdu pour la science. Il exhuma des archives de l'église de Saint-Lazare, qui avait conservé ses richesses primitives, un sceau du roi Eudes, qu'il publia au titre V *De re diplomaticâ*. Il admira aussi un Evangéliaire manuscrit que Fausta, abbesse de Saint-Jean-le-Grand, avait fait faire au commencement du règne de Pépin. A Saint-Martin, il s'attacha surtout aux inscriptions tumulaires, dont quelques-unes ont été relatées dans son voyage[1]. Dom Michel Germain l'accompagnait. Tous deux se dirigèrent vers Cluny, qu'ils se proposaient de visiter.

Un moine inconnu recueillit à la prière de Mabillon quelques brèves indications sur les origines du monastère, et rassembla les titres qui avaient échappé à la destruction[2]. Malheureusement les cartulaires auxquels

[1] Mabillon. — Itinerarium Burgundicum.

[2] La comparaison des écritures permet de conjecturer que l'auteur de ce travail est frère N. Brunat. Il fut un des deux moines qui visitèrent Cluny en 1669 et rapportèrent des reliques de saint Bernon.

A défaut de Saint-Martin, Autun ne fut point étranger aux travaux des Bénédictins. Dom Thiroux travailla aux trois premiers volumes de la *Gallia Christiana*, et passe pour avoir composé le quatrième sous la direction de MM. de Sainte-Marthe.

renvoie cette espèce de catalogue n'existent plus. Cet humble travail, le seul qui permette aujourd'hui de suivre avec quelque précision la série des faits et des caractères dont se compose cette Histoire, accuse d'ailleurs un remarquable esprit d'ordre et fait vivement regretter que l'auteur ne nous ait pas laissé des recherches plus complètes.

CHAPITRE XXI

Edme Mongin. — Cortois de Quincey. — Reconstruction de l'abbaye. — Sa destruction.

[1712—1792]

L'ABBÉ Mongin, commendataire de Saint-Martin vers 1712, rappelle un nom célèbre autrefois dans la chaire chrétienne, mais dont le souvenir est à peu près éteint aujourd'hui. C'était un de ces hommes parvenus aux faveurs de la fortune malgré leur origine obscure, et trouvant en eux-mêmes un appui pour s'élever au-dessus du niveau commun de leur extraction. Couronné trois fois de suite par l'Académie française, il fut admis à prononcer devant elle le panégyrique de saint Louis. Il dut à ces succès réitérés d'être choisi par la famille de Condé comme précepteur des ducs de Bourbon et de

Charollais. A la mort de Louis XIV, il fit au Louvre son oraison funèbre. Ayant ainsi pour lui la cour et l'académie, il ne pouvait manquer d'avoir l'Eglise ; il obtint l'évêché de Bazas.

L'abbé Mongin était un de ces prédicateurs moyens à qui leur âge accorde un succès d'estime, mais qui ne possèdent pas des qualités assez éminentes pour échapper à l'inflexible oubli que le temps fait peser sur la plupart des illustrations passagères de ce monde. La chaire française retentissant encore des derniers accents de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon, projetait un éclat dans lequel vinrent s'éclipser toutes les lueurs qui s'allumèrent à la suite. Mongin possédait cependant les principaux mérites de l'orateur évangélique. « Instruction solide, puisée dans l'Ecriture et les Pères ; ton noble et simple ; douce sensibilité, diction élégante et pure ; style, en un mot, ayant la première qualité d'un bon style, celle de laisser au lecteur toute son attention pour la matière traitée ; » telles sont, suivant les expressions de d'Alembert, qui prononça son éloge à l'Académie, les qualités qui distinguent ses panégyriques et ses sermons. Homme disert, persuasif, facile de langage et de manières, il cherchait avant tout dans la parole chrétienne les effets religieux, et ne trouvait pas ceux d'une haute éloquence. Aussi n'a-t-il rien laissé qui puisse prendre place parmi

querelles du jansénisme, l'abbé Mongin ne se montra pas moins accommodant à l'égard de son monastère. Afin de mettre un terme aux instances pendantes avec ses prédécesseurs au sujet des pensions alimentaires, des redevances dues aux offices claustraux et des réparations mises à la charge de la manse conventuelle, il souscrivit de bonne grâce un traité faisant à toutes ces obligations une part libérale.

Ce n'était pas un motif pour l'abbaye de vivre sans procès. Ils se renouvelèrent sous toutes formes sur des questions de propriété, de redevances, de justices, tantôt avec des personnes étrangères, tantôt avec les prieurés de sa dépendance. Afin de prévenir ces contestations interminables, assises souvent sur de minces intérêts [1],

[1] 1716. — Depuis longtemps un procès était pendant entre le couvent et les seigneurs de la Boulaye, la Cour, la Chaloire, au sujet des justices de la Petite-Verrière. Pour y mettre fin, on céda à Barthélemy Darlay de la Boulaye, seigneur desdits lieux, la justice haute, moyenne et basse, à la condition par lui de payer doubles les rentes dues jusqu'à ce jour, sous la réserve toutefois des droits de patronage de la Celle, Verrière-sous-Roussillon, son annexe, et du droit de mouvance sur les seigneuries remises, au profit de l'abbé qui, en son absence, cédait tous les droits honorifiques au sieur Darlay. Celui-ci, en doublant les redevances, payait à l'abbaye 58 livres 18 sous 2 deniers, 46 boisseaux d'avoine qu'on réduisait en 23 boisseaux de blé, *vu que l'avoine est petite et stérile en ce pays*, 48 boisseaux de seigle sur le moulin de Péage autrement la Chaloire, 115 pots de vin à deux sous le pot, une livre de cire, corvées, etc., etc. Sur le hameau de la Vault du Tillot on redoubla de même les redevances, en sorte qu'il paraît que le seigneur Darlay de la Boulaye payait assez cher la justice haute, moyenne et basse, et ses droits honorifiques. Toujours avide de justices, Barthélemy Darlay proposa de nouveaux arrangements pour celle du *mont des Cheraliers*, ha-

afin de garantir les religieux des distractions que causait leur poursuite devant les tribunaux, René Laneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, obtint du roi, en 1739, l'évocation de tous les procès de l'Ordre au grand conseil chargé d'en activer la solution.

Le successeur d'Edme Mongin, Gabriel Cortois de Quincey, vicaire général de Dijon, prit possession de Saint-Martin en 1746. Issu aussi d'une famille obscure jusqu'alors, il parvint par son mérite et son habileté à réunir plus tard à l'évêché de Belley le titre de prince du Saint-Empire. « L'abbé Cortois était un esprit juste et fin, également propre à la société et aux affaires, homme nouveau d'ailleurs, auquel il fut donné de fonder l'illustration de sa famille en montrant l'exemple unique de

meau de la Celle. Il l'obtint aux mêmes conditions que la précédente, en doublant les redevances parmi lesquelles figuraient six poules.

1734. — Les prieurs de Saint-Pierre-le-Moûtier, Anzy, Saint-Saulge, Commagny, le Feste, Bragny, Thil et Saint-Augustin, devaient, à leur institution, payer une chape à l'abbaye-mère de Saint-Martin. Les autres prieurs pourvus de bénéfices moins considérables étaient dispensés de ce tribut. Cet usage ancien, qui avait déjà amené autrefois plusieurs contestations, renouvela, au commencement du XVIIIe siècle, une querelle digne du moyen âge. Le prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier refusa l'acquit de cette dette et l'entrée de son monastère à dom de la Codre, prieur de Saint-Martin. Il prétendait que sa juridiction ne s'étendait pas au-delà de l'abbaye Autunoise, et que d'ailleurs Saint-Pierre-le-Moûtier étant agrégé à Cluny depuis plus de quatre-vingts ans, était affranchi. Néanmoins, dom de Clermont, prieur de Saint-Pierre, eut beau entretenir le procès pendant quelques années, il fut condamné à payer la chape estimée 150 livres, et à soumettre le temporel de sa maison à la sur-

trois évêques du même nom assis à la fois sur trois siéges de l'Eglise de France[1]. » Aux qualités sociales il joignait encore les vertus épiscopales. Sa vigilance et sa piété le rendaient dans son diocèse le modèle du clergé : sa charité faisait de lui le père des pauvres. Les revenus des trois abbayes dont il était pourvu, celles de Saint-Martin, de Conches près Evreux et d'Ambronay en Bugey, servirent à doter l'évêché de Belley, qu'il ne voulut jamais échanger contre un siége plus considérable, de plusieurs établissements religieux qui seuls ont conservé à cette ville son importance ecclésiastique. Il fit réparer, orner de marbres et de statues le chœur de la Cathédrale : il laissa au collége de la ville une dotation considérable ; il fit construire le palais épiscopal. Abbé commendataire de Saint-Martin jusqu'en 1791, il mourut cette année même à l'âge de soixante-dix-sept ans, par suite des chagrins que lui causèrent les événements révolutionnaires et la constitution civile du clergé, à laquelle il refusa avec fermeté de prêter serment.[2]

Afin de se maintenir en paix avec les religieux, il se prêta à tous les arrangements qui pouvaient leur être agréables. Il leur céda la presque totalité des revenus de l'abbaye contre une pension de 912 livres, se réservant seulement toutes les dépendances du prieuré

[1] L'évêque de Belley et ses deux neveux, Cortois de Ballore, évêque de Nîmes, et Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon. [Histoire du président de Brosse, par M. Foisset.]

[2] Voyez sur cet évêque une notice plus étendue dans l'Histoire hagiologique du diocèse de Belley, par M. Depéry, vicaire général à Belley, t. II.

pas de les enduire de stuc. Quatorze colonnes modernes d'un mètre de diamètre ornaient la grande nef, haute de 19 mètres 80 c. sous clef, et la séparaient des bas côtés dont la hauteur ne dépassait pas 11 mètres 88 c. Des pilastres d'ordre dorique, avec bases et chapiteaux, une architrave en plates-bandes droites sur la ligne des colonnes et des pilastres, formaient la décoration des collatéraux. Au-dessus de l'entablement de la grande nef, un piédestal supportait la voûte. Dix fenêtres dans l'intérieur, hautes de 4 mètres 62 c., vingt-une dans les collatéraux, y compris celles des chapelles, une à chaque extrémité de la nef, versaient à flots la lumière dans le sanctuaire.

Cinq marches conduisaient aux trois chapelles absidaires séparées de l'église par une balustrade de pierre. Celle de la sainte Vierge, qui occupait le milieu, fut ornée avec les colonnes de marbre antique retirées de la démolition. Les huit plus belles et les moins défectueuses furent taillées de nouveau. Pour conserver à l'ornementation son unité, ces colonnes reçurent des chapiteaux neufs en pierre blanche fouillés avec délicatesse. On sculpta sur les archivoltes des arcades et sur les architraves, des têtes de chérubins et des festons. Deux restes précieux,

chapelle et celle de Saint-Martin. Au dehors, elle était couronnée par une lanterne de pierre haute de 4 mètres 29 c. et surmontée d'une croix. Cet édifice achevé en 1752, après onze ans de travail, coûta 113,869 livres.

Il était précédé d'une cour donnant entrée à droite et à gauche dans deux autres situées au-devant du cloître et de l'abbatiale dont les façades faisaient saillie sur celle de l'église. Le premier, dessiné en rectangle, attenait à celle-ci par ses deux extrémités et présentait sa face principale sur une terrasse dominant au levant les vergers et les jardins. Cette façade présentait un avant-corps central couronné d'une galerie en balustre, et se terminait par deux pavillons. Les angles de ces constructions saillantes étaient garnis de refends dont l'aspect corrigeait la monotonie d'un développement régulier de soixante mètres. A main gauche de la cour de l'abbatiale, un perron de quelques marches donnait entrée dans un vaste parterre dessiné par des tilleuls, et dont l'extrémité fermée en demi-cercle se prolongeait, par une magnifique allée, jusqu'à la route d'Arnay. Derrière la demeure de l'abbé, un massif de tilleuls masquait le cimetière situé sur le flanc gauche de l'église, et l'église elle-même. A une distance assez éloignée, en avant du corps du monastère, on construisit les écuries, les granges et autres bâtiments de desserte.

Ces travaux prolongés jusqu'au moment de la révolution semblent avoir occupé exclusivement les moines. Jamais temps plus rapproché de nous n'a laissé moins de souvenirs que ces dernières années, où la vie religieuse ressemblant à la vie civile n'offre plus de ces détails intérieurs qui en caractérisaient autrefois les habitudes.

Une sorte de tranquillité et d'indépendance était revenue aux moines vis-à-vis de leur abbé tout aussi accommodant que son prédécesseur. Ce fut par une pente insensible, au milieu des douceurs d'une existence à demi-régulière, à demi-mondaine, que le temps les amena au seuil de la révolution. Ils étaient occupés à mettre en harmonie complète les deux vieilles tours de l'église avec sa nouvelle façade, lorsqu'une main irrésistible vint arrêter la main de l'ouvrier.

Les établissements monastiques ayant été supprimés par décret du 13 février 1790, les commissaires du district se transportèrent à Saint-Martin pour faire l'inventaire et enlever le superflu de l'argenterie. Ils acceptèrent un de ces dîners somptueux dont les religieux ne connaissaient que trop l'usage, et qui semblait être offert comme un appel à leur modération. L'exiguïté de l'inventaire dressé par eux prouve évidemment qu'ils accomplirent leur mission dans cet esprit, et laissèrent les moines se mettre en mesure contre la confiscation. Les linges, les ornements, les vases d'église indispensables, quelque argenterie de table pour l'usage journalier, telles sont les seules richesses mobilières figurant dans ce relevé[1]. Du reste, la maison ne possédait plus aucun meuble sculpté, aucun reliquaire, aucun objet d'art ou de prix, débris de la splendeur du moyen âge échappé aux dévastations. Le trésor pillé par les Huguenots ne renfermait ni ornements pontificaux, ni médailles, ni sceaux, ni manuscrits de première main. Deux seulement, sauvés

par leur chétive apparence, mais précieux pour la science liturgique, ont été conservés jusqu'à nos jours. L'un était la Somme ecclésiastique du IXe siècle[1], l'autre le Processionnal du XIIe, dont il est parlé au chapitre III de cette Histoire.[2]

Quelques mois après, on vint notifier aux religieux d'évacuer le monastère. A cette nouvelle qui les rejetait dans le monde pauvres comme ils en étaient sortis, ils répandirent des larmes, regrettant moins la régularité monastique que la vie aisée dont elle était pour eux le prétexte. En présence des scènes terribles qui agitaient la France, leur avenir était loin d'être sans nuages; on les rassura en leur affirmant que la modique pension octroyée par l'Etat leur serait fidèlement payée. Ces derniers hôtes de Brunehilde quittèrent la retraite où les premiers disciples de saint Benoît étaient entrés douze cents ans auparavant.

Tous abandonnèrent Autun, à l'exception de dom Forneron et du sous-prieur dom Nicolas Joly. Ce dernier, détaché d'une profession désormais privée de revenus, exposée à l'insulte et à la persécution, jeta le froc et devint un des rédacteurs de la correspondance de la *Société des Amis de la Constitution,* rattachant dans sa personne les souvenirs du club aux souvenirs du cloître,

[1] Tombée entre les mains du savant chanoine Troufflaut, elle fut achetée à sa mort par M. Saulnier, supérieur du grand séminaire, qui recueillit avec sollicitude les manuscrits de l'église d'Autun, dispersés par la révolution.

[2] Ils sont aujourd'hui à la bibliothèque du grand séminaire. Les débris du chartrier de Saint-Martin sont à l'évêché.

souillant de ses profanations dans l'un ce que dans l'autre il avait honoré de ses respects. On lit dans le procès-verbal de la séance du club du décadi 30 brumaire an II : « Le » citoyen Joly, ex-moine de Saint-Martin, renonce à son » métier de moine et ne veut dorénavant faire de profession » que celle de la vérité et du bon sens [r]. » Cette abjuration solennelle donna lieu à une indigne plaisanterie à laquelle on trouva plus que le mérite de l'à propos. Un des membres fit apporter le crucifix de saint Odon devant l'assemblée. Là, montrant des cavités qu'on venait de pratiquer à dessein dans la tête et dans les yeux, il s'écria que les moines, auteurs prétendus de cette supercherie, versaient de l'eau dans ces cavités pour faire pleurer le Christ. « Cet » échantillon des miracles dont on a jusqu'à présent bercé » les sots, a été renvoyé au district pour y être déposé » comme un monument propre à corriger les crédules et » ramener enfin le sens commun si longtemps égaré. »

Le lendemain, 1er frimaire, la séance ayant été ouverte au cri habituel de *Vive la république !* « trente » sans-culottes sont entrés au bruit d'un *serpent républi-* » *cain* dans la salle, revêtus de chappes, de chasubles et » autres ornements du fanatisme et de la superstition. La » société, satisfaite d'un spectacle qui annonce le triomphe » de la raison sur les préjugés sacerdotaux, a invité ces » trente républicains à remettre ces ornements à la maison

» commune pour être employés aux besoins de la répu-
» blique. Il a été arrêté que dès ce moment les temples
» du fanatisme et de la superstition seront fermés... Le
» citoyen *** est chargé d'éclairer demain le public en pro-
» menant la statue trouvée à Saint-Martin, au marché et
» dans les voies de la commune ; il démasquera les four-
» beries des prêtres qui faisaient pleurer cette statue *par*
» *le moyen de l'eau qu'on lui versait dans le crâne par le*
» *moyen d'un trou pratiqué à cet effet (sic).* »

« On a arrêté qu'il serait fait une adresse à la Con-
» vention, pour lui annoncer que la société avait abjuré
» toute espèce de culte ; qu'elle ne connaît de divinité
» que la liberté, et de culte que la philosophie et la
» raison[1]. » Le lendemain, la scène annoncée eut lieu avec la démence que les passions populaires apportent dans l'exécution des ordres de leurs agitateurs. Le crucifix, devant lequel tant de siècles s'étaient agenouillés, fut suspendu au balcon de l'hôtel de ville et exposé comme un *ecce homo* à la dérision de la populace. Après avoir renouvelé sur lui l'épreuve de la veille, un des clubistes les plus exaltés le livra à des misérables chargés de la répéter à tous les carrefours. Traîné dans les rues de la ville, plongé dans les fontaines, il fut mis en pièces et jeté dans un puits.

A la profanation des objets sacrés succéda la destruction des bibliothèques et des archives. Huit jours après, un membre de la société s'écria : « La noblesse et le clergé
» n'infectent plus de leur haleine l'air sain que nous
» respirons ; mais il existe encore des titres de féoda-

[1] Procès-verbal de la séance du 1er frimaire an II.

» lité et une infinité d'actes qui attestent l'existence » de cette première caste si vaine, et que le genre hu- » main, je crois, avait vomie dans une indigestion. Il » existe de ces recettes de charlatanisme connues sous le » nom de théologies, vies de saints, sermonaires, et une » infinité d'autres. Je demande que chacun de nous en » nettoye ses foyers, et que, pour la fête de la Raison, » il soit formé un monceau de ces impertinences, qui, » livré aux flammes, nous serve d'auto-da-fé à la raison. » Cette proposition étant appuyée au milieu des applaudissements, le président annonce qu'elle aura son plein et entier accomplissement. Les citoyens *** et *** offrent de contribuer à l'auto-da-fé en y jetant leurs bréviaires « qui sont tout neufs, puisqu'ils n'ont jamais servi. » Un autre demande « qu'on brûle les confessionnaux et les confesseurs, mais la société se réserve les premiers pour en faire des guérites, et envoie au diable les seconds. » [1]

« Cette dernière victoire de la raison » fut célébrée par les feux de joie allumés sur la place publique avec les productions des *fanatiques* qui s'étaient passé la plume depuis dix-huit siècles. Les livres confisqués sur les couvents et les séminaires, ceux apportés par les patriotes dévoués servirent d'aliment à ces réjouissances de vandales. Des deux mille volumes composant la bibliothèque de Saint-Martin, une partie fut anéantie; l'autre, la plus

Les moines sortirent par une porte et les démolisseurs entraient par l'autre, le marteau à la main. L'abbaye vendue avec ses dépendances pour la somme de 142,900 livres, abrita momentanément une fabrique d'affûts de canons, et bientôt fut mise en carrière. On eut un instant la pensée d'y établir une école d'artillerie; mais la démolition trop avancée et les frais d'une reconstruction devenue déjà nécessaire empêchèrent la réalisation de ce projet.

Le gouvernement impérial acheta pour le palais du roi de Rome les huit colonnes antiques de la façade et de la tribune, restées dans les ruines. Emmenées à Paris, les événements leur donnèrent une destination bien différente. En 1814, les Prussiens réclamant les colonnes de granit rose du tombeau de Charlemagne, enlevées à Aix-la-Chapelle [1], on parvint à leur faire accepter en échange celles de Saint-Martin. Les huit autres colonnes antiques de l'apside furent vendues à un marbrier; une d'elles existe encore au parc de Saint-Jean-le-Grand. D'autres monuments et objets d'art, en petit nombre, n'éprouvèrent pas une destinée moins funeste; presque tous ont fini par disparaître. Les tableaux ornant le pourtour de l'apside, déposés au musée de la ville formé des dépouilles des églises et des émigrés, suivirent à Paris le tableau de Fra Bartholomeo représentant le mariage mystique de sainte Catherine de Sienne, et la vierge au donataire de Jean de Bruges [2], placés tous deux

[1] Elles sont aujourd'hui au Louvre, à l'entrée réservée du Musée des antiques.

[2] Ce tableau, désigné dans le livret du Musée (n° 452) sous le

au musée du Louvre. Le tombeau de Brunehilde, en partie brisé, exposé à la pluie dans la cour du collége, puis transporté dans le vestibule du réfectoire, et cédé à l'évêché, fut sauvé par M. Jovet au moment où on allait l'utiliser à la réparation des marbres du chœur de la Cathédrale.

Nous ne suivrons pas les prieurés de Saint-Martin dans les vicissitudes qu'ils éprouvèrent. Une ruine égale les enveloppe, c'est en dire assez. Quelques églises, celles d'Anzy[1], de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Saint-Saulge, de Bragny, durent leur conservation à leur qualité d'églises paroissiales; celle du prieuré d'Avallon, dans son apside et dans la partie de la nef qui subsiste encore, présente un spécimen curieux de l'art du XIIe siècle. Leurs terres, leurs dépendances, tombées dans le domaine privé, ont subi tous les démembrements auxquels semble destinée la propriété des temps modernes.

titre de : « *La Vierge couronnée par un ange avec l'enfant Jésus adoré par saint Joseph,* » représente le chancelier Rolin à genoux devant la Vierge. Il l'avait donné à l'église collégiale fondée par lui à Autun. — Celui de Fra Bartholomeo (n° 1008) provenait de la Cathédrale; c'était un don de l'évêque Jacques Huraut, à qui les Florentins en avaient fait présent durant son ambassade.

[1] A Anzy, l'église paroissiale et l'église du prieuré existaient encore en 1825. Une discussion s'élève dans la commune pour savoir

Une haute pensée conservatrice a seule protesté au nom de la religion et du passé. Une partie de l'héritage de Brunehilde et de Syagrius a été rachetée par le dernier successeur de ce grand évêque. Dans les édifices mutilés de Saint-Jean-le-Grand et de Saint-Andoche, l'indigence a trouvé un asile, l'éducation de la jeunesse des soins religieux et éclairés. Frappé plus complètement par la destruction, Saint-Martin n'a laissé que l'emplacement de ses cloîtres, de son église et quelques bâtiments de desserte. Dans son vaste clos, aujourd'hui consacré aux délassements des élèves du grand séminaire, de nouveaux ombrages ont remplacé ceux qui ont si souvent mal abrité la paix des moines.

Telles furent les destinées d'une des plus anciennes abbayes bénédictines de France. L'esprit monastique s'y était éteint longtemps avant que les murailles croulassent sous les coups des manœuvres de la démolition. Quand la révolution vint en ouvrir les portes, elle trouva quelques moines moins occupés du service de Dieu que de jouir en paix des riches revenus déposés entre leurs mains par la piété des siècles pour un autre usage. Quelques vieillards se souviennent encore aujourd'hui de ces réunions mondaines où les plaisirs de la table et du jeu, partagés durant de longues soirées avec des laïques, ne rappelaient même plus à l'esprit des moines le contraste de cette vie dissipée avec la vie austère de leurs prédécesseurs et la règle sainte de leur fondateur. Entre un passé à tout jamais éteint et un avenir dont quelques-uns pouvaient deviner d'avance l'étroite limite, n'avaient-ils pas eux-mêmes étendu un voile de plus en plus épais? De tout ce qui animait au-

trefois ces grandes corporations, c'était à peine s'ils avaient laissé debout quelques vestiges.

Dans le relâchement universel, le goût de l'étude glorieusement ressuscité par la congrégation de Saint-Maur, n'avait pu prendre racine à Saint-Martin. Le sens même des exercices pieux et des vénérables monuments de la foi de leurs prédécesseurs s'était perdu dans l'esprit des moines. Lorsque dans le cours du dernier siècle on reconstruisit en France plusieurs grandes abbayes de l'ordre de saint Benoît, les bâtiments primitifs où les fondateurs avaient déployé la richesse de l'art catholique firent place à des constructions vastes, régulières, aérées, mais sans caractère architectural. Aux anciennes sculptures pleines de naïveté et de foi succédèrent de froides et régulières décorations; les vitraux furent défoncés; les symboles hiératiques, les nombres sacrés, tout cet ensemble de prescriptions chrétiennes qui présidait à l'érection des églises et en faisait comme une doctrine vivante, tout cela était tombé dans le mépris avec lequel l'âge mûr traite les jouets de l'enfance. On avait porté une main sacrilége sur ces liturgies admirables où les âges de foi avaient déposé le trésor de leurs divines légendes et les élans d'une ardente piété. Une prétentieuse réforme, à laquelle Cluny avait coupablement prêté la main, leur avait substitué au XVIIIe siècle l'élégance

époque où l'on reconstruisait Saint-Martin et Cluny, dom Datose, prieur de cette abbaye, s'écriait : « Je bâtis, mais cent ans ne se passeront pas avant que notre maison soit détruite[1]. » Il plut à la Providence d'avancer les jours de cette épreuve.

La chute des monastères ne trouva pas seulement des approbateurs dans l'aveugle multitude pour qui la haine est un instinct et la destruction un spectacle. Il se rencontra dans le clergé séculier des mains pour y applaudir, et, en vérité, les immenses richesses des abbayes n'étaient pas de nature à les préserver de l'envie. Nous citerons une preuve caractéristique dans un passage qui semble échappé à la plume chagrine et mordante d'un second Saint-Julien de Balleure. Sur un exemplaire des Œuvres de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, appartenant à la bibliothèque de la ville d'Autun, on lit cette note écrite de la main d'un chanoine de la Cathédrale, aussi connu par l'indépendance de son esprit que par l'étendue de son érudition : « Du temps de Pierre » le Vénérable, il y avait à Cluny quatre cents moines ; » depuis lors cette abbaye tomba dans une grande obs- » curité. Avant la révolution française arrivée en 1790 et » 1791, les religieux de cette illustre abbaye ne pouvaient » alors, comme les Egyptiens, que se vanter de leurs » anciennes momies. Les grands biens dont ils jouissaient » et le beaucoup plus grand orgueil qu'ils affichaient les » ont perdus. C'est ainsi que la fille Vanité a tué la » sainte mère Religion. Bonne leçon pour les fondateurs

[1] Histoire de Cluny, par M. Lorrain.

» futurs dont toutes les pieuses institutions se trouvent » fondues à présent *(sic)*. » Quelle oraison funèbre ! et de quelle main !

Et nous qui sommes arrivé à la fin de ce récit tracé quelquefois avec des impressions pénibles ; qui avons évoqué de l'oubli où ils dormaient depuis des siècles tant de noms inconnus, nous nous demandons si cet oubli n'eût pas été meilleur pour eux et pour nous ; nous nous demandons surtout si nous n'avons pas été trop sévère envers ceux qui semblent avoir dévié de la ligne tracée à la perfection chrétienne. Avons-nous assez fait la part des circonstances et des malheurs des temps, dans le récit de cette décadence qui forme le fonds de l'histoire du monastère depuis le Xe siècle ? Nous sommes-nous arrêté avec assez de complaisance sur les époques où la sainteté se rallumait comme la lampe du sanctuaire qui ne jette parfois qu'une faible lueur, mais ne s'éteint jamais ? Ne nous sommes-nous pas égaré trop avant sur les traces apparentes du mal, et n'avons-nous pas fermé les yeux aux traces moins visibles de la vertu ? Nous le craignons. [1]

Quelque religieux que soient les motifs de cette sévérité, à Dieu ne plaise que nos paroles puissent paraître un blâme des institutions monastiques dans le passé ou dans l'avenir. Loin de nous la pensée de nous associer à cette satire amère dont nous venons de trouver l'expres-

[1] Les actes capitulaires qui témoignent presque seuls de l'état intérieur des monastères, n'ont omis, par la nature même de leur destination, aucun des scandales traduits devant les chapitres. La [illegible] l'état normal et habituel d'une abbaye était, par [illegible]

sion dans la bouche d'un prêtre. Qui sommes-nous pour nous armer d'austérité, et que pourrions-nous jeter de notre côté dans la balance? Cette décadence même n'a-t-elle pas sa raison dans les desseins de Dieu? Qui sait si elle ne doit pas être pour l'avenir le mobile régénérateur de ces institutions tombées mais non vaincues, le gage d'une vie nouvelle et plus énergique. Cette vie, d'ailleurs, a-t-elle jamais été éteinte? Ne s'est-elle pas transmise sans cesse au sein de l'Eglise d'un Ordre à l'autre, comme ces flambeaux de l'existence que se transmettent les générations, suivant la belle pensée du poète[1]? A chaque nécessité de l'Eglise, à chaque transformation sociale, ne se sont-ils pas trouvés prêts, reprenant le combat où leurs prédécesseurs dégénérés l'abandonnaient? Ne les a-t-on pas vus successivement instituteurs des Barbares, colons de l'Europe, sauveurs des livres et des sciences, protéger le peuple sur d'immenses domaines, porter jusqu'en Terre-Sainte leur zèle et leur sang; puis pauvres, mendiants, évangéliser les humbles, racheter les captifs des mains des infidèles, conquérir par la prédication évangélique un monde nouveau à la civilisation et à la science, suffire à l'étude, à l'enseignement, à la prière, à la pénitence, à l'expiation?

Quel que soit leur avenir; que la société les repousse avec défiance ou se les associe dans ces œuvres de dévouement dont le nombre et la nécessité s'accroissent chaque jour davantage; qu'elle les appelle au chevet du

[1] Et quasi cursores vitæ lampada tradunt.
[LUCRÈCE.]

malade, dans la cellule du prisonnier; qu'elle remette entre leurs mains l'éducation du pauvre et leur demande de coloniser, avec les orphelins abandonnés, les landes de la France, et au-delà des mers une France nouvelle; que dans un Ordre plus élevé mais non plus dévoué elle leur confie l'achèvement des grands monuments historiques, interrompu entre les mains de leurs devanciers, il n'en viendra pas moins un moment, et ce moment n'est pas loin, où l'on reconnaîtra que, malgré leurs fautes dans le passé, malgré les vices de quelques-uns d'entr'eux, les établissements monastiques possédèrent au degré suprême les vertus sans lesquelles il n'y a point de dévouement social, l'humilité, la pauvreté et la charité du Christ.

CATALOGUE

DES ABBÉS DE SAINT-MARTIN

Lupon		600
Abbés incertains		....
Saint Médéric	environ	700
Arnulf		870
Badilon		877
Grégoire		885
David		....
Aymon I		900
Hugues I		924
Humbert		949
Odidoard		....
Simon		....
Gison		....
Walther	vers	974
André		.....
Hildegrin		1000
Osald		1034
Geoffroy I		.....
Aymon II		1055
Théotard		.....
Geoffroi II		1058
Aymon III		1064
Hugues II	mort en	1099
Bernard I		1100
Lambert		.....
Nicolas		.....

Philippe	.....
Seguin	.....
Walther II	1148
Bernard II	1161
Guillaume I	1164
Achard ou Othard	1176
Hugues III	1188
Geoffroy II	1190
Hugues IV	1198
Guy I	1223
Guillaume II	1225
Michel de Meurseault	1265
Pierre	1280
Hugues de Communes ou Commines	1292
Raynaud	1317
Jean I de Marigny	1326
Geoffroy III de Chaumont	1342
Jean II Bruley	1361
Alexandre	1368
Guy II d'Agland	1383
Jean III de Gomen	1392
Guillaume III du Bois	1432
Jean Petit-Jean	1433

COMMENDATAIRES

Jean V Rolin, cardinal	1462
Jean VI Rolin	1481
Tristan de Salazar	1501
Jean VII de Salazar . . . . . mort en	1518
Jean VIII Huraut	1518
Robert Huraut	1529
Vacance	.....
Nicolas II Brulard; il était déjà abbé en 1589, mort en	1597
Pierre II Brulard de Crosne, résigna en	1623
Nicolas III de Castille	1624
Henri de Castille	1652
René Bonneau	1671
Edme Mongin	1714
Cortois de Quincey	1746

BÉNÉFICES

DÉPENDANT DE SAINT-MARTIN

D'APRÈS UN MANUSCRIT DU XVIe SIÈCLE

PRIEURÉS

Saint-Pierre-le-Moûtier.
Anzy.
Saint-Saulge.
Commagny.
Bragny.
Le Feste.
Saint-Augustin.
Saint-Humbert.
Colombiers.
Hauteville.
Le Cry, diocèse de Langres.
Thil-sur-Arroux.
(Ces deux derniers furent supprimés au XVe siècle.)

CURES

La Celle.
Verrière.
Saint-Prix.
Sommant.
Tavernay.
Thil-sur-Arroux.
Bragny.
Anzy.
Avrilly.
Monestoy (Epinac).
Saint-Martin d'Avallon.
Magny.
Cussy-les-Forges.
Anost.
Girolles.
Les Granges, diocèse de Chalon.
Chenoves, *id.*
Saint-Pierre-le-Moûtier.
Saint-Saulge.
Le Cry, diocèse de Langres.
Saint-Pantaléon-près-Autun.
Tannay.

NOTES

Ire

POLYANDRE DE LA VIA STRATA

(Voir l'Introduction, pag. XXXII et suivantes, et le chap. I, pag. 20.)

À L'EXEMPLE de Rome et des principales villes de l'antiquité, Augustodunum était entourée de tous côtés de cimetières. Ils s'échelonnaient le long des principales voies, aux bords de l'Arroux, sur les collines environnantes, faisant de la cité des morts une ceinture à la cité des vivants.

Les deux plus considérables étaient le Champ des Urnes et le polyandre de la *Via strata*. Situé au midi de la ville, près des voies romaines de Chalon et de Mâcon, le Champ des Urnes occupait sur la dernière pente des montagnes auxquelles est adossé Autun, une position remarquable par la sévérité du paysage, par la tristesse étreignante qu'y versent l'ombre des forêts et les

limites étroites de l'horizon. Les populations gauloises et romaines se partagèrent exclusivement ce sombre cimetière qui paraît avoir été de bonne heure abandonné, et où aucun vestige ne rappelle l'espérance chrétienne. Une grande pyramide, semblable à celle de Cestius à Rome, veillait seule, à défaut de la croix, sur le dépôt des tombes couchées à ses pieds. S'il est vrai qu'elle fût, comme on le croit, surmontée d'un fanal, elle n'éclaira que des sépultures païennes, des inscriptions aux dieux mânes, des souvenirs druidiques, des symboles mythologiques, tout un peuple oublié, dormant, selon l'expression de l'Evangile, à l'ombre de la mort.

Combien différent était le polyandre de la *Via strata!* Là, sans doute, bien des générations s'étaient, dès une haute antiquité, entassées les unes sur les autres; mais les premiers chrétiens, en le choisissant pour y dormir leur dernier sommeil, le sauvèrent de l'abandon et de l'oubli. Placé dans l'espace compris entre les voies de Sens et de Besançon, sur un tertre gracieusement exposé au midi, frappé par les premiers rayons du soleil levant, qui éclairait à ses pieds Augustodunum et la plaine qui l'environne, il semblait que de ce lieu ouvert à tous les rayons et à toutes les brises, l'âme pût prendre plus aisément son vol.

Une colombe, image de l'Esprit saint et de l'âme sans tache qui monte vers les cieux, marquait les cercueils de cette grande famille, où maîtres et esclaves étaient réunis

complètement. Lorsqu'elle ne fut plus obligée d'y célébrer en secret ses mystères et d'y ensevelir furtivement ses morts, elle se hâta d'élever, sur les restes vénérés des plus saints d'entr'eux, des oratoires particuliers et les basiliques de Saint-Etienne et de Saint-Pierre. Les évêques d'Autun vinrent prendre une place privilégiée dans l'enceinte ou près des murs extérieurs de ces deux églises. Dans celle de Saint-Etienne, du côté de l'épître, était en un même tombeau avec son épouse, saint Rhétice, une des lumières de l'Eglise au IVe siècle, qui mérita d'être cité par saint Augustin, copié par saint Jérôme, et travailla, dit-on, à la conversion de Constantin, de qui il fut particulièrement honoré, il mourut vers 334. Du côté de l'évangile était le corps de saint Pragmace, aussi évêque d'Autun. Dans celle de Saint-Pierre, saint Simplice avait sa sépulture près l'autel de Notre-Dame. Saint Amator, le premier évêque d'Autun, reposait dans une chapelle située entre ces deux basiliques, et formée du monument des Volusiens. Saint Evance en occupait une autre semblable.

Un grand nombre de morts avaient été placés autour du chœur, comme s'ils avaient voulu dormir à l'ombre du sanctuaire, et se rassembler comme un fidèle troupeau sous la protection de leurs pasteurs.

La position et la forme de ces tombeaux variaient à l'infini, suivant l'époque et les personnages auxquels ils avaient appartenu. Ils étaient pour la plupart tournés d'orient en occident, coutume observée par les peuples qui ont conservé les traditions primitives et qui était un symbole de l'immortalité de l'âme prenant à travers la mort son vol vers la lumière. On a trouvé souvent, les uns près des autres, trois sarcophages renfermant sans doute des personnes liées par le sang ou l'amitié, et qui n'avaient pas voulu être séparées même dans la tombe: un père, une mère entre leurs enfants... des amis, des

frères réunis ensemble... La tête de tous ces cadavres était tournée du côté de l'orient.

Sur d'autres points, des espaces vides existaient entre les cercueils Des ossements gisaient dans la terre nue. serait-il invraisemblable de supposer qu'ils appartenaient à des esclaves, à des serviteurs, à ces colons, habitants des campagnes, qui, dans l'antiquité, recevaient fréquemment la sépulture dans les grands tombeaux de famille? Auprès de ces morts plébéiens, étaient étendues de longues piques en fer, garnies d'une virole et des coins qui la fixaient à la hampe.

L'espace occupé par ces sépultures, présentant quelquefois un développement de 50 pieds sur une face, et de 30 à 35 pieds sur l'autre, était renfermé dans un hypogée également orienté, recouvert d'une voûte, et divisé par de petits murs en plusieurs cases. Cette disposition régulière, ces tombeaux d'une facture à peu près semblable, ne rappellent-ils pas le plan du *columbarium* avec ses loges pour les divers membres de la même famille; n'indiquent-ils pas une construction une et dont la destination s'est régulièrement accomplie?

A travers le polyandre, les *monuments* des grandes familles élevaient au-dessus des tombes voisines la richesse de leur architecture grecque et romaine, leurs colonnes, leurs frontons de marbre, leurs sculptures, leurs sommets revêtus de fresques, voûtés en coupoles ou terminés en pyramides. Les familles qui occupaient

vers 820. Charles le Chauve fit don à cet abbé d'une châsse magnifique pour les renfermer. Quoique les restes de saint Cassien ne reposassent plus à Autun, le roi Robert, vers 1015, fit reconstruire la chapelle qui couvrait le tombeau objet d'une si grande vénération.

On pouvait voir encore, dans le dernier siècle, cet édifice dû à la piété d'un roi qui chercha dans la religion un allègement à ses étranges chagrins. On y avait employé plusieurs colonnes de marbre antique, mais le temps et le zèle des fidèles ne l'avaient pas épargné. Le tombeau était *tout usé*, la chapelle ruinée et découverte. Plusieurs des sépulcres dont parle Grégoire de Tours étaient à leur place; mais les traditions, les souvenirs, le respect dont ils étaient entourés s'étaient perdus. Dom Martenne et dom Durand, auteurs du *Voyage littéraire*, effectué en 1708, se plaignent de l'abandon de ces lieux, et notamment du tombeau de saint Cassien. « Il est tel » encore, disent-ils, que Grégoire de Tours le dépeint, » mais dans la dernière négligence, et il est surprenant » qu'un lieu aussi vénérable soit comme abandonné. » Un historien d'Autun en parlait dans les mêmes termes un siècle auparavant [1].

En 1722, selon le témoignage de l'abbé Germain, on y voyait encore ceux des évêques nommés plus haut, les uns en marbre, les autres en pierre.

Le XVIIIe siècle fut si prompt à détruire les anciens vestiges de ce polyandre, qu'on peut à peine suivre la trace de ces destructions. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, possesseurs du prieuré de Saint-Sym-

[1] « Mais en ceste année 1628, se voit ceste chapelle ruinée si » comme les autres esglises estans en ce signalé et renommé cime- » tière » (Histoire manuscrite de l'Eglise d'Autun par Bonaventure Goujon, notaire royal à Autun.)

phorien, auquel confinait le cimetière de la *Via strata*, jetèrent un grand nombre de monuments funéraires dans les travaux de reconstruction de leur église. Celle de Saint-Etienne, depuis longtemps en ruine, fut démolie en 1775, et l'on ne pourrait, même dans les souvenirs du pays, en retrouver aujourd'hui la trace : *non est locus ubi erat*. La basilique de Saint-Pierre, curieux assemblage de parties construites ou restaurées à diverses époques, servit d'église paroissiale jusqu'en 1792 ; elle est devenue depuis une propriété particulière et s'est transformée en une grange.

La révolution et les années qui la suivirent activèrent cette œuvre de destruction. Les objets précieux qui furent découverts, croix, anneaux, monnaies d'or ou d'argent passèrent aux mains des orfèvres et furent fondues dans le creuset. Les tombeaux de *plomb fin*, mis à jour par la charrue du laboureur ou la pioche du manœuvre furent dépecés à tant la livre. Aujourd'hui même l'insouciant villageois place les *grandes auges* vers le puits de la ferme, et abreuve les troupeaux dans ces pierres imprégnées de la cendre des premiers chrétiens. Ce qui était statue et marbre a été jeté dans les fours à chaux que l'industrialisme a élevés dans ces lieux comme un puissant agent de dissolution. Tout a si complètement disparu que nous ne pouvons achever la description de ce polyandre qu'en rappelant les recherches qui y ont été faites depuis plusieurs années.

« Dans les fouilles exécutées en 1775, dit Courtépée, » on déterra trois tombeaux doublés de plomb et deux » inscriptions dont l'une portait :

AEMILIA SEVERA ALVMNO ROMANO POSVIT.

[redacted]

» temps, il aurait conservé bien des morceaux précieux » qui ont été livrés à l'ignorance des ouvriers qui les ont » détruits. »

Ladone lut sur un bas-relief représentant deux jeunes gens revêtus de toges :

D. IVLIANVS RESCENS. M.

Sur un autre, où était figuré un vieillard vêtu de même :

D. CAIVS GETVLIVS. M.

Ladone vit encore plusieurs cercueils garnis de plomb, revêtus de bas-reliefs et d'épitaphes.

Dans le *Mémoire sur les Antiquités d'Autun*, envoyé en 1723 par l'abbé Germain, théologal de la Cathédrale, à l'architecte Thomassin, chargé par le régent d'étudier le projet du canal destiné à joindre les deux mers, Mémoire orné de dessins précieux, et que l'auteur devait fondre dans son *Histoire d'Autun*, qu'on ne peut trop regretter, se trouve la description d'un des antiques monuments dont nous avons parlé plus haut. « Il était construit en pierres de taille très dures, posées à sec comme dans presque tous les ouvrages romains. L'intérieur en était brut, c'est-à-dire que la pierre en était grossièrement taillée. Il y a apparence que ce monument, orné de colonnes corinthiennes, se terminait par une petite pyramide posée sur la corniche, dans le genre du *tombeau de Pilate* à Vienne. »

« Cette corniche est toute de grandes pierres qui traversent d'un bout à l'autre, ce qui fait un plafond par dedans.. La portion de ce mausolée sur laquelle portait la pyramide (le massif de maçonnerie qui est à présent sur cette corniche est moderne et construit en gros quar-

tiers de pierres provenant peut-être de la démolition de la pyramide) est recouverte aujourd'hui d'une charpente qui le préserve de la pluie, car on en a fait depuis longtemps une chapelle, où il a un autel où l'on dit quelquefois la messe. »

C'était là même que les premiers chrétiens avaient déposé le corps de saint Amator. Une inscription en beaux caractères, découverte sur un petit piédestal de deux pieds de haut, placé sous ce mausolée, était ainsi conçue :

D. M.
VOLVS
IVS. SE
NONE
VS.

Elle semble indiquer la sépulture de quelque membre de l'ancienne famille des Volusiens, de Rome, établi à Sens, puis à Autun. Courtépée rapporte qu'en aplanissant le terrain autour de cet édicule, on découvrit 90 tombeaux de pierre couverts, dont trois renfermaient des cercueils de plomb et des ossements.

Dom Martenne et dom Durand (*Voyage littéraire de deux Bénédictins*) virent, à leur passage, une inscription récemment découverte, gravée sur un bloc de granit rose haut de trois pieds et demi. Il y avait à côté de ce bloc quatre colonnes d'un pied de diamètre et de cinq et demi de hauteur, sous un monument de pierre en forme d'arc, revêtu de peintures, du genre de ceux nommés *monumenta arcuata*. Ce tombeau, un des plus curieux découverts à Autun, a été détruit, sauf l'inscription, [illegible] aujourd'hui au musée de la ville. En voici la

Q. SECVND
QVIGONIS
CIVIS TREVERI
IIIII VIRAVGVS
TALIS IN ÆDVIS
CONSISTENTIS.
OMNIB. HONO
RIB. INTEREOS
FVNCTI QVIGO
NI SECVNDVS
ET HIBERNALIS
LIBERTI ET. HE
RED. PATRONO
OPTIMO SVB AS
CIA DEDICAVER
L. DE X D O

Dans les substructions d'un ancien hypogée divisé en compartiments et sur lequel plus tard s'éleva la chapelle des saints Jumeaux, on a découvert, en 1841, plus de vingt tombeaux de grès, en forme d'auges, dont les squelettes de grande taille étaient en partie conservés, et tournés vers l'orient. Les pierres qui les recouvraient étaient quelquefois plates, mais le plus souvent de forme prismatique, avec une dépression sur l'angle d'en haut. Sur quelques-unes, l'arête supérieure indiquait légèrement la croix. Dans les espaces vides, entre ces tombeaux, gisaient des ossements humains et ces longues piques de fer dont nous avons parlé plus haut. La nature des matériaux de cette substruction, où l'on remarque l'emploi des cubes de grès quadrangulaires, la rattache à l'ère

romaine. Un fragment d'inscription portait ces m
tracés en lettres de la plus belle époque :

D. M.
ILIOMAR.

Ajoutons pour terminer et indiquer deux points e
trêmes entre lesquels les générations se sont accumul
par couches dans cette enceinte, qu'on y a trouvé
beau médaillon de Septime-Sévère et, entre le pouce
l'index d'un des cadavres les plus rapprochés de la su
face du sol, un double tournois de Charles X, cardi
de Bourbon.

Nous parlerons plus bas de la célèbre inscription gr
que-chrétienne, découverte en 1839.

IIe

ABBAYE DE SAINT-SYMPHORIEN

(Voir l'introduction, page xxxvi, et le chap. VI passim).

Les rapports de l'abbaye de Saint-Martin avec celle de Saint-Symphorien nous ont fait conduire l'histoire de cette dernière, dans l'introduction et le chap. VI, jusque vers le milieu du IXe siècle, époque de son occupation par les comtes d'Autun. Nous insérons ici quelques notes qui continuent cette histoire et complètent les souvenirs peu nombreux qui nous sont restés.

Le comte Adalhard, nommé abbé par Charles le Chauve, et continué dans cette dignité par Louis le Bègue, ne semble pas s'être uniquement occupé de toucher les revenus de son abbaye. Une charte de Charles le Chauve, de 866, fait mention d'un rapport de l'évêque Jonas, qui loue le comte de sa sollicitude envers les religieux. De concert avec cet évêque, il fit ratifier au roi les donations suivantes faites par lui à Saint-Symphorien :

Dans l'Auxois, au domaine de Blancey, vingt manses avec une église ; dans le Beaunois, deux églises, et dans

de son bénéfice, mais poursuivi seulement pour sa dette ; à sa mort, la terre revenait de plein droit au couvent. Le prévôt Hermold, dont nous avons parlé, signa cet acte passé, suivant l'usage, sous le porche de l'église, avec Adelhéide, mère du roi, Gislebert de Vergy, Ragenold, comte de Rouci, Manassès, comte de Mâcon, Varner de Sens, Robert, Aldéric, Aymond, clerc, Adalhard et Abon.

« *Ego Anselinus rogatus scripsi atque datavi, in mense julio, die Mercurii, anno tertio, regnante Rodulpho, glorioso rege* (926). »

Hugues le Noir, fils de Richard le Justicier, passant par Autun, au commencement de septembre, époque du plaid, entra pour prier sous le porche de Saint-Symphorien. Là, ayant attendu quelque temps l'arrivée des siens, il vit s'avancer le comte Albéric, son fils Léotald (comte de Mâcon) et Addo un de ses officiers, qui lui exposèrent que Theudo, abbé du monastère, le directeur et le commun des chanoines, le suppliaient de laisser un souvenir de lui, en considération de la détresse du couvent, détresse telle, qu'il était menacé de s'éteindre.

Hugues, désirant lui être favorable, accorda pour *l'amour de Dieu et de saint Symphorien,* pour l'amour de son père Richard et de sa mère Adelhéide, et pour le soulagement de son âme, douze manses de terre plantées de vigne au comté de Beaune, dans son domaine de Nolay et lieux voisins, et huit manses et demie dans la terre de Créancey (Cresentiacum) dépendant de celle de Pauthier (Penseidum), qu'une dame appelée Drosie avait autrefois donnée à Saint-Symphorien. Cette charte

funérailles. A ceux qui observeront notre décret, paix, bénédiction, longue vie, joie, honneur, louange et gloire sans bornes; que ceux qui le méconnaîtront soient séparés de l'Eglise, traduits aux assises de Dieu; que leur place soit marquée à côté de Judas qui a trahi le Seigneur; qu'ils soient confondus avec Dathan et Abiron que la terre a dévorés vifs et dévoués à une malédiction éternelle. »

Fait à Autun. Ont signé Hugues, Gislebert (de Vergy), Albéric, comtes, Asbin, Hunfroy, Robert, vicomtes, Humbert, Mainfroy, Léotald, comte de Mâcon. — Donné le 1er septembre, la Xe année du règne du roi Louis (946). « *Ego Boso, capellanus Sancti Symphoriani, scripsi et datavi.* »

C'étaient là les chances favorables de Saint-Symphorien. Elles étaient assez rares. On lui prenait ordinairement plus qu'il ne recevait; car si quelques seigneurs s'intéressaient aux églises, la plupart mettaient leurs usurpations sous la protection de leur épée, et n'ignoraient pas que le casque avait beau jeu contre le froc. Dans ces moments désespérés, le couvent recourait à son arme habituelle, l'excommunication, la seule contre laquelle les cottes de mailles ne fussent pas à l'épreuve. Entre autres exemples, nous citerons le suivant.

Un comte, nommé Isoard, s'était emparé avec ses compagnons de certaines terres de Saint-Symphorien, situées aux environs d'Arles et d'Avignon, dans un lieu appelé *Magna*, et refusait de les restituer. Rotmond, évêque d'Autun, rapporta, en venant de Rome, des lettres du pape Agapet II, qui recommandait cette affaire aux évêques de Bourgogne et de Provence. Une assemblée fut indiquée en un lieu inconnu; on sait seulement que ce fut sur les frontières de Bourgogne, vers 955. Selon l'instruction du pape, les évêques sommèrent trois fois Isoard de réparer ses torts et l'excommunièrent sur son

refus. Les menaces ecclésiastiques restèrent sans effet sur le rude comte qui persista dans son injuste détention. Sur ces entrefaites, Agapet II mourut, et Jean XII monta dans la chaire de saint Pierre. Gérard, évêque d'Autun, s'adressa au nouveau pape, et obtint de lui une seconde sentence contre les ravisseurs des terres de Saint-Symphorien. (Il paraît qu'à la même époque, l'église de Saint-Nazaire éprouvait de semblables vexations, car le pape excommunie à la fois ceux qui retiennent ses biens et les biens de l'abbaye.)

La bulle fut envoyée aux évêques de France et de Bourgogne, sous la date de 959, et dénoncée au comte dans les formes usitées; mais elle ne sembla pas produire un résultat plus heureux que la première. Cependant trois ans après, en 962, Isoard se décida à donner satisfaction à Gérard, évêque d'Autun. Quant aux terres dépendantes de l'évêché de Cavaillon près d'Avignon, il en fit la restitution entre les mains de Hugues, doyen de l'église de Saint-Symphorien de Cavaillon et de ses clercs; cette restitution fut confirmée par Desiderius, évêque de cette dernière ville.

Munier, a qui nous avons emprunté les chartes citées plus haut, prétend que le fief de la maison de Cluny relevait, dès le onzième siècle, de l'autel et de la châsse de Saint-Symphorien-les-Autun. Il prétend avoir vu lui-même, aux archives du Prieuré, des chartes desquelles il appert que le premier jour d'août de l'an 1083,

avoir supposées à dessein, et aucune discussion n'est possible sur leur authenticité.

Nous avons dit que le premier abbé de Saint-Symphorien fut saint Germain, ses successeurs conservèrent le même titre jusqu'au XIIe siècle. A cette époque, on trouve Otbert qui, dans une charte d'Estienne, évêque d'Autun, prend le titre de *prieur*. Depuis lui, ce titre est le seul qui ait été employé.

L'abbaye fut d'abord desservie par des moines soumis à la règle de saint Antoine et de saint Basile. Cette règle fut en vigueur jusqu'au VIIe siècle.

L'avènement de saint Léger au siége épiscopal d'Autun vint modifier cet état de choses. Dans un concile tenu à Autun, vers 663, il astreignit les *clercs réguliers* de Saint-Symphorien à une clôture plus sévère et les éloigna du service de la Cathédrale dont ils avaient été chargés jusque-là. Il établit, pour les remplacer, un chapitre canonial proprement dit. Il paraît, toutefois, que ces réformes n'opérèrent pas une séparation complète. Nous voyons dans le testament de l'évêque Ansbert, en 698, que les clercs réguliers de Saint-Symphorien, malgré leur séparation, possédaient toujours une manse dans les biens de l'église, à côté de celle des chanoines, et que toutes deux étaient régies par l'évêque. Au VIIIe siècle, leur rôle paraît exclusivement borné à l'intérieur du monastère. Le *Missel gothique* de Saint-Symphorien donne à entendre que son clergé, qui étendait autrefois les processions des Rogations jusqu'à la ville, ne visitait plus alors que les églises situées hors des murs, telles que Saint-Martin, Saint-Etienne et Saint-Pierre-l'Estrier.

En 1077, le relâchement s'étant introduit dans l'abbaye de Saint-Symphorien, le pape Grégoire VII demanda, pour y porter la réforme, le consentement d'Aganon, évêque d'Autun, lequel fut confirmé par lettres du roi Philippe Ier. Il chargea de cette réforme les moines de

Fleury-sur-Loire. Ceux-ci essayèrent vainement d'y faire prévaloir la règle de saint Benoît. Les clercs et les chanoines tenant à leurs anciens usages, en appelèrent au pape qui leur permit de les conserver en tant qu'ils ne renfermaient pas d'abus manifestes.

Le prieuré de Saint-Symphorien était de nomination royale; la juridiction appartenait à l'évêque. Par un acte de 1395, Nicolas de Toulon, évêque d'Autun, se fit maintenir, au nom de Charles VI, dans cette juridiction dont le prieur cherchait à s'affranchir.

En 1467, le cardinal Rolin, prieur commendataire de Saint-Symphorien, faisant exécuter des réparations à l'église, fit ouvrir les trois tombeaux de grès renfermant la famille de saint Symphorien; ils étaient placés chacun sous un autel, dans la crypte soutenue par 27 colonnes. Sur une tablette on lisait cette inscription :

Faustus et Augusta jacent : Inter hæc duo busta
Integer et sanus, medius jacet Symphorianus.

Il transféra ces restes dans trois nouveaux tombeaux, derrière le maître-autel de l'église; il en renferma une partie, afin de pouvoir l'exposer, dans la châsse d'argent enlevée par les Calvinistes, et dont nous avons parlé p. 357.

Le prieur de Saint-Symphorien était curé d'une petite paroisse placée sous le vocable de saint Vincent, distante

Dans les différentes invasions des Normands, Sarrasins, Anglais, le prieuré de Saint-Symphorien dut éprouver les mêmes destructions que le reste de la ville ; mais le plus rude assaut qu'il eut à souffrir date des guerres de religion. Dans un catalogue des livres et manuscrits, fait au mois de juillet 1791, par un nommé Michel, commissaire de la ville, on lit la note suivante, transcrite à la marge d'un martyrologe latin, sur vélin : « Le jour de saint Pierre et de saint Paul, 1570, le feu » fut mis à l'église de Saint-Symphorien (près la ville » d'Autun), par ordre de Gaspard de Coligny, chef des » Calvinistes contre les Guises, du prince de Condé et du » roi de Navarre. Et était ledit sieur de Coligny sous la » grande porte du prieuré, en une litière, pendant qu'on » mettait le feu à ladite église, et ledit roi de Navarre et » le prince de Condé étaient sous les noyers du curtis du » prieuré. »

Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, réformés à Sainte-Geneviève de Paris par le cardinal de La Rochefoucauld, furent établis à Saint-Symphorien en 1656, du consentement de Louis Dony d'Attichy, évêque d'Autun. Ils réparèrent le couvent et l'église restés en ruines depuis le passage des Calvinistes, et, dans ces réparations, employèrent un grand nombre des tombeaux du polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier. Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, le prieuré fut encore rebâti et agrandi.

Voici un aperçu des mesures de l'église au moment de sa démolition. La nef offrait une longueur de 118 pieds sur 30 de large. Elle était divisée par quatre arcades à chacune desquelles correspondait une chapelle. Cinq fenêtres hautes de 25 à 26 pieds, éclairaient le chœur qui présentait 42 pieds de largeur. La nef recevait la lumière par huit fenêtres superposées aux arcades et par une rose percée au-dessus de la porte principale.

La hauteur de la voûte était de 45 à 50 pieds. La crypte annonçait le XI ou XIIe siècle, elle offrait 40 pieds de longueur, 39 de largeur; la hauteur de la voûte était de six pieds 10 pouces. Elle était soutenue par 27 colonnes de 5 pieds de haut, y compris le chapiteau de 10 pouces. Le diamètre de chaque colonne était de 9 pouces. Elles étaient en granit du pays, uni; les chapiteaux représentaient des feuillages sculptés assez grossièrement.

En 1803, cette église étant en démolition, l'évêque d'Autun, M. de Fontanges, se rendit avec le clergé et les autorités de la ville afin d'enlever les trois tombeaux de la famille de saint Symphorien. Ils avaient été déplacés du fond de l'apside où les avait fait mettre le cardinal Rolin, et encastrés dans le principal autel construit depuis vingt ans environ. Ces reliques furent emportées et conservées à la Cathédrale, jusqu'au moment où l'autel avec les trois tombeaux ayant été transférés dans l'église de Notre-Dame, on leur restitua quelques-uns des restes qu'ils avaient contenus. Cet autel, supportant sur quatre colonnes de beau marbre antique, un baldaquin, est l'autel principal de cette église.

Au moment de la révolution, il ne restait plus à Saint-Symphorien que quatre ou cinq chanoines réguliers desservant la paroisse voisine de Saint-Vincent. Le prieuré, devenu propriété privée, a vu, en 1807, disparaître complètement sa crypte, son église et mutiler les bâtiments conventuels. Tout s'est effacé, hormis le souvenir impé-

IIIe

INSCRIPTION GRECQUE CHRÉTIENNE

(Voir chap. III, p. 48.)

De tous les fragments découverts au polyandre de la *Via strata,* aucun n'égale en importance, pour l'archéologie chrétienne, l'inscription grecque trouvée en 1839, et déposée aujourd'hui au musée d'Autun. Ce texte, dont les mutilations ont exercé la patience et l'érudition des plus habiles iconographes de l'Europe, est gravé sur une table de marbre blanc, en caractères d'un type élancé, conservant les belles formes voisines du temps d'Auguste, encore en usage au IIIe siècle, chez les Grecs d'Orient. Nous le reproduisons avec une interprétation extraite des Annales de philosophie chrétienne, t. I, II, III, 3e série 1841.

ΙΧΘΥΟΣ Ουρανίου θεΙΟΝ ΓΕΝΟΣ ΙΪΤΟΡΙ ΣΕΜΝΩ
ΧΡΗΣΕ ΛΑΒων ζωηΝ ΑΜΒΡΟΤΟΝ ΕΝ ΒΡΟΤΕΟΙΣ
ΘΕΣΠΕΣΙΩΝ ΥΔΑΤωΝ ΤΗΝ ΣΗΝ, ΦΙΛΕ, ΘΑΛΠΕΟ ΨΥχην
ΥΔΑΣΙΝ ΑΕΝΑΟΙΣ ΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥ ΣΟΦΙΗΣ
ΣωΤΗΡΟΣ Δ' ΑΓΙΩΝ ΜΕΛΙΗΔΕΑ ΛαΜΒανε Βρωμον
ΕΣΘΙΕ ΠΙΝε λαβων ΙΧΘΥΝ ΕΧΩΝ ΠαλΑΜΑΙς

ΙΧΘΥΣ Χευοιτ' ΑΡΑ ΑΙΑΑΙΩ, ΔΕΣΠΟΤΑ ΣΩΤερ!
εΥ ειΔειν μηΤΗΡ ΣΕ ΑΙΤΑΖΕ ΜΕ, ΦΩΣ ΤΟ ΘΑΝΟΝΤΩΝ
ΑΣΧΑΝΔΙΕ ΠατΕΡ ΤΩ ΜΩ ΚεχαρΙΣΜΕΝΕ ΘΥΜΩ,
ΣΥΝ Μητρί γλυκερῆ, συν τ' οικειΟΙΣΙΝ ΕΜΟΙΣΙΝ
Ησυχιᾶ σωτῆρος ΜΝΗΣΕΟ ΠΕΚΤΟΡΙΟΙΟ.

Le céleste ΙΧΘΥΣ, fils de Dieu, du fond de son cœur sacré
A rendu des oracles et pris au milieu des mortels une immortelle vie.
Ami, rajeunis ton âme dans les eaux divines,
Aux sources intarissables de la sagesse, prodigue en trésors.
Prends l'aliment doux comme le miel du Sauveur des saints.
Prends, mange et bois, ΙΧΘΥΣ est dans tes mains.

Veuille ΙΧΘΥΣ répandre ses grâces, c'est mon ardent désir, ô maître Sauveur!
Que ma mère te contemple dans la joie, nous t'en prions tous deux, ô lumière des morts!
Ascandius, père bien aimé de mon cœur,
Et vous, très douce mère, et vous mes frères,
Dans la paix du Sauveur, souvenez-vous de Pectorius!

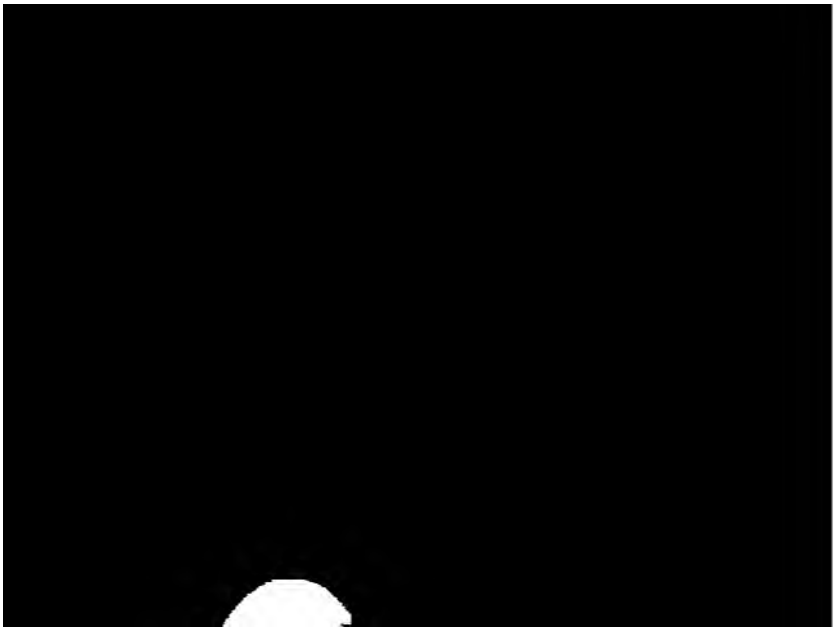

distinctes. La première, composée de trois dystiques, renferme, sous des images symboliques pleines de grandeur, une revue des plus beaux mystères de la foi chrétienne. Les deux premiers vers établissent l'origine céleste et divine de Jésus-Christ, désigné chez les premiers chrétiens sous le symbole du poisson, ΙΧΘΥΣ, la prédication des oracles évangéliques, l'incarnation. Les deux suivants invitent le néophyte à régénérer son âme dans les eaux divines du baptême, source intarissable de la sagesse suprême, ils attestent l'antiquité de ce sacrement, son efficacité divine, les grâces que confèrent la sagesse ou l'Esprit Saint. Les deux derniers appellent le chrétien à participer à l'eucharistie, aliment que donne le Sauveur des saints, et par ces mots qui les terminent « *prends, mange et bois,* ΙΧΘΥΣ est dans tes mains, » ils indiquent la présence réelle, ainsi que l'antique usage de recevoir l'eucharistie sur les mains.

La seconde partie, composée de vers hexamètres, est consacrée au souvenir des défunts ensevelis sous le monument. Un fils y dépose ses espérances immortelles; il prie pour ses parents appelés à une autre vie, et intercède auprès d'eux pour lui-même. L'effusion de la grâce par la prière, la prière des vivants pour les morts, la vision béatifique des justes, leur intercession pour les vivants, liens touchants qui resserrent dans le ciel et sur la terre la communion des saints, enfin, le souvenir suprême de la rédemption de l'homme par les souffrances de Jésus-Christ dont les mérites sont invoqués une dernière fois et proposés en exemple, tels sont les dogmes chrétiens qui font de cette inscription vénérable tout un symbole catholique de seize cents ans.

Les interprètes qui se sont occupés de ce monument, ont placé sa date au IIIe siècle, entre l'introduction du Christianisme à Autun et son triomphe sous Constantin. La forme des caractères, l'emploi du symbole ΙΧΘΥΣ,

qui appartient à l'époque des persécutions, quand le Christ ne pouvait encore être nommé, et que les mystères nouveaux se cachaient sous le voile du secret, ne permettent pas de doute à cet égard.

On y retrouve d'ailleurs les locutions familières aux premiers apôtres de la Gaule, aux Pothin, aux Irénée, la vive empreinte de leur génie et de leur foi, la trace de leurs luttes contre les deux plus grands ennemis de l'Eglise à cette époque, le gnosticisme et la persécution.

« Le moment précis de notre inscription, dit l'auteur du travail inséré dans les Annales de philosopie chrétienne, est évidemment celui où les derniers apôtres, venus de l'Orient et repoussés de Lyon, évangélisaient les contrées éduennes, où le gnosticisme oriental cherchait à altérer dans nos Eglises les notions chrétiennes sur Jésus, le baptême, l'eucharistie; où saint Irénée et ses disciples combattaient ces erreurs par des écrits et des poésies grecques populaires. Un siècle plus tard, l'arianisme remplace le gnosticisme qui a disparu; son dernier théâtre a été la Gaule éduenne; là il a reçu de la main d'Irénée le dernier coup, et notre inscription est comme un chant triomphal qui proclame sa défaite. »

On peut donc en fixer la date au règne de l'empereur Sévère, à peu près vers le temps du martyre de saint Symphorien, quand les premiers chrétiens d'Augustodunum se cachaient dans les tombeaux du polyandre païen de la *Via strata*, et que leur langage mystérieux, intelligible seulement pour les initiés, se dérobait à l'interprétation de leurs ennemis et cachait la vérité sous les ornements de la poésie.

IV.

SUPERSTITIONS RÉPROUVÉES PAR SAINT HUGON.

Le passage de la vie de saint Hugon, où l'auteur mentionne les superstitions populaires usitées de son temps, rappelle une curieuse homélie de saint Eloi sur le même sujet, et le catalogue des pratiques païennes conservées chez les Franks, dressé au concile de Leptine en 743. (Voyez Ozanam. Les Germains avant le Christianisme. Notes et pièces justificatives).

Des vestiges nombreux de ces superstitions ont longtemps persisté dans nos pays. Nous citerons seulement celles qui paraissent se rattacher à la défense de saint Hugon, ou qui ont un caractère plus particulièrement local.

Incantations, charmes, sortilèges.— On peut ranger dans cette classe les pratiques suivantes : les charmes qui ont pour but de faire dépérir ou prospérer le bétail, d'aug-

menter ou diminuer la quantité de son lait, en employant des signes magiques accompagnés de certaines formules, en déposant dans un coin de l'étable certaines herbes, certaines peaux d'animaux tels que serpents, crapauds, en marchant à reculons au sortir de l'écurie, en promenant le bétail pendant la nuit du premier mai, dans les pâturages voisins, afin d'en absorber tout le suc.

Des sorciers et devins, en traçant le signe de la croix à la cheminée, détournent les orages, éteignent subitement l'incendie ; ils arrachent les brebis à la dent du loup en jetant leur chapeau derrière leur tête. Les chasseurs, au moment de l'Elévation de la messe, sortent leurs lacets de la poche, afin de leur communiquer la vertu d'attirer le gibier.

Fêtes païennes. — Quelques fêtes ou concours de peuple au moyen âge se rattachaient vraisemblablement au culte de Cybèle qui possédait un temple à Autun, sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand.

« Ce qui se pratiquait encore en cette ville au XVIIe siècle dans la société des *Valentins*, avait un grand rapport avec les anciennes pompes de Cybèle. Cette société fut mise au moyen âge sous la protection de saint *Valentin*, martyr, dont la fête est fixée dans le calendrier à la place même qu'occupe la fête des *Lupercales* dans les calendriers antiques, au 14 février. Cette pieuse industrie n'avait pas suffi pour faire tomber la vieille coutume de promener par les rues d'Autun *le char de la mère folle*. Vers 1648, le P. Eudes, frère de l'historien Mézeray, obtint par ses prédications la cessation de cet abus. » [1]

« L'abbaye de Saint-Jean possédait le *Mont-Dru*, dont le nom est synonyme du français *Mont-Gaillard* et du latin *mons hilaris*. A cette montagne se rattache une fête

[1] p. 158 et 171.

baladoire qui, depuis un temps immémorial, avait lieu à la fin de l'hiver, vers l'époque où les anciens avaient leurs fêtes dites les *Hilaries*, en l'honneur de Cybèle, la mère des dieux. On s'y rendait encore au 1er mai pour les fêtes de Flore, vers le milieu d'août pour les fêtes d'Opis ou de Priape, dieu des jardins, et enfin au mois de décembre pour les Saturnales; c'est-à-dire vers le commencement de chacune des quatre saisons de l'année, parce que Cybèle représentait la terre et les modifications que cette mère des humains éprouve par le cours régulier des saisons. »

Aux mêmes époques, des fêtes populaires réunissaient la foule à quatre oratoires élevés près d'Autun : au Mont-Dru, à Ornée, à Fleury, à Parpas. L'Eglise, s'emparant de ces lieux, remplaça le culte qu'on y rendait à Cybèle, à Priape, à Flore, par celui des saints Laurent, Jacques et Philippe, dont les fêtes tombaient à la même époque. Elle institua, à Fleury, un pèlerinage dont le but était de soulager par des aumônes et des offrandes les lépreux établis sur l'emplacement du temple de Flore. [1]

A Uchon, au mont Beuvray, à la montagne de la Certenue (Circiniacum), près de Mesvres, points culminants de l'Autunois, il y avait en janvier, au commencement et à la fin de mai, un nombreux concours. A Uchon, pays sauvage, semé de pierres druidiques, on allait à l'oratoire de Saint-Sébastien le supplier de faire cesser le fléau de la peste. On se rappelle que les Druides, qui avaient en ce lieu une résidence importante, étaient eux-mêmes médecins. A la Certenue, dans une chapelle abandonnée, dédiée à la sainte Vierge, et située sur un antique plateau rond, fait de main d'homme, les filles du

[1] Edme Thomas. Histoire d'Autun. Notes, p. 158 et 171.

pays se rendent encore aujourd'hui, le lundi de la Pentecôte, et passent la nuit en dévotion afin d'obtenir un mari dans l'année. Au mont Beuvray, se tient, de temps immémorial, une foire dont l'objet paraît moins être le commerce de bétail que le culte de certaines pratiques superstitieuses. Sur ce sommet dominant les contrées les plus primitives du pays Eduen, les habitants du Morvan viennent boire à une fontaine sacrée, dédiée, depuis l'introduction du Christianisme, à saint Martin, afin de se guérir de la fièvre ou de s'en préserver. Les nourrices s'y lavent le sein pour obtenir du lait. Une croix de bois, dédiée aussi à saint Martin, passe pour posséder la même vertu. Les hommes jettent à ses pieds leurs bâtons sans se détourner, et les femmes attachent leurs jarretières à l'arbre.

Rappelons en passant que, dans le même pays, on dépose en buvant, auprès des fontaines, une pièce de monnaie, afin de perdre la fièvre qui passe à celui qui ramasse la pièce ou qui boit ensuite. Dans des communes du bord de l'Arroux, on boit à la rivière, avant le soleil levé, en prononçant ces mots :

Arroux, je t'apporte la fièvre,
Tu me la rendras
Quand tu remonteras.

On place encore maintenant une petite pièce dans la bouche ou entre les doigts du mort, et un vase à côté de sa tête, souvenirs de la barque de Caron et de la croyance qui attribuait aux mânes les mêmes besoins et les mêmes

des fous et de l'âne, celles du roi Hérode, de l'Evêque des innocents, célébrées de la fin de décembre à la Circoncision, paraissent une dérivation de la fête des Calendes. Une quatrième fête en usage dans l'Eglise d'Autun, le premier jour de l'année, celle du *bâton de l'an neuf*, où l'on présentait en cérémonie un bâton et un bouquet à un chanoine, rappelle la coutume druidique du *gui l'an neuf*. Cette fête, sur laquelle on manque de détails, fut interdite dans un chapitre général de 1230, sous l'épiscopat de Hugues de Vergy. Les trois premières, attaquées sans relâche par les conciles, les papes et les ordonnances royales, subsistèrent dans l'église d'Autun jusqu'en 1535.

Feux de la Saint-Jean. — Les chrétiens, à l'imitation des païens, se livrèrent, pendant plusieurs siècles, aux danses en usage dès l'antiquité la plus reculée, à l'époque des solstices, c'est-à-dire à Noël, et principalement à la *Saint-Jean d'été*. Alors, on allumait de grands feux autour desquels on dansait, on chantait et on commettait toutes sortes d'extravagances. Ces réjouissances abusives furent, au Ve siècle, prohibées par saint Augustin ; mais malgré les efforts des docteurs et de l'Eglise, elles persistèrent durant tout le moyen âge et se retrouvent aujourd'hui dans plusieurs parties de la Bourgogne.

Telles sont quelques-unes des superstitions en usage dans le pays Eduen. Nous sommes loin d'en avoir épuisé la liste. Elle demanderait un travail spécial. Même encore aujourd'hui, il n'y a point de jours marquants dans l'année, ou d'évènement de quelque importance dans la vie de l'habitant des campagnes, auxquels ne se rattachent quelques pratiques bizarres dérivées du druidisme, du paganisme romain ou de croyances surnaturelles.

V.

L'ABBÉ BONNEAU

(Voir chapitre XX, pag. 360 - 364.)

L'ABBÉ Bonneau était ce que l'on nommait à cette époque *un mondain*. Il se faisait honneur des revenus de son Bénéfice dans la haute société de la province. Il fréquentait, à Autun et dans les environs, ce que Bussy-Rabutin, dans son exil de Chaseu, appelait *les plus honnêtes gens de qualité du voisinage*. « Quand je suis à Chaseu, dit-il, j'ai le voisinage de l'évêque d'Autun (Roquette), de Tavannes, de Jeannin, d'Epinac, de Toulongeon, de l'abbé Bonneau, sans compter encore

M. et Mme de Toulongeon, l'abbé Bonneau, ma fille et moi, coucher à Epinac qui n'est qu'à une demi-lieue de Sully. »

L'abbé Bonneau est encore nommé une fois ou deux dans les lettres de Mme de Sévigné et de Bussy-Rabutin; mais cette correspondance, qui ne tarit pas sur l'amabilité spirituelle, adroite et un peu pateline de l'évêque d'Autun, ne dit pas un mot du pauvre abbé; il ne méritait apparemment guère mieux que le silence. [1]

Une lettre de M. de Roquette nous apprend quelque chose de plus; c'est que l'abbé Bonneau n'était pas précisément un parfait modèle de vie ecclésiastique. La minute de cette lettre, écrite de la main de M. de Roquette, fait partie des papiers administratifs de l'évêché d'Autun. Elle ne porte pas le nom du prélat auquel elle fut adressée, étant toute confidentielle.

MONSEIGNEUR,

« Vous avez eu la bonté de me faire espérer que vous parleriez ou écririez fortement à votre bon ami, M. l'abbé Bonneau, pour l'engager à mener une vie plus conforme à son état. Il est toujours le même. Il ne sait toujours ce que c'est que porter la soutane; il n'y a pas moyen de l'y obliger, quelques instances que je puisse faire. Il me serait fâcheux d'en venir aux extrémités à l'égard d'une personne que j'honore et, je puis dire, que j'aime autant que lui. Cependant vous ne pouvez croire le mauvais effet que cause ici son exemple. Il y a des chanoines opposés aux bonnes maximes, qui s'en prévalent et croient que malgré les règlements de leur chapitre faits sur ce sujet, et l'exactitude de presque tous leurs confrères à les suivre, ils sont en droit de faire ce que fait M. l'abbé Bonneau, depuis si longtemps, au vu et au su

[1] V. Lettres de Mme de Sévigné, édit. grand in-8° 1835, t. II, p. 27.

de tout le monde, et sous mes yeux. Je vous serais donc très obligé, Monseigneur, si vous vouliez bien employer votre crédit auprès de lui pour l'engager à mener une vie plus ecclésiastique qu'il ne fait. Qu'il ne paraisse point davantage dans le lieu de sa résidence ordinaire et dans la ville épiscopale autrement qu'il y est obligé par son état et les ordonnances de mon diocèse. On n'a pu encore savoir de lui s'il est dans les ordres sacrés ou non. Il nie, à ce qu'on prétend, qu'il y soit engagé; cependant on m'a assuré qu'il avait reçu le diaconat de monseigneur de la Rochelle. Quoi qu'il en soit, il est un des bénéficiers de mon diocèse, et cela suffit pour qu'il doive porter l'habit long et être fort soigneux de donner bon exemple.

J'espère, Monseigneur, qu'excité par vos avis et vos remontrances, il changera de conduite; sinon, après avoir usé des voies de charité et de douceur à son égard, comme l'exige mon devoir, je ne pourrai me dispenser, pour y satisfaire, d'en venir à d'autres moyens plus fâcheux et moins conformes à mon inclination. »

Ces sentiments font évidemment honneur au zèle du pasteur. Nous voyons encore dans une correspondance avec un de ses neveux nommé à une abbaye, sous quel point de vue sérieux il envisageait les obligations qu'imposait la possession d'un bénéfice en commende.

Sceau de l'abbé Bonneau.

TABLE

Avant-propos. I
Introduction VI
Saint-Martin 3

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Chapitre I. Fondation de l'abbaye. — Monographie de l'église. (600) 15
Chapitre II. Saint Grégoire le Grand. — Privilége de Saint-Martin. — Premiers moines. — Règle de l'abbaye. (602) 29
Chapitre III. Liturgie de l'abbaye de Saint-Martin 46
Chapitre IV. Mort de Brunehilde. — Son tombeau. (615). 64
Chapitre V. Premiers abbés de Saint-Martin. — Saint Médéric ou Merry. — Saint Frodulf. (600—730) . . . 73
Chapitre VI. Première destruction de Saint-Martin par les Sarrasins. — Les comtes d'Autun. — Ils s'emparent de ses terres. — Concile de Boneil. — Charte de Charles le Chauve relative à l'abbaye. (731—870) . . 87
Chapitre VII. Badilon. — Moines de Poitiers. — Ecoles. — Abbé Arnulf. — Bernon et Hugon. — Crucifix de saint Odon. (870—877) 102

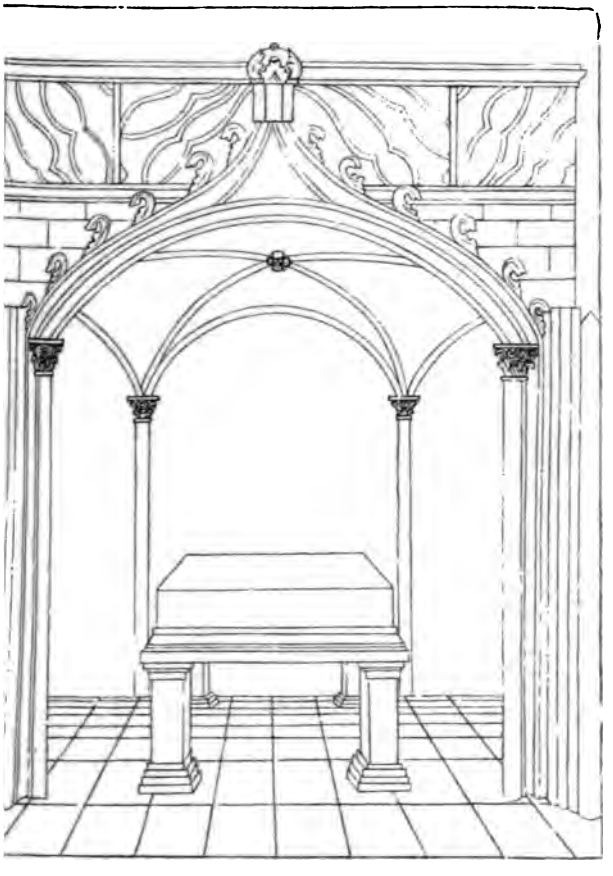

(615.) **Tombeau de la reine Brunehilde, la chapelle construite au XVe siècle par le cardinal Rolin, a l'église de Saint-Martin d'Autun.**

Crucifix de saint Odon (IXe siècle).

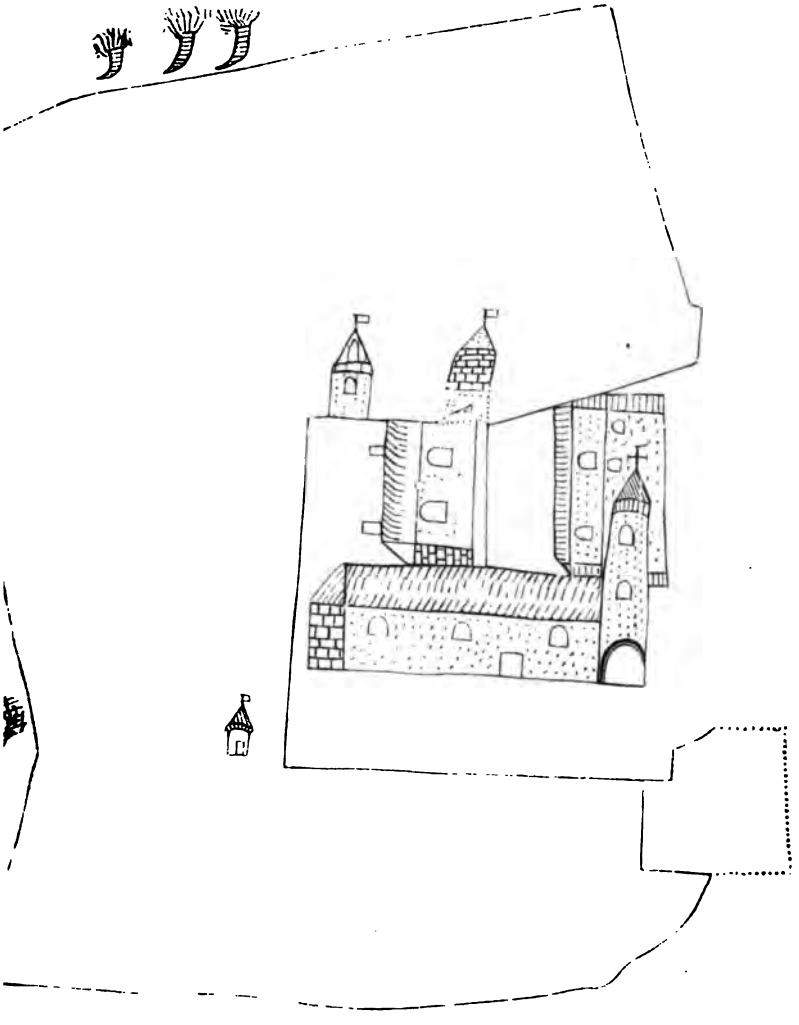

Fac simile d'un plan de l'abbaye de Saint-Martin.
(Fin du XVIe siècle.)

S BÂTIMENTS,
BIENS ET TERRES
[illegible]
DE S-MARTIN D'AUTUN

après l'original conservé aux archives du Dép
Saône et Loire

Page 479.

Eglise du prieuré d'Anzy.

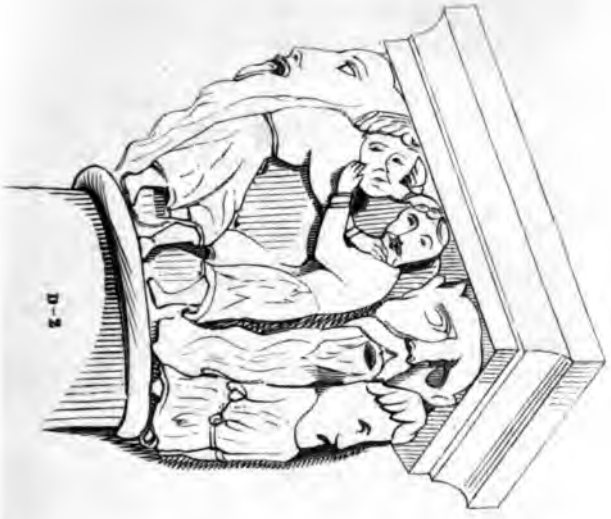

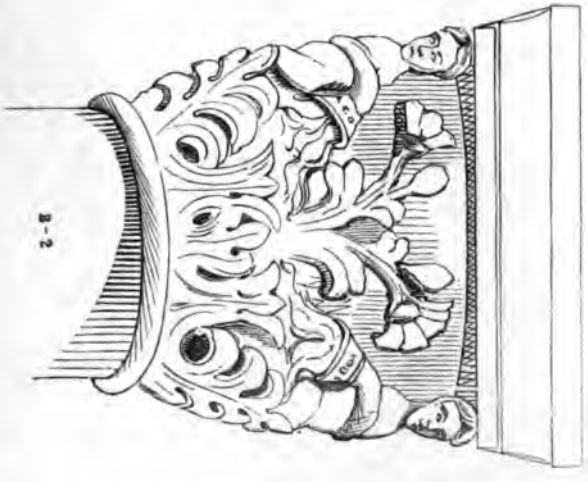

Principaux chapiteaux de l'église d'Anzy.

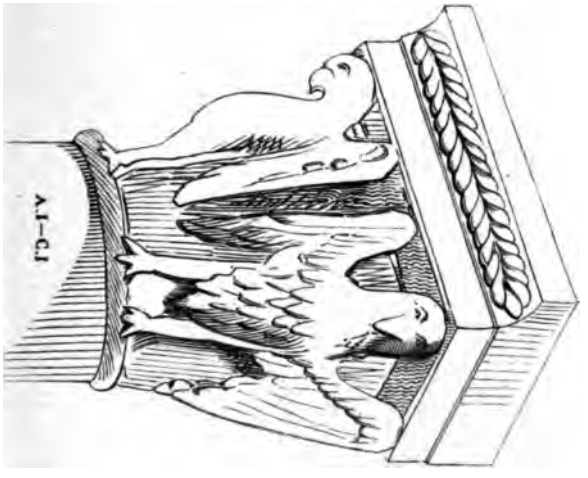

Principaux chapiteaux de l'église d'Anzy.

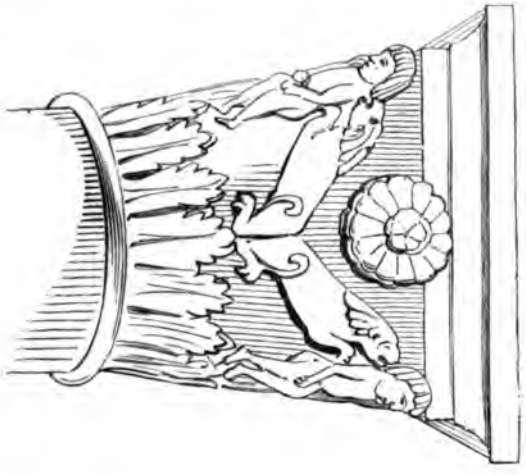

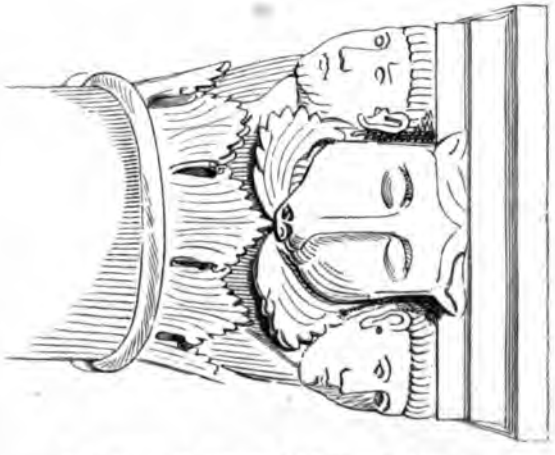

Principaux chapiteaux de l'église d'Anzy.

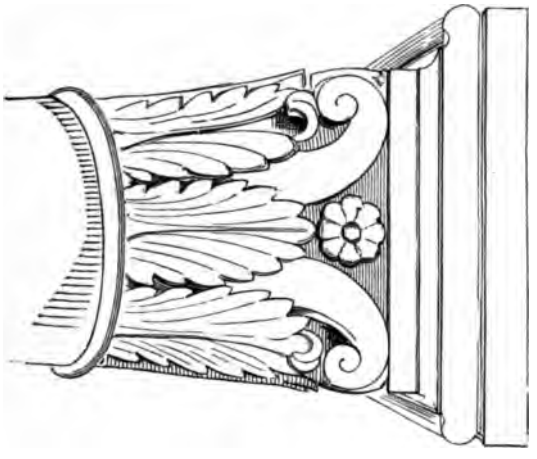

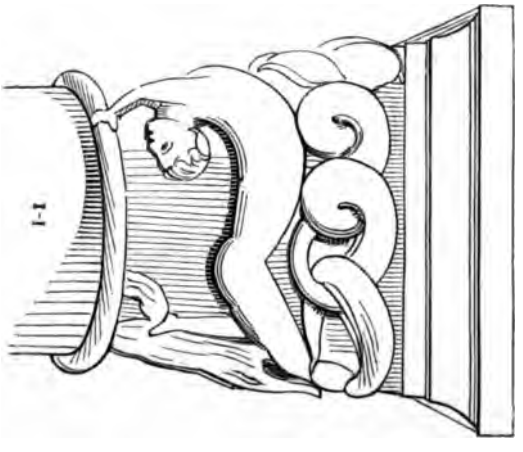

Principaux chapiteaux de l'église d'Anzy.

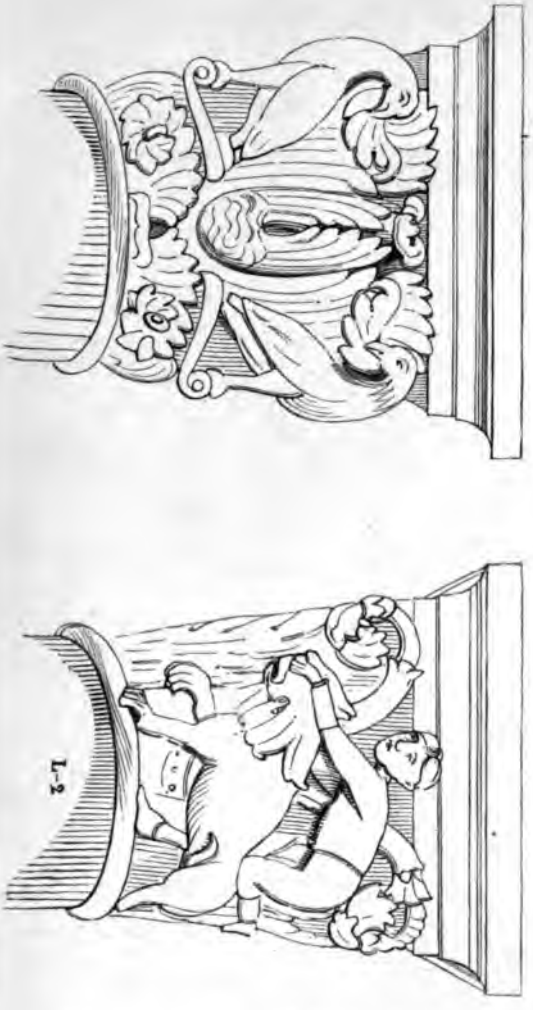

Principaux chapiteaux de l'église d'Anzy.

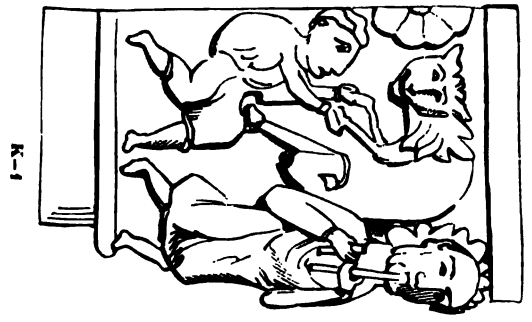

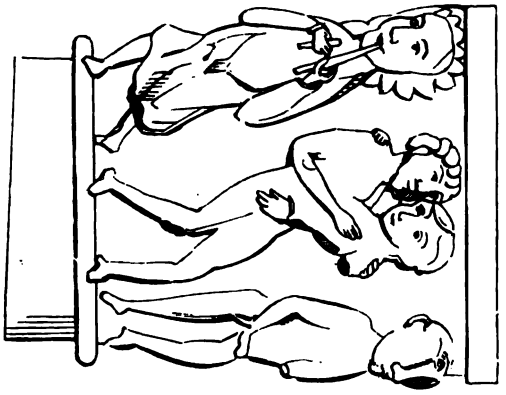

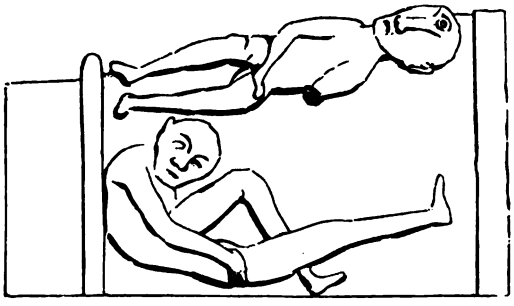

Principaux chapiteaux d'Anzy.

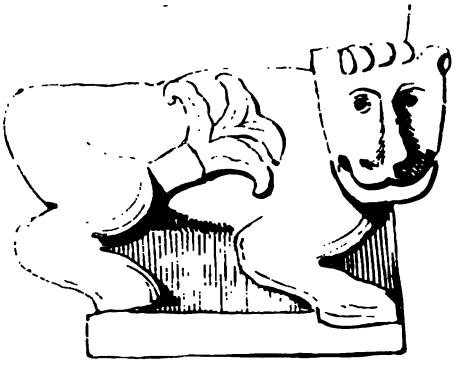

Naissance de l'arc triomphal d'Anzy.

**Clef
de l'arc triomphal
d'Anzy.**

Clef
dans le collatéral nord
d'Anzy.

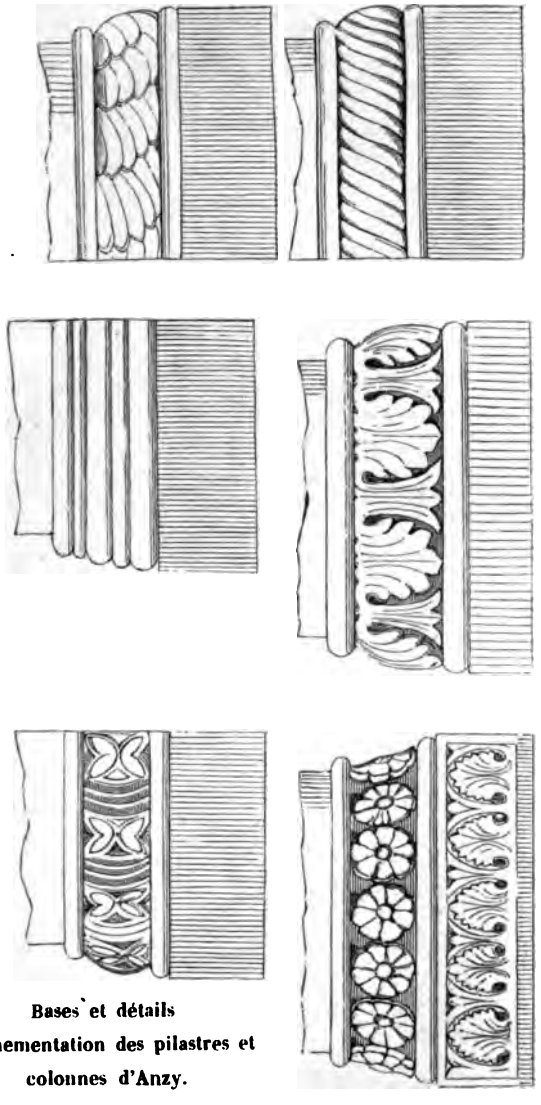

Bases et détails d'ornementation des pilastres et colonnes d'Anzy.

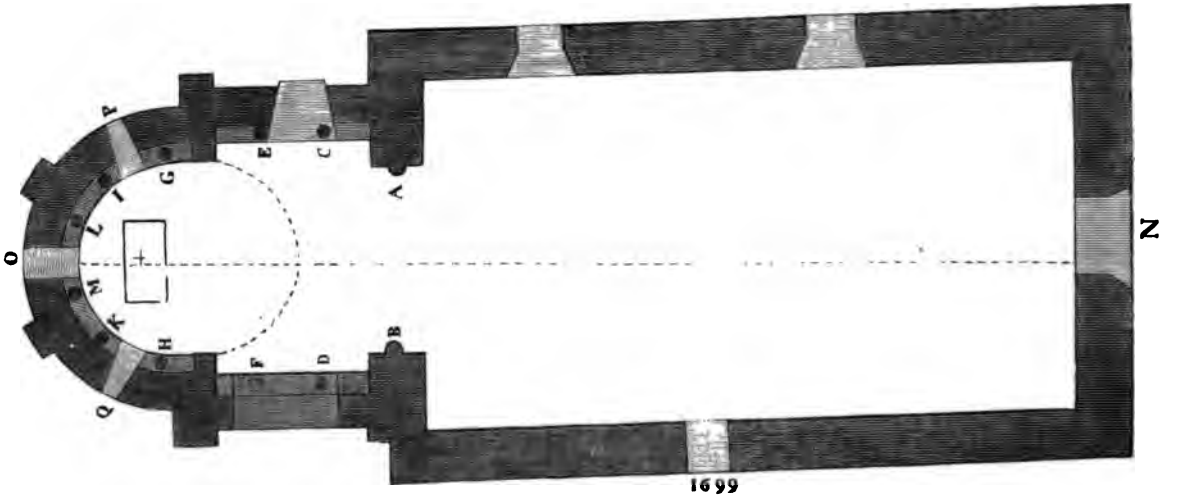

Plan de l'église de Chenay, dépendance d'Anzy (Saône-et-Loire).

L'église de Chenay, dont le plan précède, dépendait du prieuré d'Anzy, et doit aussi être classée parmi les constructions de Saint-Martin à la fin du XIe siècle. Le plein-ceintre domine généralement dans toutes les arcatures, au sanctuaire, au chœur, dans les fenêtres; la porte principale seule offre une faible trace d'ogive. La nef, longue de 14m,52, large de 7m,90, présente, contrairement aux autres basiliques de l'abbaye d'Autun, une déviation sensible de l'axe longitudinal O-N. Quelques additions ont légèrement modifié le plan primitif de cette église. Plusieurs fenêtres ont été supprimées pour faire place à des dispositions nouvelles; une porte latérale a été ouverte à gauche en 1699, comme l'indique la date inscrite sur sa clef de voûte.

Les chapiteaux des six colonnes qui soutiennent les arcs du sanctuaire sont ornés de feuilles d'acanthe, d'un assez bon travail, renversées sur les chapiteaux de gauche. Dans le reste de l'église ils sont chargés de sujets sculptés représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Sur la colonne engagée A, Adam, succombant à la tentation, reçoit le fruit défendu; sur une des faces latérales l'Ange le chasse du paradis terrestre; sur l'autre un horrible démon vomit un serpent. Sur le chapiteau opposé B, la réparation correspond à la chute originelle. Le Rédempteur est né et les Rois Mages, sur des chevaux, suivent l'étoile mystérieuse. Hérode, sur son siége royal, s'arrache les cheveux de désespoir; les Mages prosternés baisent les mains de l'Enfant-Sauveur assis sur les genoux de sa mère.

C, Jésus, emmaillotté dans son berceau, est réchauffé par le bœuf et l'âne. D. La tentation dans le désert. Le Démon, sous la figure du Sphynx, présente au Christ la pierre qu'il lui demande de changer en pain; le Christ lui présente le livre où est écrite la condamnation de Satan.

E, Lutte du Démon et de l'Ange gardien. L'Ange couvre le chrétien confié à sa protection de son bouclier où s'émousse le trident infernal; il enfonce son glaive dans le front du Démon. Ailleurs, un homme accroupi, symbole du pécheur, voit ses seins dévorés par deux énormes serpents.

Ruines de l'église du prieuré de Thil-sur-Arroux

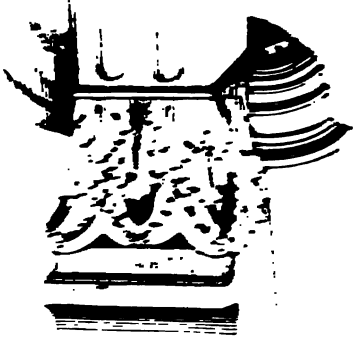

Fenêtre du chœur et appareil des murs de l'église de Thil-sur-Arroux.

ERAL BOOKBINDING CO.
OST 53 005 A 6157
TROL MARK